



République Démocratique du Congo
Ministère des Finances

RAPPORT ANNUEL CONSOLIDÉ 2024

Résumé exécutif

Progrès financier et programmation du Fonds National REDD en 2024

A la fin de l'année 2024, le FONAREDD a eu au total 29 programmes approuvés dont 20 programmes sectoriels et 9 programmes intégrés. 11 de ces programmes sont clôturés et 7 programmes approuvés en attente de financement. Pour la seule année 2024, 4 programmes ont été clôturés et 5 approuvés (tous sectoriels) en plus de l'addendum 2 du PIREDD Equateur (territorial).

Sur le plan financier, FONAREDD a géré les ressources de la manière suivante :

- ✓ 467 470 145,05 USD de fonds des programmes approuvés ;
- ✓ 302 646 295 USD de ressources disponibles au FONAREDD constituées de :
 - 298 785 498 USD mobilisés auprès des bailleurs de fonds
 - 3 571 264 USD d'intérêts générés par le Fonds
 - 153 763 USD d'intérêts générés par les Agences d'Exécution
 - 135 770 USD d'autres sources.
- ✓ 268 695 865 USD de budget décaissés jusqu'au 31 décembre 2024 vers les Agences d'exécution
- ✓ 55 400 706,58 USD de budget décaissés vers les Agences en 2024.

L'année 2024 a marqué une progression dans la gestion financière et la programmation du Fonds National REDD (FONAREDD) en République Démocratique du Congo (RDC). Un effort particulier a été consacré à lever les conditions suspensives de décaissement pour les premières tranches de financement des programmes approuvés par le Comité de Pilotage Politique (COPIL) en novembre 2023, dans le cadre de la procédure accélérée "Fast-track" dont le démarrage était attendu. Ces programmes ont vu leurs premières allocations débloquées, à l'exception du Programme PSE dont le processus d'instruction n'a pas abouti en 2024.

En faisant le cumul des programmes approuvés et financés depuis 2016-2017, année de démarrage des premiers programmes du portefeuille, le FONAREDD a déjà approuvé au total 29 programmes dont 24 pour la période 2016-2023 et 5 en 2024. Sur les 29 programmes inscrits au portefeuille du Fonds, 11 sont clôturés, 11 sont en cours de mise en œuvre, et 7 restent en attente de décaissement pour démarrer leurs activités (parmi lesquels les 5 programmes approuvés en 2024 et 2 programmes approuvés en 2023). Les programmes clôturés à la fin 2024 sont SNSF (2021), PIREDD Sud Ubangi (2021), GDA (2022), PARF 1 (2023), Peuples Autochtones (2023), Société Civile (2023), PROMIS (2023), PARAT (2024), PIREDD Oriental (2024), PIREDD Mongala (2024), PIREDD Mai-Ndombe (2024). Les fonds mobilisés pour ces programmes à ce jour sont de 302 646 295 USD dont 97 % provient directement de CAFI comprenant 4 978 009 USD du Royaume de Suède. De l'enveloppe approuvée, 268 695 865 USD avaient été décaissés au 31 décembre 2024, soit 88,8 % des fonds mobilisés.

Sur l'année 2024, 55 400 706,58 USD ont été transférés aux agences sur base de la situation de performance de chaque programme et les résolutions prises par le comité de revue de programme (CRP).

En rapport avec le cadre programmatique du Fonds, à la fin de l'année 2024, hormis les programmes clôturés, le FONAREDD a eu au total 22 programmes dans le portefeuille de suivi-évaluation, comprenant les programmes approuvés et en attente de décaissement (7) ainsi que les programmes en cours de mise en œuvre (15). Parmi ces programmes on compte 8 programmes intégrés et 14 programmes sectoriels. Ils sont répartis de la manière suivante :

- 11 programmes opérationnels de la LOI-1 ayant tous bénéficié des extensions¹ (avec et/ou sans coût) dans le cadre de LOI-2 (PARAT, PSFD, PGDF, Programme Energie durable, Programme d'appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD, PIREDD Equateur, PIREDD Maniema, PIREDD Kwilu, PIREDD Oriental, PIREDD Mongala et PIREDD Mai-Ndombe) ;
- 4 programmes approuvés en novembre 2023 et lancés en 2024 (PIREDD KORLOM, PIREDD Plateau, le Programme d'appui à l'agriculture durable ou PAAD et la phase 2 du programme d'appui à la réforme foncière ou PARF2) ;
- 2 programmes approuvés en novembre 2023 dont le démarrage est prévu en 2025 (Finance Carbone et Normes mines et hydrocarbures) et 5 programmes approuvées en novembre 2024 et dont le lancement effectif est également prévu en 2025 (Projet d'appui à l'atteinte des jalons ou PAAJ, le Programme entités nationales/dons de préparation ou PDPEN, Projet d'appui à la société civile 2 ou PASC, Agriculture paysanne "zéro" déforestation au Kongo Central ou PAPS, programme Infrastructures de santé ou CDR sans compter l'addendum 2 du PIREDD Equateur).

L'année 2024 a été marquée par des avancées dans la mise en œuvre du Plan de suivi-évaluation du FONAREDD, témoignant d'un engagement constant envers l'efficacité et la transparence des programmes. Comme toutes les années écoulées, un plan de suivi évaluation était prévu pour l'année 2024 : 4 missions de terrain ont été réalisées (sur 6 prévues) en raison de contraintes budgétaires notamment, 100 % des COFIL des programmes (13) couverts par la participation du SE FONAREDD, mise en œuvre complète des réunions thématiques et ciblées (6 générales et 12 spécifiques), organisation de la revue annuelle des jalons de la LOI (avril 2024) et de la réunion du COFIL politique (novembre 2024).

En application des [Lignes Directrices de CAFI/FONAREDD sur le rapportage cartographique](#), un accent a été mis sur le renforcement des outils de collecte des données spatiales. On note ici une consolidation des bases de données spatiales, notamment pour les PIREDD, deux missions terrain (Mongala et Oriental) + suivi à distance pour d'autres programmes (Kwilu, Maniema, PSFD...), et enfin, une plus grande rigueur dans l'usage des données spatiales comme outil de vérification des résultats, notamment pour les résultats liés à des activités AFAT (agriculture, foresterie et aménagement du territoire). En termes d'évaluation indépendante, le Fonds a organisé les missions dans le PIREDD Kwilu et le PSFD.

Au cours de l'année 2024, la structuration du Fonds a porté sur l'actualisation des outils de gestion et la poursuite du recrutement. C'est dans ce cadre que le [Manuel d'Opérations](#) du FONAREDD a été finalisé et approuvé. La gouvernance du Fonds est décrite dans les [termes de Référence du Fonds](#) et aussi retenue dans le [document de la Stratégie-Cadre REDD+](#).

Progrès vers l'atteinte de jalons fin 2024

En tenant compte de la seconde Lettre d'Intention de CAFI-RDC (LOI-2), on enregistre 75 jalons pour la période allant de 2021-2024. Ils représentent 83 % des 90 des jalons de la première phase du partenariat RDC-CAFI 2021-2026. De ces jalons, 20 % ont été totalement atteints, 35 % sont en progression et 45 % sont non encore exécutés. Pour accélérer la réalisation des jalons, le projet d'appui à l'atteinte des jalons a été développé et approuvé par le Comité de Pilotage du Fonds pour un budget de 8 millions USD.

¹ Les détails sur la nature des extensions sont consignés dans le tableau 1 (Dates clés des programmes du portefeuille FONAREDD)

Progrès vers l'atteinte des résultats du Fonds

Les données collectées dans les rapports de fin décembre 2024 figurent en annexe Annexe 1. La méthodologie employée pour les calculs d'évitement est détaillée dans la deuxième version de la note « critères de sélection des projets du FONAREDD » (lien [ici](#)). Cette deuxième version intègre la méthodologie de calcul de l'évitement dû aux foyers améliorés, non pris en compte dans les précédents rapports. Une nouvelle version de cette note (mai 2025) comprendra également une méthodologie de calcul des évitements dus au GPL, dont l'application aux années 2023/2024/2025 figurera dans le rapport de 2025. Il est important de souligner que ces méthodologies sont propres au FONAREDD. C'est la limite de l'exercice mais aussi sa spécificité et sa force. Il serait utile que dans l'avenir le FONAREDD mandate une analyse comparative ⁽²⁾.

Les résultats d'investissement clés suivants ont été obtenus depuis la LOI1 avec un focus sur 2024 :

- Cultures pérennes : 27 213 ha installés, soit 56 % par rapport à la prévision cumulative globale et 4 892 ha pour la période de rapportage, soit 52 % de la prévision de 9413 ha pour 2024.
- Agroforesterie : 21 047 ha installés et 7 830 ha pour 2024 représentant respectivement 48 % de la cible totale (44 238 ha) et 52 % de la cible pour la période de rapportage (15 027 ha).
- Cultures vivrières : 44 934 ha cultivés soit 22 % de la cible totale de 201 930 ha et 10 021 ha en 2024 qui représentent 20 % de la cible de la période de rapportage de 50 120 ha.
- Mise en défens : 37 883 ha cumulés sur les 156 249 ha prévus (24 %) et 3 932 ha en 2024 soit 46 % de la prévision de 8 520 ha.
- Foyers améliorés : 145 426 sur les 137 717 prévus, soit 106 % de la cible totale et 6 529 pour 2024 soit 59 % de la cible pour la période de rapportage (11 000).
- Nb de CFCL : un cumul de 38 CFCL créées est enregistré pour la période de 2017-2024. Aucun nouveau titre officiel n'a été attribué en 2024, bien que des initiatives soient en cours dans les provinces de l'Equateur et du Maniema à travers les programmes PIREDD correspondants.
- CFCL avec titres formels : 592 808 ha des forêts avec titres formels soit 94 % de la cible totale de 632 251 ha. Aucune superficie supplémentaire n'a été enregistré en 2024.
- CLD : 2633 CLD soit 89 % de la prévision globale de 2965 et 31 en 2024 (58 % de la cible de la période de rapportage, au nombre de 53).
- Nb de PSAT : 889 au total, soit 53 % de la cible finale et 22 pour la période de rapportage sur les 329 prévus, soit 7 %.
- Superficie de PSAT : 7 285 205 ha (72 852 km²) sont actuellement sous PSAT (de 2017-2024). La superficie sous PSAT représente 239 204 ha (2390 km²) pour l'année de rapportage.
- Nb de bénéficiaires : en 2024, les programmes opérationnels du FONAREDD ont permis de toucher 300 074 bénéficiaires directs et 4 698 185 bénéficiaires indirects montrant une forte intensité des effets indirects des interventions, liée à la montée en échelle de certaines activités d'encadrement agricole durable, de planification territoriale ou encore d'aménagement foncier.

² Ce sera d'autant plus souhaitable que le FONAREDD se dirige vers la prise en compte de la finance carbone. Or pour ne prendre qu'un exemple, la méthode de calcul du FONAREDD ne tient pas compte dans le cycle de croissance des plantations d'acacia comme des pérennes, des années comprises entre la 3^{ème} année et l'abattage de fin de cycle, à 6 ans. Or ces trois années peuvent être considérées comme arborées et le sont dans la plupart des méthodes de calcul en dehors de celle du FONAREDD car les arbres dépassent la taille considérée comme « forêt » par la FAO et le gouvernement de la RDC. Un autre facteur important est celui de l'existence des plantations mixtes permanentes, grâce à des espacements forestiers ou fruitiers plus grands qu'en agroforesterie à acacia/manioc. Pour l'instant, les plantations mixtes ne sont pas prises en compte par les enregistrements des projets, ce qui devra être corrigé à l'avenir.

Les figures suivantes illustrent l'évolution des indicateurs clés mentionnés ci-dessus fin 2024, mais aussi les cibles et les résultats atteints en 2024, les cibles finales projetées à l'horizon 2029 pour les programmes opérationnels jusqu'en 2024.



Entre 2017 et 2024, les investissements réalisés dans le cadre des Lettres d'intention ont permis d'éviter en moyenne 47 476 hectares de déforestation par an, soit environ 8,6 % des pertes forestières annuelles de la RDC (estimées à 550 000 hectares selon le NERF 2018). Pour l'année 2024, les évitements atteignent 8 922 hectares, représentant 1,6 % des pertes annuelles de référence. Cette baisse de performance relative de l'année 2024 est clairement dû à l'achèvement de certains projets ou à leur suspension.

En outre, les programmes actifs au Fonds à fin 2024 visent une cible agrégée d'évitement de 123 714 hectares à l'horizon 2029. Les résultats obtenus à ce jour représentent environ 38 % de cette cible programmée, laissant une marge importante à combler dans les cinq prochaines années.

Bien que modestes au regard de l'ampleur du défi, ces résultats témoignent d'une dynamique positive. Ils démontrent que des investissements ciblés peuvent contribuer à infléchir la tendance à la déforestation. Ils soulignent également la nécessité d'intensifier les efforts pour accroître l'impact des prochaines phases. Ces premiers acquis constituent une base utile pour ajuster les orientations stratégiques et opérationnelles du FONAREDD dans la perspective des objectifs climatiques de la RDC.

Résultats et performance des programmes sectoriels et intégrés en 2024

Cette section présente une vue d'ensemble de la performance des programmes REDD+ actifs en 2024, en distinguant clairement les programmes sectoriels des programmes intégrés à approche territoriale.

La performance des programmes a été analysée de manière indépendante par la firme internationale [NIRAS](#). Cette analyse a retenu six (6) critères de performance (pertinence, efficacité, efficience et durabilité, équité et respect des procédures du FONAREDD) avec chacun une série de sous critères (voir annexe Annexe 7 du rapport sur la fiche d'évaluation détaillée).

Le présent rapport consolide/intègre les résultats de 14 programmes opérationnels ou actifs en 2024, parmi lesquels on compte, comme susmentionné, 6 programmes sectoriels (PARAT, PSFD, Energie, PGDF, PARF2 et PAAD- PDL 145T) et 8 programmes intégrés ou à approche territoriale (PIREDD-Oriental, PIREDD-Mongala, PIREDD-Equateur, PIREDD-Kwilu, PIREDD-Plateau, PIREDD-Maniema, PIREDD-KORLOM et PIREDD Mai-Ndombe). Dans cet ensemble, il y a lieu de signaler que l'année 2024 a été charnière, marqué par le lancement de 4 nouveaux programmes (PIREDD-KORLOM, PIREDD-Plateau, Projet PAAD et PARF 2) et la clôture opérationnelle d'autres projets (PIREDD-Mongala, PARAT, PIREDD-Oriental, PIREDD Mai-Ndombe) qui font partie du cadre programmatique de la LOI-1.

Résultats et performance des programmes sectoriels en 2024

En 2024, **les programmes sectoriels** du FONAREDD ont poursuivi leur mise en œuvre avec des résultats contrastés. Le PARAT (aménagement du territoire) a atteint la majorité de ses objectifs, notamment en termes de cadre juridique et de renforcement des capacités institutionnelles, malgré quelques limites sur la durabilité et l'équité. Le PARF 2, lancé en mars 2024, a posé les bases de la réforme foncière avec des efforts louables de coordination, bien que son rapport reste davantage centré sur les activités que sur les effets concrets. Le PSFD, déployé dans les zones de savane et de forêts dégradées, a connu des avancées techniques significatives, mais a été freiné par un retard de décaissement ayant affecté les alliances productives.

Concernant le PGDF, bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les résultats du projet, le programme a connu quelques avancées notamment sur la production de la Politique Forestière Nationale (du draft 0, feuille de route des consultations à conduire au niveau provincial et diagnostic

du secteur forestier présentés au CCNF). Au CRP 64 le programme PGDF a obtenu une extension sans coût additionnel jusqu'en juin 2025.

En 2024 **Le programme Energie durable**, censé clôturé au mois de juin 2024 a obtenu une recommandation d'extension sans coût jusqu'en décembre 2025. On note une progression significative vers l'élaboration de la Politique Nationale de l'Energie dont l'EES est en attente de validation à l'ACE avant sa soumission en Conseil des ministres.

L'ensemble des programmes sectoriels opérationnels (à l'exception du PAAD ayant démarré tardivement au cours de l'année) ont donc enregistré des avancées en 2024. Les éléments les plus saillants comprennent, les points forts et les faiblesses à améliorer sont relevés dans le tableau ci-après. La première colonne de ce tableau vient des rapports annuels des agences, les points forts et faibles sont recueillis dans le rapport NIRAS (cf. le point 4 sur l'évaluation des performances des programmes en 2024 et l'annexe Annexe 7 y afférente).

Programmes	Avancées concrètes en 2024	Forces identifiées	Limites et points à améliorer
PARAT	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique aux PIREDD (Kwilu, Equateur et Tshopo) dans le cadre de leurs processus d'aménagement du territoire. - Études structurantes finalisées : (i) étude sur le potentiel agricole de la RDC permettant d'éclairer les orientations d'allocation spatiale, (ii) étude sur le capital forestier national, essentielle pour la définition des zones de conservation ou d'usage limité. - Renforcement des outils de planification : Contribution à l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), avec intégration de données multisectorielles. - Plan de communication opérationnel : Production et diffusion de supports d'information vulgarisant les réformes en cours auprès des parties prenantes. - Formation de 720 agents et cadres de l'Administration centrale et provinciale de l'AT ainsi que les experts des PIREDD. - Production d'un rapport cartographique des zones à hauts risques de catastrophes naturelles des villes de Boende et Bokungu. 	<ul style="list-style-type: none"> - La quasi-totalité des résultats attendus ont été mis en œuvre, avec une contribution significative aux jalons 2018-2020, montrant une bonne exécution du projet. Un exemple de résultats clés : Etude sur le capital forestier national lancé officiellement en mars 2023 a été finalisée et tous les livrables attendus, produits par FRMI et ont été validés par les parties prenantes au cours de l'atelier de restitution du 26-28/06/2024. - Le rapport de l'agence indique que les montants des décaissements globaux s'élèvent à 8 000 000 USD, avec un niveau de décaissement de 99,98%. Pour la période de rapportage, les montants des décaissements sont de 1 723 806,64 USD, avec un niveau de décaissement de 99,93%. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune information n'est disponible sur les mécanismes de pérennisation ou la prise de relais des activités par des structures autonomes, ce qui soulève des inquiétudes quant à la continuité des actions après la fin du projet. Le mécanisme de gestion des plaintes existe mais n'est pas spécifique au programme, et son efficacité réelle est inconnue. - Il n'y a pas de ventilation des investissements par région, rendant difficile l'évaluation de l'impact géographique du programme. De plus, bien que la population locale soit mentionnée dans la stratégie de communication, il n'existe aucune preuve d'impact direct sur les communautés locales ou autochtones. - L'alignement de la TOC du programme avec celle du CAFI pour 2024 n'est pas démontré. De plus, l'absence de matrice des bénéficiaires et d'intégration explicite de l'approche basée sur les droits limitent l'analyse de l'impact réel sur les populations concernées.
PSFD	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection et accompagnement de 29 alliances productives agricoles dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo. - Mise en place de services d'appui-conseil agricole adaptés. - Accompagnement à l'inclusion financière via des appuis à la structuration des exploitations agricoles. - Validation de six projets d'innovation sélectionnés par l'AFD après criblage, dont 2 projets pour un total de 160 000 USD dans le Kwilu et 4 projets retenus pour un total de 320 000 USD dans la Tshopo. - Environ 3395 ha de plantations installées, représentant 45 % de la superficie globale et préparations de pépinières, essentiellement des palmiers destinés à l'installation de plus de 2500 ha. - Le nombre de bénéficiaires directs est de 4273 dont 26 % des femmes, et indirects 8528. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le programme a soutenu des alliances productives agricoles avec un soutien financier et des subventions, et ce, de manière adaptée aux réalités locales dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo. - Il est aligné avec le cadre logique du CAFI, ce qui garantit qu'il suit un cadre stratégique cohérent et pertinent. - Le projet a réalisé des progrès significatifs, avec des indicateurs atteints à des niveaux satisfaisants, et certains ont atteint jusqu'à 91 % d'accomplissement. - Selon le rapport de l'agence, le programme a enregistré des décaissements globaux de 7 629 817 USD, avec un taux de décaissement de 51%. Sur la période de rapportage, 5 833 337 USD ont été engagés, dont 3 766 484 USD ont été décaissement (65%). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le retard dans le décaissement de la seconde tranche (6,9 MUSD) expose le programme à des risques financiers importants, affectant la continuité des activités, notamment celles des alliances productives. - L'intégration du genre et des droits humains est insuffisante, avec des retards dans le recrutement d'un expert et l'absence d'activités spécifiques pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. - L'analyse des coûts est compliquée en raison du manque de ventilation claire des dépenses par année, de la présentation des dépenses cumulées, et des révisions budgétaires non expliquées.
PARF 2	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement effectif du programme en mars 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une taskforce chargé de travailler au développement et à 	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport ne mentionne pas la ToC du projet, ce qui aurait permis une meilleure structuration de

Programmes	Avancées concrètes en 2024	Forces identifiées	Limites et points à améliorer
	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des efforts de développement des capacités de la CONAREF (PARF 2) ; - Réalisation de deux études de base sur l'état de lieux et les défis liées à la sécurisation foncière (liens) ; - Développement et mise en œuvre d'un plan opérationnel annuel de renforcement des capacités techniques et organisationnelles du personnel de l'administration. - Revue du Plan foncier national et d'un avant-projet de loi foncière. - Lancement du processus de revue et de modélisation des outils du système d'information foncière. - Appui à l'initiation d'une réflexion conduite par le Ministère de l'Aménagement du territoire sur la mise en place coordonnée et concertés d'un Atlas National de l'Aménagement du territoire sous le leadership de l'Office National de l'Aménagement du Territoire. - Appui aux processus de cartographie participative et aux dialogues multi-acteurs locaux. - Le nombre de bénéficiaires directs est de 172 dont 15 % des femmes, et indirects 1000. 	<p>l'opérationnalisation d'un Atlas Foncier National - pas encore opérationnelle, un projet d'arrêté a été soumis au cabinet du ministre y compris une liste de potentiels membres -, et l'organisation régulière de réunions intersectorielles ont contribué à une meilleure coordination entre les parties prenantes du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet a réussi à atteindre une grande majorité des résultats prévus pour l'année 2024. Cela démontre une gestion efficace et une bonne performance en matière d'exécution des activités. - Des initiatives ont été prises pour atténuer les déplacements dans les zones à risque. Par exemple, l'utilisation d'outils numériques pour limiter les déplacements dans certaines zones dangereuses démontre une approche proactive pour faire face aux défis sécuritaires et contextuels. - Selon le rapport de l'agence : <ul style="list-style-type: none"> - Montant de décaissement global : 2,294,839.50 USD - Niveau des décaissements (%) : 74% - Montants sur la période de rapportage : 3,115,000.00 USD - Montants des décaissements sur la période de rapportage : 2,294,839.50 USD - Niveau des décaissements sur la période de rapportage (%) : 74% 	<p>l'évaluation des résultats. Le rapport met davantage en avant les activités réalisées plutôt que les résultats directs, objectifs spécifiques et impacts concrets, ce qui complique l'évaluation réelle des progrès du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certaines lignes budgétaires ont connu un dépassement à cause d'une erreur de calcul dans le PTBA 2024, nécessitant des ajustements pour corriger cette situation. - Bien que le rapport mentionne que les populations autochtones ont été prises en compte dans la mise en œuvre des activités, notamment par des consultations libres préalables et informées, il manque des informations précises sur la manière dont ces communautés ont été réellement impliquées dans les progrès du projet pour l'année 2024.
PGDF	<ul style="list-style-type: none"> - 6^e session du CCFN tenue, préparation des CCPF dans 4 provinces - Pré-validation des études sur le mandat de l'OI, mission de contrôle en Mongala - Feuille de route du PLCEI validée, groupe de travail en attente de signature - Validation du diagnostic sectoriel et de la VO de la politique forestière nationale (PFN), 20 réunions CCPFN - Révision du cadre réglementaire basée sur le diagnostic sectoriel - Installation de 6 Comités Locaux de Pilotage du Zonage, production de 5 cartes 	<ul style="list-style-type: none"> - Le programme accorde une attention particulière à l'intégration du genre, avec des actions planifiées pour favoriser la participation des femmes et garantir la prise en compte des droits humains, notamment pour les populations autochtones et vulnérables. - Le programme adopte une approche participative, impliquant plusieurs parties prenantes et partenaires, ce qui peut favoriser un engagement à long terme. - Un mécanisme de gestion des plaintes a été formulé et sera bientôt vulgarisé avec les 	<ul style="list-style-type: none"> - Le programme souffre de retards administratifs et d'un sous-effectif dans l'équipe AMO, ce qui a ralenti la mise en œuvre des activités et des résultats concrets. - Les avancées sont principalement institutionnelles et préparatoires, avec peu de preuves concrètes sur le terrain montrant que les projets bénéficient réellement aux populations locales ou autochtones. Des actions essentielles comme le macro-zonage, le suivi forestier et les études d'impact ont pris du retard, entraînant un déséquilibre entre les dépenses et les progrès réalisés. - Le rapport est considéré comme assez long, ce qui peut rendre sa lecture et son analyse difficile. Il serait

Programmes	Avancées concrètes en 2024	Forces identifiées	Limites et points à améliorer
	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des TDR pour les études environnementales et sociales - Lancement d'une étude sur la filière bois artisanal en Tshopo, recensement en cours - Formation de 111 agents sur les guides opérationnels - Prise de contact avec plusieurs institutions pour le renforcement des compétences. - Le nombre de bénéficiaires directs est de 3723 parmi lesquels 871 femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> partenaires, permettant ainsi de renforcer la transparence et la responsabilité du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> important de le rendre plus concis, direct et factuel pour améliorer sa clarté et son efficacité, facilitant ainsi la compréhension des résultats et des recommandations. - Selon le rapport de l'agence : <ul style="list-style-type: none"> - Montant de décaissement global : 3575788.65 USD - Niveau des décaissements (%) : 34% - Montants sur la période de rapportage : 6 787 053 USD - Montants des décaissements sur la période de rapportage : 3 211 264,35 USD - Niveau des décaissements sur la période de rapportage (%) : 47%
Energie durable	<ul style="list-style-type: none"> - Au total 550 foyers améliorés, 640 tonnes de briquettes et 151 tonnes de GPL vendus ; - Nombre de ménages utilisant les foyers améliorés dans les grands centres urbains de la RDC : Kinshasa (12 712), Lubumbashi (2449), Bukavu (1042) et Goma (7623) ; - Accroissement de la proportion de la population de la RDC utilisant les sources d'énergie pour la cuisson, dans les zones ciblées (1,8 % pour Kinshasa, 4 % pour Lubumbashi, 3 % pour Bukavu et 22,5 % pour Goma). - Le nombre de bénéficiaires directs est de 4 342 dont 1563 femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet reste pertinent malgré les défis de 2024 et a été prolongé jusqu'en décembre 2025, avec une augmentation du budget de 15 M USD à 18 M USD. - 79,43 % du budget total (14,3 M USD) ont été décaissés, dont 84,01 % sur la période de rapportage selon les montants déclarés par l'agence de mise en œuvre. - La stratégie de communication du programme, mise en œuvre de manière participative, vise à répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe cible et à encourager le changement de comportement. Un million de personnes ont été sensibilisées à l'adoption de la cuisson propre grâce à des articles, vidéos, tweets et autres messages diffusés sur les plateformes du bureau pays. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet accumule des retards : sur 30 activités, 20 sont en cours, 7 terminées et 3 non commencées, avec des résultats stagnants depuis fin 2023. - Aucun mécanisme de maintenance local n'est prévu, malgré une gestion des risques. - La dimension genre est présente, mais l'absence de budget restreint son impact sur l'égalité et l'autonomisation des femmes.

Résultats et performance des programmes intégrés en 2024

En 2024, les performances des programmes intégrés ont également été contrastées. Si certains programmes comme le PIREDD Maniema a poursuivi ses activités avec des résultats mesurables, plusieurs programmes intégrés ont connu une mise en œuvre ralentie, voire arrêtée, limitant fortement les résultats atteints. Ces programmes ont en effet affiché des performances limitées, soit en raison de leur clôture anticipée, soit en raison de retards structurels ou d'un démarrage tardif :

- Le PIREDD Oriental a été suspendu par décision du COPIL faute de performance suffisante.
- Le PIREDD Mai-Ndombe a clôturé sans aucune activité rapportée pour l'année.
- Le PIREDD Mongala a été clôturé avec un reliquat non utilisé et des livrables en attente comme le montre les résultats consignés en annexe [Annexe 1](#).
- Le PIREDD Equateur, bien qu'encore actif, n'a pas pu produire de résultats significatifs durant l'année en raison de l'inactivité prolongée de plusieurs composantes, notamment celles portées par le WWF, de retards importants dans la levée des conditions suspensives pour les décaissements mais également le transfert des fonds à son partenaire de mise en œuvre le WWF (qui met en œuvre les volets agroforesterie, forêt et énergie) qui n'a reçu aucun financement en 2024.
- Par ailleurs, les programmes nouvellement approuvés, comme le PIREDD Plateau et le PIREDD KORLOM, étaient en phase de démarrage, se limitant à des activités de planification et de contractualisation, sans mise en œuvre sur le terrain en 2024.

Ces situations soulignent l'importance de renforcer la planification financière, la coordination et le respect des engagements entre partenaires, la sélection des organisations de mise en œuvre ainsi que leurs dispositifs de suivi pour garantir des performances effectives dans les prochaines phases. Elles en appellent également à une attention particulière en matière de gestion des délais de démarrage.

Le tableau ci-après présente, pour chaque programme, un résumé des avancées concrètes, des points forts identifiés ainsi que des faiblesses ou points d'amélioration à prendre en compte pour les phases futures.

Programmes	Avancées concrètes en 2024	Forces identifiées	Limites et points à améliorer
PIREDD Oriental	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes de base finalisées pour 6 nouvelles ETD (rapports socio-économiques, inventaires multi-ressources). - 4 220,68 ha de cultures vivrières emblavés avec des semences distribuées : 1 108 ha en Ituri, 2 270 ha au Bas-Uélé, 842 ha en Tshopo. - Pépinières installées pour cacao et espèces agroforestières : 692,35 ha (Ituri), 80 ha (Tshopo), 0 ha (Bas-Uélé). - Le nombre total de bénéficiaires directs cumulé depuis le début du projet est estimé par l'agence à 133 839 dont 103 910 hommes et 29 809 femmes. Ce total ne prend pas en compte le nombre des bénéficiaires directs du pilier Aménagement du Territoire, estimé par l'agence à 296 497 personnes (dont 207 548 hommes et 88 949 femmes), en raison de préoccupations exprimées quant à la fiabilité des données déclarées, conformément à la résolution du CRP67 du 6 mai 2025 (lien ici) aux orientations du CRP68 tenu le 30 mai 2025 (compte rendu ici). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le programme a veillé à respecter les procédures du FONAREDD durant sa phase de désengagement. Il a continué à produire des résultats directs, bien que leur validation nécessite une triangulation et une vérification approfondies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune référence faite à une théorie du changement dans le rapport. Deux tableaux synthétisent les contributions du programme (i) aux jalons inscrits dans la Lettre d'intentions, et (ii) aux indicateurs du cadre de résultats de CAFI. Cela pose une série de questions/problèmes dont les principaux d'entre eux peuvent être résumés de la manière suivante: (1) Les résultats attendus ne sont pas contextualisés et il est donc impossible de mesurer la signification/l'importance des résultats atteints; (2) On ne sait pas en quoi les activités planifiées et mises en œuvre sont les plus pertinentes pour l'atteinte des résultats attendus; (3) L'absence de ToC, et donc de réflexion sur le niveau de validité des hypothèses sur lesquelles les processus de changement sont censés reposer, rend tout apprentissage difficile (ce qui marche/ne marche pas, sous quelles conditions les changements sont possibles (ou non), etc.) - La phase de clôture devrait également détailler les mécanismes de pérennisation des acquis. - Enfin, une meilleure visibilité de l'approche genre et des résultats obtenus dans ce domaine permettrait de mieux apprécier l'impact du programme.
PIREDD Equateur	<ul style="list-style-type: none"> - 28 CLD créés dans les zones d'intervention, en attente de l'adoption officielle de leur statut. - 1 session du CCPF et du CCPA tenues. - 20 Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT) finalisés avec les communautés, non encore validés officiellement. - 40 cartes participatives élaborées, portant sur les limites des terroirs villageois et les usages futurs des terres. - Agroforesterie : 61,5 ha mis en place dans les zones ciblées. - Cultures pérennes : 29 600 plants de cacaoyer produits en pépinière. - Mise en défens : 1 069 ha engagés dans le processus. - Foyers améliorés produits et diffusés : 800 - Le nombre total de bénéficiaires directs est estimé à 18 343 pour l'ensemble de volets du programme dont 8805 femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une organisation paysanne a été créée pour la chaîne de valeur du <i>Gnetum africanum</i>, et un Plan de Développement des Peuples Autochtones Pygmées a été élaboré. Des formations en gouvernance foncière ont été dispensées, avec une participation féminine de 79 %. Un mécanisme de gestion des plaintes en ligne a été mis en place, accompagné de brochures et de formations pour les comités locaux et collecteurs de PFNL. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le retard dans l'installation du Gouverneur a retardé l'approbation, le décaissement des fonds et le démarrage des activités. Le manque de ressources et de budget dédié limite l'intégration des approches sur les droits et le genre. - Selon le rapport de l'agence : <ul style="list-style-type: none"> - Montant sur la période de rapportage : 3 000 000 - Montants des décaissements sur la période de rapportage : 1 134 778 USD - Niveau des décaissements sur la période de rapportage (%) : 38%

Programmes	Avancées concrètes en 2024	Forces identifiées	Limites et points à améliorer
PIREDD Mongala	<ul style="list-style-type: none"> - Plan Provincial d'Aménagement du Territoire (PPAT) finalisé et validé. - 1 Plan Local d'Aménagement du Territoire (PLAT) en attente de validation. - Agroforesterie : 22,5 ha - Bois énergie : 22,5 ha - Mise en défens (apiculture + CFCL) : 668,94 ha 	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet a ciblé des zones à fort potentiel pour améliorer son efficacité face aux défis d'accessibilité. Plus de 7 000 paysans et 200 producteurs ont adopté de nouvelles pratiques grâce aux formations renforçant leurs capacités. Des plateformes de concertation ont assuré la participation locale, en respectant le principe du CLIP avant les activités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport ne mentionne pas la ToC du programme. Le tableau des performances manque de lisibilité et le résumé ne suit pas le cadre logique, compliquant l'évaluation. Certains indicateurs montrent des écarts sans explications. C'est le cas des cultures agroforestières (22,5 ha/300 ciblés), du reboisement (22,5 ha/40 ciblés), mais aussi des PSAT pour lequel l'agence indique que la cible (PRODOC) ne sera pas atteinte car Enabel a diminué le nombre de groupements prioritaires. Les plateformes multi-acteurs et les CLD manquent d'engagement local et de financement, limitant leur impact à long terme.
PIREDD Kwilu	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté provincial adopté pour l'organisation des CLD. - 3 CLD installés. - PPAT : Diagnostic participatif réalisé. - 482 ha d'agroforesterie soit 147 ha d'agroforesterie créés par les concessionnaires sur les saisons 2023B et 2024A et 335 ha de plantations agroforestières communautaires validées, créées par des paysans issus de 250 villages. - 12 PSAT validés - 1760 ha de forêts conservées dans les zones validées de 12 PSAT. - PGES réalisés : 3 - Le nombre total de bénéficiaires directs est estimé à 22 621 dont 11 763 femmes et 10 858 hommes. 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place du CLD secteur en mai 2024 renforce l'inclusion des communautés locales dans les objectifs REDD+. - Grâce à un processus participatif et à l'intégration des services provinciaux, le projet vise à renforcer son ancrage et sa durabilité. - Malgré un retard budgétaire, un décaissement de 83 % et des financements additionnels, notamment via la JICA, contribuent à la continuité des activités. - Selon le rapport de l'agence : <ul style="list-style-type: none"> - Montants de décaissement global : 14 634 053 USD - Niveau des décaissements (%) : 83% - Montants sur la période de rapportage : 2 200 488 USD - Montants des décaissements sur la période de rapportage : 2 638 008 USD - Niveau des décaissements sur la période de rapportage (%) : 120% 	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport pourrait mieux distinguer les activités des résultats et renforcer le lien avec la ToC du projet. - Une harmonisation des données avec les rapports précédents serait également bénéfique. - Par ailleurs, une clarification sur l'impact du retard de décaissement et sur certains dépassements budgétaires permettrait d'apporter plus de transparence.
PIREDD Maniema	<ul style="list-style-type: none"> - 10 PSAT élaborés, couvrant 17 villages et 75 641 ha. - 1 PDL (Plan de Développement Local) élaboré, validé et remis pour l'ETD Wakabango II. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le programme se distingue par son efficacité, avec des ressources humaines et financières mobilisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Il serait important de faire référence de manière plus systématique à la Théorie du Changement du programme pour mieux gérer les connaissances acquises au cours de sa mise en œuvre.

Programmes	Avancées concrètes en 2024	Forces identifiées	Limites et points à améliorer
	<ul style="list-style-type: none"> - 6 arrêtés officiels publiés pour la reconnaissance légale de 4 APAC. - Stratégie genre élaborée. - 419 AVEC appuyées ou créées, mobilisant 802 235 USD, avec 3 297 épargnants (dont 2 833 femmes). - 3783 ha de cultures pérennes (café, cacao, palmier, moringa, jacquier). - 5650 ha de cultures vivrières (riz, maïs, soja) avec semences améliorées. - 795 ha de rizipisciculture développés, touchant 1290 bénéficiaires, générant 526 461 USD de revenus. - 400 producteurs de charbon formés et sensibilisés, guides techniques distribués. - 8 fabricants de foyers améliorés appuyés : 1967 foyers produits au 2e semestre 2024. - 3 micro-entreprises appuyées pour le charbon vert : 30 871 kg produits, 3932 USD de recettes. - 59 km de pistes agricoles réhabilitées. - 48 hangars de transformation construits pour appuyer les filières agricoles locales. - Le nombre total de bénéficiaires directs est estimé à 52 464 dont 24 736 femmes et 27 728 hommes. 	<ul style="list-style-type: none"> - en temps voulu et en quantité suffisante. - Il respecte également les procédures du FONAREDD. - De plus, le PIREDD Maniema semble atteindre des résultats directs significatifs, alignés sur les objectifs du CAFI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il est également nécessaire de renforcer la crédibilité des mécanismes de pérennisation des acquis. - Enfin, il serait utile de rendre plus visible l'approche sensible aux conflits et d'expliquer comment elle est intégrée dans le pilotage du programme.
PIREDD Mai-Ndombe	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'activités rapportées pour 2024. - Fin du programme prévue la même année 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui antérieur ayant structuré une partie du paysage REDD+ dans la province. 	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans le dépôt du rapport narratif 2024. - Faible visibilité sur les réalisations et le bilan. - Transfert de la suite des activités vers le PIREDD Plateau sans réelle transition documentée.
PIREDD KORLOM	<ul style="list-style-type: none"> - Programme en phase de démarrage 	<ul style="list-style-type: none"> - La phase de démarrage a montré une forte implication des parties prenantes, assurant leur engagement. - Une stratégie de genre claire a également été intégrée, avec un engagement ferme de l'Agence pour sa mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il est essentiel de faire référence de manière plus systématique à la ToC du programme, afin de favoriser une gestion plus efficace des connaissances acquises durant la mise en œuvre, avec un travail essentiel sur les hypothèses sous-jacentes. - Il est également crucial d'établir des liens clairs entre la ToC et les mécanismes de pérennisation dès le début du programme, pour garantir une continuité des actions.
PIREDD Plateau	<ul style="list-style-type: none"> - Programme en phase de démarrage 	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet a pris pleinement conscience de l'importance d'intégrer la durabilité dans ses actions. - De plus, une volonté claire s'est manifestée d'impliquer activement 	<ul style="list-style-type: none"> - Il est impératif d'intégrer de manière plus systématique la Théorie du Changement du programme, afin de mieux gérer les connaissances acquises lors de sa mise en œuvre, avec un travail essentiel sur les hypothèses.

Programmes	Avancées concrètes en 2024	Forces identifiées	Limites et points à améliorer
		les acteurs locaux dans l'élaboration d'une stratégie genre, afin d'assurer une approche adaptée et inclusive.	<ul style="list-style-type: none"> - Il est également crucial d'établir des liens clairs entre la ToC et les mécanismes de pérennisation dès le début du programme. - Enfin, il est nécessaire de renforcer la connexion entre la ToC et les mécanismes de mise en œuvre de la stratégie genre du programme.

Insuffisante vérification des Théories du Changement (ToC)

L'analyse transversale des rapports annuels révèle une faiblesse généralisée dans l'évaluation des théories du changement (ToC) des projets. Peu de programmes rendent compte de l'impact réel de leurs activités sur la réduction de la déforestation. Cette lacune empêche de juger si les interventions sont effectivement alignées avec les hypothèses de changement formulées au départ.

Pour améliorer cette situation, les programmes sont invités à :

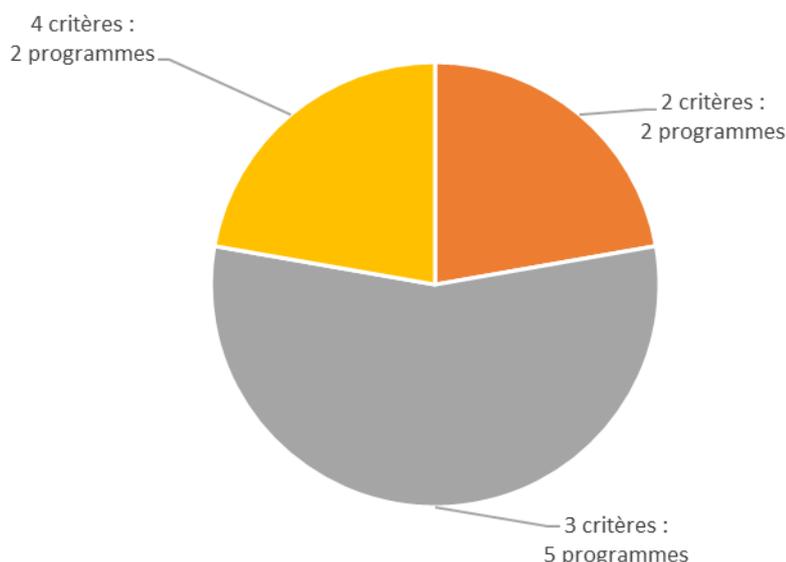
- Suivre l'évolution du couvert forestier dans leurs zones d'intervention, notamment via Global Forest Watch, utilisé pour établir les lignes de base ;
- Réaliser des études socioéconomiques régulières sur les revenus générés pour les ménages et communautés ;
- Documenter, à travers des enquêtes de terrain, les changements dans les pratiques agricoles ou l'allocation du travail.

Le SE-FONAREDD veillera à renforcer cette approche à travers l'élaboration d'un guide d'études socioéconomiques, l'organisation de formations harmonisées et un appui spécifique aux projets nouveaux comme anciens. L'objectif est de passer d'une logique de reddition de comptes fondée sur des hypothèses à une démonstration fondée sur des données empiriques et vérifiables.

Intégration du genre et droit dans les programmes

Le Fonds a le mandat clair d'intégrer les aspects genre dans ses processus et opérations selon son Manuel d'Opérations qui décline l'appui du Fonds aux groupes vulnérables (femmes, jeunes, populations autochtones). Selon les quatre critères ONU-REDD, l'intégration du genre se mesure au niveau du contexte de projet, sa mise en œuvre, le suivi-évaluation et le budget alloué aux activités.

Pour l'année 2024, deux programmes ont mieux intégré le genre en validant les quatre critères (Maniema et PIREDD Kwilu). Cinq programmes remplissent trois critères d'évaluation : les PIREDD Mongala, Oriental et Equateur, ainsi que les programmes Energie et le PGDF. Deux programmes remplissent deux critères sur quatre : le Programme d'Appui à l'Aménagement du Territoire (AT) et le Programme Savanes et forêts dégradées (PSFD). Ces neuf programmes ont fait l'objet d'analyse et de cotation genre selon la méthodologie ONU-REDD employée. Les programmes en phase de démarrage ont été analysés mais n'ont pas fait l'objet de cotation, il en est de même pour le PIREDD Mai-Ndombe qui n'a quasiment pas réalisé d'activités en 2024.



Défis et leçons apprises au cours de l'année 2024

Cette section présente à la fois les défis liés inhérent au FONAREDD et ceux qui impactent les agences de mise en œuvre.

Défis inhérents au FONAREDD

Les défis inhérents au FONAREDD sont les suivants :

- Le SE-FONAREDD a opéré avec une équipe restreinte, ce qui a affecté la cadence du processus de programmation, ainsi que le suivi-évaluation des programmes.
- Les discussions stratégiques autour de la formulation du document de projet d'appui au SE-FONAREDD - Phase 2 ont conduit à une interruption récurrente des appuis au Fonds, limitant sa capacité de coordination stratégique.
- La restructuration de la collaboration entre CAFI et FONAREDD a eu un impact sur la fluidité du partage d'informations.

- Les délais requis pour l'obtention des signatures des organes de gouvernance du Fonds, en particulier le COPIL, ont été sous-estimés dans le Manuel des opérations, créant des retards dans les décaissements.
- Des retards ont été observés dans le processus de décaissement du MPTF vers les agences de mise en œuvre, impactant la planification annuelle et la mise en œuvre des activités dans les délais convenus.

Défis liés aux agences de mise en œuvre

L'année 2024 a été marquée par des défis énormes et divers, pour les différents programmes. Les difficultés majeures concernent : (i) l'insécurité sur la RN1 causée par les conflits communautaires dans les provinces de Kwilu (PSFD, PIREDD-Kwilu, PARF2) et de la Tshopo (PSFD et PGDF), (ii) le décaissement tardif de fonds (1^{ère} tranche) pour les nouveaux projets ou addendum aux projets déjà existants (PIREDD-KORLOM, PIREDD-Equateur, PSFD et PIREDD-Plateau), (iii) Interférences et divergences entre parties prenantes (PGDF) et (iv) Situation sanitaire (MPOX) (PARF2).

Problèmes d'insécurité due aux conflits intercommunautaires

Les conflits intercommunautaires entre les Teke et les Yaka ont débuté au mois de juin 2022 dans la province de Mai-Ndombe (plus précisément dans le territoire de Kwamouth), frontalière à la province de Kwilu. Un litige lié à une redevance coutumière et à l'accès à la terre serait à la base de violences qui ont causé plusieurs morts ainsi que les déplacements massifs de populations. Les violences intercommunautaires se sont propagées au-delà de limites de la Province de Mai-Ndombe, et les affrontements ont été enregistrés même dans les provinces de Kwango et Kwilu (particulièrement dans le territoire de Bagata) et le long de routes principales (RN17 et RN1) en 2023³.

Dans la Province de la Tshopo, les conflits fonciers opposant les Mbole à d'autres communautés locales (Topoke, Kumu et Banyamituku) ont intensifié les violences, notamment jusqu'à 25 Km de Kisangani, avec la commune de Lubunga identifiée comme principal point chaud. Cette insécurité a limité les déplacements des conseillers chargés d'accompagner les producteurs des Alliances Productives. Une table ronde a été organisée en novembre 2024 par les autorités nationales, réunissant les différentes communautés concernées, afin d'identifier les causes profondes de ces conflits, principalement liés à des jeux fonciers et à des tensions de cohabitation entre les groupes ethniques. Enfin, les problèmes d'insécurité et les conflits ont également la mise en œuvre des activités, dans le cadre PGDF, dans la province de la Tshopo (Territoires d'Opala) et celle d'Ituri (vols à mains armées, braquages, l'activisme de groupes armées, etc.). Au total 4 programmes ont été impacté par ces conflits à savoir PIREDD Kwilu, PSFD et PARF2 dans la province de Mai-Ndombe, PSFD et PGDF dans la Tshopo.

Décaissement tardif/retardé de fonds

Les retards enregistrés en matière de décaissement de fonds ont eu des impacts sur le démarrage ou la mise en œuvre des activités de programmes. Quatre programmes ont été particulièrement concernés, PIREDD-KORLOM, PIREDD Equateur, PIREDD-Plateau et le PSFD. Pour le PIREDD Equateur notamment, le délai de révision du document de projet et du budget de la phase additionnelle ainsi que leurs validations constituent les principaux facteurs qui ont retardé le décaissement de la tranche

³ Synthèse d'informations tirées de rapports annuels de PIREDD-Kwilu et PSDF.

de paiement prévu pour le démarrage des activités en 2024 et le déploiement effectif des activités sur le terrain. Concernant le programme PSFD, le retard de décaissement est lié au transfert de la seconde tranche du budget conditionnée notamment par les conclusions de la mission de vérifications indépendantes. Cette dernière a été commissionnée au premier semestre de l'année 2024, entre avril et juin ; mais les divergences entre les parties lors de la revue du rapport de la mission au CRP62 tenue au mois de septembre de la même année ont retardé la production d'une résolution consensuelle et, incidemment, la décision du COPIL en faveur d'une approbation de décaissement de fonds à l'Agence.

Interférences /divergences entre parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre

Il s'est observé au cours de l'année une multiplicité d'incidents entre parties prenantes qui ont constitué des blocages à la mise en œuvre des activités des programmes. Le cas le plus patent est celui du Programme PDGF où plusieurs incidents opérationnels ont été recensés, notamment : (i) l'incident lié à des irrégularités dans la procédure de passation de marchés et la réalisation des audits comptables du PGDF, (ii) l'incident concernant des retards de plusieurs mois de l'unité de gestion du PGDF pour transmettre le rapport d'activité du premier semestre 2024 et (iii) l'incident suite à la réception d'allégations de fraudes de la part d'un membre du personnel de l'entreprise SOFRECO, mandataire de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) du PGDF et suspicion de rupture de contrat abusive du lanceur d'alerte par SOFRECO.

Situation sanitaire liée à la pandémie de M'POX

Selon le plan sanitaire, la mise en œuvre du projet a été quelque peu ralentie à cause de la pandémie à M'POX que le pays a connu au cours de l'année 2024. Plusieurs provinces où se trouvent localisées les interventions de différents programmes du Portefeuille du FONAREDD ont été touchées. Seul le PARF2 a rapporté des perturbations pendant la campagne de collectes de données de base sur le terrain, dans la province du Sud-Ubangi.

Table des matières

Résumé exécutif	ii
Table des matières	xix
Liste des sigles & abréviations.....	xxii
Table des figures.....	xxiv
Table des tableaux.....	xxv
0. Introduction générale.....	1
1. Réalisations principales du Fonds National REDD à la fin 2024	2
1.1. Introduction.....	2
1.2. Réalisations programmatiques du Fonds à la fin 2024	3
1.2.1. Anciens programmes du portefeuille.....	4
1.2.2. Nouveaux programmes approuvés par le Comité de Pilotage.....	8
1.3. Réalisation financière du Fonds à la fin de l'année 2024	8
1.4. Structures de gouvernance du Fonds.....	10
1.4.1. Poursuite du processus de restructuration.....	10
1.4.2. Bilan des activités des structures de gouvernance du Fonds en 2024.....	10
1.4.3. Réalisations majeures en matière de suivi-évaluation.....	12
2. Progrès vers l'atteinte des Jalons de la LOI	17
2.1. Synthèse de l'atteinte des jalons.....	17
2.2. Réalisations des jalons par pilier	19
2.2.1. Pilier Agriculture.....	19
2.2.2. Pilier Energie.....	21
2.2.3. Pilier Forêt	23
2.2.4. Pilier Normes : Mines et hydrocarbures	28
2.2.5. Pilier Aménagement du territoire	30
2.2.6. Pilier Foncier	32
2.2.7. Pilier Démographie.....	34
2.2.8. Pilier Gouvernance et mobilisation des ressources	36
2.3. Rôle stratégique du Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) dans la mise en œuvre des jalons de la LOI2	39
3. Progrès vers l'atteinte des résultats du Fonds.....	41
3.1. Indicateurs de performance globale	41
3.1.1. Indicateurs par piliers et par résultats	41
3.1.2. Intégration des données SIG dans le suivi des activités AFAT.....	46
3.1.3. Synergies entre les programmes.....	48
3.1.4. Bénéficiaires	50
3.2. Evaluation de l'évitement de la déforestation	54

4.	Performance des programmes.....	56
4.1.	Approche de l'évaluation de la performance des programmes en 2024.....	56
4.2.	Performance des programmes sectoriels	57
4.2.1	Programme d'appui à la réforme d'aménagement du territoire (PARAT).....	57
4.2.2	Programme d'appui à la réforme foncière 2 (PARF 2)	64
4.2.3	Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones des savanes et de forêts dégradées (PSFD)	68
4.2.4	Programme d'Energie Durable	76
4.2.5	Programme de Gestion Durable des Forêts	82
4.2.6	Programme d'appui à l'agriculture durable (PAAD) du PDL (PNUD).....	85
4.3.	Performances des programmes intégrés	88
4.3.1	Programme Intégré REDD Oriental (PIREDD Oriental).....	88
4.3.2	Programme intégré REDD de l'Equateur (PIREDD Equateur).....	97
4.3.3	Programme Intégré de la Mongala (PIREDD Mongala).....	105
4.3.4	Programme Intégré de Kwilu (PIREDD Kwilu)	111
4.3.5	Programme Intégré REDD du Maniema (PIREDD Maniema)	115
4.3.6	Programme Intégré REDD de la province du Mai-Ndombe (PIREDD Mai-Ndombe) ..	120
4.3.7	Programme intégré REDD dans les provinces du Kasai-Oriental et de la Lomami (PIREDD KORLOM).....	124
4.3.8	Programme intégré REDD du Plateau (PIREDD Plateau).....	127
4.4.	Insuffisante vérification des Théories du Changement (ToC)	130
5.	Thèmes transversaux	131
5.1.	Genre.....	131
5.1.1.	Analyse de la sensibilité des programmes au genre en 2024	134
5.1.2.	Analyse de l'intégration du genre dans les programmes en phase de démarrage (2024)	135
5.1.3.	Réflexions sur la qualité de l'intégration de la dimension genre et le rôle du FONAREDD	136
5.1.4.	Défis liés à l'exercice de suivi et évaluation de l'aspect genre.....	137
5.1.5.	Recommandations principales sur l'intégration du genre	137
5.2.	Sauvegardes sociales et environnementales	138
5.3.	Communication	140
5.3.1.	Elaboration de la stratégie de communication du FONAREDD.....	140
5.3.2.	Bilan des activités de communication du FONAREDD en 2024.....	140
5.4.	Gestion des risques	142
6.	Evaluations indépendantes des programmes 2024	145
6.1.	Evaluation indépendante (à mi-parcours) du Programme PSFD	145
6.2.	Evaluation indépendante sur le PIREDD Kwilu.....	146
7.	Leçons apprises par programme et défis	147

7.1. Programmes à approche territoriale (PIREDD)	147
7.2. Programmes sectoriels	148
8. Conclusion	149
9. Annexes	150
Annexe 1. Réalisations cumulées selon les activités et par programme	150
Annexe 2. Détail sur le nombre de bénéficiaires cumulés directs et indirects (% hommes et femmes) en 2024.....	156
Annexe 3. Exécution financière du PGDF par effet et produit (Source : rapport annuel 2024 du programme).....	158
Annexe 4. Exécution financière du PIREDD Kwilu par effet et produit (Source : rapport annuel 2024 du programme)	162
Annexe 5. Exécution financière du PIREDD Maniema par effet et produit (Source : rapport annuel 2024 du programme)	167
Annexe 6. Exécution financière du PIREDD KORLOM par effet et produit (Source : rapport annuel 2024 du programme)	168
Annexe 7. Fiches détaillées d'analyse de la performance des programmes	170
Annexe 8. Tableau récapitulatif des projets : numéro MPTF, titre et organisation de mise en œuvre	171

Liste des sigles & abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AGEDUFOR	Projet d'Appui à la Gestion Durable des Forêts
APC	Année couple protection
CAFI	Initiative pour les forêts d'Afrique Centrale
CARG	Conseil Agricole Rural de Gestion
CCNA	Conseil Consultatif National de l'Agriculture
CCNF	Conseil Consultatif National de Forêts
CDG	Comité de Développement de Groupement
CDV	Comité de Développement de Village
CFCL	Concession Forestière de Communautés Locales
CLD	Comité Local de Développement
CONAREF	Commission Nationale de la Réforme Foncière
COFIL	Comité de Pilotage
CT	Comité Technique
CTMP	Comités Techniques Multisectoriels Permanent pour la planification familiale
DGM	Direction Générale des Migrations
ETD	Entité territoriale Décentralisée
FAO	Programme des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FLEGT	Programme pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux
FONAREDD	Fonds National REDD+ de la RDC
GDA	Gestion durable de l'agriculture
GIZ	Coopération technique allemande
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
GTCRR	Groupe de travail Climat REDD Rénové
IGF	Inspection Générale des Finances
LOI	Lettre d'intention
MCH	Microcentrale hydroélectrique
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MINAT	Ministère de l'aménagement du territoire
MPTF	Multi-Partner Trust Fund ou Fonds fiduciaire multipartenaires
MRV	Mesure, Notification et Vérification
ONG	Organisation non gouvernementale
PA	Peuples autochtones pygmées surtout
PACDF	Programme d'appui aux communautés dépendantes des forêts
PAD	Document de Politique d'agriculture durable de la RDC
PARAT	Programme d'appui à la Réforme de l'aménagement du territoire
PARF	Programme d'appui à la réforme foncière
PGAPF	Programme de gestion et d'aménagement des paysages forestiers
PGDF	Programme de gestion durable des forêts
PIREDD	Programme intégré REDD
PTAT	Plan territorial d'aménagement du territoire
PLAT	Plan local d'aménagement du territoire
PLE	Partenaire local d'exécution

PNUD	Programme des Nation-Unies pour le Développement
PPAT	Plan Provincial d'AT
PRODOC	Document de projet
PROMIS-PF	Programme de mise
PSFD	Programme de valorisation des savanes et des forêts dégradées
PTA	Plan de travail annuel
PTBA	Plan de travail annuel budgétisé
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
REPALEF	Réseau des peuples autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers
SE FONAREDD	Secrétariat Exécutif du FONAREDD
SIF	Système d'information foncière
SNAT	Schéma national d'aménagement du territoire
SNSF	Système National de surveillance des forêts
TDR	Termes de référence
UNDG	Groupe des Nations Unies pour le développement durable
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
VPM	Vice -Premier Ministre
WWF	Fonds mondial pour la nature

Table des figures

Figure 1 : Approches de mise en œuvre des programmes chez FONAREDD	4
Figure 2 : Localisation des programmes sectoriels et intégrés REDD+ en RDC.....	7
Figure 3 : Réalisations financières du Fonds décembre 2024 (Source : A partir des données Gateway MPTF)	8
Figure 4 : Aperçu de l'état d'amélioration de la base de données spatiales au cours du 2 ^{ème} semestre 2024.....	16
Figure 5 : Statut des jalons 2021-2024 de la 2 ^{nde} Lettre d'Intention.....	17
Figure 6 : Statut des jalons 2021-2024 de la 2 ^{nde} Lettre d'Intention par pilier	19
Figure 7 : Répartition des bénéficiaires par sexe dans les volets Aménagement du territoire, Forêt, Gouvernance et Energie (foyers améliorés).....	53
Figure 8 : Analyse du genre en 2024	133
Figure 9 : Analyse comparative du genre en 2024.....	133

Table des tableaux

Tableau 1 : Dates clés des programmes du portefeuille FONAREDD.....	4
Tableau 2 : Nouveaux programmes du portefeuille FONAREDD	8
Tableau 3 : Ressources du FONAREDD (source : MPTF).....	9
Tableau 4 : Décaissement des fonds en 2024 et leurs bénéficiaires (source : MPTF)	9
Tableau 5. Bilan de réunions de COPIL en 2024.....	11
Tableau 6. Bilan de réunions du CRP en 2024.....	12
Tableau 7 : Etat des lieux de la mise en œuvre du Plan de Suivi Evaluation du SE - FONAREDD	13
Tableau 8 : Principales réunions organisées avec les agences.....	15
Tableau 9 : Niveau d’atteinte ou statut des jalons 2024 par pilier	18
Tableau 10 : Progrès dans l’atteinte des jalons 2021-2024 du pilier Agriculture	20
Tableau 11 : Progrès dans l’atteinte des jalons 2021-2024 pilier Energie	22
Tableau 12 : Progrès dans l’atteinte des jalons 2021-2024 du pilier Forêt.....	24
Tableau 13 : Progrès dans l’atteinte des jalons 2021-2024 du pilier Mines et hydrocarbures.....	29
Tableau 14 : Progrès dans l’atteinte des jalons 2021-2024 du pilier Aménagement du territoire.....	31
Tableau 15 : Progrès dans l’atteinte des jalons 2021-2024 du pilier Foncier	33
Tableau 16 : Progrès dans l’atteinte des jalons 2021-2024 du pilier Démographie	35
Tableau 17 : Progrès dans l’atteinte des jalons 2021-2023 du pilier gouvernance et mobilisation des ressources.....	37
Tableau 18 : Répartition des jalons par secteur.....	39
Tableau 19 : Résultats cumulés des Programmes selon les activités réalisées.....	43
Tableau 20 : Analyse croisée des données SIG et des résultats cumulés 2024	47
Tableau 21 : Nombre de bénéficiaires directs et indirects	51
Tableau 22 : Calcul de l’impact REDD+ des projets du FONAREDD depuis la LOI 1	55
Tableau 23 : Données clés du programme PARAT	57
Tableau 24 : Réalisations 2024 et cumulées du PARAT et commentaires SE	58
Tableau 25 : Exécution financière par effet et produit au 31 décembre 2024 du PARAT (Source : rapport annuel 2024 du programme).	62
Tableau 26 : Evaluation de la performance du programme PARAT.....	63
Tableau 27 : Données clés du programme PARF 2.....	64
Tableau 28 : Réalisations de l’année 2024 du PARF 2 (Source : rapport annuel 2024 du programme)65	
Tableau 29 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 du PARF 2 (Source : rapport annuel 2024 du programme).	66
Tableau 30 : Evaluation de la performance du programme PARF 2	67
Tableau 31 : Données clés du PSFD.....	68
Tableau 32 : Réalisations de l’année 2024 et réalisations cumulées du PSFD (Source : rapport annuel 2024 du programme)	70

Tableau 33 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 du PSFD (Source : rapport annuel 2024 du programme)	73
Tableau 34 : Evaluation de la performance du programme PSDF	74
Tableau 35 : Données clés du programme Energie.....	76
Tableau 36 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du programme Energie (Source : rapport annuel 2024 du programme)	77
Tableau 37 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 du programme Energie (Source : rapport annuel 2024 du programme)	78
Tableau 38 : Evaluation de la performance du programme Energie	81
Tableau 39 : Données clés du programme Gestion durable des forêts.....	82
Tableau 40 : Réalisations de l'année 2024 et réalisations cumulées du PGDF (Source : rapport annuel 2024 du programme).	83
Tableau 41 : Evaluation de la performance du PGDF.....	84
Tableau 42 : Données clés du programme PAAD.....	85
Tableau 43 : Exécution financier par effet au 31 décembre 2024 du PAAD (Source : rapport annuel 2024 du programme).	86
Tableau 44 : Evaluation de la performance du programme PAAD	87
Tableau 45 : Données clés pour le PIREDD oriental.....	88
Tableau 46 : Réalisations de l'année 2024 et réalisations cumulées du PIREDD Oriental (Source : rapport annuel 2024 du programme)	89
Tableau 47 : Exécution financière par effet au 30 juin 2024 du PIREDD Oriental (Source : rapport annuel 2024 du programme).	91
Tableau 48 : Evaluation de la performance du PIREDD Oriental	96
Tableau 49 : Données clés pour le PIREDD Equateur.....	97
Tableau 50 : Réalisations de l'année 2024 et réalisations cumulées du PIREDD Equateur (Source : rapport annuel 2024 du programme)	99
Tableau 51 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 PIREDD Equateur (Source : rapport annuel 2024 du programme).	101
Tableau 52 : Evaluation de la performance du PIREDD Equateur.....	104
Tableau 53 : Données clés pour le PIREDD Mongala	105
Tableau 54 : Réalisations de l'année 2024 et réalisations cumulées du PIREDD Mongala (Source : rapport annuel 2024 du programme)	107
Tableau 55 : Exécution financière par effet au 31 juillet 2024 PIREDD Mongala (Source : rapport final du programme).	108
Tableau 56 : Evaluation de la performance du PIREDD Mongala	110
Tableau 57 : Données clés pour le PIREDD Kwilu.....	111
Tableau 58 : Réalisations de l'année 2024 et réalisations cumulées du PIREDD Kwilu (Source : rapport annuel 2024 du programme)	112
Tableau 59 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 du PIREDD Kwilu (Source : rapport final du programme).	113

Tableau 60 : Evaluation de la performance du PIREDD Kwilu.....	114
Tableau 61 : Données clés pour le PIREDD Maniema	115
Tableau 62 : Réalisations de l'année 2024 et réalisations cumulées du PIREDD Maniema (Source : rapport annuel 2024 du programme)	117
Tableau 63 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 du PIREDD Maniema (Source : rapport final du programme).	118
Tableau 64 : Evaluation de la performance du PIREDD Maniema	119
Tableau 65 : Données clés pour le PIREDD Mai-Ndombe	120
Tableau 66 : Réalisations de l'année 2024 et réalisations cumulées du PIREDD Mai-Ndombe (Source : rapport annuel 2024 du programme)	121
Tableau 67 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PIREDD Mai-Ndombe.....	122
Tableau 68 : Données clés pour le PIREDD KORLOM	124
Tableau 69 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 PIREDD KORLOM (Source : rapport annuel 2024 du programme).	125
Tableau 70 : Evaluation de la performance du PIREDD KORLOM	126
Tableau 71 : Données clés pour le PIREDD Plateau	127
Tableau 72 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 PIREDD Plateau (Source : rapport annuel 2024 du programme).	128
Tableau 73 : Evaluation de la performance du PIREDD Plateau	129
Tableau 74 : Grille de notation genre par programme entre 2021 et 2024 (méthodologie ONU REDD)	132
Tableau 75 : Application des outils de sauvegardes clés des programmes du FONAREDD	139
Tableau 76 : Matrice de risques du FONAREDD.....	143
Tableau 77. Informations générales sur les évaluations indépendantes menées en 2024.	145
Tableau 78 : Leçons apprises et stratégie d'intégration des programmes à approche territoriale....	147
Tableau 79 : Leçons apprises et stratégie d'intégration des programmes à approche sectorielle.....	148

0. Introduction générale

Le rapport annuel consolidé 2024 du Fonds National REDD (FONAREDD) rend compte des progrès réalisés par les différents programmes du portefeuille, dans leur diversité sectorielle et territoriale, en lien avec les priorités nationales de lutte contre la déforestation et de développement durable.

Il dresse un état des lieux complet de la mise en œuvre des programmes actifs, de la performance financière, des avancées vers les résultats REDD, de l'atteinte des jalons fixés, ainsi que des défis rencontrés. Il offre également un éclairage sur l'intégration transversale des dimensions clés telles que le genre, les droits humains, les dynamiques territoriales ou encore le suivi des impacts environnementaux et sociaux.

Une version préliminaire de ce rapport a été partagée avec CAFI, qui a formulé des observations constructives. Celles-ci ont été prises en compte dans la version soumise à la 67^{ème} session du Comité de Revue des Programmes (CRP 67), dont les recommandations ont également été intégrées dans la présente version du rapport.

Fruit d'un effort collectif d'analyse et de consolidation, ce document reflète un processus de relecture et d'amélioration progressive, dans un esprit de transparence et de redevabilité. Il vise à informer les organes de gouvernance du Fonds, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les parties prenantes nationales sur les résultats atteints, mais aussi à formuler des recommandations utiles pour les années à venir. Il identifie des pistes d'action pour renforcer la cohérence, l'impact et l'efficacité des interventions REDD en RDC.

1. Réalisations principales du Fonds National REDD à la fin 2024

1.1. Introduction

L'année 2024 a constitué une étape charnière pour le FONAREDD, marquée par une dynamique de transition et de consolidation. Cette période a été ponctuée par la clôture de projets emblématiques, le lancement de nouvelles initiatives stratégiques et l'approbation de programmes novateurs, tout en poursuivant la restructuration interne du Fonds.

Les projets parvenus à leur terme opérationnel en 2024 s'inscrivent principalement dans le cadre de la première phase de la Lettre d'Intention (LOI-1). Parmi ceux-ci, deux programmes intégrés (PIREDD-Mongala et PIREDD-Oriental) et un programme sectoriel (PARAT) ont particulièrement contribué à l'avancement des objectifs liés à l'aménagement du territoire. Le PARAT a notamment permis l'élaboration de guides méthodologiques essentiels, le soutien à la politique nationale d'aménagement du territoire, et l'appui à la conception de la loi sur l'aménagement du territoire. Les programmes intégrés ont, quant à eux, favorisé l'élaboration de plans provinciaux d'aménagement du territoire (Mongala et Bas-Uélé), le renforcement des services techniques provinciaux et la mise en place ou la revitalisation de structures de gouvernance locales.

L'année 2024 a également vu le lancement de projets ambitieux, approuvés dans le cadre de la programmation accélérée "Fast-Track" en novembre 2023, à l'instar des PIREDD-KORLOM et PIREDD-Plateau, des programmes sectoriels PARF 2 et PAAD-PDL145T. Les efforts déployés se sont concentrés sur la levée des conditions suspensives pour faciliter le décaissement des fonds et assurer le démarrage effectif de ces interventions. De même, les projets " Normes Mines et Hydrocarbures" et "Finance Carbone", inclus dans la programmation "Fast-Track", ont franchi une étape décisive avec la levée de leurs conditions suspensives, ouvrant la voie à un lancement programmé au premier trimestre 2025. Le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a joué un rôle clé dans l'accompagnement de ce processus.

Le Comité de Pilotage (COFIL) du Fonds, réuni en novembre 2024, a approuvé six nouveaux projets (y compris l'addendum 2 du PIREDD Equateur), dont le déploiement est prévu en 2025, représentant un investissement total de 57,7 millions USD. Ces projets sectoriels, à savoir le programme d'appui à l'agriculture durable (PAAD PDL145T), le projet d'appui à l'atteinte des jalons (PAAJ), le programme entités nationales ou dons de préparation (PDPEN), le programme d'appui à la société civile 2 (PASC), le programme Agriculture paysanne "zéro" déforestation au Kongo Central (PAPS) et le Programme Infrastructures de santé (Infrastructures/CDR), s'articulent autour de différents piliers stratégiques : la planification familiale (Programme Infrastructures/CDR avec UNOPS), l'agriculture (PAAD avec PNUD, PAPS avec OAF), la gouvernance (PASC avec CIFOR/GTCR et PDPEN avec PNUD) et un ensemble de priorités englobant les objectifs de la LOI-2 (PAAJ).

A l'échelle nationale, 300 074 bénéficiaires directs et 4 698 185 bénéficiaires indirects ont été comptabilisés, confirmant la portée croissante des interventions du Fonds. Le secteur le plus touché a été celui de l'agriculture durable (174 227 bénéficiaires, soit 58 % de l'ensemble).

Enfin, le processus de restructuration du FONAREDD, engagé précédemment, s'est poursuivi en 2024 avec le recrutement de nouveaux personnels pour renforcer l'administration (RH) et les unités techniques (Suivi-évaluation et Programmation). L'approbation du Manuel des Opérations du

FONAREDD, venant compléter celle des Termes de Référence, a constitué un jalon important pour l'amélioration de la gouvernance et de l'efficacité du Fonds.

Dans l'ensemble, l'évolution du portefeuille de projets et les avancées notables enregistrées en 2024 témoignent de l'engagement constant de la RDC et de ses partenaires internationaux en faveur d'un partenariat fructueux. Le renforcement continu des capacités institutionnelles du FONAREDD est essentiel pour garantir l'atteinte des objectifs ambitieux fixés en matière de REDD+ et de développement durable.

1.2. Réalisations programmatiques du Fonds à la fin 2024

En lien avec le cadre programmatique du Fonds, et hors programmes clôturés, le portefeuille de suivi-évaluation du FONAREDD comptait, fin 2024, un total de 22 programmes opérationnels, incluant : 15 programmes en cours de mise en œuvre, 7 programmes approuvés en attente de décaissement. Ces 22 programmes se répartissent en 8 programmes intégrés à approche territoriale et 14 programmes sectoriels. La répartition se décline comme suit :

- 11 programmes opérationnels issus de la LOI-1, ayant tous bénéficié d'extensions (avec ou sans coût) (détails dans le tableau 1) dans le cadre de la LOI-2 : PARAT, PSFD, PGDF, Programme Energie durable, Projet d'appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD, PIREDD Equateur, PIREDD Maniema, PIREDD Kwilu, PIREDD Oriental, PIREDD Mongala et PIREDD Mai-Ndombe.
- 4 programmes approuvés en novembre 2023 et lancés en 2024 : PIREDD KORLOM, PIREDD Plateau, Programme d'appui à l'agriculture durable (PAAD), et la phase 2 du Programme d'appui à la réforme foncière (PARF2).
- 2 programmes approuvés en 2023 dont le démarrage est prévu en 2025 : Projet Finance Carbone et Projet sur les Normes dans les secteurs Mines et Hydrocarbures.
- 5 programmes approuvés en novembre 2024, avec un lancement prévu en 2025 : Projet d'appui à l'atteinte des jalons (PAAJ), Programme d'appui aux entités nationales/don de préparation (PDPEN), Projet d'appui à la société civile - phase 2 (PASC), Agriculture paysanne « zéro déforestation » au Kongo Central (PAPS), Programme Infrastructures de santé (CDR), sans compter l'addendum 2 du PIREDD Équateur.

Ce portefeuille va certainement s'élargir si l'on considère le nombre des programmes en cours de développement dont certains ont atteint un stade d'instruction très avancé. C'est le cas des programmes⁴ d'appui au SE-FONAREDD phase 2 et PROMIS phase 2. A cela s'ajoutent les programmes assez matures à savoir PIREDD Sud-Ubangi (ENABEL), Programme Energie 2 (UNCDF/PNUD), PIREDD RN4, PIREDD RN1 & Nord-Kwango, PIREDD-Miabi Kabeya-Kamwanga, PIREDD Bas-Uélé (UNOPS), PIREDD Sud-Kivu (GIZ), Programme d'appui aux PA (RRI), Programme d'appui à la Foresterie communautaire (RFN/RFUK), etc. inscrits parmi les priorités programmatiques du Fonds.

Il faut aussi noter la clôture en 2024 de 4 programmes à savoir PARAT, PIREDD Oriental, PIREDD Mongala et PIREDD Mai-Ndombe.

⁴ Ces programmes n'ont pas été approuvés au COPIL de novembre 2024. Leur approbation est imminente en début d'année 2025.

1.2.1. Anciens programmes du portefeuille

Depuis le lancement du processus de programmation en 2016, le FONAREDD a approuvé fin décembre 2024 au total vingt-neuf (29) programmes ou projets, dont vingt (20) programmes sectoriels et neuf (9) programmes intégrés (PIREDD) suivant l'approche de mise en œuvre définie dans le plan d'investissement. L'ensemble de ces programmes est conçu pour répondre de manière ciblée et intégrée aux défis spécifiques du pays en matière de déforestation et de dégradation des forêts, en mettant l'accent sur les secteurs qui sont les principaux moteurs de ces phénomènes (figure Figure 1).

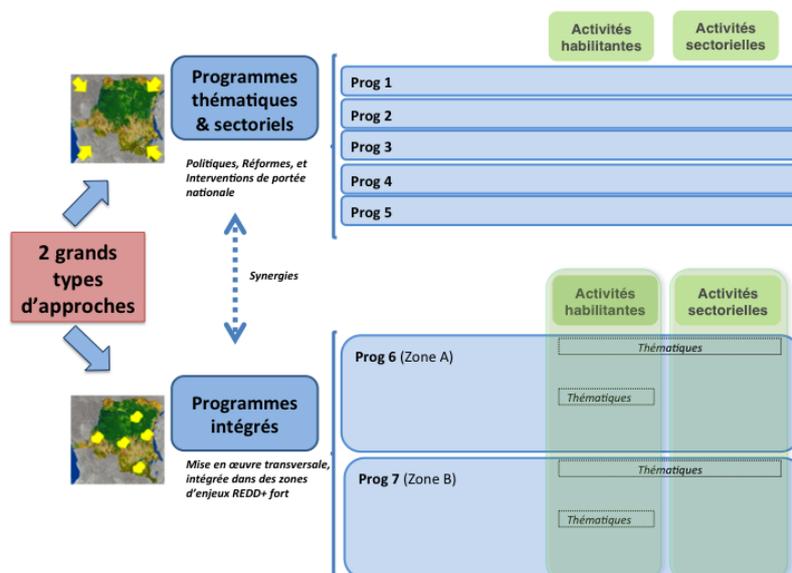


Figure 1 : Approches de mise en œuvre des programmes chez FONAREDD

Sur base de ces approches, le portefeuille initial du FONAREDD se présente au tableau Tableau 1 ci-dessous. Tous ces programmes poursuivent deux objectifs globaux : contribuer à réduire la déforestation pour stabiliser le couvert forestier, et améliorer le niveau de vie des populations, conformément à la Stratégie nationale cadre REDD+. Toutefois, si des données objectives existent sur la réduction de la déforestation, les indicateurs relatifs au niveau de vie restent encore faiblement renseignés dans les rapports d'exécution. Cela justifie le recours à des dispositifs de suivi pour mieux documenter les effets réels des programmes sur les conditions de vie.

Tableau 1 : Dates clés des programmes du portefeuille FONAREDD

N °	Programmes ⁵	Agence d'exécution	Approbation COFIL FONAREDD	Transfert de fonds par MPTF	Date de démarrage effective	Date initiale de clôture prévue	Date actuelle de clôture prévue	Extension
Programmes Sectoriels								
1	Appui au Secrétariat Exécutif, phase 1	PNUD	09/05/2016	07/04/2017	07/04/2017	31/12/2023	02/2025	Avec et sans coût
2	Peuples Autochtones *	BM	20/10/2016	05/04/2017	N/A	30/06/2023	31/07/2023	Sans coût
3	Appui à la Société Civile*	PNUD	20/10/2016	22/12/2016	30/01/2017	30/06/2023	30/06/2023	Aucune
4	SNSF*	FAO	20/10/2016	22/12/2016	01/01/2017	01/01/2021	01/01/2021	Aucune

⁵ Un tableau récapitulatif des projets reprenant le numéro MPTF, le titre et l'organisation de mise en œuvre est repris en annexe Annexe 8.

N °	Programmes ⁵	Agence d'exécution	Approbation COFIL FONAREDD	Transfert de fonds par MPTF	Date de démarrage effective	Date initiale de clôture prévue	Date actuelle de clôture prévue	Extension
5	Réforme de l'Aménagement du territoire*	PNUD	08/02/2017	19/04/2017	01/06/2017	31/12/2023	31/12/2024	Avec et sans coût
6	Réforme foncière*	UN-HABITAT	08/02/2017	25/04/2017	02/08/2017	31/12/2020	30/06/2023	Sans coût
7	Energie durable 1	PNUD/UNCDF	07/11/2018	20/12/2018	29/11/2019	31/12/2022	31/12/2025	Avec et sans coût
8	Gestion Durable de l'Agriculture*	FAO	22/02/2018	29/04/2019	30/07/2019	30/06/2022	31/12/2022	Sans coût
9	Planification familiale (PROMIS), phase 1*	UNOPS	22/05/2019	19/07/2019	06/12/2019	06/12/2022	31/12/2023	Avec et sans coût
10	Savanes (PSFD)	AFD	05/07/2019	10/02/2020	N/A	31/12/2024	31/03/2027	Sans coût
11	Gestion durable forestière (PGDF)	AFD	05/12/2019	23/07/2020	N/A	31/05/2025	30/06/2025	Sans coût
12	Réforme Foncière Phase 2	UN-HABITAT		13/03/2024	13/03/2024	11/03/2028	11/03/2028	Sans coût
13	Projet d'Appui accès marché carbone	PNUD	30/11/2023	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
14	Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ)	PNUD	27/11/2024	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
15	Projet d'Appui aux Entités Nationales, Don de préparation	PNUD	27/11/2024	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
16	Projet d'Appui à l'Agriculture Durable (PAAD)	PNUD	27/11/2024	10/10/2024	10/10/2024	29/08/2027	29/08/2027	-
17	Agriculture Paysanne en savane	OAF	27/11/2024	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
18	Appui à la Société Civile phase 2	CIFOR/GTCR-R	27/11/2024	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
19	Normes Mines et Hydrocarbures	GIZ	30/11/2023	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
20	Infrastructures de santé / construction de deux CDR	UNOPS	27/11/2024	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Programmes Intégrés								
1	PIREDD Mai-Ndombe *	BM	20/10/2016	04/04/2017	18/05/2018	31/12/2022	31/12/2024	Sans coût
2	PIREDD Sud-Ubangi*	BM	08/02/2017	06/04/2017	07/05/2018	30/06/2021	30/06/2021	Aucune
3	PIREDD Oriental *	PNUD	08/02/2017	20/11/2017	04/05/2018	31/12/2022	31/12/2024	Sans coût
4	PIREDD Kwilu	JICA	22/02/2018	20/12/2018	21/04/2019	31/12/2023	30/06/2025	Avec et sans coût
5	PIREDD Equateur	FAO	22/02/2018	28/08/2018	27/08/2019	31/12/2023	31/12/2025	Avec et sans coût
6	PIREDD Mongala *	ENABEL	22/05/2019	08/08/2019	23/09/2019	31/12/2023	31/07/2024	Avec et sans coût
7	PIREDD Maniema	GIZ	31/12/2020	23/04/2021	01/03/2021	28/02/2026	28/02/2026	Sans coût
8	PIREDD Plateau	UNOPS	30/11/2023	03/05/2024	03/05/2024	01/01/2024	01/01/2027	-
9	PIREDD Kasai-Oriental et Lomami (KORLOM)	ENABEL	30/11/2023	28/10/2024	28/10/2024	28/04/2029	28/04/2029	-

*indique les programmes de portefeuille initial qui ont pris fin en décembre 2024 ou plus tôt

De ces programmes, onze (11) sont clôturés dont dix clôtures opérationnelles et une clôture opérationnelle et financière.

Les figures suivantes présentent la localisation des programmes sectoriels et intégrés REDD+ en RDC et permettent de visualiser les synergies existantes ou potentielles entre différents projets opérant sur les mêmes territoires.

Par exemple, le PARF a collaboré avec les programmes PIREDD Kwilu et PIREDD Maniema sur les questions liées au système d'information foncière. De son côté, le PARAT a été impliqué dans l'élaboration du PPAT et des PLAT dans les provinces du Kwilu (en lien avec le PIREDD Kwilu) et dans le processus de l'élaboration du PPAT de l'Equateur (en lien avec le PIREDD Equateur).

Ces synergies sont décrites en profondeur au point 3.1.3 (synergie entre les programmes) du présent rapport.

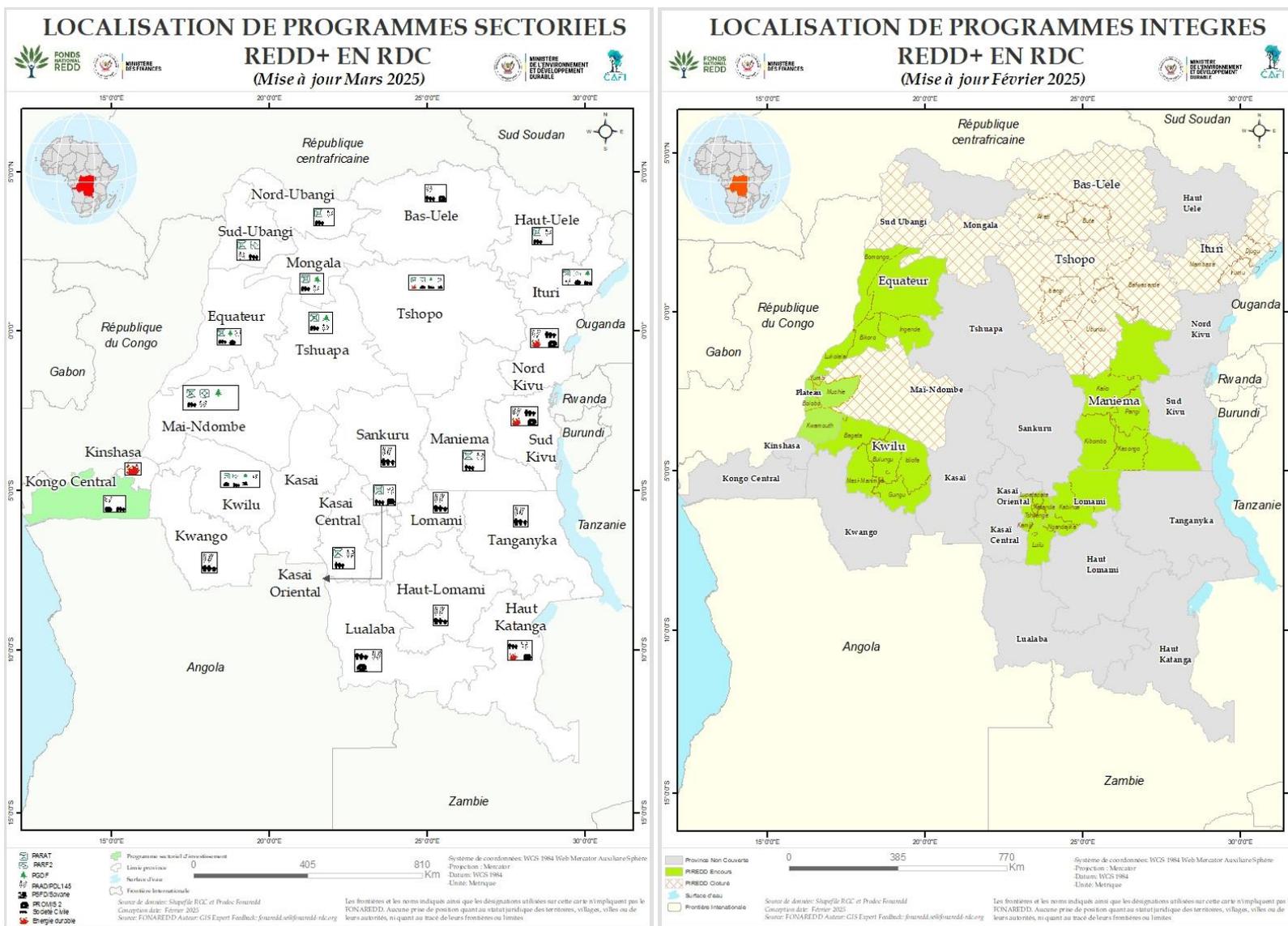


Figure 2 : Localisation des programmes sectoriels et intégrés REDD+ en RDC

1.2.2. Nouveaux programmes approuvés par le Comité de Pilotage

Les programmes approuvés et financés, de cette liste, lors du dernier Comité de pilotage du FONAREDD en novembre 2024 mais dont la mise en œuvre va commencer en 2025, sont présentés dans le tableau Tableau 2 ci-dessous. On note la date d’approbation partielle, les agences d’exécution ou de mise en œuvre, le montant du projet et la durée.

Tableau 2 : Nouveaux programmes du portefeuille FONAREDD

N°	Programmes	Approuvé en COFIL	Agences	Montants en M\$	1 ^{ère} tranche en M\$	Durée
1	Projet d’Appui à l’Atteinte des Jalons (PAAJ)	27/11/2024	PNUD	8	4	18 mois
2	Projet d’Appui aux Entités Nationales, Don de préparation	27/11/2024	PNUD	2	2 (tranche unique)	18 mois
3	Agriculture Paysanne en savane	27/11/2024	OAF	30	15	36 mois
4	Appui à la Société Civile phase 2	27/11/2024	CIFOR/GTCR-R	5,5	3	36 mois
5	PIREDD Equateur Addendum 2 ⁶	27/11/2024	FAO	9,2	3	48 mois
6	Infrastructures/CDR	27/11/2024	UNOPS	3	1,5	36 mois
Total		-	-	57,7	28,5	-

En attendant le lancement et la mise en œuvre de ces programmes, le temps a été laissé aux agences bénéficiaires de ces financements de remplir les préalables nécessaires auprès du MPTF-O ou tenir compte des recommandations du COFIL conditionnant le premier décaissement des fonds synonyme de démarrage de chaque programme.

1.3. Réalisation financière du Fonds à la fin de l’année 2024

A la clôture de l’année 2024, pour les 29 programmes du portefeuille, le montant total du financement approuvé est de 467 470 145 USD⁷, conformément à la [comptabilité MPTF](#). De ce montant, 268 695 865 USD ont été transférés dans les comptes des agences d’exécution pour la mise en œuvre des programmes et 219 506 988 USD ont été justifiés (dépensés) (figure Figure 3).

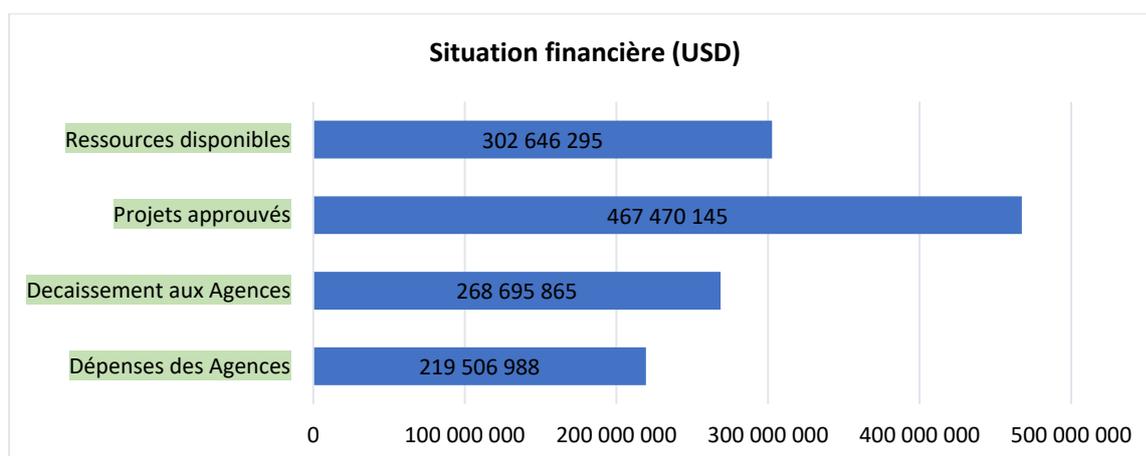


Figure 3 : Réalisations financières du Fonds décembre 2024 (Source : A partir des données Gateway MPTF)

⁶ Il ne s’agit pas en réalité d’un nouveau programme mais d’un addendum du programme PIREDD Equateur (grâce au financement du Royaume de la Suède) dont la mise en œuvre se poursuit.

⁷ Ce montant n’inclut pas les programmes PROMIS 2 et PA-SE FONAREDD, dont l’instruction était très avancée mais non approuvés à la fin de l’année 2024.

Les ressources du FONAREDD sont constituées : (i) de la contribution des bailleurs (CAFI et le Royaume de Suède), (ii) des intérêts générés par le fonds et (iii) des intérêts générés par les ressources mises à disposition des Agences d'Exécution. Ces ressources se répartissent de la manière qui suit (Tableau 3) :

Tableau 3 : Ressources du FONAREDD (source : [MPTF](#))

Sources	Montants (USD)	%
CAFI	293 807 489	97,1
Royaume de Suède	4 978 009	1,6
Intérêts générés par le Fonds	3 571 264	1,2
Intérêts générés par les Agences	153 763,0	0,05
Intérêts générés d'autres sources	135 770,0	0,04
Total	302 646 295,0	100

En 2024, le FONAREDD a décaissé des fonds au profit des programmes de son portefeuille. Les détails sont consignés dans le tableau Tableau 4 suivant.

Tableau 4 : Décaissement des fonds en 2024 et leurs bénéficiaires (source : [MPTF](#))

N°	Programmes	Agence d'exécution	Transfert de fonds par MPTF en 2024	Montant transféré en USD	Motif
Programmes sectoriels					
1	Fonds national RDC : Coût direct	PNUD	02/10/2024	325 411,58	Complément tranche
2	PAAD	UNDP	10/10/2024	15 000 000	1 ^{ère} tranche de financement
3	PARFII	UNHABITAT	13/3/2024	3 115 000	1 ^{ère} tranche de financement
4	Energie durable	PNUD	10/10/2024	4 085 900	Solde financement
5	Appui à la réforme de l'aménagement du territoire	PNUD	16/1/2024	1 374 395	Solde financement
Programmes intégrés					
6	PIREDD Kwilu	JICA	19/01/2024	3 000 000	Tranche de financement
7	PIREDD/Plateau	UNOPS	01/05 2024	5 500 000	1 ^{ère} tranche de financement
8	PIREDD Equateur	FAO	03/09/2024	3 000 000	Complément 2 ^{ème} tranche
9	PIREDD Maniema	GIZ	21/05/2024	10 000 000	Solde financement
10	PIREDD KORLOM	Enabel	28/10/2024	10 000 000	1 ^{ère} tranche de financement
TOTAL				55 400 706,58	

Au cours de l'année 2024, le MPTF (Multi-Partner Trust Fund) a transféré un total de 55,4 millions USD en faveur de dix programmes du portefeuille FONAREDD.

Les montants transférés se répartissent entre programmes sectoriels (5) et programmes intégrés PIREDD (5) et correspondent à différents stades de financement : premières tranches de démarrage, compléments de tranche ou soldes finaux. Cette diversité reflète l'hétérogénéité des cycles de mise en œuvre des projets financés.

La majorité des transferts enregistrés en 2024 concernent soit le lancement de nouveaux projets (PAAD, PARFII, PIREDD Plateau et PIREDD KORLOM), soit le bouclage du financement de programmes

en cours. Le PAAD, programme stratégique pour l'atteinte des jalons de la LOI2, représente à lui seul 15 millions USD, confirmant la priorité donnée aux engagements politiques de la RDC dans le partenariat CAFI. Les programmes PIREDD poursuivent leur montée en puissance avec de nouveaux décaissements significatifs, notamment dans les provinces du Plateau, de l'Équateur, du Maniema et du Kwilu. La régularité des compléments de tranche et des soldes transférés souligne les efforts d'exécution budgétaire, mais appelle aussi à un suivi rigoureux pour garantir la conformité et la redevabilité.

1.4. Structures de gouvernance du Fonds

1.4.1. Poursuite du processus de restructuration

Amorcé depuis 2023, le processus de restructuration du Fonds s'est poursuivi au cours de l'année 2024. Pour rappel, cette restructuration du Fonds a été initiée pour l'actualisation des outils de gestion et la poursuite de la mise en place des organes de gestion du FONAREDD. L'approbation des Termes de référence du Fonds révisé au mois de novembre 2023 fait partie des premiers fruits du processus de restructuration. En 2024, le Manuel d'opérations a été validé par le COPIL à travers la décision du COPIL du 15 mai 2024. La gouvernance du Fonds est décrite par les Termes de référence du Fonds et également retenue dans le document de la structure cadre REDD+.

1.4.2. Bilan des activités des structures de gouvernance du Fonds en 2024

La Gouvernance du Fonds est assurée par trois structures, à savoir, (i) le Comité de pilotage (COPIL) constituant l'organe d'orientation stratégique et de décision, (ii) le Comité de revue de programmes (CRP) comme organe de contrôle et (iii) le Secrétariat Exécutif (SE) qui est l'organe d'appui technique, de développement, du cadre de programmation, de gestion et de suivi du portefeuille ainsi que d'exécution et suivi des recommandations des organes de gouvernance du Fonds. Les informations sur les rôles de ces structures sont fournies de manière détaillée dans les Termes de référence du Fonds. Par ailleurs, il convient de préciser dans sa version structurée, que le comité de pilotage se réunit désormais à un niveau politique et à un niveau technique permettant de faciliter la tenue des réunions nécessaires au bon fonctionnement du Fonds.

Selon le Manuel des opérations du FONAREDD, tel que révisé et validé en avril 2024, les réunions des structures de gouvernance sont programmées ordinairement :

- Au minimum une fois par an au moment de l'approbation du rapport narratif annuel (avant le 15 mai de chaque année), deux fois si nécessaire, sur convocation de son Président pour le COPIL au niveau politique ;
- Une fois par trimestre (à intervalle régulier et calé sur le cycle de programmation du Fonds) pour le COPIL au niveau technique ;
- Au minimum 4 fois par an, et au maximum tous les 3 mois pour le CRP de manière statutaire. La durée exacte des réunions est confirmée avec l'invitation à chaque réunion et adaptée en fonction de l'agenda.

Le bilan des réunions organisées en 2024 se résume comme suit (voir tableau 5 & 6) : Une session du COPIL politique ordinaire, 3 sessions du COPIL politique restreint (par avis de non-objection), 4 COPIL techniques (par avis de non-objection) et 6 sessions du CRP.

1.4.2.1. Bilan des COPIL en 2024

Comme mentionné ci-haut, le Comité de Pilotage (COFIL) a examiné plusieurs questions stratégiques, réparties à travers de réunions organisées sous le format, soit de COFIL politique (ordinaire et restreint), soit de COFIL technique (tableau Tableau 5). Ces réunions ont conduit à la signature de 13 décisions.

- Le **COFIL ordinaire** : Il a permis la validation de six programmes (Infrastructures/CDR, Appui à la société civile, Agriculture paysanne "zéro déforestation", Dons de préparation pour les entités nationales, Appui à l'atteinte des jalons et PIREDD Équateur Addendum 2) en 2024.
- Le **COFIL restreint** : Trois COFIL restreints, organisés en 2024, ont permis d'approuver des décisions spécifiques par Avis de Non-Objection, notamment (i) le plan de travail et l'extension sans coût du PA SE FONAREDD, (ii) le manuel d'opération du Fonds et (iii) le rapport annuel consolidé 2023 du Fonds.
- Le **COFIL Technique** : il s'est consacré à des questions liées à l'opérationnalisation des programmes et à la gestion des ressources, notamment l'extension sans coût du PA SE FONAREDD, l'accréditation de la GIZ au FONAREDD et l'approbation des tranches de financement (PSFD notamment).

Tableau 5. Bilan de réunions de COFIL en 2024

COFIL	Programmes/documents approuvés	Nombre des décisions signées
I. COFIL POLITIQUE		
COFIL restreint		
Janvier	- PA SE FONAREDD (plan de travail janvier-avril)	1
Avril	- Manuel des opérations du FONAREDD - PIREDD Maniema (approbation du décaissement) - PA SE FONAREDD (approbation du Prodoc)	3
31 mai	- Rapport annuel 2023	1
COFIL ordinaire		
27 novembre	- Infrastructures/CDR - Appui à la société civile - Agriculture paysanne "zéro déforestation" - Dons de préparation pour les entités nationales - Appui à l'atteinte des jalons - PIREDD Equateur (addendum 2)	6
II. COFIL TECHNIQUE (ANO)		
Juillet	- Extension sans coût PA SE FONAREDD	-
Septembre	- Accréditation de la GIZ au FONAREDD - PIREDD Oriental (ANO)	1
Octobre	- Extension sans coût PA SE FONAREDD	-
Décembre	- PSFD (approbation 2^{ème} tranche)	1

1.4.2.2. Bilan du CRP en 2024

Comme organe de contrôle, le CRP a notamment pour rôle d'assurer la conformité des plans d'investissements et des programmes financés par le FONAREDD à la stratégie REDD. Les 6 sessions ou réunions du CRP organisées en 2024 ont permis d'analyser 16 programmes (détails dans le tableau Tableau 6) :

- 9 programmes (Agriculture paysanne "zéro" déforestation, PIREDD Mongala, PIREDD Maniema, PSFD, Finance carbone, Appui à la société civile, PIREDD Kwilu, Agriculture durable PDL145T, PGDF) ont été examinés une fois.
- 5 programmes (PIREDD Equateur, Energie durable/PNUD, PIREDD Oriental, Don de préparation pour les entités nationales, Appui à l'atteinte des jalons) ont été examinés avec de deux fréquences de passage au CRP.
- 2 programmes (PROMIS 2 et Infrastructures/CDR) sont exceptionnellement passés à trois reprises.

Le bilan global fait état de 27 décisions/résolutions produites et signées par le CRP au cours de l'année dont 2 en lien avec la revue du rapport annuel 2023 consolidé du Fonds. Les réunions du CRP ont également été des bonnes occasions pour aborder plusieurs autres sujets qui n'ont pas l'objet de résolutions ; il s'agit notamment de l'état du suivi des décisions du COPIL et des résolutions du CRP, l'état d'avancement de la programmation, le plan de suivi-évaluation ainsi que le plan de rapportage.

Tableau 6. Bilan de réunions du CRP en 2024

Réunion	Date	Programmes analysés	Nb des résolutions signées
CRP59	29 février au 1 mars (2 jours)	- Don de préparation pour les entités nationales - Appui à l'atteinte des jalons - Promis 2 - Infrastructures/CDR - PIREDD Oriental	5
CRP60	14 au 15 mai (2 jours)	- Finance carbone - Agriculture durable PDL145T - Energie durable/PNUD - Promis 2 - Infrastructures/CDR - PIREDD Equateur - Rapport annuel 2023	7
CRP61	11 au 12 juillet (2 jours)	- Don de préparation pour les entités nationales - Appui à la société civile - PIREDD Oriental - PIREDD Mongala	4
CRP62	19-20 septembre (2 jours)	- Appui à l'atteinte des jalons - Agriculture paysanne "zéro" déforestation - PSFD - PIREDD Maniema	4
CRP63	15 octobre (1 jour)	- PIREDD Equateur - Suivi des décisions et résolutions sur le Rapport annuel	2
CRP64	17-18 décembre (2 jours)	- PIREDD Kwilu - PGDF - Energie durable/PNUD - PROMIS 2 - Infrastructures/CDR	5

1.4.3. Réalisations majeures en matière de suivi-évaluation

Les réalisations majeures du SE FONAREDD lors de l'année 2024 sont les suivantes :

- Suivi évaluation des programmes : 13 programmes évalués en 2024 (2 missions d'évaluation indépendante) ;
- Revue annuelle 2023 des jalons et du partenariat CAFI/FONAREDD, tenue en mars 2024 ;
- La réunion ordinaire du COPIL politique, tenue en novembre 2024
- Réunions d'échanges, avec des réunions ciblant toutes les programmes d'une part et de réunions axés sur de questions particulières à certains programmes d'autre
- Collecte et suivi de livrables (en particulier les données spatiales) en vue de la consolidation de la base de données
- Réunions régulières avec les ministères sectoriels sur l'atteinte des jalons et approbation du PAAJ par le COPIL ;
- Appui aux organes de gouvernance du FONAREDD (participation à 16 COPIL des programmes et 7 CRP).

Comme toutes les années écoulées, le [Plan de suivi évaluation 2024](#) du FONAREDD avait prévu pour l'année 2024 : les réunions et missions de suivi, la participation des experts du FONAREDD aux COPIL des programmes évaluation détaillée, la revue des rapports semestriels et annuels des différents programmes transmis par les agences, la collecte des données selon PTBA (études initiales, diagnostics etc.), les réunions et missions d'échange et de capitalisation, l'évaluation externe/ vérification indépendantes des agences, la réunion de Suivi conjoint des jalons de la LOI avec les points focaux, la mise à jour trimestrielle du portefeuille FONAREDD sur le site web FONAREDD, le suivi spatial des programmes, l'analyse de performance des programmes. La réalisation de ce plan se présente comme suit :

Tableau 7 : Etat des lieux de la mise en œuvre du Plan de Suivi Evaluation du SE - FONAREDD

Activités	Nbre prévu	Nbre réalisé	Taux de réalisation	Commentaires
Missions de suivi sur terrain	6	4	67 %	4 missions de suivi-évaluation réalisées au PIREDD Kwilu, Oriental, Mongala et PSFD. Les missions de suivi en Equateur et Maniema, planifiées au dernier trimestre de l'année 2024, n'ont pas été effectuées suite aux contraintes financières.
Réunions avec les programmes PIREDD et sectoriels	6	6	100%	Les réunions avec les programmes territoriaux et sectoriels organisées sur les thématiques suivantes (i) rapportage (la mise à jour du canevas de rapportage), (ii) comptage de bénéficiaires (mise à jour et rappel des obligations des agences) (2 réunions), (iii) note des obligations de rapportage, (iv) lignes directrices pour l'organisation des COPIL, (v) lignes directrices sur le rapportage spatial.
Réunions ciblant des programmes spécifiques dans le cadre du suivi ou la résolution de problèmes spécifiques	12	12	100%	Discussions avec les Programmes Energie, PARAT, PARF, PGDF, PSFD (détails dans le tableau suivant).
Participation aux COPIL des programmes/ projets	13	13	100%	SE FONAREDD a participé au COPIL du programme Energie (1), PIREDD Maniema (2), PGDF (2), PSFD (2), PARAT (1), PIREDD Plateau (1), Kwilu (2), PARF2 (1), PIREDD Equateur (1), PIREDD KORLOM.
Rapports annuels et semestriels et leurs analyses (réunion d'échange)	24	21	88%	Tous les rapports semestriels et annuels reçus ont été analysés, et une note d'analyse a été partagée avec les agences concernées. Des réunions d'échange ont été organisées, selon les besoins, à l'issue de cette analyse pour les rapports semestriels. Sur les 11 rapports reçus, 9 ont été couverts par des réunions d'échanges (à savoir PIREDD Maniema, PIREDD Kwilu, PIREDD Plateau, PARF2, PSFD, PIREDD Equateur, Programme Energie, PARAT, PIREDD Oriental) sur 11. Les rapports de PGDF (reçu tardivement) et de PIREDD Mongala n'ont pas fait l'objet d'échanges directs avec les Agences.

Activités	Nbre prévu	Nbre réalisé	Taux de réalisation	Commentaires
				Il convient également de souligner que des 12 rapports annuels réceptionnés, 11 ont été partagés dans les délais impartis, ce qui traduit une amélioration dans la rigueur du rapportage programmatique, excepté le rapport du PIREDD Mai-Ndombe, en instance de clôture, réceptionné fin mars 2025.
Evaluation indépendante des programmes	2	2	100%	PSFD et PIREDD Kwilu (voir détails au chapitre 7 du présent rapport).
Analyse de performance des programmes	1	1	100%	L'analyse a été faite par la firme NIRAS en utilisant la méthodologie validée lors du CRP65 (lien de la résolution ici). (https://www.niras.com/about-niras/)
Réunion de Suivi conjoint des jalons de la LOI avec les points focaux	1	1	100%	Revue annuelle 2023 (tenue en avril 2024)

Les réunions organisées dans le cadre du suivi ou de la résolution de problématiques spécifiques liées à certains programmes sont résumées dans le tableau ci-dessous. Parmi les plus marquantes, on peut citer les suivantes (tableau Tableau 8) :

Tableau 8 : Principales réunions organisées avec les agences

Programmes	Nombre	Problématique	Observations
PARAT	2	PTBA- Prise en charge ou primes des experts ou agents de services de l'AT impliqués dans le programme	Compromis trouvé entre les différentes parties prenantes
PSFD	4	- Question de l'addendum (Top-up) - Question du décaissement de fonds (2 ^{ème} tranche) et la planification de la mission de vérifications - Discussions sur les conclusions de la mission de vérifications indépendantes (réponses du management de l'Agence - Extension du programme sans coût	Détails dans la résolution du CRP62
PGDF	3	- Préparation des dossiers pour la demande d'extension du programme - Question de rapportage et rappel des obligations de l'AFD comme agence d'exécution, - Question des incidents opérationnels enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme.	Détails de la résolution du CRP64 (extension de la durée accordée jusqu'au mois de juin)
PARF2	2	- Réaffectation de lignes budgétaires et priorisation des activités proposées par la MINETAT, Ministère des Affaires foncières	Question analysée au COFIL du programme sur recommandation du SE-FONAREDD
Energie	1	Question d'extension sans coût du programme (préparation de documents à soumettre aux CRP) Préparation de l'addendum	Détails de la résolution du CRP64 (demande d'extension accordée)

Collecte et suivi de données spatiales

En 2024, l'une des priorités du SE-FONAREDD a été de consolider les bases de données spatiales des différents programmes et de les utiliser comme outil de vérification des résultats déclarés. Pour les programmes à approche territoriale (PIREDD), ces données sont essentielles, notamment dans le cadre du système de vérification des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), qui constitue l'un des objectifs stratégiques du nouveau cycle programmatique de la LOI2.

Dans cette optique, un état des lieux a d'abord été réalisé en juin 2024, sur la base des livrables spatiaux attendus des agences d'exécution des PIREDD. Cette étape a été suivie de plusieurs actions, dont le suivi spécifique de certains programmes. Deux missions de terrain ont ainsi été organisées en 2024 pour la vérification des données spatiales et des livrables dans les provinces de la Mongala et Oriental. En raison de contraintes budgétaires, d'autres suivis ont été effectués à distance, à travers des réunions d'échanges techniques avec les agences (cas du Maniema, du PSFD, du Kwilu, de l'Équateur, etc.), sur la base des données extraites des rapports semestriels 2024.

Les descentes sur le terrain ont permis de consolider considérablement la base de données spatiales du FONAREDD (lien [ici](#)) entre juin et décembre 2024. Les progrès réalisés sont illustrés par la figure Figure 4 ci-dessous, avec une évolution marquée du volume de données, qui a plus que triplé en l'espace de six mois.

Encadré 1- Objectifs spécifiques de collecte et suivi des données spatiales et livrables

- Vérifier que les données spatiales relatives à certaines activités du projet, à l'occurrence les superficies de plantations, sur terrain ;
- Vérifier si les données spatiales sont disponibles et organiser suivant les lignes directrices sur l'organisation du COFIL ;
- Partager et enrichir les bases de données spatiales par l'acquisition de données disponibles ;
- Organiser et vérifier les données qui servent de base au processus PSE ;
- Sensibiliser les acteurs sur le rapportage de données cartographiques.

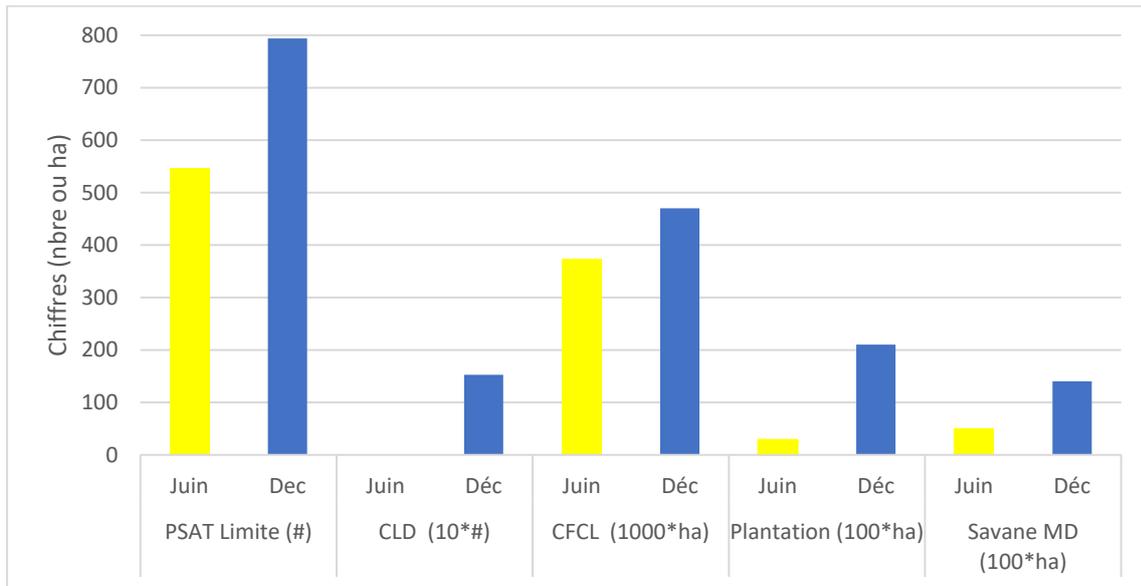


Figure 4 : Aperçu de l'état d'amélioration de la base de données spatiales au cours du 2^{ème} semestre 2024

2. Progrès vers l'atteinte des Jalons de la LOI

2.1. Synthèse de l'atteinte des jalons

La seconde Lettre d'Intention RDC-CAFI (2021-2026) a défini 90 jalons à atteindre pour avancer vers les objectifs de développement durable et de lutte contre la déforestation en RDC. Ces jalons couvrent huit piliers sectoriels : Agriculture, Aménagement du Territoire, Démographie, Énergie, Foncier, Forêt, Gouvernance et Mines et Hydrocarbures.

Au 31 décembre 2024, 55 % des 75 jalons 2021-2024 évalués avaient été atteints ou étaient en progrès, avec un total de 20 % entièrement atteints (figure Figure 5). Par rapport à 2023, des avancées ont été enregistrées, notamment :

- Pilier agriculture : réalisation d'une étude pour la cartographie du potentiel de production agricole durable conjointement par les Ministères de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire.
- Pilier énergie : progression significative vers l'élaboration et la validation de la Politique Nationale de l'Énergie, appuyée par une évaluation environnementale stratégique en attente de validation pour soumission en Conseil des Ministres.

Le pilier le plus en retard, mais également le plus attendu, est le pilier forêt. Ce pilier a été majoritairement couvert par le projet PGDF de l'AFD, qui a malheureusement connu de nombreux incidents opérationnels depuis le début du programme, ce qui a considérablement ralenti sa capacité à atteindre ses objectifs. Des progrès depuis la dernière évaluation peuvent cependant être notés. La priorité a été mise sur la réalisation de la politique forestière, également une priorité du gouvernement, et qui permettra de participer à l'atteinte de plusieurs jalons. Le programme a connu quelques avancées notamment sur la production de la Politique Forestière Nationale (du draft 0, feuille de route des consultations à conduire au niveau provincial et diagnostic du secteur forestier présentés au CCNF). Ce jalon de la politique forestière est un élément urgent. Face aux problèmes rencontrés par le programme PGDF, il conviendra de s'appuyer sur le projet d'appui à l'atteinte des jalons (PAAJ) validé en novembre 2024, pour faire avancer ce jalon, ainsi que l'ensemble du pilier forêt.

Statut des jalons 2021-2024

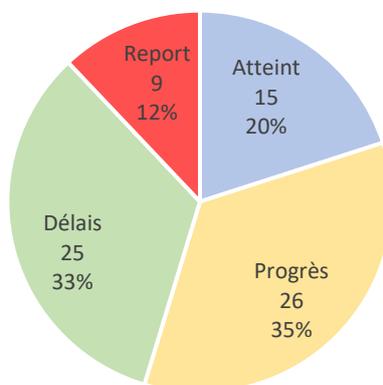


Figure 5 : Statut des jalons 2021-2024 de la 2nde Lettre d'Intention.

Depuis le 13 novembre 2024, un accord entre le Gouvernement de la RDC et le Fonds Monétaire International (FMI) a été signé, notamment pour la mise en œuvre d'un nouveau programme axé sur la lutte contre le changement climatique soutenu par la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). Nous pouvons déjà noter des synergies entre les engagements de ce programme et certains jalons de la Lettre d'Intention, notamment dans les piliers Aménagement du Territoire (Elaboration de la loi), Forêt (Révision du Code forestier, allocation de nouvelles concessions et mise à jour des données de déforestation et dégradation) et Mines et Hydrocarbures (Cadre réglementaire et mise en œuvre des obligations légales des évaluations d'impact). Les secrétariats assureront un suivi de ces engagements et le rapprochement des programmes sous financement CAFI engagés vers les mêmes objectifs.

Un suivi rapproché est constamment effectué pour s'assurer que l'ensemble des jalons sont assurés d'être financés à travers un projet. La validation du Projet d'Appui aux Jalons devrait permettre d'avancer vers l'atteinte d'un grand nombre de jalons, plusieurs d'entre eux étant budgétisés à travers ce projet. C'est notamment le cas pour le jalon Agriculture, dont le financement de 80 % des jalons 2023 est assuré par ce programme.

A la clôture de l'année 2024, les résultats atteints des jalons par pilier se présentent comme repris dans le tableau Tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9 : Niveau d'atteinte ou statut des jalons 2024 par pilier

Pilier / Statut	Nombre	Atteint	Progrès	Délais
Aménagement du territoire	0	-	-	-
Energie	0	-	-	-
Agriculture	1	0%	0%	100%
Forêt	2	50%	0%	50%
Foncier	2	0%	0%	100%
Mines et Hydrocarbure	0	-	-	-
Démographie	1	0%	0%	100%
Gouvernance	0	-	-	-
Total	6	17%	0%	83%

Sur les six jalons évalués en 2024, un seul a été atteint et cinq sont en retard. Il s'agit du jalon forêt 2024 atteint en 2023 : « **le Conseil Consultatif National des Forêts est opérationnel à raison de deux sessions minimums par an, et des Conseils Consultatifs Provinciaux des Forêts sont fonctionnels dans les PIREDD d'ici fin 2024 avec au moins deux sessions par an** ». Le décret révisé du Conseil Consultatif National des Forêts (CCNF) a été adopté en Conseil des Ministres et publié au Journal Officiel en mars 2023 (Décret n°23/21 du 3 mars 2023), modifiant et complétant le Décret n°08/03 du 26 janvier 2008 relatif à la composition, l'organisation et le fonctionnement du CCNF.

Les jalons 2024 non atteints en rapport avec l'agriculture (traduire dans la loi sur les orientations de la Politique nationale agricole en reprenant notamment les principes de l'aménagement du territoire et de gestion durable des forêts et des tourbières) et la démographie (actualisation de la politique nationale de la population) sont alignés sur le Projet d'Appui aux Jalons (PAAJ), validé en novembre 2024 et prévu pour démarrer en 2025.

2.2. Réalisations des jalons par pilier

Dans ce chapitre relatif aux réalisations des jalons par pilier, nous allons présenter tous les jalons ayant échéances de 2021-2024 (figure Figure 6).

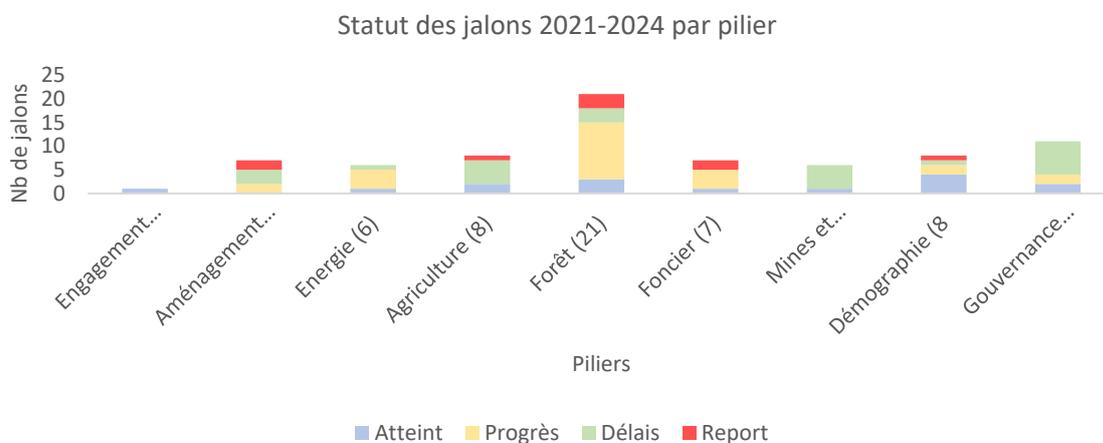


Figure 6 : Statut des jalons 2021-2024 de la 2nde Lettre d'Intention par pilier

2.2.1. Pilier Agriculture

L'élaboration de la politique agricole durable de la RDC adoptée en conseil du ministre le 17 février 2023 et la réalisation d'une étude pour la cartographie du potentiel de production agricole durable conjointement par les Ministères de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire sont les réalisations majeures du pilier agriculture.

a) Programmes contribuant au progrès du pilier agriculture

Etant donné que l'agriculture sur brûlis est considérée comme le principal facteur de la déforestation et dégradation des forêts, les fonds mobilisés par le FONAREDD à travers le financement CAFI sont orientés de manière à apporter une réponse durable dans les pratiques de l'agriculture durable et permettre au pouvoir public ainsi qu'aux ménages ruraux de règlementer les activités du secteur agricole en faveur de bonnes pratiques agricoles à faible impact sur les forêts à travers les investissements agricoles réalisés dont l'agroforesterie, les cultures pérennes et la mise en défens.

Durant l'année 2024, un (1) programme sectoriel et cinq (5) programmes intégrés ont contribué à atteindre les objectifs assignés dans ce pilier. Pour les programmes sectoriels, on a le programme d'appui à la mise en valeur des zones des savanes et des forêts dégradées (PSFD). Pour les programmes intégrés, il s'agit de PIRRED Oriental, PIREDD Mongala, PIREDD Equateur, PIREDD Maniema et PIREDD Kwilu. Les autres PIREDD étant dans la phase de démarrage. De manière concrète, ces programmes ont contribué, de manière complémentaire à ce pilier, en appuyant le développement d'une agriculture durable et compatible avec les objectifs REDD+, à travers des actions combinant appui aux producteurs, pratiques agroécologiques et réduction de la pression sur les forêts. Les résultats chiffrés liés à la promotion et la mise en place d'une agriculture pérenne, agroforestière et vivrière durables sont présentés à la section 3.1 et les détails en annexe Annexe 1.

b) Progrès dans l'atteinte des jalons pour le pilier Agriculture

Au total 8 jalons dont les objectifs sont fixés pour 2021-2024 sont visés dans le LOI2. Le tableau

Tableau 10 suivant montre le niveau d'avancement dans l'atteinte de ces jalons.

Tableau 10 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2021-2024 du pilier Agriculture

Engagements et jalons politiques	Echéance	Statut	Financement assuré/prévu	Observations / Evidences
La Politique agricole est adoptée [en Conseil des Ministres] d'ici [fin 2022], intégrant les principes d'Aménagement du Territoire et la préservation des forêts et des tourbières, et faisant la promotion du développement de l'agriculture commerciale dans les zones savanicoles.	2022	Atteint	Oui assuré	17 février 2023 : Politique agricole durable (PAD) adoptée en 87ème Conseil des Ministres, après une évaluation stratégique environnementale. Elle acte des principes de préservation des tourbières, des forêts de grande valeur, reconnaît l'importance de l'Aménagement du Territoire et oriente l'agriculture industrielle en zone de savane et de forêts dégradées.
Le Conseil consultatif national sur l'agriculture est en place et est fonctionnel d'ici [fin 2022].	2022	Atteint	Oui assuré	9 décembre 2022 : validation du Projet de Décret mettant en place le CCNA lors de la 80ème réunion du Conseil des Ministres
Les contrats de concessions agricoles sont publiés au moins annuellement sur le site web du Ministère sectoriel, accessible au public.	2023	Délais	Oui assuré	Financement prévu à travers le Programme d'appui à l'atteinte des jalons (PAAJ)
Une cartographie du potentiel de production agricole durable , intégrant la préservation des forêts et des tourbières, est réalisée pour les cultures de rente clés [par ex., café, cacao, palmier à huile, hévéa, etc.] d'ici [fin 2023], en s'appuyant sur l'étude sur le potentiel agricole réalisée dans le cadre du Pilier Aménagement du territoire.	2023	Progrès	Oui assuré	Etude conjointe entre le MINAGRI et le MINAT finalisée. Rapport en cours de finalisation.
Un processus participatif de réflexion et de définition sur l'agriculture de taille intermédiaire , ses besoins spécifiques, et comment l'accompagner pour permettre d'en réduire l'impact sur les forêts tout en répondant aux besoins du pays, en ligne avec les objectifs de la présente lettre d'intention, sur base du contexte spécifique de la RDC et informé par les bonnes pratiques nationales et internationales dans des pays similaires.	2023	Délais	Oui assuré	Budgétisé dans le cadre du PAAJ.
Le Ministère sectoriel notifie formellement les partenaires au développement et les Gouverneurs de Province d'assurer la cohérence entre, d'une part, les programmes d'aide publique au développement et les programmes provinciaux incluant les investissements publics et privés et, d'autre part, les orientations de la Politique agricole nationale ainsi que les prescriptions des Schémas/Plans d'AT [notamment ceux développés dans le cadre des PIREDD], d'ici [fin 2023].	2023	Délais	Oui assuré	Le Programme d'appui à l'atteinte des jalons prévoit d'appuyer le ministère au niveau central à notifier les Gouverneurs et les partenaires au développement.
Un Plan ou feuille de route pour augmenter graduellement l'allocation et l'exécution budgétaires domestiques au secteur de l'agriculture est adopté d'ici [fin 2023].	2023	Délais	Oui assuré	Financement prévu à travers le Projet d'appui à l'atteinte des jalons (PAAJ)
Traduire dans la loi les orientations de la Politique nationale agricole en reprenant notamment les principes de l'aménagement du territoire et de gestion durable des forêts et des tourbières, et en prenant en compte les avis du Conseil consultatif national sur l'agriculture ; adopter la loi agricole révisée [d'ici fin 2024]	2024	Report	Oui assuré	Financement PAAJ

2.2.2. Pilier Energie

a) Programmes contribuant au progrès du pilier Energie

En République Démocratique du Congo, l'approvisionnement des centres urbains en bois énergie, combiné à son utilisation à plus de 95 % pour la cuisson domestique et par le secteur productif, constitue l'un des principaux facteurs directs de la déforestation et de la dégradation des forêts, en particulier dans les zones forestières.

Pour répondre à cet enjeu, deux types d'interventions sont mis en œuvre grâce au financement du FONAREDD :

- D'une part, le programme sectoriel "Energie" vise à identifier et promouvoir des solutions énergétiques alternatives, en vue de réduire la dépendance au bois énergie.
- D'autre part, plusieurs programmes intégrés (PIREDD) contribuent à cet objectif à travers une approche territoriale combinant restauration des écosystèmes et production de bois énergie. Il s'agit notamment des PIREDD Kwilu, Équateur, Oriental, Maniema, Mongala, Plateau, KORLOM et Sud-Ubangi. Ces programmes soutiennent : la mise en place de systèmes agroforestiers avec des essences à croissance rapide ; la production et la vulgarisation de foyers améliorés, afin de réduire la consommation de charbon de bois dans les ménages.

Enfin, le programme sectoriel PSFD (Programme de mise en valeur des savanes et forêts dégradées) contribue également à cet objectif, notamment à travers la promotion de plantations agroforestières destinées à la production durable de bois énergie et à la restauration des forêts dégradées.

b) Progrès dans l'atteinte des jalons pour le pilier Energie

Six jalons dont les objectifs sont fixés pour la période allant de 2021-2024 sont visés dans le LOI2 pour le pilier énergie. Le pilier Energie est celui qui connaît le plus de progrès à la fin de l'année 2024 (tableau

Tableau 11). 83 % des jalons sont atteints ou en progrès. Comme susmentionné, l'élaboration et la validation de la Politique Nationale de l'Énergie sont très avancées, en attente de la validation de l'évaluation environnementale stratégique pour sa soumission en Conseil des Ministres.

Tableau 11 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2021-2024 pilier Energie

Engagements et jalons politiques	Échéance	Statut	Financement assuré/prévu	Observations / Evidences
La Politique nationale de l'énergie est élaborée et validée en Conseil des Ministres d'ici [fin 2022], en intégrant la cuisson propre dans l'optique de réduire l'impact sur les forêts naturelles.	2022	Progrès	Oui assuré	- 8-9 Déc 2022 : Politique nationale de l'Energie validée en Atelier National, après validation technique (Mai 2022) et consultations provinciales.'- Evaluation stratégique environnementale en cours par l'ACE, en attente de validation pour soumission en Conseil des Ministres.
Un mécanisme de coordination intersectorielle sur la question de l'énergie durable, qui intègre la cuisson propre, est défini par un acte juridique et rendu fonctionnel d'ici fin 2023 avec au moins 2 réunion /an à partir de 2022 ;	2023	Atteint	Oui assuré	Conseil National de l'Energie a pris en compte les recommandations du jalon (depuis la retraite de Zongo).
(...) et une clarification des mandats respectifs et des synergies nécessaires d'ici fin 2023.	2023	Délais	Oui assuré	
La politique énergétique reconnaît l'importance de l'établissement de schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie, avec un portage institutionnel multipartite clair pour le pilotage de leur mise en œuvre	2023	Progrès	Oui assuré	La politique a été validée et finalisé au niveau technique et comprend en son Axe 4 de l'objectif 1 de la biomasse-énergie qui vise le développement de schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie (p 22 de la PNE). Evaluation environnementale stratégique en cours. Atelier 14 décembre 2023 "Appel à l'élaboration d'un schéma directeur d'approvisionnement durable en Bois-énergie" (PNUD). Il faudra se baser sur les résultats de cette étude pour élaborer les schémas. Un consultant a été recruté (voir Kouadio du PNUD pour plus d'éléments).
Le cadre légal, réglementaire et fiscal du gaz de pétrole liquéfié (GPL) , est adopté d'ici [2023].	2023	Progrès	Oui assuré	Le plan directeur de la ville de Kinshasa a été fait et une feuille de route adoptée. Les consultations des acteurs publics et privés y compris les PTF et la société civile ont été réalisées. Un comité de rédaction est établi qui sera appuyé par les consultants recrutés à ce sujet (Voir rapport annuel Energie). L'atelier de validation des textes juridiques sur le GPL a eu lieu le 3 et 4 décembre, présidé par le SG Hydrocarbures. Les textes ont été validés, moyennant des recommandations. Le PNUD, en étroite collaboration avec IFC et PIFORES, prévoit une timeline de validation fixée à Mars 2025.
Un plan ou feuille de route est adopté d'ici [fin 2023] visant à augmenter graduellement l'allocation et l'exécution du budget national en appui à la mise en œuvre de la présente lettre d'intention dans le secteur de l'énergie.	2023	Progrès	Oui assuré	

2.2.3. Pilier Forêt

a) Programmes contribuant au progrès du pilier Forêt

Le pilier forêt a été soutenu par six programmes dont un sectoriel (PGDF) et les cinq programmes intégrés (Equateur, Maniema, Oriental, Kwilu et Mongala) opérationnels. Les programmes PIREDD ont principalement appuyé le processus de création, de reconnaissance officielle et d'encadrement des Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL), l'élaboration des plans simples de gestion (PSG) et la mise en place des outils de gouvernance locale ayant un impact sur la gestion durable des ressources naturelles. Le PGDF, quant à lui, contribue à l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance forestière, notamment à travers l'appui aux politiques nationales de gestion durable des forêts.

b) Progrès dans l'atteinte des jalons du pilier Forêt

Le pilier Forêt compte le plus des jalons. Au total 21 jalons ont été planifiés jusque fin 2024 dont 3 sont atteints, 12 en cours (en progression) et 6 jalons non encore réalisés (tableau Tableau 12).

Tableau 12 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2021-2024 du pilier Forêt

Engagements et jalons politiques	Echéance	Statut	Financement assuré/prévu	Observations / Evidences
Les conditions de lancement du Programme de Gestion Durable des Forêts sont atteintes d'ici le 31 janvier 2022	2022	Atteint	Oui assuré	- Courrier datant du 7 juin 2023 du MEDD au MinFin demandant l'habilitation du Directeur National de Programme et de l'Assistant technique Principal conformément au document de projet ; (<i>en attente de l'habilitation du MinFin</i>) - Déc 2022 : atelier de lancement du PGDF (compte-rendu)
La revue légale des concessions forestières d'exploitation industrielle est finalisée d'ici mi-2022 en concertation avec les parties prenantes ; les résultats, publiés ;	2022	Atteint	Oui assuré	- Revue légale indépendante finalisée (voir : livrables) - Publiés le 05/03/2024: / Publication sur site du MEDD Rapport final Commission interministérielle de révisitation Installation de la commission d'évaluation des concessions et présentation du rapport des travaux. Notification aux entreprises la validation des titres. Tableau définitif des concessions forestières en situation régulière en attente + concessions annulées en attente également (livrables attendus)
Les concessions forestières jugées illégales au regard de la législation nationale, annulées d'ici [fin 2022]. L'atteinte de ce jalon est préalable à toute nouvelle allocation et réallocation de concession forestière industrielle.	2022	Progrès	Oui assuré	- Avril 2022 : mise en place d'une Commission Ministérielle de Révisitation des contrats par arrêté 016/1 du MEDD Mars 2023 : présentation en Conseil des Ministres du Rapport provisoire de la Commission et validation de la feuille de route pour les prochaines étapes (traitement des recours des entreprises, consultations notamment dans le cadre du CCNF)
<i>(Y inclus le rapport d'Audit de 2020 de l'Inspection Générale des Finances, à publier avant fin 2021)</i>	2021	Atteint	Oui assuré	Rapport publié en Avril 2022
Le secteur Forêt est clairement et fortement intégré dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (l'ITIE) et à ce titre, tous les contrats de concessions d'exploitation industrielle et de conservation , y compris les rapports d'audit, de revue et des missions d'observation, sont publiés sur un site internet disponible publiquement d'ici [fin 2022].	2022	Progrès	Oui assuré	- 2015 : le Comité exécutif de l'ITIE-RDC a décidé d'étendre les rapports ITIE au secteur forestier ; - Publication du Rapport de cadrage du secteur forestier en février 2023 ; - Délais dû à l'absence de financements mis à disposition par FONAREDD/CAFI auprès de l'ITIE RDC : o Le 13 janvier 2023, une feuille de route a été soumise par l'ITIE au FONAREDD, et une demande de révision des coûts a été demandée ; et o en juin 2023, une seconde feuille de route a été soumise pour un financement en juillet 2023 . La décision d'approbation du PAAJ mentionne explicitement l'ITIE et son lien avec le pilier forêt en mentionnant deux livrables sous forme de rapport : (i) sensibilisation des délégués des communautés impactées et (ii) des opérateurs forestiers sur la Norme ITIE et sur l'intégration du secteur forestier à l'ITIE
Le décret formalisant la levée du moratoire sera adopté seulement après la réalisation, sur base d'un processus consultatif, d'une programmation géographique des futures allocations en adéquation avec le Décret Présidentiel n° 05/116 du 24 octobre 2005, financée par CAFI d'ici fin 2022.	2022	Report	Oui assuré	- Ce jalon ne peut être évalué dans la mesure où la levée du moratoire n'a pas fait l'objet de démarche admin et politique. - Mars 2023 : Lors de sa 89ème réunion, le Conseil des Ministres a indiqué la nécessité d'une évaluation de l'impact du moratoire depuis le Décret 2005 (Compte rendu : point II.4). - Une étude sur le capital forestier portée conjointement par le MINAT et le MEDD est en cours de réalisation afin de fournir des données pour le zonage,

Engagements et jalons politiques	Echéance	Statut	Financement assuré/prévu	Observations / Evidences
				et l'identification des forêts de grande valeur. -Note méthodologique de réalisation du macro-zonage forestier produite par le PGDF en mars 2024
Élaborer de manière participative et adopter un Plan d'ici [fin 2022] pour assurer la protection effective des aires protégées existantes et étendre les zones sous statut de protection à 30% du territoire national d'ici à 2030	2022	Progrès	Oui assuré	La superficie totale d'écosystèmes terrestres mise en conservation à l'échelle nationale atteint, à date, 13,83% du pays. Des échanges techniques avec le MEDD et l'ICCN doivent être organisés afin de préfigurer du plan national pour assurer la protection effective des aires protégées existantes et étendre les zones sous statut de protection à 30% du territoire national d'ici à 2030. Un groupe de travail mobilisant le Gouvernement, le FONAREDD, le CAFI et les contributeurs du Country Package pour la RDC sera constitué afin de planifier la production d'une stratégie nationale de conservation de la biodiversité pouvant répondre à la Haute ambition du 30 par 30.
Les données de déforestation et de dégradation des forêts générées à l'échelle nationale et provinciale par le SNSF, ainsi que les données [clés] de l'inventaire forestier national, sont mises à jour annuellement et améliorées graduellement, après adoption d'une méthodologie unique pour la RDC, tenant compte des nouvelles technologies et standards disponibles, en portant attention à la comparabilité entre périodes ; elles sont mises à disposition sur la plateforme Terra Congo d'ici [fin 2022] puis annuellement.	2022	Progrès	Oui assuré	- Arrêté n°023 du MEDD du 6 Mai 2022 instituant l'évaluation et la diffusion biennale des données statistiques sur la déforestation et la dégradation des forêts et chargeant la DIAF de la publication - Données 2015-2020 disponibles (mais non publiées sur le site du Système National de Surveillance Forestière – SNSF – site qui n'est pas fonctionnel) - Les données 2021-2022 seront produites en 2023. '- Prévu dans le Prodoc PAAJ (validation Copil Novembre 2024)
Le Niveau d'émissions de référence des forêts pour la réduction des émissions dues à la déforestation en RDC (NERF) est mis à jour d'ici fin 2022 et soumis à la CCNUCC.	2022	Report	Oui assuré	- 3 Déc 2018 : Publication du NERF de la RDC sur le site de la CCNUCC . - le NERF fera l'objet d'une révision en 2023 (il est donc proposé de reporter l'évaluation des progrès à 2023). - Prévu dans le Prodoc PAAJ (validation Copil Novembre 2024)
Le concept de forêt dégradée sera défini et identifié pour les divers types de forêts de la RDC, dans le cadre d'un processus national participatif et multi-sectoriel, d'ici fin 2023.	2023	Progrès	Oui assuré	Feuille de route validée par le Conseil consultatif des forêts. Mise en œuvre de la feuille de route à suivre. Définition proposée dans le cadre du rapport sur le capital forestier du PGDF. Le PGDF estime l'atteinte du jalon à 75%, avec un objectif de 100% en mai 2025. A suivre
Le concept de forêts de grande valeur et des tourbières est défini au travers d'un processus participatif et multisectoriel, en tenant compte des bonnes pratiques locales, nationales et internationales sur la prise en compte et la valorisation des stocks de carbone et des valeurs de biodiversité d'ici [fin 2023].	2023	Progrès	Oui assuré	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des sessions régulières du CCNF ainsi que des larges consultations, et mobiliser pour cela une facilitation scientifique selon des modalités innovantes, afin de parvenir à la définition consensuelle des concepts-clés essentiels à la préservation du capital naturel forestier de la RDC dans sa trajectoire de développement bas carbone, et à leur cartographie (i) Forêt de grande valeur, (ii) Tourbières, (iii) Forêt dégradée. Progrès : Intégrer l'activité dans le PTBA 2024 du PGDF. --> FAIT. Le PGDF collabore avec l'UGT pour l'atteinte de ce jalon. Un projet d'arrêté ministériel incluant une définition est produit, et 4 missions de consolidation ont été réalisées. Le PGDF estime l'atteinte du jalon à 75%, avec un objectif de 100% en 2025.

Engagements et jalons politiques	Echéance	Statut	Financement assuré/prévu	Observations / Evidences
Evaluer l'efficacité du contrôle forestier et développer sur cette base des stratégies provinciales de priorisation des contrôles basées sur le risque d'illégalité afin d'assurer une utilisation plus efficace des ressources limitées des services centraux, déconcentrés et décentralisés du MEDD dédiées au contrôle forestier.	2023	Progrès	Oui assuré	Renforcer l'efficacité du contrôle forestier à travers la production et la mise en œuvre de stratégies provinciales de contrôles sur les 4 provinces couvertes par le PGDF d'ici fin 2024. Progrès : Production de 4 documents : 1. Guide pour l'OI ; 2. Rapport d'évaluation et développement de modalités de mise en œuvre du mandat de l'OI; 3. Feuille de route pour l'OI 4. Cahier des charges de l'Observateur Indépendant Ce jalon progresse doucement au niveau du PGDF, qui développe actuellement des stratégies provinciales de contrôles pour alimenter la proposition nationale. Le PGDF estime l'atteinte du jalon à 30%, avec un objectif de 100% en octobre 2025.
En parallèle, initier une réflexion sur le rôle de l'observation indépendante mandatée et non-mandatée dans le cadre du Conseil consultatif des forêts pour renforcer le soutien de la société civile au contrôle forestier, en coordination avec les services centraux, déconcentrés et décentralisés du MEDD.	2023	Progrès	Oui assuré	Voir ci-dessus
La politique forestière est élaborée et adoptée d'ici [fin 2023], résultant d'un processus participatif et transparent avec toutes les parties et intégrant (i) les principes d'Aménagement du Territoire et de la préservation des forêts de grande valeur et des tourbières, ainsi que (ii) des modèles locaux et communautaires de gestion des forêts.	2023	Progrès	Oui assuré	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer la feuille de route sur la formulation de la politique forestière, validée par le CCNF en octobre 2023, notamment au niveau provincial (via l'opérationnalisation des CCPF) pour parvenir à l'ébauche finale lors d'une session du CCNF d'ici fin 2024. • Progrès : • Publication d'un Arrêté instituant la Cellule de coordination de l'élaboration de la politique forestière le 19 avril 2024.024. * Retraite à Kisantu entre experts pour établir la VO de la politique * Atelier le 6 et 7 novembre sur la validation de la VO en vue de préparer les consultations provinciales.
Le Code forestier est révisé d'ici [fin 2023] pour intégrer (i) les orientations stratégiques de la politique forestière, y compris les avancées et les défis liés à la REDD+, à la gestion industrielle, artisanale et communautaire des forêts ; (ii) le renforcement de la pénalisation des infractions forestières et fauniques ; et (iii) les nouvelles dynamiques de conservation, de protection de la biodiversité et des solutions fondées sur la nature.	2023	Délais	Oui assuré	En attente de la validation de la politique forestière. Activité inscrite au PGDF et dans le cadre du programme d'appui à l'atteinte des jalons.

Engagements et jalons politiques	Echéance	Statut	Financement assuré/prévu	Observations / Evidences
Dans le cadre de l'allocation de nouvelles concessions forestières industrielles , les mesures efficaces d'évaluation, les standards de qualité et les procédures prévues par le Code forestier et ses mesures d'application (notamment le <i>Décret n° 08/09 du 08 août 2008 fixant la procédure d'attribution des concessions forestières et le Décret n°011/25 du 20 mai 2011 modifiant ledit Décret n° 08/09 du 08 août 2008</i>) en termes notamment (i) d'adjudication, (ii) d'enquête publique préalable, (iii) de négociation des clauses sociales avec les communautés dans le cadre du cahier des charges, et (iv) d'observation indépendante du processus, sont respectés, conformément au cadre réglementaire.	2023	Progrès	Oui assuré	<ul style="list-style-type: none"> Progrès : Feuille de route du macro-zonage forestier et de la programmation géographique produite.
Élaborer et adopter un guide de bonne pratique d'ici fin 2023, en vue d'atteindre 5 millions d'hectares au total de Concessions Forestières des Forêts des Communautés Locales (CFCL) d'ici à fin 2031.	2023	Délais	Oui assuré	Activité inscrite au PGDF.
Les Rapports biennaux actualisés (BUR) sont soumis à la CCNUCC, intégrant les données les plus à jour issues du processus national REDD+, en tenant compte de la CDN révisée.	2023	Progrès	Oui assuré	<u>Premier Rapport Biennal Actualisé en juin 2022. Budgétisé dans le cadre du PAAJ, en attente de sa validation pour la production des futurs rapports.</u>
La CDN révisée est alignée sur les données les plus récentes issues du processus REDD+, avant d'être soumise à la CCNUCC et le pays répond aux engagements de communication auprès de la CCNUCC de manière régulière.	2023	Progrès	Oui assuré	CDN 2021 ou 2022 soumise et révisée. Le projet Finance Climat du PNUD prévoit d'appuyer cette activité.
Une revue légale des titres de concessions forestière de conservation est finalisée d'ici [fin 2024], et prend en compte notamment les accords sur les clauses sociales, les plans de gestion et la fiscalité, en concertation avec les diverses parties prenantes dont la société civile ; ses résultats publiés aussitôt la revue finie.	2024	Report	Oui assuré	PGDF
Le Conseil Consultatif National des Forêts est opérationnel et fonctionnel à raison de deux sessions minimums par an, et des Conseils Consultatifs Provinciaux des Forêts sont fonctionnels dans les provinces PIREDD d'ici [fin 2024], avec au moins deux sessions par an.	2024	Atteint	Oui assuré	Mars 2023 : adoption en Conseil des Ministres du Décret révisé du CCNF publié en mars 2023 au Journal Officiel (Décret n°23/11 du 3 mars 2023 modifiant et complétant le décret 08/03 du 26 janvier 2008 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil consultatif national des forêts)

2.2.4. Pilier Normes : Mines et hydrocarbures

a) Programmes contribuant au progrès du pilier Mines et hydrocarbures

Un document de programme Normes dans les mines et hydrocarbures a été élaboré et approuvé en novembre 2023 par le [COPIL](#) du Fonds pour une durée de 48 mois et pour un montant de six millions USD. Le décaissement de la 1^{ère} tranche de 3M\$ du financement a été conditionné par la présentation du planning initial d'atteinte des principaux livrables (et résultats quantitatifs associés) et y compris ceux qui déclencheront le décaissement de la 2^{ème} tranche ainsi que la présentation du Plan de travail et budget annuel (PTBA) détaillé pour la 1^{ère} année de mise en œuvre du projet. Toutes ces conditions ont été levées en 2024 et le premier décaissement est attendu en début d'année 2025. En outre, le démarrage du projet d'appui à l'atteinte des jalons récemment approuvé est également attendu pour faire avancer les engagements politiques pris pour ce pilier. Ce programme vise à concilier développement extractif et préservation des forêts, en veillant à ce que les investissements miniers et pétroliers soient encadrés par des normes environnementales strictes, contribuant ainsi à la réduction des émissions de GES dues à la déforestation et à une meilleure gouvernance environnementale en RDC. C'est un levier transversal clé dans le pilier gouvernance du FONAREDD.

b) Progrès dans l'atteinte des jalons du pilier Mines et hydrocarbures

Des six jalons de ce pilier, cinq jalons comptent pour l'année 2023 et un pour 2022 (tableau Tableau 13). Ce dernier est atteint et tous les autres n'ont malheureusement pas encore été réalisés à l'attente du démarrage du programme sectoriel Normes Mines et Hydrocarbures ainsi que le projet d'appui à l'atteinte des jalons susmentionné qui doit les prendre en charge.

Tableau 13 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2021-2024 du pilier Mines et hydrocarbures

Engagements et jalons politiques	Echéance	Statut	Financement assuré/prévu	Observations / Evidences
Tous les contrats de concessions de mines et hydrocarbures sont publiés , conformément aux accords entre le Gouv. de la RDC et l'ITIE d'ici fin 2022.	2022	Atteint	Oui assuré	- Publication le 1er Déc 2022 de l'Accord Ventura-RDC (accord de fév. 2022 pour récupérer les actifs miniers de Gertler) - 13 oct. 2022 : obtention par la RDC d'un score global élevé (85.5 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 (voir : Décision du Board de l'ITIE et Rapport de Validation) - 100% des contrats hydrocarbures publiés : Accueil e-hydro (gouv.cd) '- 92% des contrats miniers publiés (la moitié des non-publiés du fait de contraintes techniques – Voir Tableau de suivi de la publication) : https://www.itierdc.net/carte-de-la-rdc-cliquable/contrats-miniers/
Démontrer la mise en œuvre des obligations légales de réalisation des évaluations environnementales et sociales par les opérateurs exerçant dans les secteurs forêt, mines, hydrocarbures, agriculture, infra et énergie, etc.	2023	Délais	Oui assuré	Financement prévu à travers le Programme d'appui à l'atteinte des jalons
Respecter l'interdiction de toute activité minière et d'hydrocarbures incompatible avec les objectifs de conservation dans les aires protégées , conformément au cadre légal en vigueur.	2023	Délais	Oui assuré	Financement prévu à travers le Programme d'appui à l'atteinte des jalons, qui appuiera la Taskforce
Réaliser, en vue d'appuyer les processus de l'aménagement du territoire, une analyse pour déterminer dans quelle mesure les titres miniers et des hydrocarbures chevauchent avec et/ou ont un impact sur les aires protégées, les forêts de grande valeur et les tourbières , en vue d'adopter des mesures de prévention ou atténuation adaptées, et de publier et appliquer les résultats qui en découleront d'ici fin 2023.	2023	Délais	Non	
Conditionner tout investissement minier et d'hydrocarbures dans la zone tampon d'aires protégées par le fait qu'il n'ait pas d'incidence négative sur l'aire protégée, et assujettir ces investissements à une étude d'impact environnemental et social préalable, assortie de son plan de gestion dûment approuvés, conformément au cadre légal en vigueur	2023	Délais	Oui assuré	Le programme d'appui à l'atteinte des jalons prévoit l'appui à la révision du cadre légal et réglementaire dans le secteur des hydrocarbures pour prendre en compte les avancées en rapport avec la préservation des forêts
Les Normes REDD+ sont élaborées de manière participative, adoptées et intégrées dans le Manuel d'Opérations et des Procédures des évaluations environnementales et sociales, en prenant en compte les meilleures pratiques nationales et internationales en relation avec la prévention, l'atténuation et la compensation (par ordre de priorité) des impacts négatifs directs et indirects des investissements miniers et des hydrocarbures, d'ici fin 2023. Les normes REDD+ sont assorties d'un mécanisme d'audit indépendant.	2023	Délais	Oui assuré	Le programme sur les normes n'a pas encore démarré, bien que validé du dernier Copil du FONAREDD de novembre 2023. Il devrait concourir, avec le programme d'appui à l'atteinte des jalons ciblé sur un appui à l'Agence congolaise de l'environnement, à cette activité.

2.2.5. Pilier Aménagement du territoire

a) Programmes contribuant au progrès du pilier Aménagement du territoire

Pour traiter la question de l'aménagement du territoire, un programme sectoriel d'appui à la réforme de l'aménagement du territoire (PARAT) a été appuyé par le FONAREDD-CAFI. Le PARAT apporte une contribution structurante à la réforme de l'aménagement du territoire en RDC. En complément, les programmes intégrés, PIREDD ont considérés également la dimension de la planification de l'utilisation des terres (de l'espace) comme un pilier important de réduction de la déforestation et dégradation forestières.

Durant l'année 2024, le processus d'élaboration des outils d'aménagement du territoire (PSAT au niveau local) s'est poursuivi dans les PIREDD Kwilu, Maniema et Equateur. Les PIREDD en phase de démarrage ou de clôture n'ont pas élaborés ces outils. Cette activité constitue une opportunité de la planification du développement à plusieurs niveaux avec un accent particulier au niveau de terroir villageois. Cette planification locale représente une étape clé vers la gestion concertée des ressources et la réduction de la déforestation liée aux conflits d'usage. Les résultats détaillés sur les PSAT sont présentés au point 3.1 et en annexe Annexe 1.

b) Progrès dans l'atteinte des jalons du pilier aménagement du territoire

Le pilier Aménagement du territoire compte 7 jalons à atteindre fin 2024. 2 de ces jalons sont en cours (en progrès) et 5 non encore réalisés (

Tableau 14). Les jalons en progrès sont la Loi relative à l'aménagement du territoire et l'annuaire national de ressources naturelles du sol et sous-sol. Tous les jalons non réalisés seront pris en charge par le projet d'appui à l'atteinte des jalons dont les activités démarreront en 2025.

Tableau 14 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2021-2024 du pilier Aménagement du territoire

Engagements et jalons politiques	Echéance	Statut	Financement assuré/prévu	Observations / Evidences
La Loi relative à l'aménagement du territoire est promulguée par le Président d'ici fin 2022	2022	Progrès	Oui assuré	- Projet de loi AT déclaré recevable par l'Assemblée Nationale lors de la session de sept 2021 ; débattu lors de la session de mars 2022 ; réserve émise par l'Assemblée. Nat nationale qui a requis l'avis de la Cour Constitutionnelle avant adoption ; Arrêt positif de la Cour Constitutionnelle émis le 23 mars 2023. - 16 juin 2023 : le Parlement autorise le Gouv., par une loi d'habilitation adoptée de légiférer par voie d'ordonnance loi sur le texte de Loi AT. Loi adopté par les deux chambres du parlement à la session de septembre 2023. Le Président a renvoyé la loi devant l'AN pour revue et intégration des observations de la Présidence.
Le Conseil National de l'aménagement du territoire (CNAT) est mis en place d'ici mi-2022 par un acte juridique, définissant également ses missions en tant que structure de concertation, en assurant des synergies avec d'autres structures dont la Commission Nat. de la Réforme Foncière	2022	Report	Oui assuré	Le Ministre et son administration ont la volonté d'établir le CNAT dès que la loi est promulguée (mesure d'application de la loi).
Une première réunion du CNAT est organisée d'ici [fin 2022] et une réunion est tenue au moins annuellement par la suite.	2022	Report	Oui assuré	Le Ministre et son administration ont la volonté d'établir le CNAT dès que la loi est promulguée (mesure d'application de la loi).
Des Conseils Provinciaux et Locaux d'Aménagement du Territoire (CPAT et CLAT) sont mis en place par des actes juridiques dans au moins deux Provinces-pilotes d'ici [fin 2023], et dans tous les autres PIREDD d'ici fin 2026.	2023	Délais	Oui assuré	Mesure d'application de la loi, en attente de promulgation
Un annuaire national de ressources naturelles du sol et sous-sol , en termes d'inventaires des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, est réalisé d'ici fin 2023 sur base des informations fournies par les Ministères sectoriels d'ici 2022, et permet d'élaborer une ébauche préliminaire de l'Atlas d'aménagement du territoire rassemblant la représentation cartographique des données de l'Annuaire ainsi que les affectations sectorielles existantes et celles projetées.	2023	Progrès	Oui assuré	Mardi 18 janvier 2022, le premier ministre lance les travaux portant sur <u>l'élaboration de l'Annuaire National des Ressources naturelles renouvelables et non renouvelables de la RDC (ministère de l'aménagement du territoire, mines, agriculture et environnement)</u> . <u>Ebauche de l'annuaire disponible, en attente de validation</u> . Une série de carte est produite dans le cadre de deux études de base sur le capital forestier et potentiel agricole qui seront capitalisés dans l'Atlas. L'ONAT et la Direction ressources naturelles renouvelables et non renouvelables devraient jouer ce rôle.
Dans le cadre des conflits d'affectation des terres existants, un processus d'arbitrage est impulsé, conformément à la loi, par l'Autorité compétente concernée (Premier Ministre, Gouverneur de Province, Autorité locale) sur base des directives proposées par le conseil d'aménagement du territoire de l'échelon concerné (national, provincial ou local) pour au moins [2-5] conflits d'affectation dans les aires protégées prioritaires.	2023	Délais	Oui assuré	Inclus dans le cadre du prodoc projet d'atteinte des jalons, en attente de validation lors du Copil Novembre. Les Directions "ressources naturelles renouvelables et non renouvelables" et "gestion spatiale" ainsi que l'observatoire de l'AT devraient jouer ce rôle.
Tous les contrats d'affectations des terres (agriculture, forêts, mines, hydrocarbures) sont centralisés et publiés de manière transparente et mis à jour au minimum une fois par an sur une plateforme internet accessible à tous, en collaboration avec les ministères sectoriels concernés.	2023	Délais	Oui assuré	La plateforme n'existe pas encore. Également inclus dans le projet d'appui à l'atteinte des jalons, qui prévoit la centralisation et la publication, sur une plateforme Internet accessible, de tous les contrats d'affectation des terres.

2.2.6. Pilier Foncier

a) Programmes contribuant au progrès du pilier Foncier

A la clôture du programme sectoriel d'appui à la réforme foncière (PARF) au 30 juin 2023, le programme PARF 2, approuvé le 30 novembre 2023 par le COPIL du Fonds et démarré effectivement le 13 mars 2024, vise à renforcer la sécurisation foncière des communautés locales et des peuples autochtones pygmées, et plus particulièrement celle des femmes rurales, des personnes vulnérables, et des acteurs privés investissant dans l'agriculture et la foresterie. Ses contributions clés incluent le renforcement des capacités des services fonciers et coutumiers, le déploiement du Système d'Information Foncière (SIF) dans plusieurs provinces, la cartographie participative et la certification collective des terres communautaires, l'appui à la mise en œuvre de la réforme foncière et à la coordination intersectorielle foncier-forêt-agriculture.

b) Progrès dans l'atteinte des jalons du pilier foncier

Le pilier Foncier compte 7 jalons au total pour la période 2021-2024. Un jalon est atteint et quatre sont en cours de réalisation (

Tableau 15).

Tableau 15 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2021-2024 du pilier Foncier

Engagements et jalons politiques	Echéance	Statut	Financement assuré/prévu	Observations / Evidences
Une politique foncière nationale est adoptée d'ici [fin 2022] ;	2022	Atteint	Oui assuré	- <u>15 avril 2022 : le Conseil des Ministres lors de sa 49ème réunion a validé le document de Politique Foncière - L'avant-projet de Loi Foncière a été soumis à l'Assemblée Nationale pour sa session de Mai 2023</u>
(politique foncière) assortie d'un plan foncier national de mise en œuvre, adopté et publié d'ici [fin 2023].	2023	Progrès	Oui assuré	<u>La Politique Foncière Nationale validée par le gouvernement le 17 novembre 2022. Le plan a été élaboré et est en attente de validation par les parties prenantes avant sa présentation au Conseil de Ministres</u>
Une loi foncière est adoptée d'ici fin 2023	2023	Progrès	Oui assuré	Draft du projet de révision de la loi foncière validée au niveau technique et en cours de discussion à l'Assemblée nationale. Elle a été validée par la commission PAJ, reste sa présentation à la plénière de l'Assemblée nationale pour son adoption.
Le Système d'informations foncières (SIF) et ses outils pour application en milieu rural et urbain sont élaborés et adoptés d'ici [fin 2023], en tenant compte des personnes vulnérables, y compris les peuples autochtones, les femmes.	2023	Progrès	Oui assuré	<u>Le Système d'Information Foncière (SIF) et ses outils opérationnels et l'expérimentation en cours dans les territoires de Mambasa en Ituri et Inongo dans le Mai-Ndombe. Outil présenté le 19 avril 2023 dans un atelier aux parties prenantes au processus de la réforme. Il reste un travail de révisitation, consolidation et validation des outils par toutes les parties prenantes afin d'envisager leur endossement par un arrêté ministériel.</u>
Les procédures d'attribution foncière prennent en compte les droits préexistants et les exigences du pays en matière d'aménagement du territoire en vigueur, ainsi que les obligations environnementales telles que définies dans la loi. En particulier, tel que défini dans l'ébauche de politique foncière, renforcer le régime de l'enquête préalable.	2023	Progrès	Oui assuré	Figure dans le document de politique adopté en 2015 par le Gouvernement. Il est prévu que ces principes soient renforcés au niveau de la loi en cours de formulation et qu'ils soient suivis des mesures d'application à élaborer par le PARF 2.
Un acte juridique est adopté et publié d'ici (fin 2024) muant la CONAREF en Observatoire National du Foncier , chargé de l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre de la politique nationale foncière, avec au moins deux réunions annuelles de son Comité de Pilotage	2024	Report	-	La décision a été prise de ne pas faire la mutation. Jalon reporté, voir annulé.
Ses textes règlementaires prioritaires sont identifiés élaborés et adoptés d'ici [fin 2024].	2024	Report	-	Idem

2.2.7. Pilier Démographie

a) Programmes contribuant au progrès du pilier Démographie

Le principal programme du FONAREDD qui intervient dans le pilier démographie est le programme sectoriel de Mise à l'échelle de la Planification Familiale (PROMIS-PF) clôturé en décembre 2023. Une mission d'évaluation finale réalisée en [février 2024, ICI pour la consultation](#) par un groupe d'évaluateur externe a permis de souligner plusieurs leçons suivantes :

- La résilience du modèle du PROMIS-PF au cours de la pandémie à Covid-19, avec l'adaptation des activités d'offre de services sécurisés dans le contexte épidémique.
- Les grands événements comme plateforme d'offres des services et de communication autour de la PF pour le renforcement de la demande. Plusieurs événements d'envergure ont marqué la phase 1 du PROMIS-PF : la Journée Mondiale des Droits de la Femme, la Journée Mondiale de la Contraception, ou la Coupe du Monde de football en décembre 2022. Ils ont été une occasion importante pour l'organisation de campagnes de communication et d'offre de services PF.
- Les réseaux sociaux et autres ressources digitales pour la création de la demande. Ces canaux ont particulièrement fait leurs preuves en situation d'urgence pendant la pandémie à Covid-19, et ont montré une certaine efficacité dans l'objectif d'atteindre un maximum de cibles, toutes catégories confondues. Ils constituent de réelles opportunités pour le renforcement de la demande en matière de PF.

Au courant de l'année 2024 l'instruction de la phase 2 du PROMIS s'est poursuivi. Le programme n'a pas été validé lors du COPIL Politique tenu en novembre 2024 et a été renvoyé au CRP pour intégration d'une recommandation du COPIL, à savoir l'alignement de la construction des écoles médicales en faveur des jeunes filles.

Le programme PROMIS 2, mis en œuvre dans 12 provinces, vise à ralentir la croissance démographique, facteur indirect majeur de la déforestation en RDC. Il renforce l'offre de planification familiale (PF) et l'autonomisation des femmes à travers la distribution de 10 millions d'années de protection contraceptive (APC), l'appui à l'éducation formelle et informelle des jeunes filles vulnérables (incluant 10 000 bourses dans 4 provinces), la promotion de l'éducation sexuelle complète, de la masculinité positive et de la citoyenneté environnementale, l'intégration des interventions PF avec les programmes territoriaux REDD+ (PIREDD) pour renforcer les synergies. Ces actions visent à réduire les grossesses non désirées, à améliorer la santé des femmes, et à contribuer au dividende démographique, tout en limitant les pressions sur les ressources forestières à moyen et long termes.

En outre, le projet d'appui à l'atteinte des jalons prévoit un volet Démographie qui sera mis en œuvre par le Ministère du Plan pour conduire principalement le processus d'élaboration de la Politique Nationale de la Population.

b) Progrès dans l'atteinte des jalons du pilier Démographie

Le pilier Démographie compte 8 jalons au total pour la période 2021-2024 dont : 4 atteints, 2 en cours et 2 non encore réalisés (Tableau 16).

Tableau 16 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2021-2024 du pilier Démographie

Engagements et jalons politiques	Echéance	Statut	Financement assuré/prévu	Observations / Evidences
Le Comité national de population (CONAPO) , y compris son Secrétariat technique, est redynamisé d'ici fin 2022,	2022	Atteint	Oui assuré	- Sept 2022 : Organisation d'une Session de sensibilisation du CONAPO - Nov 2022 : Arrêté ministériel N°02106 /CAB/MINETAT/MIN.PLAN/CMNK/2022 du 10 Nov 2022 portant mesures d'application de l'ordonnance créant le CONAPO - Budget 2023 pour le fonctionnement de la CONAPO : 300,000 USD au lieu de 60,000 USD dans le budget 2022
Le nouveau Plan stratégique de planification familiale à vision multisectorielle pour la période 2021-2025 avec regard sur 2030 est adopté d'ici [début-2022] pour ainsi contribuer à l'accélération de la marche vers la transition démographique au travers d'une approche basée sur les droits.	2022	Atteint	Oui assuré	- <u>Avril 2022 : Adoption du Plan Stratégique National à vision multisectorielle de planification familiale 2021-2025</u>
Pour maximiser le plaidoyer interne et externe, la coordination nationale du Comité Technique Multisectoriel Permanent (CTMP) pour la planification familiale est redynamisée et est fonctionnel d'ici fin du premier trimestre 2022, conformément à ses statuts de règlement intérieur.	2022	Atteint	Oui assuré	- Nov 2022 : Participation du Gouvernement à la Conférence Internationale de Planification Familiale en Thaïlande - Avril 2023 : Mise en place d'une nouvelle équipe, bureau définitif : Coordonnateur (UNFPA), Coord. Adj. (CHAI), 2ème Secrétaire (ABEF-ND) - Transmission des engagements de la RDC à l'Initiative mondiale FP2030
Ses comités provinciaux et locaux sont redynamisés et/ou installés dans au moins six provinces cibles d'ici fin 2023,	2023	Délais	Oui assuré	Le programme d'appui à l'atteinte des jalons prévoit la prise d'arrêtés de Gouverneurs pour la mise en place/redynamisation des CPPo dans au moins 10 provinces.
Une stratégie nationale de sensibilisation en santé sexuelle et reproductive est élaborée en intégrant les éléments de la Stratégie nationale de communication pour la promotion de la planification familiale (adoptée en 2021), tenant compte du contexte socio-culturel associé et les questions de population et de développement, est adoptée d'ici [fin 2023].	2023	Atteint	Oui assuré	<u>Lien vers la stratégie nationale.</u>
Un protocole d'accord est conclu entre le Ministère de la Santé et les partenaires techniques et financiers, pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique multisectoriel en planification familiale 2025, de manière à faciliter une augmentation substantielle des services de planification familiale au travers d'approches publiques et privées.	2023	Progrès	Oui assuré	Un protocole n'existe pas mais un PMA. Une stratégie a été élaborée et prévoit la contribution du gouvernement.
Un Plan de plaidoyer auprès du Gouvernement pour (i) augmenter graduellement l'allocation et l'exécution du budget domestique à la planification familiale, en accord avec la décision gouvernementale existante, et pour (ii) allouer une ligne de crédit consistant au CONAPO, est adopté d'ici [fin 2023].	2023	Progrès	Oui assuré	<u>Un plan existe pour la santé et le plaidoyer. Le parlement a adopté l'augmentation de budget pour le CONAPO, mais il n'y a pas eu de suivi pour le décaissement. Le programme d'appui à l'atteinte des jalons prévoit la production du plan et la poursuite du plaidoyer auprès du Gouvernement.</u>
La Politique nationale de population est actualisée et adoptée d'ici [fin 2024], y compris le volet démographique, en vue d'accélérer la transition démographique, saisir le dividende démographique et pour mieux évaluer et optimiser l'impact de l'accroissement de la population sur tous les domaines du développement, y compris l'émergence économique, la lutte contre la pauvreté et les inégalités et la gestion durable des ressources naturelles.	2024	Report	Oui assuré	PAAJ

2.2.8. Pilier Gouvernance et mobilisation des ressources

a) Programmes contribuant au progrès du pilier gouvernance et mobilisation des ressources

Tous les programmes du portefeuille du FONAREDD sont concernés par le pilier gouvernance dans la mesure où, ils sont appelés à assurer la transparence, la participation des parties prenantes, le renforcement des capacités des institutions territoriales/Provinciales/Nationales, la création des plateformes multi-acteurs.

b) Progrès dans l'atteinte des jalons du pilier gouvernance et mobilisation des ressources

Le pilier Gouvernance et mobilisation des ressources compte au total 11 jalons pour la période de 2021-2023 dont : 2 atteints, 2 en cours et 7 non encore réalisés (

Tableau 17).

Tableau 17 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2021-2023 du pilier gouvernance et mobilisation des ressources

Engagements et jalons politiques	Echéance	Statut	Financement assuré/prévu	Observations / Evidences
Un mécanisme de suivi et évaluation de la participation des parties prenantes (femmes, peuples autochtones, jeunes, communautés locales et autres) est défini et mis en œuvre d'ici fin 2022.	2022	Délais	Non	Nécessité de clarifier la portée et les attentes au travers de ce jalon
Un Plan de mobilisation des ressources domestiques est défini et adopté d'ici fin 2022, pour contribuer à la mise en œuvre de la présente lettre d'intention. Ce plan alimentera l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) en partenariat avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International.	2022	Délais	Non	Feuille de route non disponible ; Néanmoins, plusieurs actions sont conduites, notamment par le Ministère des Finances en lien avec les partenaires : - Janvier 2023 : Publication par le FMI du Rapport d'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) et de l'intégration du « climat » dans cette dernière (C-PIMA) en réponse à une demande du Min Finances Et financés par le Fonds CAFI : - Climate Change Development Report de la Banque Mondiale (en cours) - Projet régional de la BM sur le développement d'indicateurs intégrant changements climatiques pour planification budgétaire, et gestion des risques macroéconomiques.
Le Gouvernement proposera en 2022 au Fonds Monétaire International et à la Banque Mondiale d'intégrer certains engagements de cette présente Lettre d'Intention dans les mécanismes de suivi de ces partenaires afin d'assurer une cohérence dans la conduite des réformes.	2022	Atteint	-	- 2021-2022 : négociation par le Gouvernement de deux Opérations de Politique de Développement avec la Banque mondiale, conclues juin 2022 et en mars 2023, pour un total de 750 M USD . Dans son troisième pilier, cette série de DPO appuie le programme de réformes sur la forêt et le changement climatique, aligné des jalons clé 2022 de la Lettre d'Intention signée entre la RDC et CAFI. Octobre 2022 : requête de la RDC d'entrer en négociation avec le FMI pour accéder au Resilient Sustainability Trust (RST) du FMI ; négociation initiée en avril 2023 et possiblement non conclue en juin 2023.
Plan de mobilisation des investissements privés défini et adopté d'ici [fin 2022], pour contribuer à la mise en œuvre LOI.	2022	Délais	Non	Non disponible
Une revue légale des permis d'exploration et contrats miniers et d'hydrocarbures est réalisée d'ici 2023 en concertation avec les diverses parties prenantes,	2023	Délais	Non	
Les outils de paiements pour services environnementaux sont pilotés dans au moins 3 PIREDD d'ici fin 2023.	2023	Progrès	Oui assuré	Les PIREDD Mai-Ndombe, Equateur et Kwilu ont expérimenté les PSE, à travers des programmes déjà en cours lors de la LO1. Le pilotage des outils PSE est prévu dans le cadre du Programme OPERPA de la Banque mondiale, en synergie avec le programme régional PSE du CAFI et les PIREDD en cours de mise en œuvre.
D'ici fin 2023, au moins 3 provinces PIREDD , sont appuyées pour définir, dans une démarche ouverte, participative et inclusive, des plans provinciaux et locaux de développement , intégrant les priorités de la	2023	Délais	Oui assuré	PSAT prévu dans tous les PIREDD, mais impossible à mettre en place sans les plans provinciaux et locaux de développement.

Engagements et jalons politiques	Echéance	Statut	Financement assuré/prévu	Observations / Evidences
présente lettre d'intention conformément à la stratégie nationale REDD+, en vue de consolider la réponse aux moteurs de la déforestation et d'orienter les processus d'aménagement du territoire aux différents échelons correspondants.				
Un modèle pilote des zones économiques spéciales et son plan de mobilisation des ressources domestiques et extérieures sont définis et adoptés d'ici fin 2023.	2023	Délais	Non	Discussions au niveau du gouvernement. Des zones ont été identifiées.
Une revue des textes juridiques de la gouvernance inclusive au niveau local est réalisée d'ici fin 2023 sous la coordination des Ministères du Plan et du Développement Rural, de manière à clarifier les aspects institutionnels, la fonction de coordination des activités, le rôle et les responsabilités des structures de représentation des acteurs dans la gouvernance locale (dont CLAT, CARG, CLD, etc.), tout en préservant l'inclusivité sectorielle des processus locaux et la représentativité des parties prenantes.	2023	Délais	Non	Pas inscrit au PAAJ. A suivre avec le ministère du Plan
Des ressources non-domestiques innovantes sont mobilisées à la mise en œuvre des priorités REDD+, sous forme de contributions directes, co-financement et alignement.	2023	Progrès	Oui assuré	<u>Arrêté interministériel sur le partage des bénéfices (quotité de l'Etat) issus de la vente des crédits carbone publié en 2023. Dans le cadre de l'étude de cadrage du projet CDN-Marché carbone, le PNUD se rapprochera du ministère des Finances afin de faciliter l'élaboration du plan de mobilisation des ressources domestiques et du ministères du Plan pour veiller à son intégration au sein du Plan national stratégique de développement de la RDC 2024-2028 en cours d'élaboration, et ce en affectant des budgets pour ce faire dans le cadre dudit projet</u>
La loi sur les peuples autochtones est finalisée et adoptée et ses textes d'application prioritaires approuvés.	2023	Atteint	Oui assuré	Loi n°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des populations autochtones promulguée par le Chef de l'Etat et publiée au Journal Officiel.

2.3. Rôle stratégique du Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) dans la mise en œuvre des jalons de la LOI2

Lancé officiellement en novembre 2024 pour une durée de 18 mois, le Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) constitue une avancée stratégique majeure dans la mise en œuvre de la seconde Lettre d'Intention (LOI2) du partenariat CAFI-RDC. Financé à hauteur de 8 millions USD, ce projet vise à accélérer l'atteinte d'un nombre important de jalons politiques fixés par la LOI2 pour la période 2021–2026, dont 36 sont directement couverts par le PAAJ (Tableau 18) sur un total de 90 jalons. En dehors du PAAJ, 48 % des jalons de la LOI2 sont déjà atteints ou en cours de mise en œuvre, ce qui souligne l'importance de ce projet pour maintenir la dynamique de progrès.

Le PAAJ cible huit institutions clés : six ministères sectoriels (Aménagement du Territoire, Agriculture, Forêts, Plan, Mines, Hydrocarbures) et deux entités spécialisées (ITIE et ACE). Ces structures sont appuyées à travers des sous-projets sectoriels, visant le renforcement de leurs capacités, la production des réformes et documents stratégiques attendus, et la formalisation des cadres légaux essentiels pour la REDD+.

Objectifs et portée du projet

Le PAAJ vise à :

- Renforcer la capacité de pilotage des ministères et institutions concernées ;
- Produire ou finaliser des textes de loi, politiques publiques et normes techniques attendus dans le cadre des engagements de la RDC vis-à-vis de CAFI ;
- Promouvoir une approche inclusive et participative dans l'élaboration et la validation des réformes.

Les activités communes à toutes les composantes incluent : la mise en place de taskforces sectorielles, la création ou réactivation de conseils consultatifs nationaux et provinciaux, l'appui à la production de documents stratégiques et leur diffusion, ainsi que la promotion de la transparence à travers la publication des contrats et des rapports.

Tableau 18 : Répartition des jalons par secteur

Secteur / Institution	Nb de jalons couverts par le PAAJ	Jalons clés attendus
Aménagement du Territoire	5	Finalisation et diffusion du SNAT, mise en œuvre du cadre légal, arbitrage intersectoriel
Agriculture	7	Révision du Code Agricole, mise en œuvre de la Politique Agricole Durable, pilote du cadastre agricole
Forêts / MEDD	14	Politique Forestière, Révision du Code Forestier, levée du moratoire, revue de légalité des concessions
Plan / Démographie	3	Élaboration de la Politique des Populations, relance de la CONAPO
Mines et Hydrocarbures	3	Normes socio-environnementales, publication des contrats, renforcement des capacités
ACE	2	Validation et suivi des PGES, contrôle de conformité socio-environnementale
ITIE	2	Intégration du secteur forêt dans l'ITIE, publication des contrats et rapports sectoriels

Perspectives 2025

Le démarrage opérationnel du PAAJ est prévu au premier trimestre 2025, avec la mise en place des unités de gestion et des plans de travail sectoriels. Ce projet représente une opportunité concrète de rattrapage et d'accélération pour les jalons encore en attente, en particulier dans les secteurs régaliens

sensibles comme la forêt, les mines, l'agriculture ou l'aménagement du territoire. Il vient également structurer une gouvernance renforcée autour des engagements du pays, grâce à trois niveaux de coordination : le Comité de Revue Politique (CRP-Jalons), les taskforces sectorielles, et le Comité de Pilotage interinstitutionnel.

Le suivi de la mise en œuvre du PAAJ fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre du rapport annuel 2025, avec une évaluation des avancées jalon par jalon.

3. Progrès vers l'atteinte des résultats du Fonds

L'analyse des indicateurs des projets du FONAREDD s'appuie sur les rapports des Agences soumis au FONAREDD entre janvier et février 2025. Elle a donné lieu à la construction de trois tableaux :

- **Un tableau présentant les résultats détaillés** des PIREDD et des projets sectoriels ayant eu des réalisations concrètes : le Projet d'Appui aux Communautés Dépendant de la Forêt (PACDF), le Programme Savanes et Forêts Dégradées (PSFD) et le projet « Energie » pour ce qui concerne les Foyers Améliorés. Ce tableau permet des analyses comparatives des performances et des observations et commentaires sur les questions posées par ces performances. **Ce tableau est fourni en annexe Annexe 1. Les leçons et analyses tirées de cette tableau annexe Annexe 1 figurent dans les sections suivantes (3.1 et suivants) ;**
- **Un tableau présentant une analyse globale des performances ;**
- **Un troisième tableau calcule l'impact sur la REDD+ (évitements) de ces performances.**

3.1. Indicateurs de performance globale

3.1.1. Indicateurs par piliers et par résultats

Les indicateurs renseignés sont conformes à ceux de la [note Critères](#) dernière version, eux-mêmes conformes à ceux des préconisations de CAFI ([lignes directrices sur le suivi évaluation](#)). Un cas particulier est celui de l'Aménagement du Territoire pour lequel des précisions s'imposent. Ce cas est traité spécifiquement dans le présent document.

Concernant la notion de Cumul il convient de prendre en compte ce qui suit :

- 1) Les détails par projet/programme sont présentés dans l'annexe Annexe 1, ils appliquent les règles ci-après, comme tous les tableaux d'indicateurs du présent rapport ;
- 2) Dans certains tableaux par piliers – les sept piliers de la Stratégie Nationale REDD+ (2012), les indicateurs de résultats sont présentés par an (1,2,3...) mais également de façon cumulée et pour 2024. Les cibles sont également présentées globalement d'une part, et pour l'année 2024, spécifiquement ;
- 3) Les cumuls sont toujours effectués du début du projet au 31 décembre 2024.
- 4) Ces cumuls présentent y compris les résultats des projets clôturés.

Soulignons la difficulté de l'analyse comparée des performances de 2024. En effet cette année a été précédée ou a été marquée par des clôtures, donc l'arrêt de nouveaux apports dans les comptages.

Les évolutions dans l'atteinte des indicateurs couvrant les différents piliers de la LOI des programmes financés par le FONAREDD sont renseignées dans les tableaux ci-dessous. Comme susmentionné, ces tableaux concernent les résultats cumulés de 2017 à 2024 (

Observations générales sur les indicateurs de résultats quantitatifs

Contrairement aux indicateurs sur les bénéficiaires (cf. § 3.1.4 ci-après), les rapports des Agences ont régulièrement renseigné les résultats physiques ou organisationnels des projets, année par année. Le Tableau 19 en rend compte. En revanche des problèmes de méthode de collecte se posent ici :

- 1) **Le nombre des PSAT et CFCL** : actuellement l'indicateur renseigne uniquement les PSAT et CFCL validés c'est-à-dire enregistrés par l'autorité. Il est connu que la procédure d'enregistrement peut être longue et infructueuse, spécialement pour les CFCL. Pourtant, dès

que le PSAT et le CFCL sont élaborés, il est possible aux acteurs locaux de procéder à ce qui importe réellement, les mettre en œuvre, pour améliorer la GRN. Il est donc nécessaire de relever les deux données : les Plans validés et les Plans élaborés.

- 2) **Les superficies sous PSAT** ne posent pas de problèmes, elles sont géoréférencées de manière non évolutive (superficies des terroirs). Toutefois cet indicateur ne rend pas compte de la **mise en œuvre effective** des PSAT élaborés par les CLD et de même pour les PSG des CFCL. Il est important qu'à l'avenir les rapports renseignent trois indicateurs suivants pour les PSAT :
 - a. Leur nombre (indicateur actuellement disponible mais voir point précédent)
 - b. Leur superficie globale (indicateur actuel) ;
 - c. Les superficies des unités de paysages composant le terroir disposant d'un PSAT (forêts, complexe rural, cultures pérennes, tourbières, plans d'eau) ;
 - d. La superficie globale des PSAT mis en œuvre, but réel des PSAT (les PSAT recevant tous les 3 mois la visite d'un animateur des services techniques ou d'ALE chargés de vérifier que les règles de gestion sont appliquées). Idéalement et qualitativement, le rapport devrait renseigner sur les problèmes relevés par les animateurs quant à la mise en œuvre des PSAT et l'application des bonnes règles de GRN.
 - e. Les pertes en forêt constatées par les aménagistes sur les différentes unités de paysage et globalement.

- 3) **Quantification des superficies (agroforesterie, pérennes, mises en défens)** : les chiffres figurant dans le tableau ne renseignent en fait le plus souvent que les superficies installées avec appui des projets et cofinancées. Dans les faits, une partie non négligeable de ces superficies sont brûlées au fil des années. Comme en principe ces superficies sont sous contrat avec le projet, des PSE sont payés qui reflètent pour tous ces objets l'évolution superficielle, y compris pour les plantations ou mises en défens réalisées les années précédentes, toujours sous PSE. Les projets peuvent donc sans problème renseigner un indicateur dynamique de superficie réelle. **Pour 2024, il est impossible à ce stade d'actualiser les chiffres, a fortiori pour les années précédentes. C'est la limite du présent rapportage.**

- 4) **Pour les foyers améliorés l'indicateur actuel** est capturé au niveau des ventes. Il pourrait l'être également par sondage sur la durée de vie des foyers, les gains estimés par les utilisateurs, les prix réels payés. L'indicateur de durée de vie est important pour le calcul de l'impact REDD+ d'évitement de ces investissements (durée d'amortissement) ;

- 5) Il revient au SE et à son équipe de Suivi Evaluation de former les équipes des Agences pour donner des réponses aux problèmes qualitatifs posés dans le présent encadré, y compris en rattrapage des années antérieures.

Tableau 19, Annexe Annexe 1), ainsi que les bénéficiaires directs et indirects par pilier et par programme (Tableau 21, AnnexeAnnexe 2). La base de données SIG du FONAREDD centralise toutes les données géoréférencées des plantations, des Plans Simples d'Aménagement des Territoires, des Savanes mises en défens (régénération naturelle assistée), des Concessions Forestières des Communautés locales, des infrastructures, des champs de cultures vivrières, etc.

En 2024, l'arrêt des activités de deux programmes territoriaux, entre autres le PIREDD Oriental et Mongala, a impacté significativement l'atteinte des cibles escomptées.

Observations générales sur les indicateurs de résultats quantitatifs

Contrairement aux indicateurs sur les bénéficiaires (cf. § 3.1.4 ci-après), les rapports des Agences ont régulièrement renseigné les résultats physiques ou organisationnels des projets, année par année. Le Tableau 19 Tableau 19 en rend compte. En revanche des problèmes de méthode de collecte se posent ici :

- 6) **Le nombre des PSAT et CFCL** : actuellement l'indicateur renseigne uniquement les PSAT et CFCL validés c'est-à-dire enregistrés par l'autorité. Il est connu que la procédure d'enregistrement peut être longue et infructueuse, spécialement pour les CFCL. Pourtant, dès que le PSAT et le CFCL sont élaborés, il est possible aux acteurs locaux de procéder à ce qui importe réellement, les mettre en œuvre, pour améliorer la GRN. Il est donc nécessaire de relever les deux données : les Plans validés et les Plans élaborés.
- 7) **Les superficies sous PSAT** ne posent pas de problèmes, elles sont géoréférencées de manière non évolutive (superficies des terroirs). Toutefois cet indicateur ne rend pas compte de la **mise en œuvre effective** des PSAT élaborés par les CLD et de même pour les PSG des CFCL. Il est important qu'à l'avenir les rapports renseignent trois indicateurs suivants pour les PSAT :
 - a. Leur nombre (indicateur actuellement disponible mais voir point précédent)
 - b. Leur superficie globale (indicateur actuel) ;
 - c. Les superficies des unités de paysages composant le terroir disposant d'un PSAT (forêts, complexe rural, cultures pérennes, tourbières, plans d'eau) ;
 - d. La superficie globale des PSAT mis en œuvre, but réel des PSAT (les PSAT recevant tous les 3 mois la visite d'un animateur des services techniques ou d'ALE chargés de vérifier que les règles de gestion sont appliquées). Idéalement et qualitativement, le rapport devrait renseigner sur les problèmes relevés par les animateurs quant à la mise en œuvre des PSAT et l'application des bonnes règles de GRN.
 - e. Les pertes en forêt constatées par les aménagistes sur les différentes unités de paysage et globalement.
- 8) **Quantification des superficies (agroforesterie, pérennes, mises en défens)** : les chiffres figurant dans le tableau ne renseignent en fait le plus souvent que les superficies installées avec appui des projets et cofinancées. Dans les faits, une partie non négligeable de ces superficies sont brûlées au fil des années. Comme en principe ces superficies sont sous contrat avec le projet, des PSE sont payés qui reflètent pour tous ces objets l'évolution superficière, y compris pour les plantations ou mises en défens réalisées les années précédentes, toujours sous PSE. Les projets peuvent donc sans problème renseigner un indicateur dynamique de superficie réelle. **Pour 2024, il est impossible à ce stade d'actualiser les chiffres, a fortiori pour les années précédentes. C'est la limite du présent rapportage.**
- 9) **Pour les foyers améliorés l'indicateur actuel** est capturé au niveau des ventes. Il pourrait l'être également par sondage sur la durée de vie des foyers, les gains estimés par les

utilisateurs, les prix réels payés. L'indicateur de durée de vie est important pour le calcul de l'impact REDD+ d'évitement de ces investissements (durée d'amortissement) ;

- 10) Il revient au SE et à son équipe de Suivi Evaluation de former les équipes des Agences pour donner des réponses aux problèmes qualitatifs posés dans le présent encadré, y compris en rattrapage des années antérieures.

Tableau 19 : Résultats cumulés des Programmes selon les activités réalisées

	Réalisations et programmes	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats Cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Cibles pour 2024	Résultats atteints en 2024	Résultats cumulés 2024	% d'atteinte des cibles totales	% atteinte des cibles 2024
1	Pilier Gouvernance										
a	Organes de gestion dans les PIREDD (CLD+CDG+CDV)	2965	1087	1490	2179	2602	53	31	2633	89%	58%
b	Plan Simple d'Aménagement de territoire dans les PIREDD (nb)	1662	349	496	643	867	329	22	889	53%	7%
c	Superficie de PSAT (ha)	-	0	4 414 044	5 094 785	7 046 001	-	239 204	7 285 205	-	-
d	Ponts/dalot (PIREDD et PA)	87	0	4	52	55	15	0	55	63%	0%
e	Km route entretenue (PIREDD et PA)	810	0	210	244	326	40	59	385	48%	148%
f	Bâtiments réhabilités (PIREDD et PA)	100	0	19	26	744	10	48	792	792%	480%
2	Pilier agriculture										
a	Culture pérennes (ha) (PIREDD, Programme savane et PA)	48536	2099	7236	14211	22321	9413	4 892	27213	56%	52%
b	Agroforesterie / Energie (ha) (PIREDD, PA et PSFD)	44 238	1850	4889	5299	13217	15027	7 830	21047	48%	52%
c	Cultures vivrières (ha) (PIREDD, PA)	201930	4496	16607	20408	34913,5	50120	10 020,68	44934,18	22%	20%
3	Pilier Forêt										
a	Forêt/CFCL (ha) avec titres (PIREDD et PA)	632251	123424	165424	361046	592808	237749	0	592808	94%	0%
b	Savanes mises en défens (ha) (PIREDD)	156249	2118	15334	27475	33951	8520	3 931,94	37882,74	24%	46%
c	Forêts mise en défens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Pilier énergie										
a	Foyers améliorés distribués (PIREDD et programme Energie durable)	137717	29859	11204	91811	138897	11000	6 529	145426	106%	59%

Observations générales sur les indicateurs de résultats quantitatifs

Contrairement aux indicateurs sur les bénéficiaires (cf. § 3.1.4 ci-après), les rapports des Agences ont régulièrement renseigné les résultats physiques ou organisationnels des projets, année par année. Le Tableau 19 Tableau 19 en rend compte. En revanche des problèmes de méthode de collecte se posent ici :

- 11) **Le nombre des PSAT et CFCL** : actuellement l'indicateur renseigne uniquement les PSAT et CFCL validés c'est-à-dire enregistrés par l'autorité. Il est connu que la procédure d'enregistrement peut être longue et infructueuse, spécialement pour les CFCL. Pourtant, dès que le PSAT et le CFCL sont élaborés, il est possible aux acteurs locaux de procéder à ce qui importe réellement, les mettre en œuvre, pour améliorer la GRN. Il est donc nécessaire de relever les deux données : les Plans validés et les Plans élaborés.
- 12) **Les superficies sous PSAT** ne posent pas de problèmes, elles sont géoréférencées de manière non évolutive (superficies des terroirs). Toutefois cet indicateur ne rend pas compte de la **mise en œuvre effective** des PSAT élaborés par les CLD et de même pour les PSG des CFCL. Il est important qu'à l'avenir les rapports renseignent trois indicateurs suivants pour les PSAT :
 - a. Leur nombre (indicateur actuellement disponible mais voir point précédent)
 - b. Leur superficie globale (indicateur actuel) ;
 - c. Les superficies des unités de paysages composant le terroir disposant d'un PSAT (forêts, complexe rural, cultures pérennes, tourbières, plans d'eau) ;
 - d. La superficie globale des PSAT mis en œuvre, but réel des PSAT (les PSAT recevant tous les 3 mois la visite d'un animateur des services techniques ou d'ALE chargés de vérifier que les règles de gestion sont appliquées). Idéalement et qualitativement, le rapport devrait renseigner sur les problèmes relevés par les animateurs quant à la mise en œuvre des PSAT et l'application des bonnes règles de GRN.
 - e. Les pertes en forêt constatées par les aménagistes sur les différentes unités de paysage et globalement.
- 13) **Quantification des superficies (agroforesterie, pérennes, mises en défens)** : les chiffres figurant dans le tableau ne renseignent en fait le plus souvent que les superficies installées avec appui des projets et cofinancées. Dans les faits, une partie non négligeable de ces superficies sont brûlées au fil des années. Comme en principe ces superficies sont sous contrat avec le projet, des PSE sont payés qui reflètent pour tous ces objets l'évolution superficière, y compris pour les plantations ou mises en défens réalisées les années précédentes, toujours sous PSE. Les projets peuvent donc sans problème renseigner un indicateur dynamique de superficie réelle. **Pour 2024, il est impossible à ce stade d'actualiser les chiffres, a fortiori pour les années précédentes. C'est la limite du présent rapportage.**
- 14) **Pour les foyers améliorés l'indicateur actuel** est capturé au niveau des ventes. Il pourrait l'être également par sondage sur la durée de vie des foyers, les gains estimés par les utilisateurs, les prix réels payés. L'indicateur de durée de vie est important pour le calcul de l'impact REDD+ d'évitement de ces investissements (durée d'amortissement) ;
- 15) Il revient au SE et à son équipe de Suivi Evaluation de former les équipes des Agences pour donner des réponses aux problèmes qualitatifs posés dans le présent encadré, y compris en rattrapage des années antérieures.

Tableau 19 illustre les performances de l'année 2024 comparées à celles des années précédentes. Ces performances sont illustrées par les périodes de mise en vigueur, de clôture, d'attente de décaissement ou encore de lancement. Ceci explique en grande partie que certains projets se retrouvent sans réalisation (voir l'annexe, performances détaillées par projet). Dans certains cas au contraire (PSFD) cette année a donné lieu à un rythme de réalisation beaucoup plus soutenu que les années précédentes, sans toutefois que ce projet, en attente de refinancement, parvienne à rattraper un retard accumulé durant les premières années.

Dans les sous sections suivantes les résultats globaux des programmes sont brièvement discutés. Dans le chapitre 4 ils sont discutés programme par programme et comparés aux cibles globales (document projet) et aux cibles de l'année (PTBA).

3.1.1.1. Plateformes multi acteurs

Les organes de concertation et de gestion (CLD, CVD) atteignent un cumul de 89 % par rapport à la cible initiale soit 2633 organes créés sur les 2965 planifiés (sans les PIREDD Plateau et KORLOM en phase de démarrage). En 2024, 58 % de la cible prévue pour la période a été atteinte (31 CLD sur 53 planifiés). Il existe de grandes différences entre les PIREDD en matière de CLD créés. Les résultats obtenus en 2024 sont justifiés en grande partie par la mise en place de 28 CLD en Equateur par le PIREDD Equateur et 3 dans le Kwilu alors que, de manière cumulée, PIREDD Maniema et Mai-Ndombe (clôturé en 2024) boostent la performance d'un point de vue global. Il est possible que la méthode choisie par la note critères (lier budgétairement la création des CLD à la réalisation des Plans de Développement) aille dans le sens de minimiser le nombre de CLD. Une capitalisation critique est nécessaire⁸.

3.1.1.2. PSAT (nombres)

Dans le domaine de la planification spatiale, au total 22 PSAT ont été produits et validés durant la période de rapportage, ramenant à 889 la valeur cumulée atteinte à la fin de l'année 2024, soit 53 % de la cible globale à atteindre et 7 % de la cible de la période de rapportage. Il est à signaler que le PIREDD Kwilu a élaboré 12 PSAT et Maniema 10 PSAT validés. Il faut également mentionner l'élaboration de 20 PSAT en attente de validation par le PIREDD Equateur. On note globalement un ralentissement important dans l'élaboration des PSAT en 2024 liés à la clôture des PIREDD Oriental et Mongala mais également aux retards de décaissement (cas du PIREDD Equateur notamment). Le décrochage avec le nombre de CLD traduit les hésitations méthodologiques de certains PIREDD mais aussi la faiblesse des ressources humaines mobilisées. Pourtant des modèles étaient disponibles dès l'année 2018. Si un guide méthodologique existe désormais pour les PSAT, il fait défaut pour les plans de territoire et les plans provinciaux. Leur élaboration et une capitalisation méthodologique est nécessaire.

3.1.1.3. PSAT superficies

⁸ En effet, afin de simplifier les calculs des documents projets, le nombre de CLD indicatifs de chaque projet est calculé sur la base d'une valeur (calculée en détail dans la note critères, et qui est de 8000 \$ par CLD). Cette valeur intègre les coûts des Comités de niveau supérieur (secteurs, territoires, province, Conseils sectoriels forêt agriculture). L'expérience prouve que si l'on procède au calcul en appliquant simplement le coût de création des seuls CLD et d'élaboration des PSAT, soit 3500 \$, le nombre de CLD que le même budget peut prendre en charge est nécessairement très supérieur. Sur la base de la prise en compte des coûts réels plus fins, il conviendra d'actualiser les chiffres et la note critères.

En termes de superficie, 7 285 205 ha (72 852 km²) sont actuellement sous PSAT (de 2017-2024). Cela signifie que ces superficies disposent de règles d'amélioration de la Gestion des Ressources Naturelles et de CLD pour les appliquer. Mais pas que ces règles sont effectivement appliquées. Grand effort opérationnel à réaliser pour s'en approcher. La superficie moyenne des terroirs couverts par ces PSAT (889) est de 8195 ha. En matière de superficie sous PSAT, ce chiffre peut éclairer les projections d'indicateurs de nouveaux documents projets. Mais l'employer avec prudence car la plupart des PSAT concernés sont en zone forestière, poussant à la hausse les superficies des terroirs concernés.

3.1.1.4. CFCL et leurs superficies

Les projets du FONAREDD ont créé ou appuyé 38 CFCL de 2017-2024, pour une superficie totale de 592 808 ha et une moyenne de 15 000 ha par CFCL. Les remarques faites pour les PSAT s'appliquent aux CFCL quant à l'effectivité de mise en œuvre des règles de GRN améliorée appliquées par ces CFCL.

3.1.1.5. Cultures pérennes

Concernant l'atteinte des cibles des cultures pérennes, sur 48 536 ha attendus par différents programmes concernés par ce rapport, de 2017 au 31/12/2024, les données compilées font état de 27 213 ha installés, soit 56 % par rapport à la prévision cumulative. Cependant, cette croissance reste inférieure par rapport aux efforts consentis par tous les PIREDD en 2023. Au cours de cette période, deux programmes ont contribué à cet indicateur : le PIREDD Maniema et le programme Savane. Contrairement à 2023, le programme Savane a dépassé ses prévisions, soit 110 % du niveau d'atteinte de la cible. Le PIREDD Maniema a, également dépassé sa cible, 101 %. Comme pour les superficies agroforestières, ce chiffre doit faire l'objet d'une évaluation critique car toutes les plantations ont subi des pertes par le feu, ou la concurrence des mauvaises herbes. Une confirmation et un état des lieux sont nécessaires, surtout pour analyser les besoins de soins donc d'appui des plantations durant au moins la période d'investissement initial, ainsi que leur résilience. Le niveau d'atteinte des cibles pour ces cultures (56 %) doit être relativisé car il dépend en partie des coûts unitaires employés par les documents projets. Ils peuvent avoir été minimisés, fixant une barre haute aux projections de cibles. Par ailleurs, il faut noter que comme pour pratiquement tous les indicateurs, les performances faibles de la Province Orientale tirent lourdement vers le bas celle des cultures pérennes, comme de l'agroforesterie, les CLD etc.

3.1.1.6. Agroforesterie

Sur une cible cumulée de 44 238 hectares d'agroforêts à atteindre, les programmes opérationnels ont permis d'installer 21 047 hectares à fin décembre 2024, soit 48 % de la cible finale. Pour la seule année 2024, la prévision portait sur 15 027 hectares. Les réalisations s'élèvent à 7 830 hectares, correspondant à 52 % de la cible annuelle. Trois programmes ont contribué à cet indicateur au cours de l'année : le PIREDD Maniema a enregistré une performance notable avec 5 703 hectares réalisés, soit 114 % de sa cible finale (5 000 ha), le PIREDD Kwilu a atteint 482 hectares, représentant 31 % de sa cible 2024. Le PIREDD Equateur a contribué à hauteur de 61,5 hectares, soit 4 % de sa cible annuelle. Ces résultats traduisent une dynamique différenciée entre les territoires. Comme pour les cultures pérennes, ces superficies devront faire l'objet d'une vérification sur le terrain, notamment en ce qui concerne la résilience des plantations, les pertes potentielles liées aux incendies, aux mauvaises herbes ou aux faibles entretiens. Le niveau d'atteinte observé devra également être analysé à la lumière des hypothèses de coûts unitaires inscrits dans les documents de projet, qui ont pu conduire à une surestimation des objectifs initiaux.

3.1.1.7. Cultures vivrières

Les programmes de 2017-2024 ont permis d'appuyer l'introduction de techniques culturales améliorées dans 44 934 ha cultivés (cultures vivrières), donnant lieu par la suite à une diffusion

technique qui n'a pas été mesurée et assez peu accompagnée par les projets de la LOI (par exemple pour le matériel végétal amélioré). La situation a diversement varié entre les programmes. Le PIREDD Maniema a atteint 5650 ha de cultures vivrières mises en place contre 5000 ha attendus, soit un dépassement de 13 %. Pour le PIREDD Mongala, sur les 500 ha prévus, le projet n'a produit que 150 ha, soit 30 % de l'objectif assigné. Le PIREDD-Oriental a aussi atteint 10 % de l'objectif attendu. En 2024, comme en 2023, le PIREDD-Oriental n'a pas déployé les activités comme prévu. Cette situation s'explique également par l'arrêt des activités en 2024 des deux partenaires de mise en œuvre mais également le lancement des activités des deux PIREDD dont les cibles ont été prises en compte.

3.1.1.8. Mises en défens

En outre, 37 883 ha en savane ont été mis en défens. Ces chiffres faibles, alors que les coûts unitaires à l'hectare sont faibles (50\$/ha) traduisent la faible part accordée par les projets à l'amélioration de la GRN de leurs terroirs sous PSAT. La question de l'amélioration de la GRN doit être replacée au centre des préoccupations des projets. Elle ne peut l'être exclusivement en termes de compensation (plantations, techniques culturales améliorées). Elle doit l'être aussi par l'amélioration globale de la GRN.

A noter que les mises en défens en savane/forêt dégradée peuvent être totalisées dans le pilier Forêt (si elles visent un reboisement durable) comme dans le pilier agriculture (si comme dans la note critères elles visent une reconstitution initiale d'une fertilité dégradée promise en second cycle etc. à une exploitation en jachère-brulis.

Le Tableau 19 ci-dessus comprend une ligne non renseignée portant sur les Mises en défens en forêt non dégradée. Cet indicateur n'est pas renseigné par tous les PIREDD bien que souvent ils aient procédé à de telles mises en défens. Il convient que le SE reprenne avec les agences la question des indicateurs du pilier forêt, comme indiqué dans le deuxième encadré du paragraphe 3.1.1.

3.1.1.9. Foyers améliorés

Au total, 145 426 foyers améliorés ont été produits et diffusés de 2017 à 2024, en intégrant dans ce chiffre les 134 285 foyers du projet énergie et les 11 141 foyers pour les PIREDD.

3.1.1.10. Ponts et ponceaux

Enfin, 55 ponceaux et dalots ont été construits et 385 km de piste entretenus et réhabilités. On soulignera que dans le cas du PIREDD Maï Ndombe les travaux ont été confiés à l'Office des Routes (Plateau et Maï Ndombe) et que les coûts unitaires des travaux pour les ponts sont acceptables (3500\$/mètre linéaire).

3.1.2. Intégration des données SIG dans le suivi des activités AFAT

Dans le cadre du suivi-évaluation des activités liées aux piliers **Agriculture, Forêt et Aménagement du territoire (AFAT)**, le FONAREDD a renforcé en 2024 l'exploitation de sa **base de données SIG consolidée**, construite à partir des données transmises par les agences de mise en œuvre. Cette base constitue un outil central de vérification géographique des réalisations rapportées, de croisement avec les indicateurs physiques, et d'analyse spatiale des dynamiques territoriales.

Le tableau

Tableau 20 ci-dessous présente une synthèse des principales activités du portefeuille relevant des piliers AFAT, en comparant les résultats cumulés 2024 rapportés par les agences avec les données géoréférencées disponibles dans la base SIG consolidée du FONAREDD. Les résultats détaillés par programme sont fournis en Annexe Annexe 1 du présent rapport.

Tableau 20 : Analyse croisée des données SIG et des résultats cumulés 2024

Indicateur AFAT	Résultats cumulés 2024	Données SIG disponibles	Taux de couverture SIG (%)
PSAT (nbre)	889	708	79,6 %
PSAT (ha)	7 285 205,0	5 337 322,7	73,3 %
Agroforesterie + énergie (ha)	21 047,0	8 941,5	42,5 %
Cultures pérennes (ha)	27 213,43	10 940,94	40,2 %
Cultures vivrières (ha)	44 934,18	620,0	1,4 %
CLD (nombres)	2 633	1 647	62,6 %

Couverture SIG des principales activités AFAT :

- Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT)** : sur 72 852 205 ha cumulés rapportés par l'ensemble des programmes, 5 337 322,7 ha disposent de coordonnées géospatiales, représentant une couverture SIG de **73,3 %**. Les programmes PIREDD Equateur a fourni des couches SIG complètes. Les PIREDD Maniema (98 % de taux de couverture) et Mai-Ndombe (81,7%), Kwilu (51,3 %), et Orientale (50,7 %) ont fourni des couches SIG incomplètes à des proportions variables. En revanche, les données SIG sont manquantes pour les PSAT du PIREDD Sud Ubangi (13 PSAT et 674912 ha déclarés – 0 ha SIG renseigné).

Les **données SIG transmises par le PIREDD Mongala** indiquent une superficie totale de PSAT de 402 044 ha, soit une valeur **significativement supérieure** (170 %) à celle déclarée dans les rapports physiques (235 993 ha). **Cet écart soulève des interrogations quant à la cohérence et la fiabilité des données rapportées**, et appelle une vérification conjointe des informations spatiales et narratives. Il est à noter qu'une note d'analyse transmise par le SE FONAREDD à Enabel à ce sujet, mais n'a à ce jour suscité aucune réaction de la part de l'agence.

- Agroforesterie et bois-énergie** : sur les 21 047 ha cumulés, 8 941,5 ha sont appuyés par des données SIG, soit une couverture de 42,5 %. Les meilleurs niveaux de traçabilité sont observés pour PSFD (107 % de taux de couverture) et le PIREDD Kwilu (65,6 %). Les PIREDD Mai-Ndombe (40,4 %) et Maniema (34 %) présentent des réalisations faiblement documentées spatialement, malgré des déclarations importantes dans le rapport narratif. En revanche, les données SIG sont manquantes pour les PIREDD Equateur, Oriental, Mongala et le Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF).
- Cultures pérennes** : seulement 10 940 ha sur 27 213 ha cumulés sont géoréférencés dans la base SIG, soit 40,2 %. Le PSFD et le PIREDD Maniema se distingue avec une couverture complète, tandis que les données sont totalement absentes pour le PIREDD Equateur, Kwilu, Mongala et Sud-Ubangi, malgré des surfaces non négligeables déclarées.
- CLD** : sur 2 633 CLD cumulés, 1 647 sont géolocalisés dans le SIG, soit 62,5 %. Le PIREDD Maniema (100% de CLD localisés), Kwilu (89%) et Mongala (52%) ont fourni les plus des données précises. En revanche, aucun CLD n'est localisé dans les SIG pour les programmes Mai-Ndombe et Sud-Ubangi.

Enseignements et perspectives

L'analyse met en évidence une hétérogénéité dans la disponibilité et la qualité des données géospatiales, reflétant les efforts différenciés des agences en matière de suivi technique. Les PIREDD Maniema, Kwilu et PSFD apparaissent comme les plus structurés et réactifs en matière de transmission d'informations SIG complètes. A l'inverse, plusieurs programmes tels que PIREDD Oriental et Sud-Ubangi nécessitent un accompagnement spécifique pour systématiser la collecte et le partage de leurs données spatiales. Ces deux projets sont malheureusement clôturés et les équipes dispersées...

Le FONAREDD poursuivra ses efforts d'accompagnement, d'appui technique aux agences et de valorisation cartographique dans le cadre de son système de suivi-évaluation intégré. L'objectif est de garantir que toute réalisation physique majeure soit adossée à une traçabilité territoriale vérifiable, condition essentielle pour répondre aux exigences de redevabilité de l'Initiative CAFI.

3.1.3. Synergies entre les programmes

On examine ici les **synergies sectorielles** et **géographiques** qui ont pu être réalisées entre les programmes du FONAREDD :

Les synergies sectorielles ont joué dans les deux sens : les réalisations des PIREDD ont inspiré l'élaboration des politiques, voire des textes de loi et des outils ; les PIREDD ont expérimenté les outils et guides élaborés par les programmes sectoriels.

- a) **Aménagement du territoire** : En 2023 le PARAT (Aménagement du Territoire) un Guide pour l'élaboration des PSAT en utilisant principalement le terrain du PIREDD Maniema et celui du Kwilu. Ce guide s'appuie largement sur les méthodologies mises au point par l'UCPIF sur le Plateau et le Maï Ndombe. Ce Guide a servi de référence pour les PSAT réalisés en 2024 dans les PIREDD.
 - Ce guide devrait être évalué en 2025 d'une part sur sa forme actuelle et d'autre part sur ses produits, les PSAT dont il a encadré la réalisation, afin de l'améliorer en vue de sa généralisation sous la LOI 2, voire la mise à niveau des PSAT déjà réalisés ; Cet exercice pourra être réalisé dans le cadre du Projet d'Appui à l'atteinte des jalons ;
 - Le même PAAJ /AT devrait produire en 2025 des Guides pour la réalisation des Plans de Développement de Province et de Territoire/Secteur ;
 - Faute de disposer de Guides, les -rares- PDL disponibles sont hétéroclites.
 - Le PARAT devra collaborer avec les PIREDD, en leur fournissant l'assistance technique dont ils auront besoin pour réaliser leur Programmation Géographique Forestière et leurs Plans de Développement Provinciaux, qui sont dans les objectifs des nouveaux PIREDD à l'étude. Il pourra capitaliser sur leur expérience (2026).
- b) **Foncier** : Le PARF 1 s'est appuyé sur les PIREDD Maï Ndombe et Kwilu, ainsi que sur celui de la PO Ituri pour poser les bases de la réflexion sur l'évolution de la Loi Foncière, en discussion depuis 2022/2023 mais dont le Projet de loi a été finalisé en 2024. En attendant la promulgation de la Loi, qui risque de prendre plusieurs mois, les PIREDD fonctionnent en 2024 et sont conçus en 2025 sur la base du chapitre du projet de loi concernant le Système d'Information Foncière (SIF). Les PIREDD fonctionnent par conséquent comme des terrains d'expérimentation anticipés du SIF, sous observation et avec l'appui conseil du PARF 2 en 2024/2025. Dans le cadre de cette collaboration le PARF 2 élabore les outils de mise en œuvre du SIF et les tests (modèles des arrangements fonciers, du registre, des procédures d'enregistrement, nature des appuis des Brigades foncières, du renforcement de leur capacité etc.)
- c) **Agriculture** : dans ce domaine de PGDA (programme de Gestion Durable de l'Agriculture, les réalisations et problématiques des PIREDD ont inspiré l'élaboration de la Politique Agricole (2022) mais, y compris en 2024, les programmes n'ont été que faiblement inspirés par la Politique Agricole.
- d) **Analyse critique** : Les synergies sectorielles ont été établies dans certains cas comme indiqué ci-dessus, mais il faut le reconnaître, assez faiblement, et non sans problème. On peut lister leur origine :

- En 2024 les projets y compris sectoriels de la LOI 1 étaient en phase d'achèvement ou de renouvellement, pratiquement pour certains... ;
- Aucun de ces projets n'avaient véritablement prévu lors de leur conception **la prise en charge budgétaire de la mise en synergie**, celle-ci étant parfois perçue comme intrusive. En fin de projet et donc d'exécution budgétaire (2024 et dans certains cas dès 2023) ce point a été une puissante limite à la mise en synergie sectorielle ;
- Ces synergies sont parfois mal comprises y compris du côté des projets sectoriels : le lien par exemple entre les différents niveaux de l'aménagement du territoire et leur dépendance fait encore l'objet de débats, et le Schéma Directeur, qui pourrait inspirer les Plans Locaux de Développement, a été reporté au PARF 2 ;
- Il faut souligner les réticences de certaines équipes de projet ou du niveau de l'Agence à accepter effectivement les orientations données par le Secrétariat Exécutif, justifiées par la nécessité de standardiser les approches sectorielles, seul moyen de consolider notamment les résultats.
- Il est très important que les nouveaux projets (LOI 2) intègrent les synergies aussi bien en termes méthodologiques (tous les projets appliquent les standards agréés par le SE) et budgétaires. Le SE, ayant tiré cette leçon, y veille attentivement.

Synergies géographiques :

- a) La plupart des PIREDD provinciaux ont une emprise géographique suffisante pour organiser des synergies de grande ampleur entre les différents bassins de production principaux qui rayonnent autour des grands marchés (Kinshasa, Kisangani, Kikwit, Mbandaka...). L'outil principal de cette synergie est représenté par le réseau routier et le système de commercialisation des produits. Force est de reconnaître que les projets ont disposé de faibles moyens, y compris et a fortiori en 2024 pour prendre en charge l'entretien du réseau routier, même au minimum. Il est important qu'à l'avenir la part de ces moyens soit augmentée dans les budgets. Comme celle visant l'amélioration des filières, en amont et en aval (chaînes de valeur). Comment, avec des moyens réduits, améliorer la prise en charge de l'environnement de la production, cette question devrait faire l'objet d'une réflexion coordonnée par le Secrétariat Exécutif. Elle est directement liée à celle de la relance des cultures pérennes, axe majeur de la fixation de l'agriculture, alternative à la culture itinérante sur brûlis.
- b) Les synergies entre les provinces ont souffert des mêmes maux, même entre des provinces déjà intégrées à un même PIREDD, exemple de la Province Orientale (Tshopo, Ituri, Bas Uele). Dans certains cas l'absence de recherche de synergie entre les provinces était en quelque sorte inhérent aux arrangements opérationnels, cloisonnés, les coordinations ne jouant pas leur rôle.
- c) Malgré ces faiblesses, dans certains cas, et sur des impulsions non propres aux PIREDD, des synergies se sont faites autour des grands axes de communication, à l'initiative des opérateurs commerciaux grands et petits (cas de la RN4 avec le café et le cacao). Ces dynamismes propres à ces chaînes de valeur sont par eux-mêmes structurants et il revient aux PIREDD de les valoriser à l'avenir. C'est la ligne suivie par le nouveau PIREDD RN4. Il est important pour la programmation future que les PIREDD contigus recherchent ces synergies et les exploitent (exemple de la RN4 partagée entre le PIREDD RN4 et celui du Bas Uele etc.).

3.1.4. Bénéficiaires

3.1.4.1. Doctrine du FONAREDD pour les indicateurs de bénéficiaires

Doctrine du FONAREDD en matière de prise en compte des bénéficiaires

Les incompréhensions suscitées par une première version du présent rapport amènent à préciser comment le FONAREDD souhaite que soient comptés les bénéficiaires. Voir également la note « [Critères de sélection](#) ».

Deux catégories de bénéficiaires sont prises en compte. Les bénéficiaires directs et les bénéficiaires indirects.

Bénéficiaires directs : deux catégories de bénéficiaires sont prises en compte par le Fonaredd et donc les chiffres des tableaux :

- 1) les bénéficiaires directs d'activités de renforcement de capacité (personnes ayant participé à des ateliers, des réunions d'échange dont les membres des services techniques, les experts des CLD, des ONG, de la Société Civile etc.). Les rapports désagrègent ces chiffres par catégorie de genre, d'appartenance institutionnelle et par piliers de la Stratégie REDD+ (liés à l'activité dont il est question dans le renforcement de capacité) ;
- 2) tous les membres des CLD/Villages (puisque tous les villageois de plus de 18 ans sont membres des CLD et participent aux AG).
- 3) les bénéficiaires individuels ou collectifs des activités sectorielles (agroforesterie, pérennes etc.).

Dans les rapports reçus par le FONAREDD (en principe au 31 janvier de l'année suivante) ces acteurs sont détaillés par genre et catégorie dans les documents de référence des CLD (statuts) et des listes de présence aux réunions.

Analyse critique de ce comptage et surtout de l'agrégation : certains des rapports d'activité sont insuffisamment précis dans la désagrégation des catégories de bénéficiaires du renforcement de capacité (première catégorie ci-dessus). Dans certains cas, certaines catégories sont oubliées au moins dans une partie des listes de présence. Il y a ici un biais sur lequel le Suivi Evaluation devra attirer l'attention des Agences de Mise en Œuvre.

D'autre part, il est préférable à l'avenir de distinguer clairement les deux catégories de bénéficiaires directs, de ne pas les agréger.

Dans l'encadré ci-après (§3, point 2)) on explique pourquoi un indicateur de l'Aménagement du Territoire est représenté par la deuxième catégorie des bénéficiaires directs, les membres du village. Il convient de bien les distinguer. Il convient également d'éviter le double comptage.

3.1.4.2. Bénéficiaires cumulés de 2024

Les données collectées dans le cadre du rapportage annuel 2024 montrent une couverture importante des bénéficiaires à travers les sept secteurs principaux du portefeuille REDD+ en RDC. Les bénéficiaires directs s'élèvent à plusieurs centaines de milliers, tandis que les bénéficiaires indirects dépassent les millions de personnes. Les données cumulées en 2024 (Tableau 21) révèlent une évolution marquée, tant en termes de quantité que de couverture sectorielle.

Tableau 21 : Nombre de bénéficiaires directs et indirects

Secteurs	2024	
	Bénéficiaires directs	Bénéficiaires indirects
Aménagement du territoire	5 233	2 599 920
Energie	13 066	254 782
Agriculture	174 227	1 025 257
Forêts	72 558	30 015
Foncier	23 871	148 454
Mines et Infrastructures	10	0
Démographie	4 156	0
Gouvernance	91 127	1 101 150
Total général	300 074	4 698 185

1) Bénéficiaires directs

A fin 2024, 300 074 bénéficiaires directs cumulés ont été rapportés par les agences de mise en œuvre, tous secteurs confondus. Ce chiffre reflète l'ensemble des personnes ayant reçu un appui technique, matériel ou organisationnel concret à travers les programmes financés. L'analyse sectorielle révèle une concentration des résultats autour du pilier agriculture :

- **Agriculture : 174 227 bénéficiaires directs cumulés**

Ce secteur représente la plus grande part des bénéficiaires directs déclarés (58 % du total). Les programmes ont mis en œuvre des activités tangibles : formation en techniques agricoles durables, dotation en semences ou outils, développement de cultures vivrières et pérennes. Ces interventions sont facilement traçables, souvent accompagnées de listes nominatives ou de données SIG, notamment dans les programmes comme PIREDD Maniema, PSFD ou PIREDD Kwilu.

Cette catégorie est globalement crédible et bien documentée. La nature des appuis facilite l'identification directe des bénéficiaires.

2) Bénéficiaires indirects

Concernant les bénéficiaires indirects, 4 698 185 personnes ont été estimées par les agences de mise en œuvre.

3) Fiabilité et cohérence des données

Les chiffres communiqués par le PIREDD Oriental et le PIREDD Kwilu pour les bénéficiaires directs ont fait l'objet d'un questionnement :

- Une relecture du rapport annuel du PIREDD Oriental a révélé une confusion entre les piliers et les types de bénéficiaires, conduisant à une classification erronée. Le SE-FONAREDD a dû reclasser les bénéficiaires à partir des descriptions d'activités, une version corrigée ayant été validée par le PNUD qui a également revu à la baisse les chiffres sur les bénéficiaires directs des volets aménagement du territoire et forêt. Malgré les échanges techniques avec l'Agence, les données déclarées pour le pilier Aménagement du territoire (296 497 bénéficiaires, dont 207 548 hommes et 88 949 femmes) n'ont pas été retenues dans la consolidation des effectifs de bénéficiaires, en raison de préoccupations liées à la fiabilité des informations fournies, conformément à la résolution du CRP67 du 6 mai 2025 ([lien ici](#)) aux orientations du CRP68 tenu le 30 mai 2025 ([compte rendu ici](#)).

En outre, les chiffres relatifs aux bénéficiaires indirects rapportés par le PIREDD Oriental n'ont pas été révisés pour les piliers Aménagement du territoire et Forêt. Le SE-FONAREDD a donc pris l'option de ne pas intégrer les chiffres fournis par l'agence dans la consolidation finale des bénéficiaires indirects, également pour des raisons de fiabilité.

Le SE FONAREDD considère que ce PIREDD devrait faire l'objet d'une vérification de tous ses chiffres (par sondage, et externe, en l'absence des équipes du PNUD, par exemple dans le cadre des études initiales des projets RN4 et Bas Uélé) et d'une correction a posteriori qui pourra figurer dans le rapport de 2025.

- Le PIREDD Kwilu, mis en œuvre par la JICA, a confirmé ses chiffres cumulés au 31 décembre 2024, fortement à la baisse par rapport à l'exercice de 2023, en cohérence avec la méthodologie clarifiée à l'issue des réunions d'échanges organisées sur la question du décompte des bénéficiaires au cours de l'année.
- Le Programme Energie, avait initialement rapporté 37,4 millions de bénéficiaires indirects, principalement liés à des campagnes de sensibilisation sur les énergies propres mais sans expliquer clairement la méthodologie d'estimation de l'audience employée. Après échange avec l'agence, elle a revu ce chiffre à la baisse pour ne retenir que la catégorie des personnes vivant dans les ménages des employés des entreprises de foyers améliorés, estimées à 6 630 bénéficiaires indirects.

4) Données désagrégées par genre

La RDC a inscrit dans sa Constitution le principe de parité homme-femme, visant une représentation équitable des sexes dans les institutions nationales, provinciales et locales. La Loi n° 15/013 du 1^{er} août 2015 précise les modalités d'application de ce principe, fixant un quota minimum de 30 % de femmes dans les institutions publiques.

Les données fournies révèlent les proportions variables de femmes bénéficiaires directs dans trois volets spécifiques à savoir l'Aménagement du territoire, la Forêt, la Gouvernance et l'Energie (Figure 7). L'absence de ventilation systématique des données sur le genre dans les autres piliers (agriculture, foncier, énergie, etc.) constitue une limite importante pour mesurer l'inclusion réelle et piloter les actions correctrices. Pour ces quatre secteurs clés (Aménagement du territoire, Forêts, Gouvernance et Energie), les données désagrégées par sexe permettent une lecture plus précise des dynamiques d'inclusion.

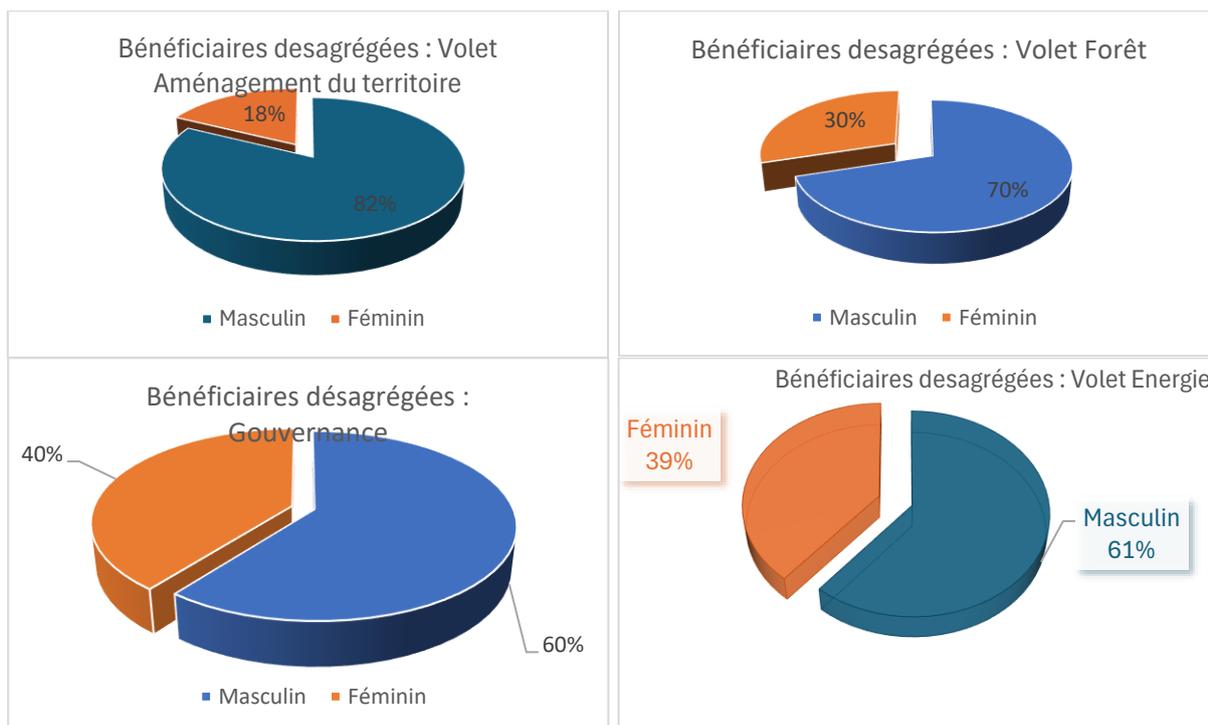


Figure 7 : Répartition des bénéficiaires par sexe dans les volets Aménagement du territoire, Forêt, Gouvernance et Energie (foyers améliorés)

Les données fournies révèlent les proportions de 18 % de femmes bénéficiaires directes dans le volet Aménagement du territoire. Ce pourcentage est inférieur au seuil légal de 30 % de représentation féminine, indiquant une sous-représentation des femmes dans ce domaine. Les activités telles que la cartographie participative et le développement d'outils de planification spatiale pourraient bénéficier d'une participation féminine accrue, favorisant une approche plus inclusive et tenant compte des besoins spécifiques des femmes.

Le pilier Forêt atteint le taux le minimum requis par la loi (30% de femmes), reflétant une parité formelle. Toutefois, il est essentiel de s'assurer que cette participation se traduit par une implication effective et significative des femmes dans des activités telles que la foresterie communautaire, la gestion des paiements pour services environnementaux (PSE) et le reboisement.

En ce qui concerne la Gouvernance, ce pourcentage (40% de femmes) dépasse le seuil légal, témoignant d'une avancée notable vers l'équité de genre dans les structures de concertation et la formalisation administrative. Cette représentation accrue peut renforcer l'appropriation des investissements REDD+ par les communautés locales et assurer que les perspectives féminines sont intégrées dans les processus décisionnels.

Pour le volet énergie, en 2024, 39 % des bénéficiaires directs de foyers améliorés étaient des femmes, contre 61 % d'hommes. Cette répartition semble contradictoire avec le rôle traditionnellement attribué aux femmes dans la gestion de l'énergie domestique, notamment la cuisson. Une hypothèse plausible est celle de la sous-déclaration des femmes comme bénéficiaires directs, les dispositifs de suivi ayant tendance à enregistrer les hommes comme chefs de ménage, même lorsque l'équipement bénéficie prioritairement aux femmes. Il y a lieu d'affiner les outils de suivi pour mieux capturer l'usage réel des équipements selon le genre, et encourager une approche de ciblage plus inclusive dans les campagnes de diffusion des foyers améliorés.

Bien que des progrès soient observés, notamment dans le volet Gouvernance, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre et dépasser le seuil de 30 % de participation féminine, en particulier dans l'Aménagement du territoire. Il est recommandé de mettre en place des mesures spécifiques pour encourager et faciliter l'engagement des femmes, assurant ainsi une mise en œuvre effective du principe de parité inscrit dans la législation congolaise.

3.2. Evaluation de l'évitement de la déforestation

L'évitement de la déforestation constitue un objectif central des interventions financées par le FONAREDD, à travers ses programmes intégrés de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (PIREDD) et ses programmes sectoriels tels que le PSFD.

Ces programmes mobilisent différentes stratégies d'atténuation visant à limiter la pression sur les forêts naturelles tout en améliorant les conditions de vie des populations locales. Les principales actions mises en œuvre incluent :

- Le développement de l'agroforesterie et des cultures pérennes, permettant de stabiliser l'utilisation des terres et de restaurer les paysages forestiers.
- La mise en défens de zones sensibles, favorisant la régénération naturelle et la protection des forêts existantes.
- L'appui aux cultures vivrières durables, réduisant l'expansion agricole sur les terres forestières.
- La diffusion des foyers améliorés, contribuant à une gestion plus efficace du bois-énergie et limitant la coupe de bois.

L'évaluation de l'impact de ces actions sur l'évitement de la déforestation repose sur l'analyse des données de mise en œuvre collectées par les programmes, permettant d'estimer les surfaces forestières protégées ou restaurées et les émissions de CO₂ évitées.

Les lignes suivantes (

Tableau 22) présentent les résultats obtenus en 2024 et les tendances observées sur l'ensemble des interventions. Le tableau des évitements, fournit une vision synoptique du niveau de performance moyen à médiocre des projets, ceux encore opérationnels étant le plus souvent en difficulté de trésorerie. Ce tableau applique les règles du FONAREDD décrites par la note Critères pour calculer les impacts REDD+ en termes d'évitement de la déforestation (lien de la note critère [ici](#)).

Tableau 22 : Calcul de l'impact REDD+ des projets du FONAREDD depuis la LOI 1

N°	Activités	Cible finale	Réalisation pour l'année 2024	Résultats cumulés 2017/2024	Evitement annuel à partir de la maturité des investissements				
					Durée du cycle de culture	Coefficient sur base des cycles de culture après investissement	Prévision de l'évitement (cible finale)	Evitement annuel pour tous les investissements (2017-2024)	Evitements pour les investissements de 2024
1	Cultures pérennes en ha	48 536	4 892	27 213	Annuel	1,00	48 536	27 213	4 892
2	Agroforesterie + bois énergie en ha	44 238	7 830	21 047	6 ans	0,17	7 373	3 508	1 305
3	Cultures vivrières en ha	201 930	10 021	44 934	20%/an	0,20	40 386	8 987	2 004
4	Mises en défens savanes et forestières	156 249	3 932	37 883	6 ans	0,17	26 042	6 314	655
5	Foyers améliorées	137 717	6 529	145 426	-	0,01	1 377	1 454	65
Total			-	-	-	-	123 714	47 476	8 922

Les investissements réalisés depuis la première Lettre d'Intention (LOI) entre 2017 et 2024 ont permis d'éviter une déforestation annuelle estimée à 47 476 hectares, soit environ **8,6 %** des pertes forestières moyennes annuelles de la RDC, évaluées à **550 000 hectares** selon le Niveau d'Émissions de Référence Forestier (NERF) approuvé en 2018. Pour la seule année 2024, les évitements sont estimés à **8 922 hectares**, représentant **1,6 %** des pertes annuelles de référence.

En parallèle, les programmes actifs au Fonds à fin 2024 visent une **cible agrégée d'évitement de 123 714 hectares à l'horizon 2029**. Ainsi, les résultats obtenus à ce jour représentent environ **38 % de cette cible programmée**, laissant une **marge importante à combler** dans les cinq prochaines années.

Ces résultats, bien que modestes au regard de l'ampleur du défi, traduisent une dynamique positive et montrent que les investissements ciblés peuvent contribuer efficacement à freiner la tendance à la déforestation. Ils illustrent également l'importance de renforcer l'ampleur et la portée des interventions pour amplifier les impacts dans les prochaines phases. Ils en appellent à la nécessité d'améliorer la cohérence entre les objectifs des programmes et les résultats suivis, afin d'atteindre pleinement la cible fixée à l'horizon 2029. A l'échelle du NERF, ces gains restent encore en deçà des niveaux requis pour atteindre les objectifs climatiques de la RDC, mais ils constituent une base d'apprentissage précieuse pour ajuster les approches stratégiques et opérationnelles du FONAREDD.

4. Performance des programmes

4.1. Approche de l'évaluation de la performance des programmes en 2024

Dans le cadre du rapport annuel 2024, l'évaluation de la performance des programmes du portefeuille du FONAREDD s'est appuyée sur une méthodologie actualisée, développée par la firme indépendante NIRAS. Cette approche a été enrichie à la lumière des enseignements tirés du précédent exercice (2023), des contributions des agences d'exécution, ainsi que des recommandations issues des réunions du [CRP64](#) et [CRP65](#).

L'analyse a été conduite sur la base des rapports narratifs annuels 2024, des Prodocs et des PTBA, et structurée autour de six critères d'évaluation inspirés des standards internationaux (OCDE/CAD), à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'équité, le respect des procédures du FONAREDD et la durabilité.

- Le critère de pertinence a permis d'évaluer dans quelle mesure les objectifs des projets restent en adéquation avec les priorités des bénéficiaires, du pays et des partenaires, en intégrant des éléments tels que la présence d'une théorie de changement, l'alignement au cadre logique de CAFI-FONAREDD, ou encore l'intégration du genre et des approches basées sur les droits.
- Le critère d'efficacité a évalué l'atteinte des résultats, en tenant compte des produits (outputs), des effets (outcomes) et, lorsque possible, de l'impact. La qualité et la traçabilité des preuves ont été intégrées comme éléments clés d'appréciation.
- Le critère d'efficience a mesuré la capacité des programmes à produire des résultats dans les délais impartis et à un coût raisonnable, en s'appuyant notamment sur les indicateurs de mobilisation des ressources, d'exécution budgétaire et d'analyse coût-résultats.
- Le critère d'équité a permis d'analyser la répartition géographique et sociale des investissements, en particulier en ce qui concerne les zones vulnérables et les populations autochtones.
- Le critère de respect des procédures FONAREDD a évalué la conformité des programmes en matière de rapportage, de tenue des comités de pilotage, de respect des résolutions du CRP et du COPIL, et de cohérence des données transmises, y compris cartographiques.
- Enfin, le critère de durabilité a examiné les mécanismes susceptibles de garantir la continuité des résultats au-delà de la durée des projets, notamment à travers l'appropriation locale, les dispositifs de maintenance, les changements d'attitude observés et les mécanismes de gestion des griefs.

Chaque critère a été décliné en indicateurs spécifiques, et une grille de notation simplifiée a été appliquée (3 = à très large mesure ; 2 = à certaine mesure ; 1 = pas du tout). Cette notation a été discutée et validée par le SE-FONAREDD, en réponse aux préoccupations exprimées au CRP sur la nécessité d'harmoniser les méthodes de notation et d'assurer la lisibilité des résultats.

En complément, des fiches de performance synthétiques ont été produites pour chaque programme, illustrant graphiquement les résultats obtenus par critère, à l'instar de l'exercice 2023.

Il est important de noter que cette évaluation repose principalement sur l'analyse de données secondaires transmises par les agences. Comme souligné par NIRAS et par le CRP, l'absence de collecte de données primaires limite la capacité à évaluer l'impact réel des projets. En conséquence, la

performance présentée ici doit être interprétée comme un état consolidé des connaissances disponibles, et non comme une mesure exhaustive des effets sur le terrain.

Les résultats détaillés de cette évaluation seront partagés avec chaque agence de mise en œuvre pour échanges et amélioration continue, conformément aux engagements pris dans le plan de suivi-évaluation du FONAREDD.

4.2. Performance des programmes sectoriels

4.2.1 Programme d'appui à la réforme d'aménagement du territoire (PARAT)

1. Données de base de PARAT

Tableau 23 : Données clés du programme PARAT

Titre du projet	Programme d'appui à la réforme de l'Aménagement du Territoire (PARAT)
Numéro de référence MPTF du projet	00105282
Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet	National
Partenaire de mise en œuvre	Ministère de l'Aménagement du Territoire (MINAT) et ONG World Resources Institute (WRI)
Organisations participantes	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Budget total du projet (USD)	8 000 000 USD
Durée totale du projet (mois)	48 mois
Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD	08/02/2017
Date de transfert de fonds par MPTF	19/04/2017
Date de lancement officiel/démarrage effectif	15/05/2017
Date de clôture initiale	18/04/2017
Date de clôture révisée le cas échéant	31/12/2024
Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2023	7 019 665 USD ⁹
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	87,75 % ¹⁰
Date de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	Septembre 2021

Les informations détaillées sur le PARAT (objectifs et autres) sont consultables [ici](#).

⁹ Le montant des dépenses globales indiqué par le MPTF diffère de celui présenté par l'agence dans son dernier rapport, qui fait état d'un montant total de 7 998 798,38 USD au 31 décembre 2024.

¹⁰ Selon les déclarations de l'agence dans ce même rapport, le taux de consommation du budget global atteindrait 99,98 %.

2. Progrès atteints par rapport au plan de travail 2024 et réalisations cumulatives¹¹

Tableau 24 : Réalisations 2024 et cumulées du PARAT et commentaires SE

N°	Résultats attendus (document projet, CIBLES)	Résultats cumulés atteints (rapport annuel)	Résultats 2024 (rapport annuel)	Commentaires du SE FONAREDD
1	<p>La RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Politique de l'AT 2) Loi d'AT promulguée 3) Textes d'application identifiés et rédigés 4) Arrêté de création du Conseil National de l'AT Promulgué (COPIRAT) 5) Capacités du Ministère et des acteurs renforcées 6) Large communication sur les textes 	<p>Projet de Loi relative à l'AT¹² adopté par le gouvernement réuni en conseil des ministres et par l'Assemblée nationale respectivement en septembre 2020 et octobre 2023.</p> <p>Document de PNAT respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des CL et PA, élaborée de manière participative et adopté par le gouvernement réuni en conseil des ministres en juillet 2020.</p> <p>Diagnostic du cadre juridique et institutionnel de l'AT en RDC réalisé dans des analyses sectorielles en vue de l'élaboration des outils de l'AT.</p> <p>Mise en œuvre du plan de communication de la réforme de l'AT appuyée à travers la diffusion des émissions télévisées d'information et de sensibilisation sur les avancées de la réforme de l'AT et la couverture médiatique des événements importants du MINAT : réunions, ateliers et missions.</p> <p>Plan de communication pour la réforme de l'AT couvrant la période de 2023 à 2025 validé par toutes les parties prenantes.</p> <p>Mise en œuvre du Plan de communication de la réforme de l'AT a été assurée à travers : (i) la diffusion d'une émission télévisée d'information et de sensibilisation sur les avancées, les défis et les perspectives la réforme de l'AT et (ii) la couverture médiatique des événements</p>	<p>Projet de loi sur l'AT harmonisé et travaillé avec la commission paritaire parlementaire ad hoc pour améliorer le projet de LAT de 2023. Le rapport de la commission sera présenté à la session de mars 2025.</p> <p>Plan de communication de la réforme de l'AT mis en œuvre à travers : (i) la diffusion d'une émission télévisée d'information et de sensibilisation sur les avancées, les défis et les perspectives la réforme de l'AT, et (ii) la couverture médiatique des événements importants du MINAT (missions SG/AT, atelier de formation, session d'adoption de la LAT à l'AN, etc.).</p> <p>104 congolais de Kinshasa dont 23 % femmes issus du MINAT (SG/AT, ONAT et FONAT), du Ministère en charge de l'urbanisme & Habitat (BEAU), du Ministère des Mines (CRGEM), des institutions de recherche scientifiques (INERA), des institutions de l'enseignement universitaire (UNIKIN, UPN, INBTP, ISAV, ISAU, ...) ainsi que des ONG nationales informés et sensibilisés sur le processus et avancées de la réforme de l'AT au cours des journées d'information et d'échange organisées à Kinshasa le 8 & 9/07/2024 par le MINAT.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) La remise en chantier de la Politique de l'AT puis les retards pris dans l'examen de la Loi ont retardé l'élaboration des textes d'application et la mise en place des organes de concertation notamment dans les provinces 2) Les textes d'application ne sont pas tous rédigés ni promulgués, renvoyés au PAAJ.

¹¹ Les données sur les progrès sont communiquées par l'agence au niveau de résumé introductif du rapport annuel. Lorsqu'elles sont contradictoires à celles du cadre des résultats du même rapport, les données de cadre de résultat ont été considérées pour le calcul (voir annexe Annexe 1 du rapport). C'est le cas pour l'ensemble des programmes examinés.

¹² <https://www.undp.org/fr/drcongo/actualites/lassemblee-nationale-adopte-la-loi-sur-lamenagement-du-territoire-en-rdc>

N°	Résultats attendus (document projet, CIBLES)	Résultats cumulés atteints (rapport annuel)	Résultats 2024 (rapport annuel)	Commentaires du SE FONAREDD
		importants du MINAT (missions SG/AT, atelier de formation, session d'adoption de la LAT à l'AN, etc.).	Mise en œuvre du plan de communication de la réforme de l'AT assurée à travers : (i) la diffusion d'une émission télévisée d'information et de sensibilisation sur les avancées, les défis et les perspectives la réforme de l'AT, et (ii) la couverture médiatique des événements importants du MINAT (missions SG/AT, atelier de formation, ateliers de validation des études de base, etc.).	
2	<p>La RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation performantes et professionnelles</p> <p>1) COPIRAT en place et opérationnel 2) Conseils Provinciaux en place et opérationnels 3) Capacités des acteurs et du MINAT renforcées, niveau national et provincial</p>	<p>1) Capacités humaines (expertise CAT) et matérielles (équipements IT, matériels roulants, matériels de bureau, mobiliers, Internet, communication, carburant, etc.) du MINAT renforcées pour la mise en œuvre des activités de la réforme de l'AT à travers un appui ponctuel au fonctionnement du SG/AT (honoraires experts CAT, primes agents/cadres, équipements IT, matériels roulants, matériels de bureau, accès Internet, communication, carburant, frais de voyage, etc.).</p> <p>2) Décret portant création et fonctionnement du COPIRAT élaboré et adopté en conseil des ministres moyennant amendements.</p>	<p>1) Renforcement des capacités du MINAT (Appui ponctuel fourni pour le fonctionnement du SG/AT (matériels roulants, mobiliers, matériels et fournitures de bureau, accès internet, communication, primes mensuelles, frais de voyage, frais d'entretien et maintenance des véhicules acquis dans le cadre du programme, etc.)</p> <p>2) Décret portant création du COPIRAT élaboré et adopté</p>	<p>1) Le COPIRAT n'est pas opérationnel à la fin du projet, ni les conseils provinciaux, conséquence de la longue élaboration des textes et leur validation. Toute élaboration de texte est toujours et partout l'objet de longues discussions à l'issue incertaine.</p> <p>2) Le CAT et le MINAT ont déployé de grands efforts pour faire avancer le processus</p>
3	<p>Les capacités techniques, humaines et matérielles ainsi que le leadership de l'administration centrale et provinciale du MINAT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT</p> <p>1) Mise en place des conseils provinciaux et leur formation aux textes</p>	<p>1) Renforcement des capacités du MINAT et des autres ministères sectoriels : 1447 agents et cadres de l'Administration centrale et provinciale de l'AT ainsi que experts des PIREDD (le cas échéant) dotés des connaissances sur le NCSO du SG/AT et des capacités techniques pour la réalisation des processus d'AT à l'échelle nationale, provinciale, locale et des terroirs villageois dans le cadre de la mise en œuvre du PDF du MINAT.</p> <p>2) 5 PIREDD ont été accompagnés techniquement par le MINAT dans la réalisation des processus d'AT à travers : (i) les diagnostics pour la réalisation du PPAT (PIREDD/Sud-Ubangi) et l'utilisation du GM</p>	<p>3) Renforcement des capacités AT du MINAT et des acteurs</p> <p>50 agents et cadres du MINAT et des autres Ministères sectoriels ont amélioré leurs connaissances sur le concept « AT », le processus de réforme de l'AT, le document de la PNAT et le Projet de LAT soumis à la Présidence de la République pour promulgation.</p> <p>540 agents et cadres de l'Administration centrale et provinciale de l'AT ainsi que experts des PIREDD (le cas échéant) dont 34%</p>	<p>1) Indépendamment du projet le MINAT a poursuivi en 2024 le processus engagé en 2023 de création de ses antennes provinciales (recrutement, formation)</p> <p>2) Le Projet a effectivement appuyé le renforcement de capacité du Ministère central mais également dans certaines provinces (son objectif n'était pas de toutes les faire). Il s'est concentré sauf dans les provinces où le processus de</p>

N°	Résultats attendus (document projet, CIBLES)	Résultats cumulés atteints (rapport annuel)	Résultats 2024 (rapport annuel)	Commentaires du SE FONAREDD
	2) Formation et implication des agents du MINAT dans tout le processus 3) Encadrement des PIREDD 4) Élaboration des guides de planification de l'AT (provincial, territoires/secteurs, terroirs) 5) Vulgarisation des Guides	pour le zonage participatif des terroirs villageois et l'élaboration du PSAT (PIREDD/Maniema et PIREDD/Equateur) ;	de femmes dans 9 provinces (Kongo Central, Kwilu, Tshopo, Equateur, Haut-Katanga, Lualaba, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, et Kasai-Central), dotés des connaissances sur le NCSO du SG/AT et des capacités techniques pour la réalisation des processus d'AT à l'échelle nationale, provinciale, locale et des terroirs villageois dans le cadre de la mise en œuvre du PDF du MINAT. 1 rapport cartographique des zones à hauts risques aux catastrophes naturelles des villes de Boende et Bokungu établi par l'ONAT, grâce à l'appui ciblé fourni à l'ONAT dans le cadre de la phase pilote du projet du gouvernement en rapport avec le référentiel des zones vulnérables aux catastrophes naturelles en RDC.	mise au point des PSAT était engagé, impliquant les agents locaux du MINAT 3) Les appuis apportés aux PIREDD ont souffert de problèmes budgétaires et des réticences des PIREDD à les régler, dépenses imprévues dans les prod. Problème renforcé en fin de projet. 4) Le MINAT n'a pas profité des efforts réalisés dans le PIREDD Mongala en matière d'AT (réalisation du Plan Provincial et de certains plans territoriaux). A corriger dans le PAAJ et les futurs projets.
4	Une vision commune sur l'affectation de l'espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable. 1) Élaboration du Schéma National Directeur d'Aménagement du Territoire 2) Appui à l'élaboration des Schémas Provinciaux (Plans Provinciaux) 3) Réalisation des outils de programmation territoriaux de la GRN et de l'AT	1) Schéma directeur a) Diagnostics sectoriels (2022, rapport des diagnostics sectoriels et spatiaux établis en vue de l'élaboration du SNAT b) Inventaire multiresources c) Rapports de cadrage méthodologique des processus d'élaboration de la PNAT et du SNAT d) Réalisation des études sur le capital en ressources de la RDC : validation en 2024 de 'Etude sur le capital forestier national lancé officiellement en mars 2023 finalisés. e) Validation de Etude sur le potentiel agricole de la RDC 50 agents et cadres du MINAT et des autres Ministères sectoriels ont amélioré leurs connaissances sur le concept « AT », le processus de réforme de l'AT, le document de la PNAT et le Projet de LAT soumis à la Présidence de la République pour promulgation.	1) Mise à jour de l'inventaire multiresources (sera poursuivi dans le PAAJ) 2) Appui à la standardisation des outils de l'AT par les PIREDD (Kwilu, Equateur, Tshopo) 3) Validation des derniers livrables des études sur le Capital Forestier et sur le Capital Agricole.	1) Le processus d'élaboration du Schéma Directeur interrompu en 2023/2024 par la rupture du contrat avec le Bureau d'Etude recruté par le PNUD. Les livrables de ce bureau d'étude ne satisfaisant pas les exigences de simplification requises par le MINAT et le SE du Fonaredd. Sa reprise en 2025 (PAAJ) devra faire l'objet d'une attention particulière. 2) La qualité des grandes Etudes sur le Capital Forestier et Agricole est inégale : excellente pour les Forêts, peu exploitable pour l'Agriculture. L'étude sur le capital forestier n'est pas allée jusqu'à la Programmation Géographique, pourtant attendue de cette étude.

N°	Résultats attendus (document projet, CIBLES)	Résultats cumulés atteints (rapport annuel)	Résultats 2024 (rapport annuel)	Commentaires du SE FONAREDD
	4) Études nationales en vue de la réalisation des Schémas Directeurs et des Plans Provinciaux (Forêts et Agriculture)	f) Mise au point des outils de programmation dont les guides méthodologiques de l'AT pour la réalisation des PPAT, PLAT et guide PSAT ainsi PDF et PDI mis en place ;		3) Les Guides produits doivent faire l'objet d'une réévaluation à partir de l'expertise et des réalisations passées (Mongala) et en cours dans les PIREDD (Sud Ubangi, KORLOM) ;

3. Exécution financière du PARAT en 2024

Tableau 25 : Exécution financière par effet et produit au 31 décembre 2024 du PARAT (Source : rapport annuel 2024 du programme).

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulatives en US \$
Produit 1 : la RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement	<ul style="list-style-type: none"> Bilan-diagnostic du cadre législatif et orientations stratégiques de l'AT réalisé en 2019 ; Document de PNAT adopté par le gouvernement en juillet 2020 ; Projet de LAT examiné, adopté par le parlement (AN & Senat) en novembre 2023, transmis à la Présidence pour promulgation et renvoyé au parlement pour hominisation de la forme ; Plan de communication de la réforme de l'AT élaboré et mis en œuvre à travers la couverture médiatique des réunions, ateliers et missions du MinAT dans le cadre de la réforme de l'AT aussi bien à Kinshasa qu'en provinces. 	966 195,43
Produit 2 : la RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation performantes et professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Capacités humaines (expertise nationale/CAT et expertise internationale) et matérielles (équipements IT, matériels roulants, matériels de bureau, mobiliers, etc.) du MinAT ont été renforcées pour la mise en œuvre de la réforme de l'AT Projet de décret portant création et fonctionnement du COPIRAT adopté par le conseil des ministres moyennant amendement 	663 935,23
Produit 3 : les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT	<ul style="list-style-type: none"> Cadres (ONAT) et outils techniques de l'AT mis en place (guides méthodologiques de l'AT pour la réalisation des PPAT, PLAT et PSAT ainsi que plan de communication, PDF et PDI ; Consultations nationales et provinciales des parties prenantes sur les différents livrables attendus réalisées (notes de cadrage méthodologique, bilan diagnostic du cadre législatif, rapport des diagnostics sectoriels et spatiaux de l'AT, PDF, PDI, pan de communication de la réforme de l'AT, guides méthodologiques, ...) GM pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois/entités territoriales et des PSAT validé Fonctionnement au quotient de la CAT/MINAT assurée PIREDD accompagnés par la CAT dans la réalisation des PSAT (Kwilu, Sud Ubangi, Maniema et Equateur) ; Participation du MINAT à la réalisation de l'atlas des ressources renouvelables et non renouvelables appuyée à travers les experts de la CAT Deux études de base (capital forestier + potentiel agricole) prioritaires pour le processus SNAT finalisées en 2024 	3 874 859,13
Produit 4 : la vision commune sur l'affectation de l'espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable	<ul style="list-style-type: none"> Phase de préparation du SNAT finalisée et sanctionnée par le rapport des diagnostics sectoriels et spatiaux établis en vue de l'élaboration du SNAT validé en septembre 2022 GM pour la réalisation des PPAT et PLAT validés. Processus d'AT conduits par les PIREDD ont été appuyés : (i) PIREDD Sud Ubangi (diagnostics pour la réalisation du PPAT), PIREDD Kwilu (PPAT et PLAT), PIREDD Maniema et Equateur (utilisation du Guide méthodologique pour le zonage participatif des terroirs villageois et l'élaboration du PSAT). 	1 186 589,89
Coordination et gestion du Programme d'ensemble des activités sont assurées	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des staffs de coordination et gestion du programme assurée Matériels, équipements et fournitures de bureau acquis Réunions de COPIL organisées Accès Internet et approvisionnement en crédit tél assurés Visites programmatiques en provinces réalisés 	806 096,53
GMS (7%)		501 122,17
TOTAL		7 998 798,38

4. Performance du PARAT (programme d'appui à la réforme de l'aménagement du territoire) en 2024 (NIRAS)

Tableau 26 : Evaluation de la performance du programme PARAT

Pertinence	Efficacité	Efficienc	Durabilité	Equité	Respect des procédures de FONAREDD
<p>La pertinence du programme est globalement démontrée par l'existence d'un cadre logique structurant l'évaluation des performances et par sa contribution à deux impacts du cadre de résultats du CAFI. Toutefois, plusieurs limites sont relevées : l'alignement de la TOC du programme à celle du CAFI pour 2024 n'est pas démontré, la matrice des bénéficiaires est absente, et aucune activité d'intégration de l'approche basée sur les droits n'est mentionnée.</p> <p>Des retards ont marqué la mise en œuvre, notamment en raison de la signature tardive de la LoA avec le FONAT et des discussions prolongées sur le paiement des arriérés. Ces contraintes ont impacté l'exécution des activités, bien que des ajustements aient permis de rattraper une grande partie du retard. Par ailleurs, aucun budget spécifique n'a été alloué aux questions de genre, bien que des efforts aient été faits pour intégrer des principes d'inclusivité dans certaines initiatives.</p>	<p>L'efficacité du programme est globalement positive, avec la mise en œuvre de la quasi-totalité des résultats attendus et une contribution significative aux jalons de 2018 à 2020. Toutefois, certaines incohérences sont relevées dans les chiffres, notamment entre les valeurs cibles finales et les valeurs cumulées. Le dossier sur la loi relative à l'AT (ALAT) n'a pas été entièrement finalisé. De plus, bien que des avancées et succès soient mentionnés, l'analyse est limitée par l'absence de comparaison entre les objectifs prévus et réalisés. Enfin, la section sur les impacts semble manquer de contenu.</p>	<p>Le rapport indique que les montants des décaissements globaux s'élèvent à 8 000 000 USD, avec un niveau de décaissement de 99,98%. Pour la période de rapportage, les montants des décaissements sont de 1 723 806,64 USD, avec un niveau de décaissement de 99,93%. Le projet PARAT n'a pas mobilisé de ressources financières complémentaires en 2024. Toutes les dépenses réalisées au cours de l'année sont alignées aux prévisions du PTA/PTBA 2024. Cependant, des dépassements de dépenses pour les produits 1, 2 et 3 sont notés dans le tableau de Taux de décaissements du projet, sans explication fournie.</p>	<p>La durabilité du programme est peu documentée dans le rapport. Aucune information n'est disponible concernant les mécanismes de maintenance et de pérennité au niveau local, les changements d'attitudes des parties prenantes, ou l'existence de structures autonomes ayant pris le relais des activités. Un mécanisme de gestion des plaintes est mentionné via Kobo, mais il n'est pas spécifique au programme, et aucune plainte n'a été enregistrée, sans indication sur la compréhension du dispositif par les bénéficiaires.</p>	<p>L'équité du programme est difficile à évaluer en raison du manque de données détaillées. Bien que l'intervention soit de portée nationale, il n'y a pas de ventilation des investissements par région. De plus, bien que la population locale soit mentionnée dans la stratégie de communication, aucune preuve tangible ne démontre que les projets ont directement bénéficié aux populations locales ou autochtones.</p>	<p>Le rapport annuel a été soumis dans les délais avec un taux de complétude de 97 %, selon la checklist. Toutefois, il n'a pas encore été validé par le COPIL, dont l'examen est prévu pour le 11/02/2025. Le PTBA 2024 a, en revanche, été approuvé. Un seul COPIL a été réalisé en 2024, et son compte rendu a été circulé et signé le 20/02/2024.</p> <p>Le rapport est cohérent mais contient de nombreuses répétitions. Aucune information n'est fournie sur les données spatiales. Il démontre néanmoins que toutes les recommandations du COPIL 2024 ont été entièrement mises en œuvre.</p>

5. Points d'attention soulevés par les CRP et COPIL concernant le PARAT

Le programme clôturera au 31 décembre 2024 conformément à l'extension qui lui a été accordée par rapport à sa date initiale de clôture.

Certaines activités non réalisées par le programme se verraient réaliser par le programme d'appui à l'atteinte des jalons dont le volet Aménagement du territoire sera porté par le MINAT à travers le SE FONAREDD. Il s'agit notamment du renforcement des capacités de la CAT.

4.2.2 Programme d'appui à la réforme foncière 2 (PARF 2)

1. Données de base du PARF 2

Tableau 27 : Données clés du programme PARF 2

Titre du projet	Programme d'appui à la réforme foncière (PARF 2)
Numéro de référence du Programme/MPTF	00140631
Agence d'exécution	ONU-Habitat
Localisation du Programme	Kinshasa, Echelle nationale (Ituri et Mai-Ndombe)
Partenaires de mise en œuvre	Ministère national des affaires foncières/CONAREF,
Organisations participantes	UCBC, CAGDFT
Budget du Programme (USD)	15 000 000
Date d'approbation du programme par le COPIL	30/11/2023
Date de lancement officiel/Démarrage effectif	13/03/2024
Date de clôture actuelle	11/03/2028
Décaissements	3 115 000 \$
Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2024	472 173 \$ ¹³
Taux de consommation	15,16 % ¹⁴
Date de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	-

Les informations détaillées sur le PARF2 (objectifs et autres) sont consultables [ici](#).

2. Progrès atteint par rapport au Plan de travail 2024 et réalisations clés cumulatives de PARF2

Le PARF 2 est une prolongation du PARF 1, qui n'avait pas totalement atteint ses objectifs, pourtant cruciaux pour la REDD° en RDC. Le Tableau 28 ci-après rappelle les cibles des deux projets, en fournit le niveau d'atteinte et propose en dernière colonne une analyse critique.

¹³ Le montant des dépenses indiqué par le MPTF diffère de celui présenté par l'agence dans son dernier rapport, qui fait état d'un montant total de 2 294 839,50 USD au 31 décembre 2024.

¹⁴ Selon les déclarations de l'agence dans ce même rapport, le taux de consommation du budget global atteindrait 73,67 %

Tableau 28 : Réalisations de l'année 2024 du PARF 2 (Source : rapport annuel 2024 du programme)

	Résultats attendus du PARF 1 du PARF 2 (Cibles)	Rappel des réalisations du PARF 1	Réalisations 2024 (PARF 2, lancement 13 03 2024)	Analyse critique du SE
1	<p>PARF 1</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Renforcement de capacité de la CONAREF et des services des Affaires Foncières 2) Révision / refonte de la Loi Foncière en vue de la sécurisation des investissements REDD+ durables 3) Textes d'application de la Loi 4) Mise au point et diffusion des outils de gestion des terres dont le Système d'Information Foncier 5) Expérimentation de ces outils avec les PIREDD <p>PARF 2</p> <ol style="list-style-type: none"> 6) Poursuite du renforcement de capacités institutionnelles (CONAREF, MINAF, Conseils Provinciaux, Services Techniques des AF) 7) Promulgation de la Loi Foncière et de ses textes d'application 8) Études de références sur le foncier en RDC 9) Appuis aux PIREDD et autres projets pour mise en place des outils fonciers dont le SIF. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Loi élaborée validée mais non transmise au Parlement... 2. Mise au point de certains des outils de la Réforme dont le SIF mais débats sur leur processus d'expérimentation et de mise au point 3. Textes d'application non élaborés 4. Études incomplètes sur l'état des lieux des systèmes fonciers et leurs évolutions en cours 5. Collaboration inégale des outils avec les PIREDD dont construction de certains bâtiments de Brigades Foncières. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Plan de travail validé participativement 2) - Recrutement du personnel de l'Unité de coordination du programme 3) Poursuite des appuis à la CONAREF 4) Réalisation de deux études de base sur l'état des lieux et les défis liés à la sécurisation foncière sous le prisme de l'aménagement du territoire et la réduction des conflits. 5) Développement et mise en œuvre d'un plan opérationnel annuel de renforcement des capacités techniques et organisationnelles du personnel de l'administration foncière. 6) La Revue du Plan foncier national avec les organisations de la société civile et sa soumission aux nouvelles autorités, le Ministre d'Etat et son cabinet pour information et avis 7) Identification et analyse d'une liste de potentielles mesures d'application (décrets) de la loi foncière révisée dès qu'elle sera adoptée par le parlement 8) Construction du bâtiment de l'administration foncière de Mai-Ndombe pour améliorer le cadre de travail du personnel et des usagers. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Après une mise en place difficile le projet est parvenu à apporter des appuis utiles et appréciés à l'opérationnalisation de la CONAREF, sur le PARF 1, continuité sur PARF 2/ 2024 (reprise du projet au 2^{ème} semestre en fait). 2) La CONAREF a profité des ateliers de validation des textes pour étendre son réseau de Conseils Provinciaux dans la plupart des provinces ; 3) Le texte de la Loi Foncière a effectivement fait l'objet d'un large processus participatif. Les changements de gouvernement ont affecté en mal la continuité du processus, sans toutefois que le texte actuellement en examen soit remis en cause de façon significative 4) Les études du PARF 1 étant inachevée et ou de qualité incertaine elles sont reprises en fin 2024 et début 2025. 5) Nécessité d'évaluer ces études avant leur diffusion. Suivi attentif nécessaire du SE du Fonaredd 6) Les outils du SIF n'ont jamais été présentés de manière satisfaisante au SE. Suivi nécessaire. 7) Suivi régulier nécessaire du SE sur le processus de validation de la loi puis de ses textes d'application et enfin de son expérimentation dans les Provinces. 8) Actuellement le degré d'expérimentation du SIF et de ses outils peut être considéré comme faible. 9) Articulation indispensable et analyse critique avec les PIREDD et le PIFORES.
2	<p>Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un climat des affaires favorable aux investissements respectueux des forêts.</p>		<p>Participation des représentants des Ministères clés aux missions et ateliers de validations des études prioritaires. Projet d'arrêté pour la mise en place d'un groupe de travail multisectoriel visant à soutenir la coordination pour la mise en place du SIF produit.</p>	<p>S'assurer de la bonne compréhension de cet objectif /jalon par le PARF2 et par toutes les parties prenantes dont le PARF 2. Que veut exactement obtenir le PARF 2 sur ce résultat ? Quelle est sa feuille de route ? quelle est celle du Comité Intersectoriel (conversion forestière illégale, climat des affaires, investissements irrespectueux des forêts). Quelle participation des acteurs économiques à ce Comité, quels objectifs normatifs et légaux pour quels secteurs ?</p>

3. Exécution financière du PARF 2 en 2024

Tableau 29 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 du PARF 2 (Source : rapport annuel 2024 du programme).

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses Cumulatives en US \$
Effet 1: Les décisions en matière d'aménagement du territoire assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure sécurité foncière n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés	Avec l'appui de l'ONU-Habitat, des cadres de coordination entre le foncier et l'aménagement du territoire et les forêts et l'agriculture sont en instance de mise en place sous le leadership de l'observatoire de l'aménagement du territoire	1, 357,655.02
Produit 1. La CONAREF renforcée et impliquée dans les activités	De nouveaux experts sont recrutés et mis à la disposition de la CONAREF pour une meilleure coordination et pilotage des actions de la réforme foncière. Des plans de travail sont élaborés pour exécution	258,840.00
Produit 2 : Des initiatives d'amélioration de la gestion des risques des conflits fonciers dans cinq provinces sont conduites ;	Les deux études de base du programme sont lancées sous le pilotage de quatre consultants de haut niveau. Les résultats sont attendus au courant du mois d'octobre 2024	263,086.31
Produit 3 : Les connaissances et des instruments d'amélioration de la performance de l'administration foncière au niveau national et dans cinq provinces sont produits et disséminés ;	Deux réunions ont été organisées avec l'administration foncière. Elles ont permis de dégager le plan opérationnel prioritaire de l'année 2024 en termes de développement des capacités	118,834.69
Produit 4 : Les textes sont produits, diffusés, et vulgarisés ;	Une note d'information a été préparée à l'attention du Ministre d'Etat. Aussi, nous avons identifié une liste de mesure d'application de la loi et de la politique foncière. Ces mesures seront développées dès que le projet de loi sera adopté	128,277.55
Produit 5 : Les plans fonciers et la stratégie de transition écologique sont élaborés et mis en œuvre au niveau national et dans cinq provinces ;	La première version du plan foncier nationale a été soumise à relecture aux organisations de la société civile et aux services publics étatiques. Cela a permis de produire une nouvelle version qui intègre les contributions reçues.	138,600.00
Produit 6 : Le SIF et ses outils sont expérimentés, validés, édités et diffusés ;	Le processus de revue et d'affinement des outils du dispositif du SIF est lancé. Les termes de référence sont déjà en instance de validation	450,016.47
Effet 2 : Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un climat des affaires favorable aux investissements respectueux des forêts	Le programme a procédé à une mobilisation/concertation élargies lors d'une série de réunions de la cellule technique de la commission nationale de la réforme foncière pour une meilleure implication dans la réforme foncière. Le Ministère des Affaires foncières, le Ministère de l'aménagement du territoire, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, le Ministère de l'environnement, le Ministère de l'agriculture et leurs services de même que les organisations de la société civile ont pris part à ces concertations	482,286.43
Produit 7 : Les revues légales des concessions foncières sont réalisées dans trois provinces ;	Un projet de décret assorti d'une note méthodologique de la revue légale a été produit et soumis à l'attention de la ministre d'Etat pour examen et approbation avant le lancement du travail	0.00
Produit 8 : Les plans d'action de la fiscalité et la parafiscalité disponibles pour six provinces	Le travail sous ce produit est attendu à partir de l'année deux	0.00
Produit 9 : Les équipes de gestion et les opérations des PIREDD appuyées dans cinq provinces	Une première réunion d'information, de sensibilisation et d'évaluation des besoins et des attentes en termes d'appui a été organisée. Les termes pour l'appui continu des PIREDD sont en instance d'élaboration.	222,844.41
Produit 10 : La gestion efficace du Programme et des Connaissances est effective	L'unité de gestion du programme est installée. Elle est en train de se doter d'outils opérationnels de gestion.	259,442.02
Total Coûts M&E		\$0.00
Total Coûts Gestion de Projet (PMC)		584806.30
Coût Total Indirect		\$147,904.90
Total		\$ 2, 294,839.50

Le coût de fonctionnement représente 25,5 % du budget global de cette année 2024 au lieu de 18% acceptable. Le coût indirect se situe à 6,4% seuil acceptable pour le projet.

4. Performance du PARF 2 en 2024 (source NIRAS)

Tableau 30 : Evaluation de la performance du programme PARF 2

Pertinence	Efficacité	Efficience	Durabilité	Equité	Respect des procédures de FONAREDD
<p>Le rapport ne fait pas référence à la ToC du projet, mais utilise le cadre logique pour évaluer la performance, bien que la majorité des résultats présentés soient davantage des activités que des effets. Le projet contribue à un des sept indicateurs d'effets CAFI. La matrice des bénéficiaires est renseignée pour l'effet foncier, mais l'identification des besoins pourrait être davantage détaillée. Les défis contextuels sont bien pris en compte, avec des mesures d'atténuation exposés, comme l'utilisation d'outils numériques pour limiter les déplacements en zones à risque. L'intégration du genre est indiquée, avec deux femmes recrutées et 27 % de participation féminine aux ateliers. Bien que l'approche fondée sur les droits puisse être renforcée, plusieurs efforts ont été déployés pour favoriser la collaboration avec les parties prenantes, notamment à travers des consultations régulières et un dialogue ouvert. Les initiatives concernant les communautés autochtones et les droits humains sont en place, telles que des mécanismes de consultation libre, préalable et informée, et elles continueront d'être développées, avec un suivi constant pour garantir leur efficacité et leur pertinence dans les activités futures du projet.</p>	<p>La majorité des résultats présentés dans le tableau d'évaluation de la performance sont en réalité des activités (ex. nombre de documents produits, nombre d'experts présents lors des réunions d'harmonisation). Cependant, des progrès notables ont été réalisés en termes d'atteinte des résultats selon le cadre des résultats et le PTBA validé pour 2024, avec seulement deux produits n'ayant pas atteint leur cible pendant la période de rapportage. Enfin, étant dans sa première année, le projet n'a pas encore mesuré d'objectifs spécifiques et d'impacts.</p>	<p>Les décaissements s'élèvent à 2 638 008 USD, soit 74% du montant budgétisé de 3 115 000 USD. La section sur la mobilisation des ressources mentionne les modalités de mobilisation (bureaux et ressources humaines fournis par le gouvernement, note conceptuelle pour le fonds PBF, collaborations avec le PNUB et PIFORES), mais ne précise pas si elles ont été effectuées à temps. Une erreur de calcul dans le budget PTBA 2024 a empêché le versement de fonds pour certaines activités. Concernant les coûts, des dépassements budgétaires ont été observés, expliqués par le non-versement de fonds en raison de l'erreur de calcul. Des corrections sont prévues pour le PTBA 2025.</p>	<p>Le rapport ne mentionne pas de mécanismes de maintenance et de pérennité locaux, à l'exception des six plans provinciaux et territoriaux prévus dans la Phase 3 pour assurer la pérennité des processus de sécurisation foncière. Étant dans sa première année, le projet n'a pas encore permis d'observer de changements significatifs dans les attitudes des parties prenantes et bénéficiaires. Aucun mécanisme de gestion des plaintes n'est décrit, bien que des renforcements de capacités aient été réalisés sur la gestion des plaintes et le PSEA.</p>	<p>Le projet intervient dans plusieurs provinces, dont Kinshasa, Kwilu, Tshopo, Kongo Central, Kasai Oriental, Sud Ubangi, et le suivi du système d'informations foncières (SIF) se fait dans le Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri et Mai-Ndombe. Le rapport ne précise pas les niveaux d'investissement par région. Il mentionne toutefois la mise en place d'un système d'informations foncières (SIF) sensible au genre, aux populations autochtones pygmées et aux personnes vulnérables, ainsi que des formations sur les outils du SIF. Concernant l'inclusion des peuples autochtones, le rapport souligne que ces communautés ont été consultées de manière libre, préalable et informée, bien que l'inclusion concrète reste quelque peu vague.</p>	<p>Le rapport présente une conformité partielle avec le canevas, avec 79 % des sections correctement complétées, 10 % incomplètes et 12 % manquantes. Le rapport annuel a été soumis dans les délais, mais n'a pas été approuvé par le CoPil. La fréquence des réunions du CoPil a été respectée, avec deux réunions organisées. Aucune incohérence majeure n'est signalée, bien que la note d'analyse indique que le canevas n'a pas été complètement suivi. Les données cartographiques fournies sont limitées aux cartes de base des sites d'intervention et des circonscriptions foncières. Le rapport ne précise pas comment il répond aux exigences du CoPil et du CRP. Enfin, il ne semble pas que le compte rendu de CoPil ait été signé.</p>

5. Points d'attention du PARF 2

La phase II de programme d'appui à la réforme foncière (PARF 2) a été approuvée en décembre 2023 pour une durée de 5 ans afin de parfaire les réalisations de la phase I clôturée.

4.2.3 Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones des savanes et de forêts dégradées (PSFD)

1. Données de base du PSFD

Tableau 31 : Données clés du PSFD

Titre du projet	Programme savanes et forêts dégradées
Numéro de référence MPTF du projet	000120055
Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet	Provinces de la Tshopo et du Kwilu
Partenaire de mise en œuvre	Ministère national de l'Agriculture
Organisations participantes	Agence Française de développement
Budget total du projet (USD)	14 999 378 USD
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD	28/06/2019
Date de transfert de fonds par MPTF	10/02/2020
Date de lancement officiel/démarrage effectif	07/2022
Date de clôture initiale	31/12/2024
Date de clôture révisée le cas échéant	31/03/2027
Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2024	9 282 405 USD ¹⁵
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	80,72% ¹⁶
Date de l'évaluation à mi-parcours	Juin 2024

Les informations détaillées sur le PSFD (objectifs et autres) sont consultables [ici](#).

2. Progrès atteint par rapport au Plan de travail 2024 et réalisations cumulatives du PSFD

Le tableau ci-après (Tableau 32) présente les résultats du PSFD en cumulé et pour l'année 2024. Il compare ces résultats aux cibles du PTBA 2024 et des cibles visées par le Document Projet révisé accepté par le [CRP 55](#).

Pour apprécier les résultats du PSFD il convient de prendre en compte le fait que ce projet n'a guère été opérationnel plus d'une année. En effet, lancé en juillet 2022 il a été pratiquement arrêté pendant toute l'année 2023 du fait d'un différend sur les procédures entre l'agence et la maîtrise d'ouvrage (le Ministère de l'Agriculture). Pratiquement il s'est écoulé deux ans entre le versement des fonds par le MPTF et le lancement du projet.

¹⁵ Le montant des dépenses indiqué par le MPTF diffère de celui présenté par l'agence dans son dernier rapport, qui fait état d'un montant total de 7 629 817 USD au 31 décembre 2024.

¹⁶ Selon les déclarations de l'agence dans ce même rapport, le taux de consommation du budget global atteindrait 51 %.

De plus il est rapidement apparu que les coûts unitaires pour la réalisation des plantations présentés par le premier prodoc étaient faibles. L'Agence a dès lors demandé une modification des Coûts unitaires et des cibles, acceptée par le [CRP 63](#) de septembre 2024, jusqu'au 21 mars 2027. Le tableau prend pour référence les cibles révisées. Sa période de réalisation active est donc très faible.

Ce projet intéresse tout particulièrement le Secrétariat Exécutif dans la mesure où il est le seul du FONAREDD à cibler les opérateurs privés pour réaliser les plantations agroforestières et privées. L'agence a élaboré un concept également intéressant les PME comme agrégateurs en quelques sortes de paysans communautaires, réunis dans des « Alliances Productives Agricoles ». Cette formule est intéressante du point de vue de l'encadrement des producteurs mais également pour prendre en charge le problème des cofinancements dans le cas du secteur privé, dans la mesure que les petits producteurs agrégés par les PME contribuent par leur main d'œuvre à la réalisation des investissements dont l'entretien des cultures etc.

Tout cela fait que ce projet devrait faire l'objet d'une capitalisation particulière et urgente, en vue d'alimenter les échanges. Comment ces alliances ont-elles fonctionné, qui en a tiré profit, comment les petits producteurs ont-ils participé réellement aux plantations.

Une autre question importante est celle de la durée des appuis des projets aux PME. Faut-il prévoir avec elles de cofinancer les entretiens jusqu'à la mise à fruit, et à quels coûts unitaires etc.

Au 31 décembre 2024 ce projet a consommé 7 629 817 et il a mis en place à cette date 1820 ha en agroforesterie, 1575 ha en cultures pérennes soit 3 395 ha, pour un coût moyen à l'hectare de 2 247 **tout compris**, dont les coûts de l'agence, de formation de l'encadrement terrain (ALE) de la maîtrise d'ouvrage, des plantations, pépinières, géoréférencement, réalisation de Plans simples de gestion etc.

Dans l'évaluation qualitative de ce projet, très importante et qui reste à faire, il sera important d'analyser dans le détail toutes les composantes de ces coûts, comme élément indispensable à la réflexion sur les coûts unitaires de la réalisation des plantations en contexte fermier et d'alliance productive. La part des paiements au résultat dans ces coûts est également fort importantes et à capitaliser.

Attention particulière pour les TDR d'une capitalisation approfondie de ce projet :

- 1) Méthodologie d'identification des PME et des Alliances Productives dont sécurisation foncière, solidité de l'entrepreneur et des alliances ;
- 2) Contractualisation internes aux alliances productives ;
- 3) Coûts réels et leur répartition entre les acteurs, dont les PSE ;
- 4) Méthodologie de réalisation des plans simples de gestion environnementale et sociale et leur mise en œuvre ;
- 5) Influence de la durée courte des appuis et prise en charge par les PME en vue de la durabilité des plantations ; Influence de la durée de prise en charge sur la réalité des coûts ;
- 6) Influence des retards, conflits, ruptures de trésorerie sur la répartition en grande masse des coûts en fin de projet et respect à cet égard des dispositions du Manuel d'Opération ... ;
- 7) Expérimentations et innovations.

Tableau 32 : Réalisations de l'année 2024 et réalisations cumulées du PSFD (Source : rapport annuel 2024 du programme)

N°	Produits (Cibles)	Cibles Prod ou révisés	Résultats cumulés atteints	Cible 2024	Résultats 2024	Commentaires du SE
1.1	Les exploitations et PME agricoles ont accès à des itinéraires agroforestiers et agroécologiques innovants					
	Nbre de producteurs adoptant agroécologie	4372	4273	4082	3983	A la fin 2024 le projet avait atteint ses cibles de bénéficiaires. A noter qu'elles ont surtout été atteintes en 2024 (3983 contre 290 en fin 2023), ce projet ayant été bloqué pour des raisons diverses les années précédentes. On peut toutefois s'interroger sur le suivi des plantations par les bénéficiaires, le projet étant à échéance.
	Formateurs formés à l'accompagnement des PME	10	10	-	-	Les formateurs étaient en place à la fin 2023. Interventions réelles en 2024.
	Conseillers formés	138	0	80	0	En cours de recrutement au 31 12 2024. Problème de continuité à résoudre
	Fiches technico économiques établies	15	15	15	15	Ces fiches doivent être remises au SE et publiées sur le lien drive
1.2	Dispositif de conseil amélioré					
	Nbre d'exploitants et PME ayant accès services de conseils et de proximité	4372	4273	4082	3983	Cf. activité 1.1 ci-dessus
	Nbre d'acteurs à compétence gestion améliorée (Plan d'affaire...)	46	29	42	26	Suivi nécessaire des OPA et autres opérateurs. En particulier quant à leur inclusion financière (Equity).
	Nbre d'Alliances Productives Agricoles insérées dans des PIREDD	2	0	2	0	Ce projet n'est pas parvenu à établir des synergies avec les PPIREDD, concentrés sur l'appui communautaire. Analyse des causes de ce découplage à faire, correction à apporter.
	Nbre d'Alliances productives établies dans la périphérie de concessions forestières (ZDR) et dotées par le projet de plans d'occupation des terres.	4	8	3	7	Le nombre de ces alliances productives ne renseigne pas sur leur impact concernant la conservation. Il conviendra dans les prochains rapports de dépasser dans son rapportage le stade quantitatif pour documenter qualitativement les impacts de ces Alliances.
1.3	Capacités des institutions financières (IMF et banques) renforcées					
	Nbre d'employés des IMF et banques formé	40	0	20	0	Le programme a révisé sa stratégie en raison de la difficulté à contracter un crédit auprès des banques. MOU en cours de signature avec Equity Banque. Les formations s'adresseront aux opérateurs et aux producteurs pour de l'inclusion financière
	Nbre d'utilisateurs des produits financiers intégrés dans la valorisation	4372	0	-	0	Le nombre d'utilisateur est important. Celui des lignes de crédit affectées et consommées, des encours de crédit, des taux de remboursement, des prêts

N°	Produits (Cibles)	Cibles Prodocus ou révisées	Résultats cumulés atteints	Cible 2024	Résultats 2024	Commentaires du SE
	des zones de savane et forêt dégradées					moyens, devrait être renseigné à l'avenir dans les Rapports Annuels (narratifs de cette ligne).
2.1	Bénéficiaires du projet dans le Kwilu et la Tshopo en mesure de soumettre des projets					
	Nbre d'alliances productives ayant soumis et/ou proposé un projet	60	87	60	83	
	Nbre d'alliances productives ayant bénéficié de subvention	32	27	26	24	Désistement de deux AP sélectionnées (CAP Congo dans la Tshopo et Faja Lobi dans le Kwilu). Peut-on connaître les raisons de ces désistements ? A renseigner dans le prochain rapport.
2.2	Bénéficiaires du projet dans le Kwilu et la Tshopo bénéficiant d'une offre de financement adaptée à leurs réalités					
	Nbre d'utilisateurs des produits financiers intégrés dans la valorisation des zones de savane et forêt dégradées.	4372	4273	4082	3983	Il est important de décrire ces alliances productives plus en détail dans le rapport. Sont-elles concentrées dans un seul village, quels paysans communautaires réunissent-elles, quels arrangements de long terme ont été conclus au sein de ces Alliances ?
	Nbre d'alliances productives ayant bénéficié de subvention	32	27	32	24	Désistement de deux AP sélectionnées (CAP Congo dans la Tshopo et Faja Lobi dans le Kwilu)
2.3	Initiatives de recherche action développement ayant permis d'élargir le champ des solutions économiquement et socialement viables pour aider à la (re)mise en valeur des savanes et forêts dégradées					
	Nbre de projets d'innovation ayant bénéficié de subvention	10	6	10	6	Rapport CNS/ contrat de partenariat signé
	Montant de subvention au titre de l'appui aux projets d'innovation	800 000 \$	480 000 \$	800 000 \$	480 000 \$	
3.1	Actions et mécanismes mis en œuvre dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo sont transposables aux autres provinces					
	Nbre d'OPA et autres acteurs économiques des filières utilisant les services du centre de ressource	30	0	30	0	Pourquoi a-t-on abandonné cet objectif du centre de ressources ? Rien dans le rapport annuel.

N°	Produits (Cibles)	Cibles Prodod ou révisées	Résultats cumulés atteints	Cible 2024	Résultats 2024	Commentaires du SE
	Etablissement de rapport semestriel de suivi de l'évolution des pratiques agricoles et de gestion des espaces	8	4	1	1	Le rapport renseigne que : « Le rapport semestriel est difficile à réaliser en raison du manque de données satellitaires actualisées, Global Forest Watch ne fournissant les données de perte qu'annuellement. Cette contrainte justifie le passage à un rapport annuel. ». Puisque les rapports annuels sont difficiles à réaliser que dit le rapport annuel sur l'évolution des pratiques et la gestion des espaces ? très peu de choses.
	Mini observatoire des filières	1	0	1	0	Le programme a décidé de ne pas mettre en place l'Observatoire des filières. Mais plutôt d'effectuer une étude socio-économique (avec des phases de suivies) A-t-on le résultat de ces études socio-économiques ?
4.1	Aucune avancée du front de déforestation constatée, les paysages forestiers ne sont pas menacés par le regain d'activités agricoles dans la Tshopo. Accroissement du couvert dû aux plantations agroforestières dans le Kwilu					
	Hectares géoréférencés de nouvelles cultures en agroforesterie	4 000	1 820	1000	1 538,5	Le SE doit recevoir des éléments d'information précis et non laconiques (rapport annuel 2024) sur les résultats de ces plantations, ont-elles seulement passé le stade de la première année ? comment seront-elles conduites après le projet ?
	Hectares géoréférencés de [nouvelles] cultures pérennes en savanes	3 476	1 575	1000	1 109	
	Totaux	7 476	3 395	2000	2 647,5	
4.2	Contribution à l'atteinte des jalons					
	La matrice de suivi des jalons du CAFI est dûment renseignée	10	7	2	2	Que disent ces matrices par rapport aux questions posées par les jalons
	La matrice de gestion des risques liés aux jalons 2018 et 2020 de la lettre d'intention est dûment renseignée	10	7	2	2	De même pour les risques.

3. Exécution financière du PSFD en 2024

Tableau 33 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 du PSFD (Source : rapport annuel 2024 du programme)

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulatives en US \$	Commentaires
Effet 1 : Mise en place d'un dispositif de conseil technique et économique aux exploitations agricoles et aux PME agricoles	2 ALE recrutées portant à 10 le nombre de conseillers en fonction depuis 2023, soit un taux de réalisation de 91%	1 706 546	
Produit 1.1 : Mise en place d'un dispositif de conseil technique	Etablissement de référentiels de formation agroécologie/agroforesterie et conseil à l'exploitation dans les deux provinces du Kwilu et de la Tshopo	602 311	
Produit 1.2 : Renforcement des capacités de services de conseil auprès des agriculteurs	Recrutement des 80 conseillers agricoles en cours et acquisition de leur matériels et équipements	501 925	
Produit 1.3 : Arrangements institutionnels pour renforcer la qualité et la visibilité de l'offre de services aux exploitations et PME agricoles	24 Alliances Productives et des 6 projets d'innovation maîtrisent formés sur les procédures de gestion des subventions, de rapportage financier et technique et de respect des normes environnementales et sociales, renforçant ainsi la conformité et l'efficacité des financements attribués.	602 311	
Effet 2 : Mise en place d'un dispositif de conseil aux institutions financières	Appui à l'établissement de business modèles inclusifs Identification des modalités de contractualisation au sein des Alliances Productives	301 155	
Effet 3 : Dispositif de montage de projets pour des crédits bancaires adossés à une subvention et fonds d'innovation	29 projets AP financés	3 682 014	
Produit 3.1 : Dispositif de montage de projets pour des crédits bancaires adossés à une subvention	29 projets AP financés sur 81 offres reçues	3 382 014	
Produit 3.2 : Fonds d'innovation	6 projets financés	300 000	
Effet 4 : Réplicabilité du mécanisme à d'autres provinces	Finalisation du draft 0 du PRODOC de la tranche 3 présenté au 3^{ème} Copil du PSFD	150 579	Le CRP 62 du FONAREDD a recommandé l'AFD de commencer les discussions avec les instances pour la finalisation du PRODOC de la tranche 3 avec une potentielle répliation.
Effet 5 : Mise en place d'un système de suivi-évaluation conforme à la matrice de suivi des indicateurs du CAFI et suivi du couvert forestier dans les zones d'emprise du projet	Géoréférencement de 3 395 ha des parcelles et rapport de suivi du couvert forestier	660 303	
Frais généraux de fonctionnement et autres frais directs gérés par l'AFD		147 951	
Coûts indirects de support		981 268	
Total		7 629 817	

4. Performance du PSDF en 2024 (source NIRAS)

Tableau 34 : Evaluation de la performance du programme PSDF

Pertinence	Efficacité	Effizienz	Durabilité	Equité	Respect des procédures de FONAREDD
<p>Le rapport ne présente pas de théorie du changement (ToC), mais fait référence à un cadre logique aligné avec celui du CAFI, ce qui donne une certaine pertinence au programme. La matrice bénéficiaire est renseignée, mais uniquement pour l'effet agriculture, qui semble pertinent. Cependant, un retard dans le décaissement de la seconde tranche de financement expose le programme à un risque de trésorerie, menaçant la continuité des activités et la pérennité des résultats. Cela affecte directement les bénéficiaires du PSDF, notamment les alliances productives, qui ne peuvent plus acquérir ni entretenir les plantations de palmier à huile.</p> <p>Le tableau de gestion des risques identifie plusieurs défis, mais ces risques ne semblent pas avoir été mis à jour pour refléter les difficultés rencontrées en 2024. De plus, les actions proposées pour atténuer ces risques ne semblent</p>	<p>L'identification des résultats attendus du programme reste complexe, car ceux-ci sont souvent présentés comme des « effets » plutôt que comme des résultats mesurables et clairement définis. Par exemple, bien que des actions telles que la sélection de projets d'alliances productrices soient mentionnées (26 projets sélectionnés et financés, en plus de 3 projets pilotes), il est difficile de déterminer si ces activités constituent des résultats tangibles ou simplement des étapes intermédiaires. Le rapport indique que le programme est en bonne voie d'atteindre ses objectifs, avec des taux d'achèvement satisfaisants, allant jusqu'à 91 % pour certains indicateurs. Cependant, cette évaluation est rendue incertaine en raison du manque de clarté dans les valeurs et objectifs spécifiés dans le PTBA 2024. Les données ne sont pas</p>	<p>Le programme a enregistré des décaissements globaux de 7 629 817 USD, avec un taux de décaissement de 51%. Sur la période de rapportage, 5 833 337 USD ont été engagés, dont 3 766 484 USD ont été décaissés (65%). Cependant, un retard important a eu lieu concernant le décaissement de la seconde tranche de financement de 6,9 MUSD, ce qui a eu un impact direct sur les bénéficiaires du programme, particulièrement sur les alliances productives qui ne peuvent plus acquérir ni planter les plantules de palmier à huile, compromettant ainsi la durabilité des plantations futures. Ce retard affecte également le suivi technique des plantations pérennes, prévu sur deux ans.</p> <p>Bien que le programme ait reçu un soutien supplémentaire de 8 millions USD par le FONAREDD pour atteindre les objectifs initiaux, l'AFD n'a pas mobilisé de financements supplémentaires</p>	<p>Le programme ne présente pas de mécanisme formel de pérennité au niveau local. Aucune mention n'est faite de changements d'attitudes significatifs chez les parties prenantes et les bénéficiaires. Un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) a été établi, avec un dépliant expliquant clairement les étapes du dépôt et traitement des plaintes. Les Agences Locales d'Exécution (ALE) ont été formées à ce mécanisme, et une plainte a été enregistrée en 2024. Toutefois, aucune structure autonome prenant le relais des activités du programme n'est décrite dans le rapport.</p>	<p>Le programme couvre deux provinces, chacune avec des paysages distincts, mais il n'y a pas de ventilation des investissements par région. Les projets semblent avoir bénéficié principalement aux populations locales, notamment par la création et le soutien aux alliances productives agricoles. Par exemple, dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo, les bénéficiaires ont accès à une offre de financement adaptée, favorisant la production agricole. En 2024, des subventions ont été accordées pour soutenir 13 alliances productives dans le Kwilu, couvrant 3 867 ha, et 11 alliances dans la Tshopo, pour un total de 3 521 ha. Aucune mention spécifique n'est faite des populations autochtones.</p>	<p>Le rapport annuel a été soumis dans les temps. Selon le rapport, 59 % des tâches sont complètes. Le rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet (CoPil) le 02/12/2024, et le PTBA a également été approuvé. Selon le Jalon Gouvernance de la Lettre d'Intention, deux missions de suivi par le CoPil sont requises chaque année. Certaines données spatiales doivent encore être complétées, comme indiqué dans la Note d'analyse des données spatiales. Le rapport mentionne que les missions du CoPil ont été réalisées avec succès, présentant les conclusions et la manière dont le projet y répond. Le Compte Rendu du COPIL a été circulé et signé.</p>

Pertinence	Efficacité	Efficience	Durabilité	Equité	Respect des procédures de FONAREDD
<p>pas pleinement mises en œuvre, ce qui pose un problème de réactivité.</p> <p>Concernant l'intégration du genre et des droits, le rapport montre des lacunes importantes : aucune activité spécifique n'a été prévue sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et le recrutement d'un expert en genre a pris du retard. L'approche fondée sur les droits est également incomplète, et il n'est mentionné que partiellement les principes de sauvegarde de Cancun. Malgré ces défis, le programme est considéré comme étant sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs à long terme.</p>	<p>suffisamment détaillées ou quantifiées, ce qui complique l'appréciation de l'atteinte des objectifs dans leur intégralité. De plus, bien que le rapport fournisse un état d'avancement des activités et des contributions du programme, ces informations restent insuffisantes pour évaluer concrètement l'impact réel. L'usage du terme « effets » pour décrire les résultats fait également défaut de spécificité, ce qui empêche une analyse complète et précise de l'efficacité globale du programme.</p>	<p>directs. Plusieurs missions d'expertise ont été contractualisées, mais le retard dans le décaissement a freiné l'avancement des activités.</p> <p>En termes d'analyse des coûts, le rapport indique que les dépenses suivent le PTBA 2024, mais le manque de ventilation des dépenses par année rend difficile l'analyse précise de l'efficacité du programme. De plus, des révisions budgétaires ont eu lieu, avec une réduction de 4% des allocations pour certaines activités et une augmentation de 37% pour les frais généraux de fonctionnement, sans explication claire des raisons.</p>			

5. Points d'attention

Le financement du secteur agricole en RDC est considéré comme un investissement à haut risque par les institutions financières ou les institutions des microfinances (IMF), du fait des contraintes des cycles agricoles, des conditions météorologiques imprévisibles, des difficultés locales de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

En 2024, une évaluation indépendante du programme s'est déroulée entre mai et juin 2024. Le rapport de ladite mission a été analysée au [CRP64](#) qui s'est prononcé sur la demande de décaissement de la deuxième tranche et la demande d'extension sans coût du programme.

Après avoir recommandé l'approbation desdites demandes au COPIL du Fonds, le CRP avait demandé en retour à AFD de (i) clarifier ses responsabilités dans la mise en œuvre du projet, (ii) finaliser le Manuel des Procédures du projet, et (iii) assurer l'organisation des COPIL-projets conformément aux [Lignes directrices pour l'organisation des réunions du COPIL des projets financés par le FONAREDD/CAFI](#), (iv) de fournir un planning d'atteinte de principaux livrables et résultats quantitatifs associés, (v) une stratégie opérationnelle pour l'atteinte de principaux livrables mettant en évidence, entre autres, les éléments suivants les causes des retards observés dans l'atteinte des résultats et les mesures, les leçons apprises de la « phase pilote » et les mesures, les problèmes et risques, identifiés par la mission de vérification, les recommandations formulées par la mission de vérification, et enfin (vi) de fournir des explications sur le prélèvement précoce de l'intégralité des cout indirects.

4.2.4 Programme d'Énergie Durable

1. Données de base du programme Énergie

Tableau 35 : Données clés du programme Énergie

Titre du projet	Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie
Numéro de référence MPTF du projet	00113647/ 00113546
Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet	Kinshasa, Bukavu, Goma, Lubumbashi, Kisangani
Agence d'exécution	UNOPS
Partenaire de mise en œuvre	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) – United Nations Capital Development Fund (UNCDF)
Organisations participantes / Institutions ou ministères de tutelle	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité
Budget total du projet (USD)	18 000 000
Durée totale du projet (mois)	48 mois
Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD	08/11/2018
Date de transfert de fonds par MPTF	01/12/2018
Date de lancement officiel/démarrage effectif	09/11/2019
Date de clôture initiale	31/12/2022
Date de clôture révisée le cas échéant	31/12/2025
Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2024	11 704 527 USD ¹⁷

¹⁷ Le montant des dépenses indiqué par le MPTF diffère de celui présenté par l'agence dans son dernier rapport, qui fait état d'un montant total de 14 296 579,64 USD au 31 décembre 2024.

Titre du projet	Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	54,79 % ¹⁸
Date de l'évaluation mi-parcours	28/07/2023 (Evaluation à mi-parcours)

Les informations détaillées sur le programme Energie durable (objectifs et autres) sont consultables [ici](#).

2. Progrès atteint par rapport au Plan de travail 2024 et réalisations cumulatives

Tableau 36 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du programme Energie (Source : rapport annuel 2024 du programme)

Résultats attendus	Résultats 2024	Résultats cumulés atteints	Commentaires du SE FONAREDD
Taux (en %) de réduction des pertes de forêt due à la production de bois-énergie (%)	Non renseigné	1012 hectares de forêt sauvées au cours de la période allant de janvier 2021 à décembre 2023.	Valeurs à mettre à jour. L'agence a réalisé une enquête dont le résultat devra être pris en compte dans le prochain rapport. Vérifier conformité avec Critères, harmoniser.
Volume des émissions de GES liées à la production et la consommation énergétique de cuisson.	Non renseigné	110 452 tonnes de CO2 ont été évitées par l'usage de foyers améliorés et réchauds à GPL au cours de la période d'évaluation soit de janvier 2021 à décembre 2023.	Idem
Taux de réduction des dépenses des ménages liées à l'énergie de cuisson dans les zones cibles	-	Kinshasa, Bukavu et Goma : 8% pour les usagers des foyers améliorés et 15% pour ceux des réchauds à GPL	Méthodologie à expliciter dans le rapport.
Existence d'un mécanisme de coordination sur les énergies	Un Arrêté Interministériel est en gestation pour créer le cadre de concertation de la cuisson propre	Ce groupe de travail sera intégré dans le cadre de concertation de bois énergie et de cuisson propre dont l'arrêté interministériel d'organisation et de fonctionnement en cours de signature par trois ministres (MEDD, MRHE et MH)	Lien hypertexte du projet d'arrêté fourni.
Pourcentage de personnes supplémentaires ayant une compréhension des bénéfices de la cuisson propre (groupé par type d'énergie/ foyer, catégorie d'utilisateurs et Genre) dans les zones cibles.	-	Briquettes 47%, GPL 66,5%, Foyers améliorés 82%, 84% des répondants sont des femmes.	Indicateur à mettre à jour. Les répondants femmes ne sont pas forcément les bénéficiaires femmes. Il est important de distinguer les concepts.
Indicateur effet 1 : Nombre de nouveaux ménages utilisant les foyers améliorés comme source de	23835 reparti comme suit : Kinshasa : 12712 Lubumbashi : 2449	119 297 reparti comme suit : ¹⁹ Kinshasa : 62270 Lubumbashi : 12699 Bukavu : 4437 Goma : 48633	

¹⁸ Selon les déclarations de l'agence dans ce même rapport, le taux de consommation du budget global atteindrait 79,43%.

¹⁹ Supposant que 1 ménage utilise 1 foyer amélioré

Résultats attendus	Résultats 2024	Résultats cumulés atteints	Commentaires du SE FONAREDD
cuisson dans les zones cibles	Bukavu : 1042 (Institutions) Goma : 7632		
Nombre de ménages utilisant le GPL comme source de cuisson principale ou secondaire dans les zones cibles	Bukavu et Goma : 4883	Bukavu et Goma : 15 296	Nécessité de discriminer les résultats par ville
Proportion de la population de la RDC utilisant les sources d'énergie propre pour la cuisson, dans les zones cibles	Kinshasa : 1,8% Lubumbashi : 4% Bukavu : 3% Goma : 22,5%	Kinshasa : 38,6% Lubumbashi : 18,6% Bukavu : 13,7% Goma : 55,5%	
Nombre d'emplois directs et indirects créés	17 emplois directs.	1 072 emplois directs, dont (31%) femmes et (69%) jeunes.	

3. Exécution financière du programme Energie en 2024

Tableau 37 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 du programme Energie (Source : rapport annuel 2024 du programme)

Résultats	Indicateurs	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses Cumulatives en US \$	Commentaires
Effet 1 Le gouvernement de la RDC et les consommateurs comprennent l'importance des combustibles propres et foyers améliorés				
Outcome 1 : Le gouvernement de la RDC et les consommateurs comprennent l'importance des combustibles propres et foyers améliorés	1. Existence d'un mécanisme de coordination sur les énergies	Un Arrêté Interministériel est en gestation pour ce cadre de concertation de la cuisson propre	5 818 844,51	Ce groupe de travail sera intégré dans le cadre de concertation de bois énergie et de cuisson propre dont l'arrêté interministériel d'organisation et de fonctionnement en cours de signature par trois ministres (MEDD, MRHE et MH)
	2. Pourcentage de personnes supplémentaires ayant une compréhension des bénéfices de la cuisson propre (groupé par type d'énergie/foyer, catégorie d'utilisateurs et Genre) dans les zones cibles	70%		Les chiffres seront désagrégés dans le rapport d'évaluation d'impacts de l'appui aux bénéficiaires en cours d'élaboration.
Output 1.1 : Les programmes CAFI sont informés par des analyses approfondies de la production et de la consommation en énergie de cuisson, y compris le bois-énergie	1.1.1 Nombre d'Études bois-énergie et GPL réalisées permettant d'orienter l'action technique et politique (plaidoyer, politique, incubateur)	10	935 359,93	4 études conso 4 études de filières 1 étude sur le marché de GPL 1 étude conso de Kisangani CIFOR
	1.1.2 Existence d'un Cadre fonctionnel de suivi du secteur bois-énergie/consommation énergie de cuisson	1		Cadre de concertation créé et piloté par le SG à l'Environnement et Développement Durable en synergie avec le SG aux RHE et SG aux Hydrocarbures.
Output 1.2 Le potentiel REDD+ lié au secteur de la micro-hydro (MCH) est étudié et évalué	1.2.1 Nombre d'études de faisabilité réalisées sur le potentiel des MCH	3	759 572,09	Ces activités ont été arrêtées à la suite de l'évaluation à mi-parcours du programme entériné par le COFIL du FONAREDD
	1.2.2 Nombre de sites de MCH construits	N/A		
	1.2.3 Nombre de ménages ruraux supplémentaires disposant d'électricité issue des MCH	N/A		
	Nombre de ménages connectés	0		Ces indicateurs font suite de la matrice de réponse aux
	Nombre de Charbonniers formés	0		

Résultats	Indicateurs	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses Cumulatives en US \$	Commentaires
	Rapport d'Assistance technique et d'efficacité de fours-post formation et du combustible produit	0		recommandations de l'évaluation à mi-parcours du programme.
Output 1.3 : Le leadership politique et les institutions techniques sont renforcés pour engager la RDC sur le chemin de sa transition énergétique vers la cuisson propre et créer un environnement favorable au marché tout en protégeant les consommateurs	1.3.1. Nombre d'acteurs, publics et privés, formés sur la problématique des énergies propres de cuisson (bois-énergie, GPL, etc.) désagrégés par genre	156	601 346,34	
	1.3.2. Nombre de voyages d'échanges et d'études réalisées sur les énergies propres de cuisson, désagrégées par type (bois-énergie, GPL, etc.)	5		
	1.3.3. Nombre de groupe inclusif de travail « Énergie de cuisson » fonctionnel	1		
	1.3.4. Nombre de projets d'investissement en appui au GPL développé	0		
Output 1.4 : Le cadre légal, politique et réglementaire national portant sur le secteur de l'énergie volet bois énergie, volet GPL et autre source de combustible de substitutions, est opérationnel	1.4.1. Existence d'une Politique du sous-secteur bois-énergie (et cuisson propre) validée par les parties prenantes et assortie d'instruments de mise en œuvre	1	2 739 917,44	La PNE prend en compte les aspects bois-énergie et la stratégie Nationale de la cuisson propre en découle.
	1.4.2. Nombre de personnes (secteur public, secteur privé, société civile) impliquées dans les concertations pour l'élaboration et la mise en œuvre des réformes du secteur des énergies de cuisson (bois-énergie, GPL, etc.) désagrégé par genre	3189		
	1.4.3. Nombre de textes légaux et réglementaires, procédures administratives (i) rédigés (ii) présentés à consultation publique (iii) promulgués sur la gestion du sous-secteur GPL	2		Les drafts des textes juridiques sur le GPL (un décret et un arrêté ministériel) sont validés et après amendement seront transmis pour signature.
Output 1.5 : Une stratégie de communication multiacteurs et multisectorielle est conçue, de manière participative pour répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe, et est déployée	1.5.1. Existence d'une stratégie de marketing, pour les énergies de cuisson propres, basée sur le changement des comportements	1	481 065,39	
	1.5.2. Nombre de personnes sensibilisées sur les énergies de cuisson propres (y compris bois-énergie et GPL) par type d'acteur et par genre (consommateurs, producteurs, acteurs publics, etc.)	37,4 M		
OUTPUT 1.6.: Produit 1.6. : Des Académies de Technologies d'Énergies Renouvelables sur la cuisson propre sont organisées.	ACADEMIE TERA 1.6.1 Appui-conseil des entreprises de cuisson propre (ateliers, webinar) sur le design/améliorations des produits, marketing, opérations et documentations pour la bonne gestion et ventes des foyers/produits renouvelables sur les technologies de cuisson propre. 1.6.2 Formation des producteurs de makala sur les meilleures techniques de carbonisation 1.6.3 Effectuer 2 voyages d'échange avec les pays africains sur les technologies de cuisson propre	9 modules de formations sont conçus et disponibles 96 personnes formées sur les différents modules.	301 583,32	

Résultats	Indicateurs	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses Cumulatives en US \$	Commentaires
		Un voyage d'étude réalisé à Nairobi, au Kenya au bénéfice de 08 participants représentants entreprises congolaises		
Outcome 2 : Un marché local, économiquement viable, de production et de commercialisation d'énergie propre de cuisson (foyers améliorés et GPL) est développé	1. Nombre de nouveaux ménages utilisant les foyers améliorés comme source de cuisson dans les zones cibles	119297 repartit comme suit : Kinshasa : 62270 Lubumbashi : 12699 Bukavu : 4437 Goma : 48633	5 454 452,52	
	2. Nombre de ménages utilisant le GPL comme source de cuisson principale ou secondaire dans les zones cibles	Bukavu et Goma : 15296		
	3. Proportion de la population de la RDC utilisant les sources d'énergie propre pour la cuisson, dans les zones cibles	Kinshasa : 66% - Lubumbashi : 22% - Bukavu : 19% - Goma 92%		
	4. Nombre d'emplois directs et indirects créés	1072 emplois directs, dont (31%) femmes et (69%) jeunes		
Output n°2.1 : Les opportunités et les besoins dans le secteur de la cuisson propre ont été identifiés et les acteurs sélectionnés en utilisant un processus de sélection compétitif basé sur l'aptitude au marché	2.1.1. Existence d'un mécanisme d'incubation des entreprises du secteur des FA, validé	1	590 768,38	
	2.1.2. Nombre d'entreprises de cuisson propre (producteurs et distributeurs) sélectionnées et évaluées par type (bois-énergie/GPL)	228		
	2.1.3. Nombre d'accords de partenariat signé avec les entreprises de cuisson propre	16		
Output n° 2.2 : La viabilité du business et le marché durable des partenaires sélectionnés sont améliorés grâce aux services d'assistance technique (AT)	2.2.1 Nombre de personnes bénéficiant de l'assistance technique directe et collective fournie (par type)	257	1 457 317,47	
	2.2.2. Taux d'augmentation des ventes de partenaires du projet	46,50%		
	2.2.3 Nombre de foyers améliorés disséminés	202810		
Output n° 2.3 : Des mécanismes de financement pour la cuisson propre sont établis afin de répondre aux besoins de financement durable des entreprises partenaires	2.3.1. Volume des financements engagés / décaissés / décaissés, par type (don, prêts, etc.) et cible (entreprise, ménages, etc.) et Genre	20 subv. 2 prêts.	3 406 366,67	
	2.3.2. Nombre de nouveaux produits financiers énergétiques créés	2		

4. Performance du programme Energie en 2024 (NIRAS)

Tableau 38 : Evaluation de la performance du programme Energie

Pertinence	Efficacité	Efficience	Durabilité	Equité	Respect des procédures de FONAREDD
<p>Le rapport présente un cadre logique, mais l'absence d'une Théorie du Changement (TOC) y est notable. La performance du programme est évaluée à travers un tableau d'indicateurs du cadre logique du CAFI, incluant les valeurs des années précédentes et actuelles. Le programme contribue à l'impact suivant du cadre de résultats du CAFI : "des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées." Toutefois, les données de la matrice des bénéficiaires pour l'effet énergie sont cumulées et non ventilées par année. En 2024, des défis ont entraîné une stagnation, retardant la clôture du programme, désormais prolongé jusqu'en décembre 2025. Le PRODOC a été révisé, portant le budget de 15 à 18 millions USD. Toutes les recommandations du COPIL 2024 ont été mises en œuvre. L'égalité des sexes reste peu approfondie dans le rapport, et aucun budget spécifique n'y est alloué. Bien que certains indicateurs soient désagrégés par genre, cet aspect ne semble pas être une priorité. Deux principes REDD+ sont mentionnés : le développement durable des communautés locales et la participation de toutes les parties prenantes, y compris les populations autochtones.</p>	<p>Le programme accuse du retard, avec 20 activités en cours, 7 achevées et 3 non entamées, impactant les résultats de la période. Les valeurs restent inchangées depuis fin 2023.</p> <p>Les progrès sont présentés sous forme d'indicateurs d'effet, certains montrant une amélioration. Toutefois, deux retards sont notés : sur les textes réglementaires et les plans directeurs, en raison de transferts tardifs de fonds, bien que jugés modérés.</p> <p>L'impact en 2024 reste difficile à évaluer. Malgré cela, les résultats positifs des années précédentes ont conduit à une augmentation budgétaire de 3M USD.</p>	<p>Le programme affiche un taux de décaissement global de 79,43 % (14,3 M USD) et 84,01 % sur la période de rapportage (3,7 M USD sur 4,4 M USD prévus). Aucun fonds additionnel n'a été mobilisé sur la période. Une allocation de 3 M USD du FONAREDD a été octroyée pour étendre le Master Plan GPL à plusieurs villes. L'exécution financière est bien détaillée, mais certaines incohérences apparaissent dans le rapport. Des retards sont observés en raison du temps nécessaire aux micro-évaluations des structures nationales, posant des risques élevés.</p>	<p>La durabilité du programme reste limitée en l'absence de mécanismes formels de maintenance et de pérennité au niveau local. Cependant, une gestion des risques et une stratégie de communication participative ont été mises en œuvre pour encourager le changement de comportement. En termes d'impact, 1 million de personnes ont été sensibilisées à la cuisson propre via divers canaux de communication. Un mécanisme de gestion des plaintes est en place depuis 2022, mais aucune structure autonome n'a été identifiée pour assurer la continuité des activités après le programme.</p>	<p>L'équité du programme repose sur le Principe 4, qui vise à assurer une répartition équitable des bénéfices économiques et sociaux des activités REDD+. Le programme couvre plusieurs villes, notamment Kinshasa, Bukavu, Goma, Lubumbashi et Kisangani, mais le rapport ne détaille pas la répartition des investissements par région. Il mentionne cependant plusieurs actions mises en place, comme l'assurance d'une répartition équitable des bénéfices entre toutes les parties prenantes et les zones d'intervention, l'instauration de mécanismes de suivi et d'évaluation pour garantir cette équité, ainsi que la formation et le soutien des parties prenantes afin de leur permettre de participer pleinement au programme et d'en bénéficier.</p>	<p>Le rapport annuel a été soumis dans les délais avec un taux de complétude de 97 %, selon la checklist. Toutefois, il n'a pas encore été validé par le COPIL, dont l'examen est prévu pour le 11/02/2025. Le PTBA 2024 a, en revanche, été approuvé. Un seul COPIL a été réalisé en 2024, et son compte rendu a été circulé et signé le 20/02/2024.</p> <p>Le rapport est cohérent mais contient de nombreuses répétitions. Aucune information n'est fournie sur les données spatiales. Il démontre néanmoins que toutes les recommandations du COPIL 2024 ont été entièrement mises en œuvre.</p>

5. Points d'attention

Censé clôturé au mois de juin 2024, une recommandation d'extension sans coût du programme a été faite par le CRP lors de sa 64^{ème} réunion (résolution [ici](#)) au COPIL du Fonds. Parmi les recommandations du CRP, on note la demande faite au programme de considérer le 31 janvier 2025 comme date limite en vue de la soumission de la dernière version de la politique Energétique dont l'EESS est en attente de validation à l'ACE avant sa soumission au Conseil des ministres. Cependant, un nouveau programme est en cours de préparation pour élargir les perspectives d'intervention dans ce secteur.

4.2.5 Programme de Gestion Durable des Forêts

1. Données de base du PGDF

Tableau 39 : Données clés du programme Gestion durable des forêts

Titre du projet	Programme de gestion durable de forêts
Numéro de référence MPTF du projet	00123066
Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet	Niveau national, provinces de Mai-Ndombe, Equateur, Mongala, Tshopo et Ituri
Agence d'exécution	Agence Française de Développement (AFD)
Partenaire de mise en œuvre	Ginger SOFRECO – SALVATERRA – NATURE+ – OCEAN
Organisations participantes / Institutions ou ministères de tutelle	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)
Budget total du projet (USD)	12 000 000 USD (FONAREDD), + 4 000 000 Euros + 1 000 000 Euros du FEM
Durée totale du projet (mois)	48 mois
Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD	05/12/2019
Date de transfert de fonds par MPTF	23/07/2020
Date de lancement officiel/démarrage effectif	05/12/2022
Date de clôture initiale	21/07/2024
Date de clôture révisée le cas échéant	30/06/2025
Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2024	6 049 535 ²⁰
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	100,83 % ²¹
Date de l'évaluation mi-parcours	NA

Les informations détaillées sur le PGDF (objectifs et autres) sont consultables [ici](#).

²⁰ Le montant des dépenses indiqué par le MPTF (supérieur au montant total transféré à l'agence, soit 6 MUSD) diffère de celui présenté par l'agence dans son dernier rapport, qui fait état d'un montant total de 5 626 381,20 USD au 31 décembre 2024.

²¹ Selon les déclarations de l'agence dans ce même rapport, le taux de consommation du budget global serait de 85 %.

2. Progrès atteint par rapport au Plan de travail 2024 et réalisations cumulatives

Comme l'indique le Tableau 40 les résultats du PGDF sont essentiellement intermédiaire. Les résultats finaux (politique forestière, plan de lutte contre l'exploitation illégale, révision du Code Forestier...) ne sont pas atteints. Ce projet a subi de multiples retards dus à des problèmes de procédure, de conflits, renouvellement d'équipes... Il en ressort une performance globale faible.

Tableau 40 : Réalisations de l'année 2024 et réalisations cumulées du PGDF (Source : rapport annuel 2024 du programme).

Résultats attendus	Résultats 2024	Résultats cumulés atteints	Commentaires du SE FONAREDD
Le CCNF et CCPF opérationnels pour assurer la transparence et participation	6 ^e session du CCNF tenue, préparation des CCPF dans 4 provinces	CCNF opérationnel, 4 CCPF préparés avec plans de travail	Les CCPF doivent encore être formalisés et rendus opérationnels
Mandat de l'Observateur Indépendant clarifié et rapports d'audit publiés	Pré-validation des études sur le mandat de l'OI, mission de contrôle en Mongala	Nouvelle feuille de route pour l'OI finalisée, en attente de validation	Attente des orientations finales de l'administration pour l'OI
Plan de lutte contre l'exploitation illégale validé et mis en œuvre	Feuille de route du PLCEI validée, groupe de travail en attente de signature	PLCEI élaboré et approuvé par le CCNF, mise en place en cours	La mise en œuvre opérationnelle du plan est encore en attente
Élaboration et mise en œuvre de la Politique Forestière Nationale (PFN)	Validation du diagnostic sectoriel et de la VO de la PFN, 20 réunions CCPFN	20 réunions, consultations et ateliers pour finaliser la VO de la PFN	Transition vers la phase de validation nationale et adoption officielle
Disponibilité d'un cadre réglementaire et normatif actualisé	Révision du cadre réglementaire basée sur le diagnostic sectoriel	Diagnostic sectoriel complété, plusieurs recommandations proposées	Besoin d'une validation institutionnelle des réformes proposées
Élaboration d'un macro-zonage forestier national	Installation de 6 Comités Locaux de Pilotage du Zonage, production de 5 cartes	20 cartes thématiques produites, macro-zonage national en discussion	
Prise en compte des impacts socio-environnementaux du programme	Validation des TDR pour les études environnementales et sociales	TDR validés par l'ACE, processus de passation de marché enclenché	Processus retardé par la validation des TDR, mais en bonne voie
Amélioration de la filière bois artisanale et suivi des exploitants artisanaux	Lancement d'une étude sur la filière bois artisanal en Tshopo, recensement en cours	État des lieux du secteur artisanal terminé, cadre réglementaire en cours de révision	Suivi des engagements des exploitants artisanaux nécessaire
Renforcement des compétences de l'administration forestière	Formation de 111 agents sur les guides opérationnels	Collaboration entre PGDF et l'administration renforcée via une task-force	Capacités administratives renforcées mais besoin de plus d'accompagnement
Développement des relations institutionnelles avec les centres de formation	Prise de contact avec plusieurs institutions pour le renforcement des compétences	Identification des institutions partenaires pour la formation	Renforcer le cadre formel de coopération avec les institutions académiques

3. Exécution financière du PGDF en 2024

Le rapport annuel ne fournit pas le tableau coût efficacité pour apprécier les réalisations du programme au courant de l'année 2024. Le tableau présentant les détails sur les dépenses financières est consigné en annexe Annexe 3.

4. Performance du programme gestion durables des forêts en 2024 (source NIRAS)

Tableau 41 : Evaluation de la performance du PGDF

Pertinence	Efficacité	Efficienc	Durabilité	Equité	Respect des procédures de FONAREDD
<p>Le programme PGDF suit un cadre logique aligné avec le CAFI et contribue à 4 des 7 indicateurs de résultats. La matrice des bénéficiaires est complétée, mais ne distingue pas encore les bénéficiaires par pilier. Les défis rencontrés incluent des retards dans le reporting, l'absence d'audits et des irrégularités dans les marchés d'audits. Un groupe de travail entre l'AFD et le PNUD a été formé pour résoudre ces problèmes.</p> <p>L'intégration du genre est une priorité, avec des actions planifiées pour favoriser la participation des femmes, comme la différenciation dans les feuilles de présence et des points focaux dédiés. Cependant, ces actions n'ont pas encore été mises en place.</p> <p>Le programme met également l'accent sur les droits humains, en particulier pour les populations autochtones et vulnérables, avec des ateliers d'ouverture et une future collaboration avec le REPALEF. Néanmoins, aucune action concrète n'a encore été réalisée.</p>	<p>Le PGDF a enregistré plusieurs avancées, mais celles-ci sont majoritairement au stade intermédiaire ou inachevé. Par exemple, des documents stratégiques comme le diagnostic sectoriel de la PFN ou le Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale ont été produits, mais leur mise en œuvre reste en attente. De même, des structures, telles que les cellules de zonage, ont été créées mais ne sont pas encore pleinement fonctionnelles. En outre, bien que des études sur la foresterie communautaire et l'exploitation artisanale aient été réalisées, il manque des actions concrètes sur le terrain.</p> <p>Le rapport souligne que, dans l'ensemble, il est trop tôt pour évaluer l'impact du programme, car les résultats obtenus sont encore insuffisants pour tirer des conclusions sur son efficacité à long terme. Les activités demeurent à un stade préliminaire, limitant ainsi la portée réelle du programme.</p>	<p>L'efficienc du PGDF est impactée par des retards administratifs et un sous-effectif de l'équipe AMO, ce qui a ralenti le rythme des activités. Bien que 3 211 264,35 USD aient été décaissés sur la période de rapportage (47 %), le programme reste à 34 % de décaissement global. Le rythme des activités a été plus lent que prévu, en grande partie en raison de problèmes administratifs et d'un manque de ressources humaines (notamment un sous-effectif critique de l'équipe AMO au troisième et quatrième trimestre). L'analyse des coûts révèle un déséquilibre entre les dépenses et les progrès réalisés, avec des actions coûteuses, comme le macro-zonage, retardées en raison de lenteurs administratives. Les écarts budgétaires nécessitent des clarifications.</p>	<p>La durabilité du PGDF présente plusieurs défis. Bien qu'il n'existe pas de mécanisme formel de pérennité, le programme adopte une approche participative et inclusive. Cependant, il est encore trop tôt pour observer des changements d'attitudes significatifs chez les parties prenantes et bénéficiaires.</p> <p>Un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) a été formulé en 2024, et une session de vulgarisation de cet outil est prévue avec des partenaires de la société civile, de l'administration et de l'AFD. Une plainte majeure a été enregistrée concernant des soupçons de fraude, et l'enquête est toujours en cours.</p> <p>Quant aux structures autonomes, le MGP a été partagé avec les antennes du programme, mais des formations supplémentaires sont nécessaires pour assurer sa mise en œuvre effective à long terme.</p>	<p>L'équité du PGDF reste difficile à évaluer à ce stade. Bien que le programme couvre plusieurs provinces, il n'y a pas de ventilation des investissements par région. Les progrès réalisés sont principalement institutionnels et préparatoires, sans preuves concrètes montrant que les projets ont bénéficié directement aux populations locales ou, le cas échéant, aux populations autochtones.</p>	<p>Le rapport annuel a été soumis dans les temps (97 % complet, 3 % très incomplet), mais n'a pas encore été approuvé par le COPIL, validation prévue pour le 25/03/2025. Le PTBA a été validé tardivement en juin 2024. Une mission de suivi du COPIL a eu lieu le 06/06/2024. Bien que complet, le rapport contient des répétitions et dépasse 100 pages ; il devrait être plus concis. Aucune information sur les données spatiales. Le rapport mentionne les recommandations du COPIL et propose des mesures d'adaptation. Le compte rendu du COPIL a été signé et circulé.</p>

5. Points d'attention

Le programme est en cours d'exécution. Cependant, le rapport financier ne met pas en évidence les dépenses effectuées par effet en lien avec les indicateurs afin d'apprécier l'évolution des activités en relation avec la consommation budgétaire.

A la suite des échanges du [CRP64](#), plusieurs points d'attention ont été formulés pour améliorer la mise en œuvre du programme et assurer la bonne préparation de sa phase d'extension. Ces éléments constituent des jalons importants à suivre en 2025 :

- L'agence de mise en œuvre est attendue pour soumettre au CRP, au plus tard le 28 février 2025, les résolutions issues des discussions et la feuille de route actualisée pour améliorer l'exécution du programme.
- L'organisation du COPIL du programme est prévue d'ici le 31 mars 2025, en vue de valider les orientations et les documents nécessaires à l'extension.
- Une nouvelle demande d'extension sans coût, accompagnée d'un plan de travail pluriannuel et du PTBA 2025, devra être soumise au plus tard le 15 avril 2025, après approbation par le COPIL.
- L'agence devra prendre les dispositions nécessaires pour respecter les délais mandataires de transmission des rapports techniques et financiers.
- Sous réserve de ressources disponibles et de la tenue effective du COPIL du programme, le SE-FONAREDD prévoit de mandater une évaluation indépendante du programme avant fin mars 2025.
- Une session du CRP est envisagée au cours de la première semaine de mai 2025, afin d'examiner la demande d'extension du programme.

4.2.6 Programme d'appui à l'agriculture durable (PAAD) du PDL (PNUD)

Ce projet validé par le CRP 58 de novembre 2023 a pris un important retard de lancement. En 2024 il n'a eu pratiquement pas d'activité

1. Données de base du PAAD

Tableau 42 : Données clés du programme PAAD

Titre du projet	Programme d'appui à l'agriculture durable (PAAD)
Numéro de référence du Programme/MPTF	00140631
Agence d'exécution	PNUD
Localisation du Programme	Nationale (145 territoires)
Partenaires de mise en œuvre	Ministère de l'Agriculture, Ministère des Finances
Organisations participantes	BCECO, CFEF
Budget du Programme (USD)	45 000 000 USD
Durée totale du projet (mois)	48 mois
Date d'approbation du programme par le COPIL :	30/11/2023
Date de transfert de fonds par MPTF	10/10/2024
Date de lancement officiel/Démarrage effectif	-
Date de clôture initiale	29/08/2027

Titre du projet	Programme d'appui à l'agriculture durable (PAAD)
Date de clôture révisée le cas échéant	-
Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2024	0 \$ ²²
Taux de consommation	0 % ²³
Date de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	-

Les informations détaillées sur le PAAD (objectifs et autres) sont consultables [ici](#).

2. Progrès atteint par rapport au Plan de travail 2024 et réalisations clés cumulatives de PAAD

L'approbation du 1^{er} Plan de Travail Budgétisé Annuel par le COPIL du programme est projeté pour le mois de février 2025. Le démarrage effectif des activités est donc reporté en début 2025.

3. Exécution financière du PAAD en 2024

Tableau 43 : Exécution financier par effet au 31 décembre 2024 du PAAD (Source : rapport annuel 2024 du programme).

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses Cumulatives en US \$
Effet 1 : Des politiques et des investissements agricoles sont respectueuses de la forêt	-	2 610,35 \$
Produit 1.1 : la disponibilité des semences et boutures améliorés auprès des agriculteurs est assurée permettant un gain de rendements de 20 à 50 %	-	0 \$
Produit 1.2 : les infrastructures de stockage et les équipements de transformation des produits agricoles des chaînes de valeur agricole sont renforcées	Non renseigné	2 610,35 \$
Produit 1.3 : la production locale de maïs augmente à court et moyen terme dans les zones d'intervention du projet	-	0 \$
Total Coûts M&E	-	0,00 \$
Total Coûts Gestion de Projet (PMC)	-	14 445,00 \$
Coût Total Indirect	-	-
Total		17 055,35 \$

²² Le montant des dépenses indiqué par le MPTF diffère de celui présenté par l'agence dans son dernier rapport, qui fait état d'un montant total de 17055,35 USD au 31 décembre 2024.

²³ Selon les déclarations de l'agence dans ce même rapport, le taux de consommation du budget global atteindrait 0,11 %

4. Performance du PAAD en 2024 (source NIRAS)

Tableau 44 : Evaluation de la performance du programme PAAD

Pertinence	Efficacité	Efficience	Durabilité	Equité	Respect des procédures de FONAREDD
<p>La ToC du programme et celle du CAFI figurent dans le PRODOC, mais le rapport se réfère uniquement à un cadre logique. En ce qui concerne les bénéficiaires, le Comité d'Examen du Projet a été organisé lors de la phase préparatoire, mais le rapport ne mentionne que les agri-multiplicateurs, omettant les autres bénéficiaires du PRODOC. Les défis liés au contexte (accessibilité, conflits) sont brièvement abordés, mais aucune mesure d'adaptation n'est proposée, à l'exception de l'approvisionnement en semences et boutures certifiées pour éviter des retards agricoles. L'absence de ToC et de matrice de gestion des risques complique potentiellement l'adaptation aux changements contextuels. Quant à l'intégration du genre et des droits, aucune information n'est fournie, bien que le PRODOC inclut un plan d'action genre et un mécanisme de gestion des plaintes.</p>	<p>Le rapport étant un rapport de démarrage, les premiers fonds du MPTF ont été reçus en octobre 2024, et l'approbation du premier PTBA aura lieu en février 2025. Par conséquent, le lancement effectif des activités a été repoussé au début de 2025.</p>	<p>100 % du montant prévu pour la période de rapportage a été dépensé (17 055,35 USD). Le rapport ne fournit cependant pas d'informations sur la mobilisation des ressources en temps voulu. Une incohérence est relevée entre les données clés du projet, qui indiquent un taux de consommation de la première tranche de 0,11 %, et le taux de décaissement cumulé de 4 % depuis le début du projet, tel qu'affiché dans le tableau de décaissement.</p>	<p>Le rapport ne fournit pas d'informations sur les mécanismes de maintenance et de pérennité au niveau local, ni sur les changements d'attitudes des parties prenantes et des bénéficiaires, étant donné que le projet est encore à ses débuts. Aucun mécanisme de gestion des plaintes n'est mentionné, et aucune structure autonome n'a pris le relais des activités du programme.</p>	<p>Le rapport indique que le projet est mis en œuvre au niveau national, couvrant 145 territoires, mais ne précise pas la répartition géographique des investissements. Il ne fournit pas d'informations sur les bénéfices pour les populations locales ou autochtones, ni sur l'inclusion de ces dernières dans le projet.</p>	<p>Le rapport, encore partiellement rempli en raison du démarrage récent du projet, a été soumis après la date limite (3 avril 2025 au lieu du 2 janvier 2025) et approuvé par le CoPil. Les informations sur la fréquence des réunions du CoPil, la conformité aux exigences du CoPil et du CRP, ainsi que la circulation des comptes rendus, ne sont pas fournies.</p>

Le projet étant encore en phase préparatoire, il est naturel que certaines informations et mesures n'aient pas encore été pleinement développées ou mises en place. Il convient donc d'évaluer les progrès en tenant compte de ce contexte de démarrage.

5. Points d'attention du PAAD

Approuvé lors du COPIL du 30 novembre 2023, la signature du Prodoc et le premier décaissement du PAAD avaient été soumis à certaines conditions suspensives toutes levées par l'Agence. Le démarrage effectif des activités du programme est attendu au premier trimestre 2025.

4.3. Performances des programmes intégrés

4.3.1 Programme Intégré REDD Oriental (PIREDD Oriental)

1. Données de base PIREDD Oriental

Tableau 45 : Données clés pour le PIREDD oriental

Titre du projet	Projet intégré REDD+ Oriental
Numéro de référence MPTF du projet	00107819
Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet	Provinces du Bas-Uélé, Ituri et Tshopo
Agence d'exécution	PNUD
Partenaire de mise en œuvre	UC-PIF, consortium FRMi-WWC
Organisations participantes / Institutions ou ministères de tutelle	Ministère des Finances
Budget total du projet (USD)	33 000 000
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD	04/05/2018
Date de transfert de fonds par MPTF	20/11/2017
Date de lancement officiel/démarrage effectif	18/05/2018
Date de clôture initiale	31/12/2022
Date de clôture révisée le cas échéant	31/12/2024
Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2024	25 542 009 USD ²⁴
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	98,10 %
Date de l'évaluation mi-parcours	03/2022

Les informations détaillées sur le PIREDD Oriental (objectifs et autres) sont consultables [ici](#).

2. Réalisations 2024 et réalisations clés cumulatives

Ce projet est le premier PIREDD à avoir démarré, en mai 2018. Son emprise territoriale est étalée sur trois provinces et son budget est le plus élevé de tous les PIREDD (33 M\$). Il a connu de graves difficultés de mise en œuvre et des résultats faibles soulignés par toutes les missions de suivi évaluation que le SE du FONAREDD a diligenté. Au 2^{ème} semestre 2024 le CRP a refusé de verser au PNUD sa dernière tranche de financement. Il a donc été officiellement clôturé à la mi 2024, le dernier COPIL ayant eu lieu au premier trimestre 2025.

Les performances du programme sont faibles en termes quantitatifs, d'ailleurs non vérifiés. Les rapports d'évaluation ont toujours souligné les problèmes méthodologiques soulevés par la mise en

²⁴ Le montant des dépenses indiqué par le MPTF diffère de celui présenté par l'agence dans son dernier rapport (semestriel), qui fait état d'un montant total de 25 068 748,83 USD au 30 juin 2024 et un taux de consommation de 96 % de l'ensemble des tranches reçues.

œuvre des activités. Enfin, les livrables de ce projet (rapports annuels, PSAT et PDL etc.) n’ont pas été tous fournis au SE. **Par exemple** sur les 106 PSAT annoncés le SE n’a reçu que 44 PSAT géoréférencés (SIG). Les PDL de territoire n’ont qu’en partie été fournis. Les chiffres concernant les bénéficiaires sont également discutables, ayant été calculés de manière approximative (en multipliant des effectifs théoriques et non pas sur la base de l’enregistrement des populations et bénéficiaires au moment de la réalisation des PSAT -par exemple. Le SE s’interroge par conséquent sur la plupart des chiffres fournis par le rapport semestriel de 2024 (le dernier rapport reçu par le SE).

Dans les tableaux de performances cumulées du Fonaredd (chap.3) le SE a pris en compte les chiffres fournis, non sans avoir eu à les reventiler, d’un produit à l’autre, avec l’accord du PNUD. Mais le SE est obligé de formuler un avis de doute sur la plupart de ces chiffres. De ce fait, l’analyse comparée des résultats atteints par rapport aux cibles serait peu fiable, raison pour laquelle elle n’a pas été faite dans le présent rapport et ci-après. Nous n’avons pris en compte dans le chapitre 3 que deux indicateurs : celui du nombre de bénéficiaires (à partir des CLD et des PSAT cumulés) et celui des cultures vivrières, sur lequel un certain travail a été réalisé, bien que partiel. De ce fait nous estimons que les distorsions sur les performances globales des piliers sont *relativement* limitées.

Tableau 46 : Réalisations de l’année 2024 et réalisations cumulées du PIREDD Oriental (Source : rapport annuel 2024 du programme)

Résultats attendus	Résultats 2024	Résultats cumulés atteints	Commentaires du SE FONAREDD
<p>Pourcentage d’ETD cibles disposant de Plans d’Aménagement (AT) validés par toutes les parties prenantes ;</p> <p>Pourcentage de terroirs où les titres collectifs & individuels sont enregistrés.</p>	<p>1.1 Les rapports des études socio-économiques et le rapport final des Inventaires multi-ressources ; et les termes de référence ont été élaborés pour accompagner les communautés locales dans le processus de l’élaboration des plans simples d’aménagement du territoire) réalisés pour 6 Secteurs/chefferies (ETD) de 2 nouveaux territoires intégrés au programme à savoir 5 ETD à Djugu (Ituri) et 1 ETD à Banalia (Tshopo) ;</p> <p>1.2 46 nouveaux cadres de concertation multi-acteurs/multisectorielles (CLD) sont mis en place et opérationnelles et les TDR élaborés pour l’obtention des CLIP quant à la structuration de 25 terroirs villageois en CLD dans la Tshopo ;</p> <p>1.3 19 Plans Simple d’Aménagement du territoire (PSAT) élaborés par les institutions et les communautés locales dont Bas-Uélé 9 et 10 pour l’Ituri, 20 dossiers de PSAT engagés dans le processus de validation pour la Tshopo ;</p> <p>1.4 676 concessions identifiées pour accompagnement et sécurisation des titres fonciers (individuels et</p>	<p>1.1 100% de territoires, Secteurs/chefferies (ETD), au niveau de 3 Provinces sont appuyés par le programme, soit 9 territoires et 37 ETD ;</p> <p>1.2 78,479% des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles (CLD) au niveau des terroirs sont opérationnels, soit 226 CLD ;</p> <p>1.3 100% de territoires ciblés (28) disposent des PTAT ; aussi 45,83% des terroirs disposent de Plans Simples d’Aménagement des Territoires (PSAT) soit 110 PSAT pour lesquels les communautés locales et les peuples autochtones pygmées se sont engagées à respecter, grâce à une sensibilisation accrue y compris par les radio-communautaires partenaires ;</p> <p>1.4 61% de la cible finale en rapport avec la clarification et l’enregistrement des titres collectifs & individuels de la sécurisation des droits fonciers des investissements REDD+ est enregistré soit 146 titres collectifs et individuels ;</p>	<p>Aucune évidence n’est fournie quant au nombre de CLD mis en place en 2024. Il en est de même pour les PSAT</p>

Résultats attendus	Résultats 2024	Résultats cumulés atteints	Commentaires du SE FONAREDD
	<p>collectifs) (à clarifier et enregistrer dans le cadre de la sécurisation des droits fonciers des investissements REDD+) dans les 3 Provinces ;</p> <p>1.5 536 818 personnes sensibilisées sur la stratégie et le processus REDD+, gestion des ressources naturelles, foyers améliorés, planification familiale, etc.</p>	<p>1.5 Par rapport 1 000 000, cible finale, le programme a éteint à ce jour 461,67% de personnes sensibilisées sur la REDD+.</p>	
<p>Taux d'adoption des pratiques durables dans les zones cibles ;</p> <p>Taux d'investissements publics alignés aux schémas et plans d'AT ;</p> <p>Taux de prévalence contraceptive moderne/province</p>	<p>2.1 Le programme a distribué des semences pour la saison A/2024 qui ont permis d'emblaver un total de 4 220,68 hectares des cultures vivrières dont 1 108,33 ha pour la l'Ituri, 2 269,86 Ha pour le Bas-Uélé et 842,49 Ha pour la Tshopo ; Des pépinières de Cacao (80 Ha/Tshopo, 692,35 Ha/Ituri, 0 /Ha Bas-Uélé) et plantes agroforestières mises en place Ituri, Tshopo et les Bas-Uélé ;</p> <p>2.2 100% de bénéficiaires accompagnés par les services techniques et les PLE ont adopté des pratiques durables de gestion des ressources naturelles ;</p> <p>2.3 100% d'investissements publics du Programme sont alignés aux schémas et plans d'AT à travers la construction des Bâtiments administratifs des chefferies/secteurs, services techniques et les superficies emblavés pour les cultures pérennes (Palmier à huile, café et Cacao) et les cultures vivrières. ;</p> <p>2.4 Concernant l'appui aux AGR développés, les sensibilisations ont été amplifiées autour des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et ciblant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones développés dans la zone du Programme ;</p> <p>2.5 En rapport l'appui aux foyers améliorés, activités suspendues (faute de décaissement de la tranche de financement de l'activité avec le partenaire CIFOR ICRAF) à la base, l'ordre de désengagement anticipé du Programme ;</p> <p>2.6 Pendant la période sous revue, cette activité n'a été menée, faute des ressources (à la suite du mot d'ordre du FONAREDD relatif au désengagement et clôture anticipé du Programme ;</p> <p>2.7 Un plaidoyer engagé pour une appropriation de la note de politique</p>	<p>2.1 26 772,68 ha de cultures vivrières ont été réalisés. Les prévisions de semences des saisons agricoles réalisées à ce jour, couplées avec l'approche métayage permettront de booster la cible finale de 82 000 ha. 12 874,08 ha emblavés sur les 13000 ha escomptés à la fin du programme pour les cultures pérennes ;</p> <p>2.2 100% de bénéficiaires accompagnés par les services techniques et les PLE adopte des pratiques durables de gestion des ressources naturelles ;</p> <p>2.3 100% d'investissements publics sont alignés aux schémas et plans d'AT à travers la construction des Bâtiments administratifs des chefferies/secteurs, services techniques et les superficies emblavés pour les cultures pérennes (Palmier à huile, café et Cacao) et les cultures vivrières ;</p> <p>2.4 45,4% de ménages ont bénéficié des appuis du programme dans le cadre des AGR, soit 545/1200 ménages, cible finale.</p> <p>2.5 3500 foyers améliorés ont été produits et diffusés soit 117% de la cible finale. Plus de 50 000 personnes ont été sensibilisées sur le FA. 3000 dépliant de sensibilisation distribués ;</p> <p>2.6 15 zones de sante cibles dans la province d'Ituri et les activités en cours à travers une LoA « letter of agreement » signée avec les DPS (Divisions Provinciales de la Santé) pour la mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des activités démographiques sur les forêts par le renforcement de l'accès</p>	

Résultats attendus	Résultats 2024	Résultats cumulés atteints	Commentaires du SE FONAREDD
	et des plans d'action validés pour la gestion des flux migratoires dans les Provinces de la Tshopo, Bas-Uélé et l'Ituri.	aux intrants et à l'information sur le planning familial dans les Provinces de la Tshopo, Ituri et Bas-Uélé ; 2.7 Une étude sur les flux migratoires réalisée. Un dialogue a été organisé à Kisangani à la fin de l'année 2022, sur les solutions durables pour la migration, une note de politique et des plans d'action ont été adressés.	

3. Exécution financière du PIREDD Oriental en 2024

Tableau 47 : Exécution financière par effet au 30 juin 2024 du PIREDD Oriental (Source : rapport annuel 2024 du programme).

Résultats	Activités	Progrès actuel de l'indicateur			Dépenses cumulatives en US \$	Commentaire
		Tshopo	Bas-Uélé	Ituri		
Effet 1 - La gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) est améliorée dans les zones cibles						
Produit 1.1 Des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles sont opérationnelles et permettent une affectation des espaces et une exploitation des ressources naturelles optimisées	Activité 1.1.2: Renforcer ou/et créer des plateformes multi acteurs dans les territoires et provinces ciblées.	4	3	2		Les plateformes mises en place sont sous le lead des Chefs des divisions des plans avec interaction des différents acteurs provinciaux et territoriaux
	3 provinces et 9 territoires (2 Bas-Uélé ; 4 Tshopo et 3 Ituri)					
	Activité 1.1.3: Renforcer ou créer des plateformes multi-acteurs dans les Chefferies ciblées.35 Secteurs/chefferies (14 Ituri, 14 Tshopo, 8 Bas-Uélé)	11	11	8		Les plateformes mises en place sont sous le lead des Chefs des divisions des plans avec interaction des différents acteurs provinciaux et territoriaux
	Activité 1.1.4: Organiser les terroirs villageois en CLD.	61	34	33		53% de CLD prévus avec la première tranche de paiement (128/160) ont été installés et bénéficient des appuis multiformes pour le fonctionnement.
Total Produit 1.1					4569413,96	
Produit 1.2:	Activité 1.2.1:	4	3	2		Les services étatiques mettent en œuvre les activités du programme à côtés des PLE et du PNUD sur base des contrats annuels signés avec le PNUD.
Les chefferies/secteurs ainsi que les services techniques de	Renforcer les capacités des Services de l'Aménagement du Territoire (province + territoire).3					

Résultats	Activités	Progrès actuel de l'indicateur			Dépenses cumulatives en US \$	Commentaire
		Tshopo	Bas-Uélé	Ituri		
l'administration territoriale et provinciale impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles, disposent des capacités nécessaires de suivi, contrôle, et régulation des activités ayant un impact sur la forêt	provinces et 9 territoires (2 Bas-Uélé ; 4 Tshopo et 3 Ituri)					impliqué à la deuxième phase.
	Activité 1.2.2 : Renforcer les capacités des circonscriptions foncières cibles	2	2	2		L'approche à l'avantage d'assurer une prise en main des partenaires étatiques après le programme.
	Activité 1.2.3 : Renforcer les services de contrôle de l'environnement	2	2	1		
	Activité 1.2.4 : Renforcer les capacités des services agriculture	3	3	3		
	Activité 1.2.5 : Renforcer les capacités des chefferies/secteurs cibles. 36 (13 Tshopo, 14 Ituri et 8 Bas-Uélé)	11	11	8		
	Activité 1.2.6 : Renforcer les capacités des services du Développement rural.3 provinces et 9 territoires (2 Bas-Uélé ; 4 Tshopo et 3 Ituri)	0	0	0		
Total Produit 1.2					5636673,42	
Produit 1.3:	Activité 1.3.1.					Toutes les 3 Provinces d'intervention ont des SPAT et leurs territoires respectifs à l'exception des territoires de Banalia qui venait d'être intégré à la deuxième phase et celui de Djugu qui a connu des problèmes d'insécurité.
Des plans d'usage des terres concertés sont élaborés par les institutions et les communautés locales à tous les niveaux de gouvernance territoriale	Elaborer les schémas provinciaux et des plans territoriaux d'AT (avec plateformes territoires & provinces) : 2 PLAT	3	2	3		
	Activité 1.3.2 Elaborer les Plans simples d'Aménagement du Territoire dans les terroirs cibles (avec CLD). Dans les terroirs ciblés et dont ceux du territoire de Banalia	61	5	25		Les 61 PSAT élaborés à la Tshopo nécessitent une retouche sur sa partie cartographique
Total Produit 1.3					1276264,68	
Produit 1.4:	Activité 1.4. 1.					Les édits provinciaux ont connu un retard pour leur adoption en AP à cause des instabilités des institutions provinciales dans les 3 provinces.
Les droits fonciers des communautés locales, y compris les individus bénéficiant des investissements REDD+, sont clarifiés et enregistrés	Appuyer l'élaboration des Edits (Provinciaux 2 EF et 1 arrêté sur le foncier)	0	0	0		
	Activité 1.4.2 Accompagner la clarification et la sécurisation foncière (Droits collectifs et individuels pour les 200 PSAT)	7	5	47		La sécurisation foncière se fait progressivement avec la mise en place des

Résultats	Activités	Progrès actuel de l'indicateur			Dépenses cumulatives en US \$	Commentaire
		Tshopo	Bas-Uélé	Ituri		
						cultures pérennes avec l'octroi des titres individuels aux différents planteurs.
Total Produit 1.4					299419,01	
Produit 1.5:	Activité 1.5.1.					
La REDD+ est mise en œuvre de manière transparente, en tenant compte des risques et changements	Informer/sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur la mise en œuvre et l'impact du programme	104 175	69 700	60 126		A la deuxième phase la capacité de sensibilisation et communication du programme augmentera avec la signature des contrats avec des radios communautaires dans les trois provinces.
	Activité 1.5.2.					
	Instaurer un mécanisme de recours et plaintes	1	1	1		Le suivi et le traitement des différentes plaintes est continu
	Activité 1.5.3.					
	Réaliser des études de moteurs de déforestation et de dégradation forestière pour chaque province (2 études/province)	0	0	0		Les études sur les moteurs de déforestation sont en cours, les équipes ont déjà réalisé les travaux de terrain
Total Produit 1.5					261699,21	
Effet 2 - L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles						
Produit 2.1:	Activité 2.1.1:					
Les ménages producteurs agricoles adoptent des modèles plus productifs, diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt	Renforcer les filières agricoles dans une perspective REDD+ : Appuyer le fonctionnement du dispositif provincial d'encadrement et de production/distribution d'intrants agricoles, (Trois Province).	1	1	1		Le renforcement de la filière agricole se fait autour du Dispositif Provincial d'Encadrement Agricole
	Activité 2.1.2 : Diffuser des modèles agricoles à faible impact pour les cultures vivrières aussi bien en zone forestière et savanicole	2757	2483	8279		L'indicateur sur les cultures vivrières a été faiblement atteints à la première phase, des stratégies d'accélération ont été mises en place et l'acquisition d'une quantité des semences vivrières en cours pour couvrir les gap
	Activité 2.1.3:					
	Développer des cultures pérennes (palmiers à huile, caféiers, cacaoyers) dans les zones d'intervention du programme	3867	436	2757		L'indicateur sur les cultures pérennes évolue selon les prévisions du cadre des résultats et le programme pourra aller au-delà des prévisions
	Activité 2.1.4. : Appuyer l'aval des filières agricoles commerciales	0	0	0		Les études seront menées à la deuxième phase dans le cadre du développement des filière agricoles sur

Résultats	Activités	Progrès actuel de l'indicateur			Dépenses cumulatives en US \$	Commentaire
		Tshopo	Bas-Uélé	Ituri		
						base des spéculations du programme
	2.1.5. Développer des mises en défens en savanes et des systèmes de Régénération naturelle Assisté (RNA) en forêt	0	0	1980		En lieu et place des RNA dans les savanes qui n'existent presque pas dans les trois provinces, le programme va se focaliser sur les forêts dégradées
	2.1.6. Développer l'agroforesterie et les boisements en savane	0	0	1300		N/A
Total Produit 2.1					4277825,66	
Produit 2.2:	Activité 2.2.1:					
Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses	Evaluer et renforcer les filières forestières (bois et bois énergie) Tshopo et Bas-Uélé	1	1	1		Cette activité est couverte par les divisions provinciales de l'environnement qui reçoivent des appuis à leurs poste de contrôle faunique et forestières
	Activité 2.2.2:					
	Accompagner les processus de création de concessions forestières communautaires et communales et leur aménagement	16	0	5		Les 21 dossiers des CFCL sont en instance et en études au niveau des divisions provinciales de l'environnement avant leur transmission au gouvernorat de Province.
	(Tous les 8 territoires anciennement ciblés)					
	Activité 2.2.3:					
	Mise en place de contrats PSE pour gestion durable avec les concessions communautaires, communales, industrielles ainsi que les filières charbonnières					Les contrats seront développés avec les avancées de l'octroi des CFCL avec le recrutement de nouveaux PLE
	(Tous les 8 territoires anciennement ciblés)					
	Activité 2.2.4. :					
Promouvoir des investissements agroforestiers et le reboisement autour des foyers miniers artisanaux en zone forestière	0	0	79		N/A	
Tous les 8 territoires anciennement ciblés						
Activité 2.2.5. :						
Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés produits par le PIF ou importés	0	0	0		Le PNUD a signé un accord avec le CIFOR dans le cadre du renforcement des capacités des petites entreprise de production des foyers améliorés	
Tous les 8 territoires anciennement ciblés						
Total Produit 2.2					376956,31	
Produit 2.3:	Activité 2.3.1:					
Des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion	Mise en œuvre des AGR alternatives	150	300	0		N/A

Résultats	Activités	Progrès actuel de l'indicateur			Dépenses cumulatives en US \$	Commentaire
		Tshopo	Bas-Uélé	Ituri		
durable des ressources naturelles et ciblant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, sont développés.					412765,64	Une étude est en cours sur la consultation des PA dans l'optique d'identifier des microprojets prioritaires à appuyer
	Activité 2.3.2: Promouvoir des activités alternatives génératrices de revenus (micro-entreprises)	0	0	0		
Total Produit 2.3					412765,64	
Produit 2.4:	Activité 2.3.1:				88737	Le PNUD a signé trois contrats avec les DPS des trois provinces pour agir sur la planification familiale dans les zones de santé se trouvant dans les sites d'intervention
Prévalence des méthodes contraceptives modernes est améliorée dans les zones ciblées.	Pourcentage de ménages ayant accès à l'information sur le VIH/Sida et les maladies liées à la forêt	0	0	0		
Total Produit 2.4					88737	
Produit 2.5:	Activité 2.5.1. :				68602,3	Cette activité est déjà réalisée est clôturée
Les dynamiques démographiques mieux appréhendées	Mener une étude approfondie sur la problématique de migration dans la région (Nord Kivu, Ituri),	1	1	1		
	Activité 2.5.2. Dialogue pour une solution durable sur la question des migrants	1	1	1		Cette activité est déjà réalisée est clôturée
Total Produit 2.5					68602,3	

4. Performance du programme en 2024 (source NIRAS)

Tableau 48 : Evaluation de la performance du PIREDD Oriental

Pertinence	Efficacité	Efficience	Durabilité	Équité	Respect des procédures de FONAREDD
<p>Le rapport manque de référence à une théorie du changement (ToC), rendant difficile l'évaluation des résultats et leur pertinence. Les résultats attendus ne sont pas contextualisés, et on ignore si les activités planifiées sont les plus pertinentes pour les atteindre. L'absence de ToC complique l'apprentissage et l'analyse de la validité des hypothèses de changement. Les résultats semblent alignés sur ceux du CAFI. Le rapport mentionne des problèmes sécuritaires liés aux conflits dans les trois provinces d'intervention, mais n'analyse pas comment la programmation s'est adaptée pour éviter d'alimenter ces conflits ou pour atténuer leurs effets négatifs. La stratégie genre se concentre sur des résultats quantitatifs, sans projets visant à influencer les institutions productrices de normes genrées. Toutefois, la participation des groupes marginalisés (femmes, jeunes et peuples autochtones) dans les instances de décision est mise en avant, selon le tableau dédié au suivi des mesures et principes de sauvegarde de Cancun.</p>	<p>Il semble, et cela est conforté par la note du Secrétariat du FONAREDD, que la résolution du CRP 59 de FONAREDD/CAFI, à la suite des conclusions de la mission de vérification indépendante du PIREDD-O conduite au dernier trimestre de 2024, demandant le désengagement et la clôture opérationnelle anticipée du programme a comme conséquence le ralentissement de la mise en œuvre de la stratégie d'accélération du programme et, ainsi, impacté négativement les efforts d'atteinte des objectifs fixés. Il y a eu quelques réalisations durant le premier semestre de 2024 dont les résultats ne sont pas accompagnés de données de vérification probantes.</p>	<p>La fin du financement a conduit à un ralentissement voire suspension des activités sur le terrain mais aussi la réduction drastique du personnel du Programme et la rupture des contrats avec (i) les Partenaires Locaux d'Exécution (PLE) recrutés en 2023 et (ii) les services techniques de provinciaux avec qui le programme a signé des contrats de performance. Le programme a su malgré tout mobiliser les ressources restantes pour mener à bien un certain nombre d'activités. Les données triangulées et vérifiées des résultats réellement obtenus étant toujours en attente de partage par le PNUD, l'analyse précise des coûts n'est pas possible. La note du SE FONAREDD ne met rien de particulier en avant sur cette question.</p>	<p>La seule lecture du rapport annuel ne permet pas de mettre en évidence des mécanismes solides de maintenance et de pérennité au niveau local. Les données cumulées depuis le début de la mise en œuvre du programme tendent à mettre en évidence de nouveaux comportements d'acteurs, mais la validité de ces données semble poser question. La phase de rapportage concernée par cette analyse ne permet pas de garantir des changements d'attitudes et de comportements durables. Il y a un système d'enregistrement et de gestion des plaintes mis en place par le programme, mais peu d'informations probantes sur son efficacité. Les données cumulées depuis le début de la mise en œuvre du programme tendent à mettre en évidence la création et/ou l'appui à un nombre important de nouvelles structures au niveau local, mais ne permettent pas de garantir que des structures autonomes ont pris pleinement le relais des activités du programme.</p>	<p>Les moyens financiers ont été considérablement réduits pour cette dernière phase avant l'arrêt du programme, avec un impact sur l'équité géographique. Il est difficile de faire ressortir une analyse précise de l'équité au niveau des investissements par région, mais rien, dans le rapport ni la note du SE FONAREDD, n'indique des déséquilibres flagrants. Au cours de la période analysée, le programme a soutenu la finalisation de l'étude d'élaboration de plan de développement des peuples autochtones à travers une large consultation de ces derniers. De manière agrégée, cela paraît peu au regard des enjeux.</p>	<p>L'analyse de la conformité et de qualité du rapport du 1er semestre 2024 indique que le rapport est dans l'ensemble complet et conformes aux attentes de FONAREDD/CAFI, en dépit de petites divergences dans la présentation de certaines données dont la liste des livrables et les annexes qui ne sont pas conforme au canevas du rapport. Quelques chiffres sont à corriger et à harmoniser dans les différentes sections du rapport. Il n'y pas de données disponibles sur la ponctualité du rapport en 2024. Le dernier CoPil ne semble pas encore avoir été organisé. La note de SE FONAREDD fait état d'incohérences entre différentes parties des différents rapports et de la difficulté de recevoir des données triangulées. Toutes les données ne sont pas cartographiées.</p>

5. Points d'attention

Le PIREDD Oriental a connu plusieurs soucis dans sa mise en œuvre, cela a poussé le comité de pilotage de FONAREDD de proposer son arrêt pour que les activités restantes puissent être prise en charge par le nouveau PIREDD en examen dans le cadre de l'AMI de 2022.

Concernant la clôture du projet, une demande de décaissement introduite par l'agence n'a pas été exécutée en raison d'un avis d'objection émis par la Norvège. Lors de la réunion du CRP64, tenue fin décembre 2024, le Comité a toutefois demandé au SE-FONAREDD de poursuivre le processus en vue de la signature de la décision de décaissement sollicitée, tout en engageant une révision conjointe avec l'agence du calendrier de clôture du projet. Il a également été recommandé d'actualiser l'ensemble des documents de travail, y compris la décision du Comité de Pilotage Technique relative au décaissement, afin de permettre l'apurement des contentieux en suspens et d'assurer une clôture opérationnelle du projet dans les meilleures conditions.

4.3.2 Programme intégré REDD de l'Equateur (PIREDD Equateur)

1. Données de base du PIREDD Equateur

Tableau 49 : Données clés pour le PIREDD Equateur

Titre du projet	Projet intégré REDD Equateur
Numéro de référence MPTF du projet	00117600
Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet	Terroirs villageois de 6 secteurs répartis dans 4 Territoires de la Province de l'Equateur : Bikoro, Ingende, Bomongo et Lukolela
Agence d'exécution	WWF et FAO
Partenaire de mise en œuvre	FAO
Institutions ou ministères de tutelle	Province de l'Equateur
Budget total du projet (USD)	25 200 000 dont 10 000 000 (de la phase initiale), 6 000 000 (addendum 1) et 9 200 000 (addendum 2)
Durée totale du projet (mois)	108 mois (addendum 2 y compris)
Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD	04/05/2018
Date de transfert de fonds par MPTF	28/08/2019
Date de lancement officiel/démarrage effectif	27/11/2019
Date de clôture initiale	31/12/2023
Date de clôture révisée le cas échéant	31/10/2028 (addendum 2 y compris)
Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2024	10 815 560.00 USD ²⁵
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	67.60 %

Les informations détaillées sur le PIREDD Equateur (objectifs et autres) sont consultables [ici](#).

2. Réalisations 2024 et réalisations clés cumulatives

Comme le PIREDD Oriental celui de l'Equateur a connu des difficultés liées à des arrangements de mise en œuvre peu opérationnels (FAO et WWF) notamment dans la répartition des tâches et les modalités de décaissement, mais également sur la méthodologie de mise en œuvre (notamment sur les PSAT ou les CFCL). De plus l'addendum 1 de ce projet, validé par le COPIL du 30 novembre 2023 a posé des

²⁵ Le montant des dépenses indiqué par le MPTF est conforme à celui présenté par l'agence dans son dernier rapport annuel.

conditions suspensives pour le versement d'une nouvelle tranche de financement. Le résultat, entre autres, est que le WWF, principal opérateur, n'a pas reçu de trésorerie durant la totalité de l'année 2024 (d'autres raisons formulées par WWF sur le montant des avances requises pour qu'il reprenne la mise en œuvre ont également participé aux blocages constatés pendant l'année 2024). WWF n'a été réapprovisionné qu'en février 2025... Ces tiraillements multiples expliquent que globalement les performances de ce projet sont relativement faibles, comme l'illustre le Tableau 50 ci-après. En particulier sur 2024. Les pourcentages d'atteinte des résultats globaux sont moyens, compris entre 50 et 80%. Ceci est clairement le résultat des désordres causés par les arrangements opérationnels défectueux. Le nouveau projet (novembre 2024) a réglé pour l'essentiel ces problèmes.

Il est important que le SE suive de très près le fonctionnement opérationnel de ce projet : 1) reporting dans les temps), décaissements selon les montants convenus, PTBA serrés, organisés et vérifiés par trimestre, reprise des investissements de la phase 1 (regarnissage, PSE sur les protections contre le feu, suivi du comportement et de l'utilisation des foyers améliorés).

Tableau 50 : Réalisations de l'année 2024 et réalisations cumulées du PIREDD Equateur (Source : rapport annuel 2024 du programme)

	Résultats attendus	Cibles révisées	Cibles 2024 PTBA	Résultats cumulés atteints	Résultats 2024	% d'atteinte globale	% d'atteinte 2024	Commentaires du SE FONAREDD
1	Nombre de e CLD	240	50	168 CLD installés	28 CLD créés (en attente de l'adoption du statut)	70%	56%	La performance est ici moyenne, mais cet indicateur est sujet à discussion quant à la cible, souvent fournie de manière indicative dans les prodoc, sans choix préalable des villages. La performance faible de 2024 s'explique par les problèmes de trésorerie rencontrés par ce projet. A noter que les statuts des CLD de 2024 ne sont pas encore enregistrés auprès de l'autorité.
		6 sessions de CCPA	2	1 CCPA créés avec arrêté provincial	1 session de CCPA	16,7%	50%	–
		6 sessions de CCPF	2	1 CCPF appuyé	1 session de CCPF	16,7%	50%	–
2	Nombre de PSAT, de cartes	100 PSAT après révision	40	30 PSAT	20 PSAT finalisés (non encore validés)	30%	0%	Le taux global est faible. Activité sous traitée à tort par la FAO à une ONG locale non expérimentée, discussion méthodologique, retards, alors que WWF dispose d'une grande expérience en matière d'appui à l'élaboration des PSAT. Qualité discutable des PSAT produits par l'ONG locale puis par les ST appuyés par la FAO. Les PSAT de 2024 ne sont pas validés par les communautés (d'où le 0%). Un exemple des désordres induits par les arrangements opérationnels inefficaces de ce projet.
3	Superficie des CFCL	480 000	197 749	282 252 ha	13 768,27 ha d'initiative de forêt communautaire (en cours)	53,8%	0%	Aucun titre officiel n'a été attribué en 2024, d'où le 0%. Non pris en compte dans les superficies globales des CFCL.
4	CFCL (nbre)			64 CFCL créés dont 28 CFCL avec titres légaux	10 initiatives des forêts communautaires formalisées			Cible non renseignée dans le prodoc ni dans les rapports.
				14 PSG élaborés et validés				Qu'apportent ces PSG par rapport aux PSAT des CLD opérant sur la même emprise ?

	Résultats attendus	Cibles révisées	Cibles 2024 PTBA	Résultats cumulés atteints	Résultats 2024	% d'atteinte globale	% d'atteinte 2024	Commentaires du SE FONAREDD
				1 déclaration des gouverneurs sur la protection des tourbières				Document disponible au SE. Quelle utilisation durant le PIREDD Equateur 1 et quelle suite ?
				131 micro-entreprises forestières PFNL (3930 membres)				Point à faire sur l'actualité de ces micros entreprises. Ont-elles des documents, quel rôle du projet par rapport à cette activité ?
5	Agroforesterie (ha)	2301	1091	1271	61,5	55,3%	5,6%	Résultats globalement insuffisants, très en 2024 du fait des problèmes de trésorerie. Les Cibles du Prodoc initial n'ont pas véritablement été calculées sur base de coûts unitaires réalistes. Un avenant produit en 2023 a rectifié cela mais globalement impact négatif sur les réalisations des montants disponibles en première phase.
6	Cultures pérennes	2250 ha	750	1500	0	66,7	0%	Même remarque
7	Cultures vivrières	830	200	630	0	76%	0%	il semble s'agir ici des cultures de cycle court, cibles en première année, mais sans prise en compte de l'agrimultiplication et la diffusion sur plusieurs années
	Dont parcs à bois	200	200	200	0	100%	0%	De même, manioc de second cycle non renseigné.
8	Reboisements bois énergie	1509	600	909	0	60%	0%	État des plantations non renseigné dans le rapport, vérification nécessaire dans l'extension 2025 de la première phase et en seconde phase (novembre 2024, attente des financements).
9	Mise en défens		0	8043		-	-	Les chiffres fournis par le rapport ne sont pas cohérents (8043 sur le global et 2024, vérification à faire).
10	Foyers améliorés (nbre ménages équipés)	9017	3000	6817	800	76%	27%	Résultat relativement acceptable.

3. Exécution financière du PIREDD Equateur en 2024

Tableau 51 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 PIREDD Equateur (Source : rapport annuel 2024 du programme).

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulatives en USD	Commentaire
Effet 1 : Gouvernance : La gouvernance est améliorée à travers le renforcement des capacités des services techniques décentralisés et la mise en place des structures communautaire		914 125	
Produit 1.1 Nombre de structures de gouvernances créées, renforcées et fonctionnelles, ventilés par type [CLD, CARG et conseil consultatif] [G.1]	168 CLD créés 25 CLD renforcés 05 CARG installés 01 CCPF fonctionnel 01 CCPA créée et fonctionnel	213 819	
Produit 1.2 Nb de personnes participant activement à ces structures de gouvernance, ventilé par type [G.2]	CLD: 96500 CCPF: 25 CCPA: 26	-	
Produit 1.3 Nombre de services techniques équipés et opérationnels, b) Services AT provinciaux et de territoire équipés et formés, environnement [G.3]	10 services	435 210	
Produit 1.4 Nombre d'arbitrage réalisés par les structures de gouvernance pour assurer le respect des pratiques [fonctionnement du MGPR]	03 arbitrages	75066	
Produit 1.5. Nombre de services techniques équipés et opérationnels [G.4]	04 services		
Produit 1.6 Nombre de réunions de COPIL du projet [G.6]	08 COPIL	190030	
Produit 1.7 Nombre de réunion du comité de gestion du projet [G.7] (comité de suivi)	07 réunions		
Effet 2 : Aménagement du territoire : Les activités humaines à l'échelle du territoire sont planifiées de façon à réduire la pression sur les forêts et en respectant les droits et les besoins enterres des communautés locales		1036222	
Produit 2.1 Nombre de plan d'AT et de gestion des ressources naturelles élaborés et validés, par terroir [AT.1]	30 PSAT élaborés et validés (85210.04 ha) 20 PSAT élaborés (123.797.5 ha)	389858	
Produit 2.2 Superficie impactée par les infractions aux dispositions majeures des PSAT [AT.5]	0 ha	526 202	
Produit 2.3 Nb d'infrastructures construites, réhabilitées, entretenues [AT.7]	21 dalots construits	52269	
Produit 2.4 Nb de procédures d'arbitrage pour résoudre les conflits d'usage des terres [AT.9]	00 arbitrages	67893	
Produit 2.5 Nombre de plan d'AT et de gestion des ressources naturelles élaborés et validés, par secteur [AT.1]	00 PAGRN	101 216	
Produit 2.6 Nombre de plan d'AT et de gestion des ressources naturelles élaborés et validés : carte des terroirs villageois [AT.1]	123 cartes des terroirs villageois	67 893	
Effet 3 : Foresterie : Les stocks de carbone forestier et les zones de tourbières sont sauvegardés grâce à la promotion de la foresterie communautaire		146 674	
Produit 3.1 Superficies à vocation de gestion forestière durable – à travers les CFCL [FOR.1]	296019.3 ha	-	
Produit 3.2 Nombre de personnes habitant dans les zones de foresterie communautaire formalisées [FOR.2]		146 674	
Produit 3.3 Superficies effectivement protégées par les pares-feux [FOR.3]	8053 ha		

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulatives en USD	Commentaire
Produit 3.4 Nombre de CFCL possédant un Plan simple de gestion forestière durable [FOR.4]	14 CFCL avec PSG		
Produit 3.5 Superficies forestières (ha) placées sous conservation, totale et a) A l'intérieur d'une CFCL b) Au sein d'un PSAT (terroirs villageois [FOR.5]	00		
Produit 3.6 Pourcentage de PSAT auxquels sont associés des guides de bonnes pratiques de Gestion Naturelle des ressources [FOR.6]	01		
Produit 3.7 Nombre total de bénéficiaires indirects, ventilé par genre et type (CFCL) [FOR.7]	9600 personnes		
Effet 4 : Agriculture : L'agriculture sédentarisée est développée via les paiements pour services environnementaux par des modèles viables et durables en zones de savanes et dans les jachères post culturales pour limiter l'agriculture itinérante sur brûlis		3 085 430	
Produit 4.1 Nombre de bénéficiaires / ménages directs, ventilés pour toutes les activités d'appui agricole	28928 ménages	-	
Produit 4.2 Superficie consacrée à la production de plants (pépinières) [AG.1]	01 ha	746627	
Produit 4.3 Superficies d'agriculture durable réalisées : plantations agroforestières (AG.3)	1271.5 ha	2338803	
Produit 4.4 Superficies de champs de multiplication de semences améliorées établis (par saison de culture et en cumulé) [AG.1]	200 ha		
Produit 4.5 Superficies vivrières établies sous variétés améliorées dans le complexe rural (hors agri-multiplication) [AG.2]	630 ha		
Produit 4.6 Superficies d'agriculture durable réalisées : cultures pérennes sans déforestation superficies sous techniques agricoles améliorées et durables (fermiers pilotes) (AG.3)	1500 ha		
Produit 4.7 Nombre de bénéficiaires directs, pour la mise en place de cultures pérennes sans déforestation [AG.4]	400 fermiers 693 planteurs 1001 femmes des AVEC		
Effet 5 : Energie : La production de bois énergie est faite à partir de sources d'approvisionnement durable (hors forêts naturelles) dans des boisements établis en périphérie des grands centres de peuplements et dans les savanes		1 178 645	
Produit 5.1 Superficie de régénération forestière en savane par mis en défens [E.1]	8043 ha	-	
Produit 5.2 Superficies de plantation à vocation totale ou partielle bois énergie [E.2]	909 ha	1 178 645	
Produit 5.3 Nombre de bénéficiaires directs des solutions de cuissons propres [E.3]	3000 ménages	-	
Produit 5.4 Nombre de solutions de cuissons propres distribués foyers culinaires améliorés produits [E.3]	6817 foyers améliorés		
Produit 5.5 Nombre de bénéficiaires directs / indirects, ventilé par genre et type (minorité) dont : a) Paysans, charbonniers et entrepreneurs de charbonnage formés aux techniques de carbonisation améliorées [E.3]	312 personnes		
Effet 6 : Démographie : Les populations locales et peuples autochtones ont accès à l'information et aux services de planification familiale et autres activités connexes (éducation mésologique et de base, promotion de l'entrepreneuriat féminin)		387 908	
Produit 6.1		288 228	
Produit 6.2		41 992	
Produit 6.3		13 355	
Produit 6.4		11 085	

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulatives en USD	Commentaire
Produit 6.5		32 181	
Produit 6.6		1 067	
Effet 7 : Dépenses transversales		1 155 662	
Produit 7.1		320 450	
Produit 7.2		675 422	
Produit 7.3		119 374	
Produit 7.4		16 485	
Produit 7.5		23 931	
B-Couts de gestion du programme		2311492	
BT		2311492	
Couts indirects de support PSC		599402	
Total		10815560	

4. Performance du PIREDD Equateur en 2024

Tableau 52 : Evaluation de la performance du PIREDD Equateur

Pertinence	Efficacité	Efficienne	Durabilité	Equité	Respect des procédures de FONAREDD
<p>Le rapport annuel ne commente pas la ToC du programme. Le rapport fait état de la planification, de l'alignement et du niveau d'atteinte des résultats sur ceux du CAFI. Le projet semble contribuer à 6 des 7 indicateurs d'effets CAFI. La matrice des bénéficiaires est bien renseignée. On vient bien que le projet réponde aux besoins des bénéficiaires concernant les effets : Aménagement du territoire, énergie, agriculture, forêts, foncier, gouvernance. L'approche basée sur les droits, notamment via les formations sur la gouvernance foncière, est également bien intégrée, mais le manque de ressources humaines et financières limite l'avancement sur le terrain.</p>	<p>Les résultats pour la période de rapportage sont principalement partiels : bien que certains éléments comme les PSAT soient finalisés, ils n'ont pas été validés, et la stratégie de gestion des tourbières est inachevée. Les objectifs spécifiques ne sont pas mentionnés, et peu de références à l'impact sont faites, le terme "effet" étant préféré. En outre, les effets 6 et 7 ne sont pas inclus pour 2024.</p>	<p>Une prolongation de 4 ans avec un fonds additionnel de 9,2 millions USD a été approuvée pour la phase additionnelle 2 du programme. L'analyse budgétaire montre un décaissement de 1 134 778 USD pour 2024, représentant 38 % du budget prévu. Une clarification est nécessaire concernant la dépense de 101 2016 USD pour la construction des dalots, car seule l'identification des sites a été réalisée à ce stade. De plus, une valeur négative est enregistrée pour les dépenses du produit 4.2, sans explication fournie.</p>	<p>Un mécanisme de gestion des griefs en ligne est en place, avec quatre plaintes enregistrées en 2024. Aucune structure autonome n'assure la continuité des activités, mais des brochures sur le mécanisme de gestion des plaintes ont été distribuées et des formations dispensées. Aucune information n'est fournie sur la pérennité locale ni sur les changements d'attitudes des parties prenantes et bénéficiaires.</p>	<p>Le projet couvre les territoires de Bikoro, Bomongo, Ingende, Lukolela, ainsi que la périphérie de Mbandaka et six secteurs de Bikoro (Elanga, Lac Ntomba, Ekonda) et de Bomongo. Cependant, la répartition des investissements par région n'est pas précisée. Toutes les activités bénéficient aux communautés locales et aux peuples autochtones, en particulier dans le domaine de la planification familiale. Un plan de développement pour les peuples autochtones pygmées a été validé, et une organisation paysanne a été créée pour améliorer la chaîne de valeur du <i>Gnetum africanum</i>.</p>	<p>Le rapport annuel est conforme à 97% au canevas et soumis à temps avec quelques corrections mineures. Le PTBA a été approuvé, mais le rapport n'a pas été validé par le CoPil en mars 2025. Une seule réunion du CoPil a eu lieu en octobre 2024, faute de décaissement des fonds à temps. Des incohérences sont notées dans les données cartographiques, avec des ajustements nécessaires pour certaines activités. Le compte rendu du CoPil a été circulé et signé, mais le rapport ne clarifie pas si les exigences du CoPil et du CRP sont entièrement respectées.</p>

5. Points d'attention

Une revue de l'addendum au PRODOC du PIREDD Équateur, mis en œuvre par la FAO en partenariat avec le WWF, a été conduite lors du CT54, en vue d'intégrer un financement additionnel de 6 millions USD, portant ainsi le budget total du projet à 16 millions USD.

A l'issue de cette rencontre, le comité technique a formulé plusieurs recommandations à l'endroit de l'agence d'exécution :

- Compléter le cadre des résultats, en y indiquant les données de référence, les cibles initiales (en tenant compte de l'état d'avancement du projet), les résultats atteints à ce jour, ainsi que les cibles actualisées (y compris celles liées au financement additionnel) ;
- Représenter le budget selon les exigences du FONAREDD, avec un narratif expliquant et justifiant les coûts, tout en intégrant les standards budgétaires du Fonds ;
- Planifier le démarrage rapide des investissements visibles et physiques, dès le lancement de la nouvelle phase, et les intégrer dans le plan de travail avec chronogramme et budget détaillé.

Ces recommandations ont été prises en compte, ouvrant la voie au décaissement de la première tranche de 3 millions USD en faveur de la FAO en septembre 2024.

Cependant, jusqu'à fin décembre 2024, aucun décaissement n'avait encore été effectué au profit du WWF, partenaire clé chargé de la mise en œuvre des volets agriculture, bois-énergie et foresterie. Cette situation s'explique par des lenteurs dans la formalisation de l'accord entre la FAO et le WWF. Bien qu'un consensus ait été trouvé en faveur d'un passage des protocoles d'accord à l'approche OPIM, permettant une meilleure autonomie financière, ce n'est qu'en décembre 2024 qu'un accord formel a été conclu entre les deux partenaires. Le décaissement de la FAO vers le WWF reste ainsi vivement attendu début 2025, afin de permettre le démarrage effectif des volets sous la supervision du WWF.

Par ailleurs, au cours de l'année 2024, le CRP60 a pris acte de l'engagement du Royaume de Suède à financer un second addendum au projet, pour un montant de 9,2 millions USD. Le CRP a demandé au SE-FONAREDD d'initier des discussions avec l'ambassade de Suède afin de clarifier les attentes liées à ce nouveau financement et de lancer la rédaction de l'Addendum 2 du Prodoc. Celui-ci a été examiné au CRP63 et validé lors du COPIL de novembre 2024. Le décaissement de la première tranche de 3 millions USD au titre de cet addendum est attendu au premier trimestre 2025.

4.3.3 Programme Intégré de la Mongala (PIREDD Mongala)

1. Données de base du PIREDD Mongala

Tableau 53 : Données clés pour le PIREDD Mongala

Titre du projet	Projet intégré REDD Mongala
Numéro de référence MPTF du projet	0017080
Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet	Mongala : 3 territoires (Lisala, Bumba et Bongandanga)
Agence d'exécution	ENABEL

Institutions ou ministères de tutelle	Coordination Provinciale de l'Environnement
Budget total du projet (USD)	12 000 000
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD	22/05/2019
Date de transfert de fonds par MPTF	08/08/2019
Date de lancement officiel/démarrage effectif	21/03/2020
Date de clôture initiale	31/12/2023
Date de clôture révisée le cas échéant	30/06/2025
Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2024	9 976 302 USD ²⁶
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	83,14 %
Date d'évaluation mi-parcours	01/02/2022

Les informations détaillées sur le PIREDD Mongala (objectifs et autres) sont consultables [ici](#).

2. Réalisations 2024 et réalisations clés cumulatives

Le Tableau 54 présente et commente les résultats cumulés de ce programme.

Globalement **les résultats de ce projet**, si on les compare en pourcentage avec les cibles initiales, déjà significativement réduites à la baisse avec l'accord du [CRP 53](#) en 2023, est en dessous de la moyenne. Analyse des coûts unitaires à conduire rétrospectivement sur la base du rapport financier. Exercice difficile car confusion dans le rapport financier (Tableau 55) entre les effets, les produits et les activités. Le rapport annuel ne dit rien de l'adoption effective des « pratiques durables » proposées par le projet par exemple dans le cadre des démonstrations d'associations vivrières améliorées (intégration de légumineuses). Capitalisation nécessaire a posteriori à ce propos, car reprise de cette option par le PIREDD Sud Ubangi par exemple.

Important acquis de ce projet en matière de réalisation des Plans Provinciaux de Développement, réalisation de l'IRAM sous contrat avec ENABEL. La méthodologie devrait servir de base à l'élaboration du guide simplifié de réalisation des PPD (simplifié par comparaison au draft proposé par le bureau d'étude tunisien mandaté par le MINAT).

Bien que l'option des groupements comme base territoriale des CLD puis des PSAT soit discutable, il est important de capitaliser sur la méthodologie de ce projet en la matière.

Ce projet a connu en 2023 et 2024 des relations difficiles avec les autorités et certaines ONG locales. Capitalisation nécessaire sur la gestion de ces conflits par toutes les parties prenantes afin d'en tirer les leçons pour les nouveaux PIREDD.

²⁶ Le montant des dépenses indiqué par le MPTF diffère de celui présenté par l'agence dans son dernier rapport (semestriel), qui fait état d'un montant total de 11 513 948,62 USD au 31 juillet 2024 et un taux de consommation de 96 % de l'ensemble des tranches reçues.

Tableau 54 : Réalisations de l'année 2024 et réalisations cumulées du PIREDD Mongala (Source : rapport annuel 2024 du programme)

N°	Résultats attendus	Cibles révisées	Cibles 2024 PTBA	Résultats cumulés atteints	Résultats 2024	% d'atteinte globale	% d'atteinte 2024	Commentaires du SE FONAREDD
1	Nombre de CLD	50	0	96	-	192%	-	Confusion ici entre PSAT de groupement et PSAT de CLD. Les évaluations montrent que l'option du PSAT de groupement exclut la gestion de proximité des Ressources naturelles et entraîne un fonctionnement peu démocratique des CLD.
	1 PPAT	1	1	1	1	100%	100%	Réalisation de référence de ce PIREDD, qui devrait inspirer l'élaboration du guide des PPAT, à mettre au point avec le MINAT dans le cadre du programme PAAJ
2	Nombre de PSAT	50	0	19	0	38%	0%	Laborieuse mise au point de la méthodologie des PSAT par ce projet, pour un résultat tant quantitatif que qualitatif peu satisfaisant
3	Superficie PSAT	-	-	235 993	0	-	-	
4	Superficie des CFCL	-	-	-	-	-	-	
5	CFCL (nbre)	-	-	-	-	-	-	
6	Agroforesterie + bois-énergie (ha)	750	340	150	45	45%	30%	Nécessité d'une évaluation approfondie de ces réalisations si reprise du PIREDD dans le cadre du Projet Intégré Grand Equateur (2de tranche de la programmation du Fonaredd pour la LOI 2. Bilan à tirer de la gestion autonome des plantations fruitières en l'absence de suivi externe (superficies importantes plantées par ce projet, accès au marché difficile...). L'option fruitière est intéressante et négligée par les PIREDD en proximité de marchés et en présence de routes carrossables.
7	Cultures pérennes	660	0	351,9	0	53,3%	0%	
8	Cultures vivrières	750	500	700	150	93%	30%	
9	Mise en défens	-	-	668,94	668,94	-	-	
10	Foyers améliorés (nbre ménages équipés)	-	-	-	-	-	-	

3. Exécution financière du PIREDD Mongala gramme en 2024

Le rapport annuel du PIREDD ne montre pas de manière spécifique l'utilisation financière de l'année 2024 mais une matrice cumulée des dépenses par effet (Tableau 55). Comme indiqué au paragraphe précédent, la présentation des comptes fournie par le Rapport du projet ne permet pas une analyse des coûts unitaires du projet. A noter que nombre de « produits », dans le Tableau 55 sont en fait des activités et les intitulés agrégatifs s'opposent à une analyse utile des chiffres.

Tableau 55 : Exécution financière par effet au 31 juillet 2024 PIREDD Mongala (Source : rapport final du programme).

Résultats	Dépenses cumulées au 31 juillet 2024
Effet 1 : Les habitants des zones ciblées sont conscientisés sur les problématiques liées aux enjeux de gestion durable des espaces forestiers.	353 684
Produit 1.1: Identifier des « éveilleurs de conscience » et des relais communautaires	-7 553,33
Produit 1.2: Elaborer des messages, des modalités et des outils de communication adaptés pour accompagner les changements de comportements et de représentations	201 676,30
Produit 1.3: Déployer les équipes « éveilleurs de conscience » et relais communautaires dans les zones concernées	159 560,77
Effet 2 : Des pratiques de gestion et de restauration des forêts communautaires, et des pratiques familiales et agricoles durables et respectueuses des espaces	3 193 462
Produit 2.1: Appuyer la mise en réseau entre les producteurs et les acheteurs ; soutenir la commercialisation des produits agricoles.	560 037,84
Produit 2.2: Appuyer la diffusion d'itinéraires techniques agricoles durables : jachère améliorée, sédentarisation des exploitations, amélioration de la qualité du matériel végétal, association agriculture – élevage, promotion des arbres fruitiers.	1 709 348,39
Produit 2.3: Appuyer la production et la valorisation des produits forestiers non ligneux : pépinières, diffusion des plants	322 126,11
Produit 2.4: Accompagner les initiatives de reboisement pour un usage à terme de bois d'œuvre et de production d'énergie	538 004,34
Produit 2.5: Accompagner la recherche de solutions concertées aux problématiques de circulation des biens et des personnes	26,14
Produit 2.6: Renforcer l'accès aux intrants et à l'information sur le planning familial	63 919,38
Effet 3 : Les capacités des institutions et administrations publiques concernées par la gestion durable de l'espace forestier sont renforcées.	1 207 910
Produit 3.1: Identifier et sélectionner les agents des services techniques (environnement pour forêt / agriculture et DR pour agriculture) qui seront mobilisés pour accompagner les dynamiques de changement dans les zones ciblées	13 952,67
Produit 3.2: Sensibiliser, former et accompagner les agents à leur missions, rôles, responsabilités, et postures dans leur fonction.	224 794,26
Produit 3.3: Appuyer les inspections et coordination provinciales et territoriales dans la mise en place du pilotage et de la supervision de leurs agents	203 896,94
Produit 3.4: Apporter les moyens aux administrations publiques pour leur déploiement et leur re légitimation (dimension fonctionnelle et symbolique) :	749 379,79
Produit 3.5: Informer, sensibiliser, et former le gouvernement et les élus provinciaux aux problématiques et enjeux d'aménagement durable du territoire	15 886,39
Effet 4 : Des instruments provinciaux et locaux de pilotage et de gestion durable du système agro forestier sont disponibles et utilisés	1 605 798
Produit 4.1: Accompagner la Province dans un processus d'élaboration d'un diagnostic de territoire intégrant la gestion durable des systèmes agro forestiers	64 987,68
Produit 4.2: Accompagner la Province dans l'élaboration de son schéma provincial d'aménagement durable, sa stratégie de Gestion Durable des Ressources Naturelles et à adresser au moins trois priorités de gestion durable des systèmes agro forestiers	192 975,14
Produit 4.3: Appuyer l'élaboration, le pilotage et le suivi des plans de développement de territoire	12 473,34
Produit 4.4: Soutenir la mise en place et à la dynamisation des CLD	147 583,80
Produit 4.5: Accompagner les ETD et les communautés locales (CLD) dans la réalisation de diagnostic de territoire	35,56

Résultats	Dépenses cumulées au 31 juillet 2024
Produit 4.6: Soutenir les ETD et les Comités Locaux de Développement dans leur planification l'élaboration, et dans l'identification et la mise en œuvre de réponses collectives aux priorités identifiées.	1 173 067,14
Produit 4.7: Favoriser l'émergence et la formalisation de Concessions Communautaires Forestières Locales, et le démarrage de leur gestion	14 675,34
Résultat 5 : Coûts M&E	787 807
M&E	787 807,13
Total Coûts Résultats	7 148 661

4. Performance du PIREDD Mongala en 2024 (source NIRAS)

Tableau 56 : Evaluation de la performance du PIREDD Mongala

Pertinence	Efficacité	Efficienne	Durabilité	Equité	Respect des procédures de FONAREDD
<p>Le rapport ne fait pas mention de la ToC du programme. Le projet contribue à 5 des 7 indicateurs harmonisés de CAFI/FONAREDD, et le rapport présente les contributions aux impacts du cadre de résultats de FONAREDD/CAFI selon deux axes : 1) l'évolution du couvert forestier, qui a diminué entre 2019 et 2022, et 2) les co-bénéfices du développement, notamment les revenus monétaires directs issus de la production vivrière, bien que sans valeur de référence ni cible. En 2024, le projet a répondu aux besoins des bénéficiaires grâce à une approche de co-construction avec les communautés locales, renforçant leur satisfaction vis-à-vis des STD. L'adaptation des activités au changement de contexte a été assurée par une approche intégrée et un dimensionnement réaliste des actions, permettant un pilotage flexible avec des mesures concrètes. Malgré l'attention portée à l'autonomisation des femmes et une réflexion de qualité sur le genre, aucun budget spécifique n'a été alloué aux activités liées au genre. Enfin, le rapport s'aligne sur les principes de sauvegarde de Cancún, garantissant la participation des parties prenantes et le respect des droits humains, notamment à travers des plateformes de concertation et des missions conjointes trimestrielles.</p>	<p>Le tableau "Résumé des progrès réalisés par le projet" ne reprend pas le cadre logique, ce qui porte à confusion. Le tableau d'évaluation de la performance, très long, complique la lecture des résultats. Pour l'Effet 1, environ la moitié des résultats ont été atteints grâce notamment aux réorientations stratégiques et à l'implémentation directe par Enabel. Concernant l'Effet 2/Résultat 4, plusieurs indicateurs affichent de forts écarts entre cibles et réalisations, et peu d'explications y sont fournies. L'atteinte des objectifs spécifiques est difficile à évaluer, certains résultats concernant les bénéficiaires directs et d'autres non. Enfin, la notion d'impact est peu abordée, au profit du terme "effet". Le tableau 7.1 présente quatre indicateurs de contribution aux impacts, mais sans données couvrant 2024 ni valeurs cibles.</p>	<p>Les décaissements globaux s'élèvent à 11 513 948,62 EUR, avec un taux de décaissement de 96%. Sur la période de rapportage, les décaissements sont de 1 534 995,03 EUR. La section du rapport sur la mobilisation des ressources est incomplète, toutefois, la matrice des risques indique que le retard de paiement des tranches budgétaires par le FONAREDD était un risque faible, et est désormais résolu. L'exécution financière est présentée à travers plusieurs tableaux détaillant le taux de décaissement, les coûts par résultat et par catégorie de dépense, ainsi que les progrès financiers par effet et produit. Des dépassements de décaissement sont observés, mais leurs justifications restent peu claires.</p>	<p>Le rapport ne mentionne aucune structure autonome ayant pris le relais des activités du programme ni de mécanisme de maintenance et de pérennité. Cependant, le projet a concentré ses actions dans des zones ciblées au premier semestre 2024 pour consolider les acquis. Plus de 7 000 paysans, 101 producteurs d'ananas et 112 producteurs de bananes ont adopté les nouvelles pratiques promues. L'impact sur le comportement professionnel des agents des STD est notable mais fragile, en raison de leur statut non matriculé et non mécanisé. Un mécanisme de gestion des plaintes existe depuis 2023.</p>	<p>Les peuples autochtones ont été identifiés, aux côtés des communautés locales, comme bénéficiaires du projet. Cependant, dans la Mongala, ils sont principalement concentrés dans le territoire de Bongandanga. Lors de la catégorisation des groupements, ceux de Bongandanga ont été classés en catégorie 3, recevant ainsi une intervention minimale du projet. Malgré cela, le PIREDD MO, avec son partenaire IPA, a soutenu les peuples autochtones à travers les Champs Écoles Paysans. Toutefois, l'arrêt de la Convention de Subside a privé les partenaires des ressources nécessaires pour assurer un suivi rapproché.</p>	<p>Le rapport est globalement conforme au canevas. Initialement prévu pour le 31 juillet 2024, il a été soumis avec retard le 10 septembre 2024. Un lien vers le PTBA approuvé en début d'année est inclus, et un CoPil a bien eu lieu en 2024, avec un compte rendu signé et diffusé le 26 juin. Cependant, le tableau "Résumé des progrès réalisés par le projet" ne suit pas le cadre logique, ce qui peut prêter à confusion. De plus, la présence de nombreux tableaux sans lien ni contextualisation rend la lecture transversale et l'évaluation de la performance du projet plus complexes. Les données cartographiques ne sont pas mentionnées, et aucune référence n'est faite aux exigences du CoPil ou du CRP.</p>

5. Points d'attention

Le programme PIREDD Mongala a été clôturé anticipativement en juillet 2024, sur demande de l'agence, bien qu'un reliquat de 500 000 USD destiné aux infrastructures provinciales n'ait pas été utilisé. Un COPIL de clôture a eu lieu et les biens ont été restitués à la province, mais la signature du procès-verbal de transfert est encore en attente du gouverneur.

Le CRP61 a formulé plusieurs recommandations à Enabel et au SE-FONAREDD, notamment :

- La transmission complète des livrables (études, rapports, données spatiales) du programme ;
- La préparation du Prodoc du PIREDD Sud-Ubangi, à soumettre avant fin 2024 selon les canevas FONAREDD/CAFI ;
- Le lancement des activités au 1^{er} trimestre 2025 au Sud Ubangi et l'implication formelle des ONG Elikia et GI AGRO dans le nouveau programme.

4.3.4 Programme Intégré de Kwilu (PIREDD Kwilu)

1. Données de base du PIREDD Kwilu

Tableau 57 : Données clés pour le PIREDD Kwilu

Titre du projet	Projet intégré REDD Kwilu
Numéro de référence MPTF du projet	00113547
Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet	Province du Kwilu
Agence d'exécution	Agence Japonaise de coopération internationale (JICA)
Institutions ou ministères de tutelle	Ministère de l'Environnement et Développement
Budget total du projet (USD)	FONAREDD/CAFI : 8 999 601 JICA : 8 530 606 TOTAL : 17 530 207
Durée totale du projet (mois)	84 mois
Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD	01/10/2018
Date de transfert de fonds par MPTF	20/12/2018
Date de lancement officiel/démarrage effectif	21/04/2019
Date de clôture initiale	31/12/2023
Date de clôture révisée le cas échéant	30/06/2025
Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2024	4 748 590 ²⁷
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	67,84 %
Date d'évaluation mi-parcours	01/11/2022

²⁷ Le montant des dépenses indiqué par le MPTF diffère de celui présenté par l'agence dans son dernier rapport, qui fait état de la situation suivante :

- CAFI (direct) : 6,079,627 USD, (indirect): 147,509 USD, Subtotal: 6,227,136 USD, JICA : 7,418,485 USD. TOTAL : 13,645,622 USD.
- 93 % (tous les fonds reçus jusqu'à la 1^{ère} tranche de Addendum) et 84 % (seule la 1^{ère} tranche de l'addendum).

Les informations détaillées sur le PIREDD Kwilu (objectifs et autres) sont consultables [ici](#).

2. Réalisations 2024 et réalisations clés cumulatives du PIREDD Kwilu

Le Tableau 58 rend compte des résultats de ce projet dont le budget est relativement limité (9 M\$ pour le CAFI au 31 décembre). Il atteindra son objectif, fixé à 5000 ha de plantations agroforestières, soit un coût unitaire de l'ordre de 1800 \$/ha tout compris, incluant la création des CLD, la production des PSAT et l'introduction de matériel végétal sélectionné. Ce chiffre n'inclut pas l'encadrement fourni par JAFTA sur fonds de la JICA. Les évaluations ont montré que les plantations étaient faites correctement et qu'elles étaient protégées contre le feu. Il a obtenu une extension qui lui permettra d'assurer le passage au second cycle des plantations agroforestières et de compléter la réalisation des PSAT et pour partie, leur mise en œuvre. Globalement la comparaison en pourcentage des résultats avec les cibles est au-dessus de la moyenne (elle s'approche des 100% pour les plantations, qui étaient le véritable objectif de ce projet, du fait de son budget limité). Avec ce projet la JICA et ses opérateurs dont les ONGs locales, a atteint la capacité de « passer à l'échelle », c'est-à-dire d'augmenter largement ses cibles, si des financements additionnels lui en donnaient la possibilité.

Il serait intéressant que la JICA documente l'impact REDD+ de ce projet sur la base d'une analyse de l'évolution des pertes en forêt dans sa zone d'intervention, sur la base des images satellitaires et non pas seulement sur des calculs normatifs.

Tableau 58 : Réalisations de l'année 2024 et réalisations cumulées du PIREDD Kwilu (Source : rapport annuel 2024 du programme)

N°	Résultats attendus	Cibles révisées	Cibles 2024 PTBA	Résultats cumulés atteints	Résultats 2024	% d'atteinte globale	% d'atteinte 2024	Commentaires du SE FONAREDD
1	Nombre de CLD	250	3	266	3	106%	100%	
	1 PPAT	1	1	0	0	0%	0%	Cabinet pour l'élaboration du PPAT/PLAT sélectionné en mai 2024
2	Nombre de PSAT	250	165	74	12	66%	16%	
3	Superficie PSAT	-	-	318 620	163563 ²⁸	-	-	
4	Superficie des CFCL	-	-	-	-	-	-	
5	CFCL (nbre)	-	-	-	-	-	-	
6	Agroforesterie + bois-énergie (ha)	5000	1577	4341	482	87%	31%	
7	Cultures pérennes	-	-	1181	0	-	-	
8	Cultures vivrières	5000	-	2702	0	54%	-	
9	Mise en défens	-	-	11 378	-	-	-	
10	Foyers améliorés (nbre ménages équipés)	-	-	-	-	-	-	

²⁸ Valeur non précisée dans le rapport de l'Agence, données issues des analyses SIG par le SE FONAREDD des shapefiles reçues de l'agence.

3. Exécution financière du PIREDD Kwilu en 2024

L'exécution financière de PIREDD Kwilu à la fois les détails de décaissement pour les fonds FONAREDD/CAFI et les fonds de la JICA. Les informations sur l'exécution financière présentée concernent uniquement les fonds FONAREDD (Tableau 59).

L'exécution financière du PIREDD Kwilu comprend à la fois les décaissements des fonds FONAREDD/CAFI et ceux de la JICA. Toutefois, les informations présentées dans le tableau suivant concernent exclusivement l'exécution des fonds FONAREDD et les détails sont consignés en annexe

Annexe 4.

Tableau 59 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 du PIREDD Kwilu (Source : rapport final du programme).

Résultats	Dépenses cumulatives en US \$ (Fonds FONAREDD/CAFI)
Effet 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD	1 766 787
Effet 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans	4 431 527
Effet 3 : Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois	1 179 000
Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)	33 500
Effet 5 : Mesures de sauvegarde (mesures pour le PGES, MGP, genre, sécurisation foncière, etc.)	182 700
Effet 6 : Suivi	90 000
Cout de gestion	727 328
Cout indirect	588 759
Total	8 999 601

4. Performance du programme en 2024 (source NIRAS)

Tableau 60 : Evaluation de la performance du PIREDD Kwilu

Pertinence	Efficacité	Efficience	Durabilité	Equité	Respect des procédures de FONAREDD
<p>Le rapport ne fait pas référence à la ToC du projet. Le cadre logique est utilisé pour évaluer la performance du projet. Cependant, la majorité des résultats présentés sont en réalité des activités, parfois perçues comme routinières et peu alignées avec les priorités du cadre de résultats. Le projet contribue à 5 des 7 indicateurs d'effets CAFI, mais l'alignement de la ToC du programme à celle du CAFI pour 2024 n'est pas détaillé. Le rapport propose une matrice des bénéficiaires par effet CAFI, mais que celle-ci semble davantage refléter les 8 piliers de la Stratégie Nationale REDD+. En 2024, plusieurs défis ont affecté les bénéficiaires, notamment le manque de semences et les retards de paiement des PSE, avec 21 plaintes enregistrées. Des efforts ont néanmoins été faits pour répondre aux besoins supplémentaires, comme l'appui matériel à 8 villages au lieu des 5 prévus. Enfin, un processus participatif de planification et de vérification est prévu, incluant le CLIP, ainsi que la sensibilisation aux droits des travailleurs et des communautés via des supports de communication et des émissions radio.</p>	<p>Les progrès en 2024 restent limités, avec une faible exécution du PTBA ; la plupart des cibles fixées pour la période ne semblent pas atteintes selon le cadre de résultats du programme. Le tableau des résultats, très long, illustre une confusion entre activités et produits : de nombreux résultats présentés dans le cadre logique sont en réalité des activités. De plus, plusieurs incohérences de données sont notées par rapport aux rapports précédents (annuel 2023 et semestriel 2024). Le résumé des progrès est peu synthétique (6 pages), et certaines informations clés manquent, comme la liste des villages ayant validé leur PSAT ou les nouveaux CLD installés.</p>	<p>Les décaissements globaux atteignent 14 634 053 USD, soit un taux de 83 %. Pour la période de rapportage, ils s'élevaient à 2 638 008 USD, dépassant la prévision avec 120 %. Le décaissement du budget d'addendum, prévu en septembre 2023 mais réalisé en janvier 2024, a entraîné la suspension des activités de juillet à octobre 2023. La JICA a toutefois accordé un financement supplémentaire pour couvrir les salaires du personnel local, permettant la reprise en novembre 2023. Le tableau des coûts révèle des dépassements budgétaires et un déséquilibre entre les progrès réalisés et les dépenses, sans justification claire. De plus, des incohérences apparaissent entre les données budgétaires des rapports semestriel et annuel.</p>	<p>En mai 2024, le projet a instauré le CLD secteur pour renforcer l'inclusivité et l'engagement communautaire. La participation active des autorités locales et des groupes sociaux professionnels favorise l'appropriation des objectifs REDD+. Un suivi assuré par les techniciens des services techniques provinciaux a été lancé, avec des formations dispensées en avril et mai 2021. En janvier 2023, les contrats avec les ONG ont été ajustés pour réduire les effectifs et intégrer davantage d'agents des services techniques provinciaux, facilitant ainsi l'appropriation du projet par le gouvernement local. Un mécanisme de gestion des plaintes est en place et fonctionnel, bien que son mode de gestion interne ne soit pas précisé.</p>	<p>Les actions du projet sont focalisées sur la province de Kwilu, mais le rapport ne précise ni les critères de répartition des territoires ni les niveaux d'investissement par région. Par ailleurs, bien que le projet prévoit d'inclure les bénéficiaires non directs dans la préparation au renforcement de la chaîne de valeur, le budget actuel ne permet pas la mise en œuvre de ces activités.</p>	<p>Le rapport est partiellement conforme, avec 23,1 % des sections complétées, 56,4 % incomplètes, 7,7 % très incomplètes et 12,1 % manquantes, notamment certaines données cartographiques. Bien que soumis dans les délais, il n'a pas été approuvé par le CoPil. La fréquence requise des CoPil a été respectée avec deux réunions en 2024, et deux comptes rendus signés et diffusés. Cependant, il ne précise pas comment les projets répondent aux exigences du CoPil et du CRP.</p>

5. Points d'attention

La clôture du programme PIREDD Kwilu est prévue pour le 30 juin 2025. À cet effet, le CRP64 a formulé plusieurs recommandations clés pour assurer une clôture efficace et ordonnée :

- Le SE-FONAREDD est appelé à engager rapidement des discussions techniques avec les partenaires de mise en œuvre (JICA et JAFTA), afin de revoir et définir des cibles pertinentes d'ici la fin du programme **concernant les PSAT en particulier et les cultures vivrières. Pour ces dernières, nécessité de bien convenir d'une méthodologie qui tienne compte de la diffusion variétale par agrimultiplication ;**
- La JICA doit transmettre plusieurs documents stratégiques attendus, à savoir :
 - o Un planning d'atteinte des principaux livrables et résultats quantitatifs ;
 - o Une note sur la stratégie opérationnelle de mise en œuvre ;
 - o Une note précisant les modalités de clôture opérationnelle du projet, **en lien en particulier avec l'évolution progressive vers une gestion sous PSE des plantations.**
- Un solde de financement de 2 millions USD reste à décaisser. Le CRP a recommandé l'approbation de la demande de décaissement, laquelle devra être validée par le Comité de Pilotage Technique. Le décaissement est attendu au premier trimestre 2025.

4.3.5 Programme Intégré REDD du Maniema (PIREDD Maniema)

1. Données de base du PIREDD Maniema

Tableau 61 : Données clés pour le PIREDD Maniema

Titre du projet	Projet intégré REDD Maniema
Numéro de référence MPTF du projet	00126783
Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet	Province de Maniema : Territoires Kailo, Pangî, Kasongo, Kibombo - Secteur/Chefferies : Ambwe, Bangengele, Wasongola, Balanga, Maringa, Mulu, Benya Samba, Bakwange, Beia, Babene et Wakabangu II, Matapa, Aluba, Bahina
Agence d'exécution	GIZ
Institutions ou ministères de tutelle	Ministère Provincial en charge de l'Environnement et AT, de l'Agriculture, du Plan et de l'intérieur
Budget total du projet (USD)	30 000 000
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD	01/03/2021
Date de transfert de fonds par MPTF	26/04/2021
Date de lancement officiel/démarrage effectif	03/11/2021
Date de clôture initiale	28/02/2026
Date de clôture révisée le cas échéant	31/03/2026
Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2024	22 708 056
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	75,69 % ²⁹
Date d'évaluation mi-parcours	30/12/2022

Les informations détaillées sur le PIREDD Maniema (objectifs et autres) sont consultables [ici](#).

²⁹ Le montant des dépenses indiqué par le MPTF est conforme à celui présenté par l'agence dans son dernier rapport annuel.

2. Réalisations 2024 et réalisations clés cumulatives du PIREDD Maniema

Le Tableau 62 ci-après renseigne qu'au 31 décembre 2024 et avec un taux de consommation budgétaire de 76% le PIREDD Maniema, une échéance de sa durée au 31 mars 2026, s'approche d'une atteinte à 100 % de ses objectifs. Seule la diffusion de foyers améliorés paraît à la peine dans le tableau des résultats (20% atteints en comparaison de la cible), bien que la dernière année, 2024, semble marquer une reprise des efforts en la matière. En termes de coûts globaux rapportés aux hectares plantés, comme fait dans le présent rapport pour les autres PIREDD, le coût moyen sera quand même élevé, de l'ordre de 3000 \$/ha. Plus de précision dans le reporting financier permettrait de distinguer les coûts de chaque activité. On relèvera le nombre élevé de CLD et autres plateformes multi acteurs (1000). Mais cette performance utile, car elle crée une base organisationnelle pour de futures actions dans les villages, est fortement atténuée par le faible nombre de PSAT réalisés, même s'ils atteignent leur cible. La cible comme les réalisations auraient pu être bien supérieures si le projet avait moins hésité au démarrage sur la méthodologie de réalisation des PSAT.

Tout dans ce projet et ces chiffres appelle à la vérification et à la capitalisation, au bilan méthodologique. En effet ce projet a beaucoup évolué depuis sa conception, tant en matière de mise en œuvre que de méthodologie technique. Il convient de tirer les **leçons qualitatives** de toute son expérience.

Tableau 62 : Réalisations de l'année 2024 et réalisations cumulées du PIREDD Maniema (Source : rapport annuel 2024 du programme)

	Résultats attendus	Cibles révisées	Cibles 2024 PTBA	Résultats cumulés atteints	Résultats 2024	% d'atteinte globale	% d'atteinte 2024	Commentaires du SE FONAREDD
1	Nombre de CLD+CDG+CDV	1000	-	1102	-	110%	-	
2	Nombre de PSAT	80	10	79	10	99%	100%	
3	Superficie PSAT	-	50 000	509 145	75 641	-	151%	
4	Superficie des CFCL	350 000	40 000	234 613	0	67%	0%	
5	CFCL (nbre)	10	1	9	0	90%	0%	
6	Agroforesterie + Bois-énergie (ha)	5000	7000	7234	5703	145%	81%	
7	Cultures pérennes	5000	5000	5053	3783	101%	76%	
8	Cultures vivrières	10000	5000	10745	5650	107%	113%	
9	Mise en défens	-	1000	3383	3263	-	326%	
10	Foyers améliorés (nbre ménages équipés)	20 000	2000	4074	1967	20%	98%	

3. Exécution financière du PIREDD Maniema en 2024

Le budget détaillé par indicateur est présenté en annexe Annexe 5 de ce présent rapport.

Tableau 63 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 du PIREDD Maniema (Source : rapport final du programme).

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses Cumulatives en US \$
Effet 1 : Les conditions cadres liées à la conservation des forêts et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources agricoles, forestières et pastorales sont améliorées	Progrès actuel 68% du budget global	3 757 093,50
Effet 2 : Les processus de gouvernance locale sont améliorés	Progrès actuel 67% du budget global	5 795 031,26
Effet 3 : La mise en valeur durable de l'utilisation des ressources forestières est améliorée	Progrès actuel 75% du budget global	3 961 193,18
Effet 4 : La mise en valeur énergétique des ressources ligneuses autour des centres urbains est améliorée	Progrès actuel 72% du budget global	2 506 095,02
Effet 5 : La mise en valeur d'une agriculture durable a été améliorée	Progrès actuel 73 % du budget global	5 121 802,86
Frais généraux/profits/TVA/dépenses transversale/gestion du programme		1 566 840
Total		22 708 055,8

4. Performance du programme en 2024 (source NIRAS)

Tableau 64 : Evaluation de la performance du PIREDD Maniema

Pertinence	Efficacité	Efficienc	Durabilité	Equité	Respect des procédures de FONAREDD
<p>Le rapport présente des lacunes en matière de clarté et de contextualisation. L'absence de théorie du changement (ToC) rend difficile l'appréciation de la pertinence et de l'efficacité des activités. Le rapport mentionne l'alignement des activités avec les résultats de CAFI et souligne la pertinence des actions, notamment à travers une évaluation externe de 2023. La gestion des plaintes et recours, validée en octobre 2022, résulte d'une analyse locale impliquant 27 communautés. Le rapport sur les risques (pages 57-60) nécessite une analyse plus approfondie, notamment sur la prise en compte des conditions sécuritaires et des capacités des institutions. Le programme accorde une attention particulière à l'équité entre les genres, depuis la conception jusqu'au suivi et au rapportage des résultats. Cependant, il manque une analyse stratégique pour des changements institutionnels/en termes de production de nouvelles normes en faveur de l'égalité des genres. L'approche participative du programme implique activement les populations dans diverses étapes et adopte une stratégie inclusive pour les peuples autochtones pygmées, élaborée avec la participation de toutes les parties prenantes.</p>	<p>Près de 90 % des activités prévues ont été réalisées, selon le tableau des pages 18-28. Beaucoup de résultats présentés sont des activités effectuées, comme la sensibilisation de 400 producteurs de charbon, l'élaboration d'une stratégie genre, et le renforcement de nombreuses femmes leaders, partenaires, autorités locales, etc. Étonnement, la GIZ a demandé des révisions d'indicateurs qui ne seront pas atteints. Certaines révisions sont justifiées, comme pour l'élaboration de PSAT où le budget était sous-estimé. D'autres révisions, comme la réduction des pistes de desserte agricole et des hectares en cultures pérennes, nécessitent des explications sur les raisons pour lesquelles les cibles initiales ne seront pas atteintes. La quasi-totalité des résultats sont des outputs. Certains résultats au niveau des effets sont rapportés (par exemple : 12476 ménages (4857 femmes) ont commencé à appliquer des bonnes pratiques en agriculture, par exemple l'agroforesterie ; 3638 hectares ont été aménagés en respectant les nouvelles pratiques en agroforesterie ; La culture pérenne du café, du cacao, du palmier, du moringa et du jacquier a été réalisée sur 3783 hectares) mais le rapport n'en dit pas beaucoup plus sur ces effets.</p>	<p>La principale difficulté rencontrée au début de 2024 a été l'obtention des ressources financières du bailleur de fonds, ce qui a pris quatre mois. La GIZ a pu surmonter ce retard grâce à un préfinancement, permettant ainsi la mise en œuvre réussie du PTBA 2024. La plupart des objectifs et indicateurs ont été atteints, avec seulement quelques activités non réalisées. Les ressources humaines et financières ont été mobilisées en temps voulu et en quantité adéquate. Les outils comptables disponibles permettent de suivre les outputs selon le contrat, bien que le logiciel comptable ne permette pas de suivi financier par produit. Le rapport narratif fournit des détails sur le suivi et l'évaluation des activités.</p>	<p>Le rapport souligne le renforcement des capacités des acteurs locaux, mais manque de preuves solides sur la viabilité des mécanismes de pérennité des actions. Les résultats montrent des changements de comportements parmi les parties prenantes, cependant, peu de données probantes sont accessibles pour valider ces résultats. Le rapport détaille les mécanismes de gestion des plaintes, mentionnant 16 plaintes traitées, mais ne précise pas leur résolution. Il y a peu de plaintes des bénéficiaires finaux, ce qui pourrait indiquer une faiblesse du système. Un comité MGPR a été créé pour gérer les plaintes liées au PIREDD Maniema, mais il n'y a pas d'informations sur des structures autonomes ayant repris les activités du programme.</p>	<p>4 territoires couverts par le programme sur 7 territoires dans la province du Maniema. Apparemment, les autres territoires sont couverts pas d'autres projets similaires sous financements autres que CAFI-FONAREDD.</p>	<p>Le rapport annuel est jugé conforme par SE FONAREDD, approuvé, signé et circulé par le COPIL, et les rapports semestriels et annuel remis à temps. La fréquence mandataire des COPIL semble respectée. D'après la note du SE FONAREDD, il y a quelques incohérences sur les chiffres qu'il faut harmoniser, mais en quantités limitées. Quelques données cartographiques manquantes (données spatiales en Shapefiles (polygones) pour les 3638 ha de plantations d'agroforesterie et pour les 2053 ha de plantations à vocation bois énergie), mais données cartographiques disponibles dans l'ensemble. Pas clair dans le rapport, qui mentionne que les missions de COPIL ont bien été réalisées mais ne présente pas succinctement les conclusions et comment le projet y répond.</p>

5. Points d'attention

Le PIREDD Maniema a reçu la dernière tranche de financement du FONAREDD (10 MUSD), conformément à la [décision n°03/04/2024](#) du COPIL restreint, pour la mise en œuvre des activités restantes jusqu'à la clôture du programme.

Le [CRP62](#) a formulé plusieurs recommandations clés, dont la mise en œuvre est à suivre attentivement:

- Partager une note explicative sur le dispositif opérationnel d'encadrement agricole, le système de suivi et de certification des activités des ménages bénéficiaires, la liste des ONG locales subventionnées, conformément à la Décision 04/01/2023 ;
- Mettre à disposition l'ensemble des données spatiales manquantes, notamment celles liées aux plantations ;
- Partager une note sur la révision des cibles et la stratégie prévue pour l'extension du programme vers le Sud-Kivu ;
- Entreprendre un travail de capitalisation du modèle de mise en œuvre, à partager avec le SE-FONAREDD pour en tirer les leçons utiles.

4.3.6 Programme Intégré REDD de la province du Mai-Ndombe (PIREDD Mai-Ndombe)

1. Données de base du PIREDD Mai-Ndombe

Tableau 65 : Données clés pour le PIREDD Mai-Ndombe

Titre du projet	Projet intégré REDD+ du Mai-Ndombe
Numéro de référence MPTF du projet	00103850
Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet	Province du Mai-Ndombe
Agence d'exécution	BM
Partenaire de mise en œuvre	UC-PIF, consortium FRMi-WWC
Organisations participantes / Institutions ou ministères de tutelle	Environnement et Développement Durable
Budget total du projet (USD)	30 000 000
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD	20/10/2016
Date de transfert de fonds par MPTF	05/05/2017
Date de lancement officiel/démarrage effectif	18/05/2018
Date de clôture initiale	31/12/2022
Date de clôture révisée le cas échéant	30/05/2024
Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2024	27 690 307 USD ³⁰
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	92,3 %
Date de l'évaluation mi-parcours	15/03/2021

Les informations détaillées sur le PIREDD Mai-Ndombe (objectifs et autres) sont consultables [ici](#).

2. Progrès atteint par rapport au Plan de travail 2024 et réalisations cumulatives

Le rapport du PIREDD Mai-Ndombe ne présente pas de réalisations de l'année 2024, année durant laquelle il était en clôture et en recherche de financements pour une phase postérieure. Il trouvera

³⁰ Le montant des dépenses indiqué par le MPTF diffère de celui présenté par l'agence dans son dernier rapport de 2024, qui fait état d'un taux de consommation de 93,6 % de l'ensemble des tranches reçues.

ses moyens dans le cadre de l'ERPA du FCPF, conduit en relation avec le FONAREDD par l'UCPIF, sur fonds issus de la vente de crédits carbone (Banque Mondiale).

L'exercice réalisé pour les autres PIREDD de comparaison entre les plantations (3 762 ha agroforestiers + 4094 ha de cultures pérennes, Tableau 66 ci-après, soit 7796 ha) et le coût global du projet (30 M\$) renvoie à un coût moyen par hectare de 3800 dollars y compris les coûts de l'UCPIF. Ce coût élevé, supérieur à celui du PIREDD Maniema, est associé à de bonnes performances en matière d'élaboration de PSAT (600, soit la quasi-totalité des villages de l'ancien district d'Inongo).

Le projet atteint ses cibles, ou presque, et les dépasse pour l'agroforesterie, sauf pour les cultures vivrières et pérennes, où il est en deçà des cibles (47% et 54%). Pour les premières (cultures vivrières), le projet s'est contenté de prendre en compte les superficies de parc à bois créés à l'intérieur des plantations agroforestières, alors qu'une diffusion non accompagnée du matériel végétal s'est produite à partir des boutures des première et deuxième année du cycle de mise à fruit des plantations.

A la section 4 ci-dessous (exécution financière) il est procédé à l'analyse des coûts unitaires de chaque activité.

Tableau 66 : Réalisations de l'année 2024 et réalisations cumulées du PIREDD Mai-Ndombe (Source : rapport annuel 2024 du programme)

N°	Résultats attendus	Cibles révisées	Cibles 2024 PTBA	Résultats cumulés atteints	Résultats 2024	% d'atteinte globale	% d'atteinte 2024
1	Nombre de CLD	600	-	568	-	95%	-
2	Nombre de PSAT	600	-	568	-	95%	-
3	Superficie PSAT	-	-	4 575 840	-	-	-
4	Superficie des CFCL	-	-	-	-	-	-
5	CFCL (nbre)	-	-	-	-	-	-
6	Agroforesterie + Energie (ha)	3 350	-	3767	-	112%	-
7	Cultures pérennes	11 650	-	4094	-	35%	-
8	Cultures vivrières	3 350	-	1800	-	54%	-
9	Mise en défens	30 000	-	14 228	-	47%	-
10	Foyers améliorés (nbre ménages équipés)	-	-	-	-	-	-

3. Exécution financière du PIREDD Mai-Ndombe

Le programme n'ayant pas mené d'activité en 2024, son exécution financière fin 2023 a été reportée en 2024. Le tableau d'exécution financière (Tableau 67) ci-après renseigne sur les coûts opérationnels réels de ce projet en date du 31 décembre 2024. Il fait ressortir un montant total consommé de 18 200 000 dollars, pour un montant décaissé de 30M\$. Dans les 18,2 M\$ figurent les coûts du bureau d'étude en charge de la mise en œuvre du projet (FRM, 3 810 879 \$). Les coûts directement opérationnels renseignés sont donc de 14,4 M\$.

Le tableau permet de calculer les coûts unitaires de la plupart des réalisations du projet. Elle comprend investissements importants en infrastructures et équipement (construction et mise en service du bac de Lediba sur la rivière Kasai, bâtiments de services techniques dans 4 territoires ...). Malheureusement l'analyse des coûts unitaires des activités « AFAT » pose des problèmes. En effet, ces coûts unitaires ne paraissent pas réalistes ni

correspondre à la réalité (PSAT à 470 USD, Palmier à huile à 642 etc.). Le Secrétariat exécutif souhaite faire l'analyse détaillée et juste des coûts unitaires de ce projet. Il reprendra contact avec l'UCPIF pour préciser vérifier et corriger le Tableau 67. Il procédera ainsi pour tous les PIREDD et pour le PFS

Tableau 67 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PIREDD Mai-Ndombe

Effets, Produits	Progrès de l'indicateur	Dépenses cumulées	Coûts unitaires (SE FONAREDD)	Commentaires (SE FONAREDD)
Effet 1 : Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées.				
Produit 1.1 : Superficies en zone forestière sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée				
Mise en place des culture pérenne (cacao, café, palmier)	1 654	2 695 148	1 629	
Sous Total Produit 1.1.				
Produit 1.2 : Superficies de savanes sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée				
Mise en place des palmiers à huile en savane	2 097	1 346 241	642	Des nouvelles superficies seront validées au début de l'année 2024
Sous Total Produit 1.2		1 346 241		
Effet 2 : Réduction de la part de bois énergie non-durable				
Produit 2,1 : Augmentation de la quantité de bois énergie produite par les mises en défens et plantations agro-forestières				
Mise en place des plantations d'acacia (y compris les PSE)	3 773	2 898 012	768	Des nouvelles superficies seront validées au début de l'année 2024
Mise défens de savanes (y compris les PSE)	14 028	1 365 449	97	
Sous Total Produit 2		4 263 462,11		
Effet 3: La déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable				
Produit 3.1: Augmentation du nombre de communautés et d'ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire				
Élaboration/enregistrement des PSG/PSAT	568	266 936	470	Les derniers PSAT seront validés au début de l'année 2023
Mise en place des forêts de conservation et/ou exploitation durable		72 804		
Sous Total Produit 3.		339 740		
Effet 5 : Les activités humaines sont mieux planifiées permettant une optimisation de l'utilisation de l'espace et une diminution de leur impact sur les forêts				
Produit 4.1: Augmentation du nombre de communautés et d'ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire				
Élaboration des PDD des Secteurs	15	35 863	2 391	
Élaboration des PDD des Territoires	4	154 005	38 501	
Élaboration du PDD de Province	1	30 158	30 158	
Sous Total Produit 4.		220 026,00		
Effet 6 : Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole				
Élaboration de l'Édit foncier	0			
Appuyer le fonctionnement des Coordinations foncières	1	13 364	13 364	
Appuyer le fonctionnement des Conseils consultatifs de l'agriculture	1	4 040	4 040	

Effets, Produits	Progrès de l'indicateur	Dépenses cumulées	Coûts unitaires (SE FONAREDD)	Commentaires (SE FONAREDD)
Assurer la production des diverses emprises foncières sectorielles formelles ou informelles, publiques et privées	568		0	Ces cartes sont insérées dans les différents PSAT
Renforcement des services techniques (environnement, de l'agriculture, cadastre, etc...)	5	356 965	71 393	
Sous Total Produit 5.		374 369		
Effet 7 : La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique, est réduite				
Produit 6: Ménages agricoles du District du Mai-Ndombe ayant bénéficié de programmes de sensibilisation à la planification familiale et à la prévention d'Ebola et du VIH SIDA				
Sensibilisation des ménages agricoles à la planification familiale et à la prévention d'Ebola et du VIH SIDA	8 399	162 595	19	
Mise en place du CTPM-PF	1	30 349	30 349	
Sous Total Produit 6.		192 944		
Effet 8 : La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l'information, la consultation, la participation et l'appropriation de toutes les parties prenantes, y compris équitablement entre les femmes et les hommes.				
Produit 7 : Structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles.				
Création/redynamisation des CLD	568	843 551	1 485	
Redynamisation et fonctionnement des CARG de Territoire	4	42 565	10 641	
Redynamisation et fonctionnement des CARG des Secteurs	15	132 393	8 826	
Mise place du COPIL projet	1	86 649	86 649	
Redynamisation et fonctionnement du Conseil Provincial des forêts	1	4 040	4 040	
Contrat de collaboration avec les radio communautaires	6	38 161	6 360	
Sous Total Produit 7		839 359		
AUTRES RESULTATS DU PROGRAMME				
Actualisation du PPA	1	252 551	252 551	
Mise en œuvre des microprojets PA	12	614 705	51 225	
Construction/Réhabilitation des ponts et digues	35	1 463 262	41 807	
Réhabilitation/entretien des routes/ pistes	210	403 566	1 922	
Construction du bac de Lediba	1	1 004 226	1 004 226	
Construction des bâtiments des bureaux	4	493 056	123 264	
Soutien au développement de filières (café, cacao, hévéa, huile de palme)	4	331 768	82 942	
Recrutement du MOD (rémunération)	1	3 810 879	3 810 879	
Total autres résultats		8 374 015		
TOTAL COÛTS PAR RESULTATS DU PROGRAMME		18 201 187		

4. Performance du PIREDD Mai-Ndombe en 2024 (source NIRAS)

L'année 2024 a effectivement été consacrée à la clôture administrative et financière du projet, dans un contexte marqué par la fin du contrat avec l'agence d'exécution (le Consortium FRMi-WWC) en février 2024, et par la clôture définitive du projet PGAPF (porteur du financement additionnel) en mai 2024. L'agence mentionne que seules des diligences de clôture ont été réalisées (paiement de PSE résiduels, finalisation des contrats, inventaires finaux), ce qui justifie la stabilité des indicateurs entre 2023 et 2024. Il n'a donc pas paru opportun de procéder à l'analyse de performance de ce programme étant donné qu'aucun indicateur n'a évolué depuis le rapport 2023.

5. Points d'attention

Ce programme prend fin en 2024. Le PIREDD Plateau, approuvé en novembre 2023 et démarré en 2024, assurera la poursuite de ce programme dans sa zone d'intervention.

4.3.7 Programme intégré REDD dans les provinces du Kasai-Oriental et de la Lomami (PIREDD KORLOM)

1. Données de base du PIREDD KORLOM

Tableau 68 : Données clés pour le PIREDD KORLOM

Titre du projet	Projet intégré REDD KORLOM
Numéro de référence MPTF du projet	00140884
Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet	Provinces du Kasai Oriental et de la Lomami
Agence d'exécution	Enabel
Partenaire de mise en œuvre	
Institutions ou ministères de tutelle	
Budget total du projet (USD)	35 000 000
Durée totale du projet (mois)	60
Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD	30/11/2023
Date de transfert de fonds par MPTF	28/10/2024
Date de lancement officiel/démarrage effectif	28/10/2024
Date de clôture initiale	29/04/2029
Date de clôture révisée le cas échéant	-
Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2024	0 ³¹
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	0

Les informations détaillées sur le PIREDD KORLOM (objectifs et autres) sont consultables [ici](#).

³¹ Le montant des dépenses indiqué par le MPTF est conforme à celui présenté par l'agence dans son dernier rapport annuel. Le montant des dépenses indiqué par le MPTF diffère de celui présenté par l'agence dans son dernier rapport (de démarrage), qui fait état d'un montant total de 170 586,39 USD au 31 décembre 2024 et un taux de consommation de 1,71 % de l'ensemble des tranches reçues.

2. Réalisations 2024 et réalisations clés cumulatives

Le projet est en phase de démarrage. La seule activité mentionnée est la réunion du Comité de gestion de projet (FONAREDD, CAFI, Agence) organisés par le programme.

3. Exécution financière du PIREDD KORLOM en 2024

L'essentiel des dépenses du PIREDD KORLOM ont été dédiées aux frais du personnel et de fonctionnement. Le budget détaillé est fourni en annexe Annexe 6.

Tableau 69 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 PIREDD KORLOM (Source : rapport annuel 2024 du programme).

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulatives en USD
Kasaï Oriental		
Effet 1	-	443
Effet 2	-	0
Effet 3		43 181,54
Effet 4	-	12 260,22
Lomami		
Effet 1	-	0
Effet 2	-	0
Effet 3	-	16787,66
Effet 4	-	16540,92
Cout de gestion	-	70 213,19
Cout indirect	-	11 159,86
Total	-	170 586,39

4. Performance du PIREDD KORLOM en 2024 (source NIRAS)

Tableau 70 : Evaluation de la performance du PIREDD KORLOM

Pertinence	Efficacité	Efficienne	Durabilité	Equité	Respect des procédures de FONAREDD
<p>Il n'y a pas de référence faite à une Théorie du Changement dans le rapport de démarrage. Il y a une ToC présentée dans le document de projet, mais il s'agit en réalité d'une logique d'intervention plutôt que d'une véritable ToC. Aucune hypothèse n'est formulée. Les faiblesses liées à l'absence de ToC risquent de rendre difficile le pilotage adaptatif du programme. Le rapport fait état de la planification, de l'alignement et du niveau d'atteinte des résultats sur ceux du CAFI. Durant la phase de préparation du programme, les besoins des bénéficiaires semblent avoir été identifié et pris en compte dans la planification des activités. L'aspect genre est partie intégrante de l'intervention et s'adossera, au niveau institutionnel, sur la stratégie genre de Enabel. Le projet, en collaboration avec les partenaires, va s'investir dans un travail profond d'information et de sensibilisation pour s'assurer de l'engagement et de la participation des groupes de genre et des peuples autochtones.</p>	<p>Trop tôt pour faire cette analyse.</p>	<p>Trop tôt pour faire cette analyse.</p>	<p>Le système de suivi est, dans une très large mesure, exclusivement structuré pour renseigner les questions de responsabilités financière et fiduciaire d'Enabel. Il est peu probable que la structure mise en place pour le suivi des effets et de l'impact du programme (recours à des visites terrain par des experts d'Enabel et par 1 staff basé dans chaque Province) permette de collecter des évidences probantes des changements envisagés. Cette organisation permettra, dans le meilleur des cas, la vérification de (i) la bonne mise en œuvre des activités et (ii) de certains résultats directs (outputs), mais pas davantage. Quant à l'évaluation prévue, elle n'a pas vocation à faire du suivi.</p>	<p>Trop tôt pour faire cette analyse.</p>	<p>Trop tôt pour faire cette analyse.</p>

5. Points d'attention

Approuvé lors du COPIL du 30 novembre 2023, la signature du Prodoc et le premier décaissement du PIREDD KORLOM avaient été soumis à certaines conditions suspensives toutes levées par l'Agence sans compter la question de respect des exigences du Gouvernement sur les coûts de structure. Le démarrage effectif des activités du programme est attendu au premier trimestre 2025.

4.3.8 Programme intégré REDD du Plateau (PIREDD Plateau)

1. Données de base du PIREDD Plateau

Tableau 71 : Données clés pour le PIREDD Plateau

Titre du projet	Projet intégré REDD Plateau
Numéro de référence MPTF du projet	00140679
Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet	Ancien District de Plateau à travers ses quatre territoires constitutifs (Bolobo, Mushie, Yumbi et Kwamouth) parties intégrantes de l'actuelle province de Maindombe
Agence d'exécution	UNOPS
Partenaire de mise en œuvre	WWF RDC
Institutions ou ministères de tutelle	Ministère de Finance et Ministère de l'Environnement et Développement Durable
Budget total du projet (USD)	10 993 774, 83
Durée totale du projet (mois)	36
Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD	30/11/2023
Date de transfert de fonds par MPTF	06/05/2024
Date de lancement officiel/démarrage effectif	06/05/2024
Date de clôture initiale	31/12/2026
Date de clôture révisée le cas échéant	-
Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2024	0 ³²
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	0

Les informations détaillées sur le PIREDD Plateau (objectifs et autres) sont consultables [ici](#).

2. Réalisations 2024 et réalisations clés cumulatives

Le projet est encore dans sa phase de démarrage qui fait suite à la mise à disposition des fonds requis pour sa mise en œuvre et à la contractualisation avec les organisations partenaires.

³² Le montant des dépenses indiqué par le MPTF est conforme à celui présenté par l'agence dans son dernier rapport annuel. Le montant des dépenses indiqué par le MPTF diffère de celui présenté par l'agence dans son dernier rapport (de démarrage), qui fait état d'un montant total de 170 586,39 USD au 31 décembre 2024 et un taux de consommation de 1,71 % de l'ensemble des tranches reçues.

3. Exécution financière du PIREDD Plateau en 2024

Tableau 72 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2024 PIREDD Plateau (Source : rapport annuel 2024 du programme).

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que dans le document de projet (indiquer si révision)	C) Budget prévu pour la période de rapportage (semestre ou année)	D) Dépenses 1 ^{ère} semestre ou annuelles	E) Solde au 31/12/2024	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulé depuis le début du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
Effet 1 Gouvernance de la REDD.	\$ 2,774,254.90	\$ 1,496,418.30	\$ 83,774.43	\$ 1,412,643.87	6%	6%	
Effet 2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET FONCIER	\$ 801,000.00	\$ 457,000.00	\$ 1,200.00	\$ 455,800.00	0.3%	0.3%	
Effet 3 AGRICULTURE	\$ 3,058,050.00	\$ 1,874,925.00	\$ 2,505.90	\$ 1,872,419.10	0.13%	0.13%	
Effet 4 ENERGIE	\$ 672,680.00	\$ 142,760.00	-	\$ 142,760.00	-	-	
Effet 5 FORÊT	\$ 314,000.00	\$ 82,000.00	-	\$ 82,000.00	-	-	
Total Coûts Résultats	\$7,619,984.90	\$4,053,103.30	\$87,480.33	\$3,965,622.97	2%	2%	
Total Coûts M&E							
Total Coûts Gestion de Projet (PMC)	\$2,417,944.14	\$963,612.32	\$352,918.24	\$610,694.08	36.6%	36.6%	
Coût Total Indirect	\$955,845.79	\$483,284.38	\$20,732.97	\$462,551.41	4.3%	4.3%	
Total	\$ 10,993,774.83	\$ 5,500,000.00	\$ 461,131.54	\$5,038,868.46	8.4%	8.4%	

4. Performance du PIREDD Plateau en 2024 (source NIRAS)

Tableau 73 : Evaluation de la performance du PIREDD Plateau

Pertinence	Efficacité	Efficienne	Durabilité	Equité	Respect des procédures de FONAREDD
<p>Le rapport annuel ne commente pas la ToC du programme. Le Prodoc prend pour point de départ les problèmes rencontrés lors de la phase précédente, mais (i) les stratégies suggérées ne semblent pas toujours à la hauteur des enjeux (ii) les leçons apprises et l'état des lieux n'ont pas servi de base à la formulation d'hypothèses qui devraient être la pierre angulaire de l'approche basée sur la ToC. Le projet est aligné sur la ToC du CAFI. Les différentes parties prenantes ont été consultées pour préparer cette phase du programme, dans tous les secteurs d'intervention. Le programme répond à des besoins clairement identifiés. Le Prodoc mentionne l'existence de conflits, mais il n'y a pas de programmation sensible aux conflits. Le projet prévoit de faire des analyses des causes des conflits, mais la réflexion sur une approche plus ambitieuse, sensible au conflit, de la totalité du programme est embryonnaire. Le Prodoc est relativement silencieux sur la question du genre, et le rapport annuel, et il semblerait que l'approche genre soit totalement absente du programme.</p>	<p>Le projet est en phase de démarrage. Le critère ne s'applique pas.</p>	<p>Le projet est en phase de démarrage. Le critère ne s'applique pas.</p>	<p>Le rapport explique que les effets notables sur l'environnement observés lors de la phase précédente ont été pour la plupart annihilés. Le rapport n'explique pas ce qui a été fait pendant la phase de démarrage pour analyser les facteurs à l'origine du manque de pérennisation des acquis de la phase précédente. Il y a un lien entre cette faiblesse et le manque de recours systématique à une approche basée sur la Théorie du Changement, rendant tout effort de gestion des connaissances et d'apprentissage aléatoire. Le rapport précise que le projet a prévu de contracter une structure de la société civile pour la mise en œuvre et la gestion du mécanisme de gestion des plaintes, mais ne dit rien sur l'existence et/ou la performance de l'ancien système en place. Le Prodoc comme le rapport annuel soulignent la non-durabilité de la phase précédente. Les structures mises en place pour prendre le relais du projet ont cessé de travailler/se réunir.</p>	<p>Le projet est en phase de démarrage. Le critère ne s'applique pas.</p>	<p>Le projet est en phase de démarrage. Le critère ne s'applique pas.</p>

5. Points d'attention

Approuvé lors du COPIL du 30 novembre 2023, la signature du Prodoc et le premier décaissement du PIREDD Plateau avaient été soumis à certaines conditions suspensives toutes levées par l'Agence. Le démarrage effectif des activités du programme est attendu au premier trimestre 2025.

4.4. Insuffisante vérification des Théories du Changement (ToC)

L'analyse transversale des rapports annuels révèle que la grande majorité des programmes ne renseignent pas sur la justesse des Théorie du Changement (ToC) présentes dans les Documents projets. Les théories du changement en effet postulent que les effets attendus auront un impact efficace contre les causes et la réduction de la déforestation ou ne s'y réfèrent pas de manière opérationnelle. Il est important que les rapports annuels renseignent sur l'impact des activités sur la REDD+. Or ils ne le font pas. Cette situation limite la capacité à apprécier la pertinence réelle des activités mises en œuvre par rapport à la REDD+, et ne permet pas de juger si les interventions sont alignées avec des hypothèses de changement vérifiées durant la période des rapports et globalement.

Comment pourraient-ils le faire ?

- En renseignant annuellement sur l'évolution du couvert végétal dans les zones d'intervention. Cela est possible sans coût supplémentaire grâce à [Global Forest Watch GFW](#) (surveillance satellitaire du couvert végétal). GFW est d'ailleurs l'outil que la plupart des documents projets utilisent pour établir les situations de référence de la zone projet.
- En procédant à une étude socioéconomique actualisée sur les revenus des activités au bénéfice individuel des ménages et à celui des communautés (par exemple l'utilisation des PSE individuels et collectifs, ou de la vente des productions de manioc, de charbon de bois, etc. appuyées par le projet.

Une autre façon de le faire serait de renseigner sur la base d'une enquête l'évolution des « effets » du cadre de résultat. Aucun indicateur de CAFI ne le renseigne. Il serait par exemple intéressant de renseigner sur les impacts des cultures pérennes sur la poursuite des cultures itinérantes en savane, ou au contraire sur leur régression, d'une manière plus générale sur l'allocation du temps de travail dans des systèmes de culture évoluant en partie vers davantage de sédentarisation agricole.

Le SE du FONAREDD veillera pour les nouveaux projets mais également les anciens qu'une réflexion soit menée sur la façon de renseigner les effets quant à la REDD+ et organisera des formations pour les harmoniser.

Par ailleurs le SE du FONAREDD doit impérativement produire un guide d'étude socioéconomiques qui permette de renseigner ces problématiques et de les analyser. Notamment en ce qui concerne les revenus des ménages.

On soulignera que cette réflexion sur les effets du projet qu'elle est en prise directe avec la mesure de l'impact REDD+. Or cette question n'est traitée dans les rapports qu'au travers de calculs théoriques, proposée par la Note Critères. Il est indispensable de vérifier ces calculs théoriques par l'observation satellitaire et les enquêtes de terrain.

Pour clore, les agences semblent considérer que le SE et le CRP ne s'intéressent qu'aux chiffres. Il en découle une pratique généralisée de produire des rapports réduits à ces chiffres, sans transmission des documents intermédiaires ou finaux produits, sans détails sur les innovations observées ou introduites, les changements, l'efficacité des hypothèses de la théorie de changement etc. Comment capitaliser et suivre, dans ces conditions ?

5. Thèmes transversaux

Par « thèmes transversaux » on considère 1) les **impacts et effets environnementaux et socioéconomiques** induits notamment par les projets de terrain (PIREDD, projets agroforestiers) ; 2) **les activités de communication** et (3) la **gestion des risques** induits par les projets.

En principe les projets visant à promouvoir des modifications dans les politiques ou les lois, comme le PARF2, le PARAT, le PGDF, qui comprennent des éléments normatifs de ce type sont également concernés. Ils le sont d'abord par les EESS rédigées sur les textes ; ils devraient l'être également par la mesure des effets induits par les changements juridiques sur le terrain qu'il est possible de constater dans les expérimentations de terrain. Par exemple celles observables sur les terrains d'expérimentation pilotes du SIF ...

La réalité est que pratiquement seuls deux projets, les PIREDD Maï Ndombe, Maniema et Mongala semblent avoir conduit un minimum d'études socioéconomiques de base, qui ne sont pas référées ni résumées dans les rapports.

De plus aucun projet ne renouvelle annuellement les études de référence. De ce fait il est impossible de renseigner les revenus additionnels que les bénéficiaires des projets ont reçu.

Comme déjà indiqué à plusieurs reprises dans le présent rapport, **il est important que le SE** :

- Prenne l'initiative d'élaborer dès 2025 un guide d'enquête socio-économique permettant de renseigner effectivement les impacts environnementaux (1) et socioéconomiques (2).
- Veille à ce qu'au minimum des analyses évolutives du couvert végétal, faisant partie intégrante des rapports annuels soient réalisées par les agences.

Il est indispensable d'« introduire du qualitatif » dans les pratiques de rapportage des agences et du FONAREDD.

Après avoir posé cette perspective, il convient de renseigner les seuls indicateurs quelque peu évoqués dans les rapports, très sommairement et avec des indicateurs quantitatifs qui ne reflètent guère les évolutions profondes : l'impact sur le genre,

5.1. Genre

En 2024, le FONAREDD a poursuivi ses efforts pour intégrer la dimension genre dans l'ensemble de ses activités, conformément à sa Note d'orientation genre et aux objectifs du Plan d'Investissement REDD+. Cette approche a permis de renforcer l'inclusion des femmes, des jeunes et des peuples autochtones dans les processus décisionnels et dans les bénéfices générés par les programmes.

Certains défis persistent. Les normes socioculturelles continuent de limiter la pleine participation des femmes dans les espaces décisionnels traditionnels, tandis que le renforcement des capacités techniques des acteurs locaux sur l'intégration du genre reste nécessaire. Pour répondre à ces défis, le FONAREDD prévoit d'intensifier ses partenariats avec des organisations spécialisées dans l'égalité de genre et d'intégrer des clauses contractuelles exigeant des résultats concrets en matière d'inclusion dans ses futurs appels à projets. La priorité pour 2025 consistera à consolider ces acquis et à accélérer la transformation des normes sociales afin de garantir une inclusion durable et équitable.

L'intégration de l'aspect genre a été évaluée pour les 9 des 14 programmes en cours en 2024, selon la grille de notation présentée dans le tableau ci-dessous (Tableau 74). Les quatre programmes dont la mise en œuvre a débuté en 2024, et pour lesquels très peu d'activités ont été réalisées à ce stade, ont

bien été pris en compte dans l'exercice d'évaluation, mais n'ont pas pu être notés en raison de leur manque de maturité, notamment sur le plan de l'intégration du genre. Il en est de même du Programme PIREDD Mai-Ndombe qui n'a quasiment pas mené d'activités en 2024.

Dans les rapports annuels le Secrétariat Exécutif documente la prise en compte du genre dans les activités des projets en utilisant la méthodologie ONU REDD.

La méthodologie genre du programme ONU-REDD repose sur l'évaluation de quatre critères essentiels : le contexte, la mise en œuvre, le suivi-évaluation, et le budget. Chaque critère examine la prise en compte du genre dans les documents de projet, les activités menées, les outils de suivi, et les ressources mobilisées. Conformément à cette méthodologie, une classification est appliquée en fonction du nombre de critères remplis (allant de 0 à 4). Elle permet de situer le niveau d'intégration du genre dans une initiative ou un programme. La classification suivante est utilisée : insensible au genre ou aveugle (aucun critère rempli), sensibilisation de base ou faiblement sensible (un critère rempli), sensible au genre ou partiellement intégré (deux critères remplis), réactif au genre ou inclusif (trois critères remplis) et transformateur de genre ou émancipateur (quatre critères remplis). Les projets insensibles au genre (0 critère rempli) sont classés GEN-0 ; les projets faiblement sensibles à réactifs (1 à 3 critères) sont GEN-1 et les projets transformateurs (4 critères) correspondent à GEN-2. Cette classification est utilisée comme outil d'analyse pour évaluer de manière systématique l'intégration du genre dans les interventions, en vue d'identifier les leviers de progression vers une approche plus équitable et transformatrice.

Tableau 74 : Grille de notation genre par programme entre 2021 et 2024 (méthodologie ONU REDD)

Programme	Nombre critères remplis en 2021	Nombre de critères remplis en 2022	Nombre de critères remplis en 2023	Nombre de critères remplis en 2024	Notation genre méthodologie ONU-REDD	Désignation
PIREDD Oriental	2/4	3/4	3/4	3/4	GEN 1	Réactif au genre
Aménagement du territoire	2/4	2/4	2/4	2/4	GEN 1	Sensible au genre
PIREDD Kwilu	3/4	3/4	3/4	4/4	GEN 2	Transformateur de genre
PIREDD Equateur	4/4	4/4	4/4	3/4	GEN 1	Réactif au genre
PIREDD Mongala	2/4	3/4	3/4	3/4	GEN 1	Réactif au genre
Energie	3/4	3/4	3/4	3/4	GEN 1	Réactif au genre
Savane	-	3/4	2/4	2/4	GEN 1	Sensible au genre
PIREDD Maniema	-	4/4	4/4	4/4	GEN 2	Transformateur de genre
PGDF	-	-	2/4	3/4	GEN 1	Réactif au genre
PIREDD Mai-Ndombe	4/4	4/4	4/4	N/A	-	-
PIREDD Plateau	-	-	-	N/A	-	-
PARF 2	-	-	-	N/A	-	-
PIREDD KORLOM	-	-	-	N/A	-	-
PAAD	-	-	-	N/A	-	-

Pour l'année 2024, les programmes ayant mieux intégrés le genre sont respectivement PIREDD Kwilu et le PIREDD Maniema. L'évaluation de la dimension genre révèle que, 7 programmes sont considérés

sensibles au genre (GEN-1, un à trois critères sur quatre) et 2 programmes sont considérés comme transformateur de genre (GEN-2). Aucun programme n'est **considéré aveugle au genre** (aucun critère).

La notation sur l'aspect genre en 2024, ainsi qu'une comparaison entre l'évaluation faite en 2021, 2022 et 2023, sont présentées dans les figures Figure 8 et Figure 9 ci-après :

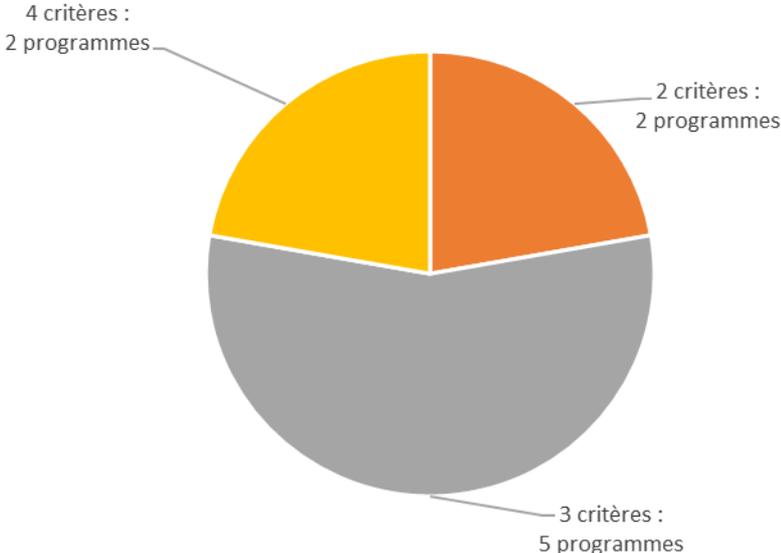


Figure 8 : Analyse du genre en 2024

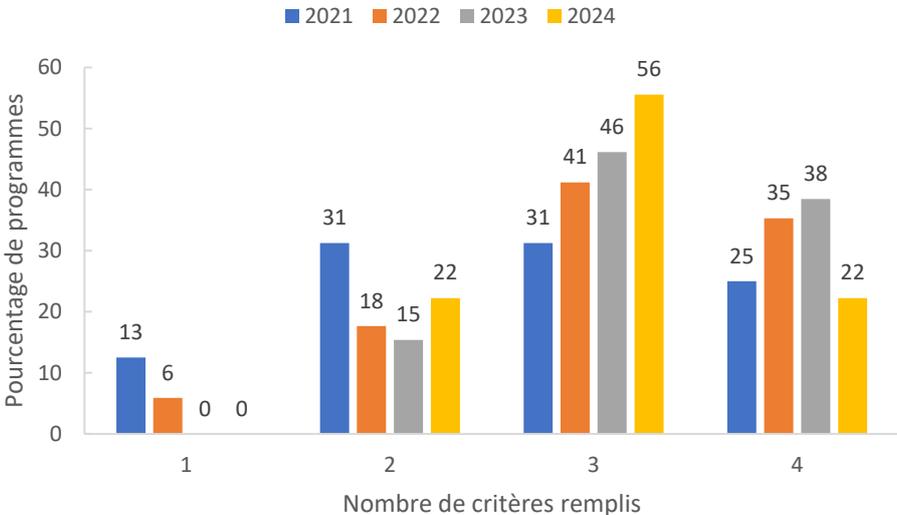


Figure 9 : Analyse comparative du genre en 2024

Cette comparaison souligne que la majorité de programmes se sont améliorés dans la prise en compte de l'aspect entre 2021 et 2024. En revanche, d'autres programmes ont baissé dans leur cotation de la prise en compte du genre par rapport à l'année 2024. C'est le cas du programme PIREDD Equateur.

5.1.1. Analyse de la sensibilité des programmes au genre en 2024

5.1.1.1. Regard sur les programmes transformateur de genre en 2024

Il s'agit de deux programmes à savoir le **PIREDD Maniema** et le **PIREDD Kwilu**.

Le **PIREDD Maniema** accorde une attention particulière à l'équité entre les genres. Le genre est pris en compte depuis la conception des offres jusqu'à l'analyse des propositions des subventions locales, le suivi et le rapportage. Le rapport annuel présente un tableau de suivi des résultats/indicateurs intégrant la dimension genre, démontrant que le suivi est réalisé. En revanche, si les obstacles culturels à l'égalité des genres sont mentionnés dans le rapport, il n'y a pas d'analyse de stratégies visant à contribuer à des changements au niveau des institutions productrices de normes genrées au Maniema. La constitution du COPIL, exclusivement constitué d'hommes (ce qui est mentionné dans le rapport), en est un bon exemple. Ce programme a élaboré, en 2023, une stratégie intégrant la question genre à tous les niveaux des instances décisionnelles, pour améliorer les rôles et responsabilités de la femme dans les institutions locales.

Le **PIREDD Kwilu** contribue à l'autonomisation des femmes à travers les activités de la production des bois des charbons, de l'apiculture, de la fabrication de savon et les autres. Les activités liées à l'autonomisation des femmes seront continuées à partir du premier semestre 2025, Le rapport annuel de l'Agence inclut un tableau de "suivi genre" présentant les actions prises pour intégrer la dimension genre. Il mentionne également qu'un budget est alloué à la réalisation d'un événement lors de la journée internationale des femmes.

5.1.1.2. Regard sur les programmes réactifs au genre

Cinq programmes remplissent trois critères d'évaluation : les **PIREDD Mongala, Oriental et Equateur, ainsi que les programmes Energie et le PGDF**.

Le **PIREDD Mongala** met l'accent sur l'autonomisation des femmes et met en avant une bonne réflexion sur le genre. Toutefois, aucun budget spécifique n'a été prévu pour les activités « genre ». Le rapport mentionne qu'il est difficile d'indiquer un montant spécifique à ces activités car la thématique « genre » est transversale et se répercute à travers nombreuses activités. Ce qui soulève la nécessité d'envisager une allocation budgétaire dédiée pour renforcer les initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes et à surmonter les défis spécifiques auxquels sont confrontés chaque individu. Le tableau de suivi des aspects genre indique que des formations et des ateliers ont lieu, qu'une checklist genre est en place, et que les femmes sont ciblées dans un grand nombre d'activités.

Le **PIREDD Oriental** : il existe une stratégie genre, mais les résultats désagrégés par genre donnent l'impression d'un focus spécifique sur l'aspect quantitatif (nombre de femmes participant à des formations ou bénéficiaires d'activités) et rien en termes de projets visant à influencer les institutions productrices de normes genrées. Le rapport se contente de d'expliquer que "les raisons sont diverses et d'ordre culturelles mais également des évidences d'un appareil étatique masculinisé (absence des femmes dans les postes de management des services étatiques) n'aident pas à inverser la courbe". Un accent particulier est mis sur la participation des groupes marginalisés (femmes, jeunes et peuples autochtones) dans les instances de décisions comme les cadres de concertation multi-acteurs sectoriels et les CLD. Ces groupes bénéficient également des cultures pérennes.

Le **PIREDD Equateur** : le rapport indique que l'intégration de la dimension de genre est une priorité du programme. Cependant, il n'y a pas un budget spécifique prévu à cet effet et donc pas d'activité spécifique. Le suivi des aspects genre est fait à travers "Encouragement de la participation des femmes dans toutes les activités, avec un objectif de > 35 % de femmes dans les activités du projet. L'activité de création d'une association de commercialisation des PFNL mise en œuvre par REPALEF a connu une forte participation des femmes (122 soit 79 %) que des hommes (33 soit 21 %). " et "Des données collectées pour toutes les activités, y compris l'adhésion aux CLD, sont ventilées par sexe. Le projet

bénéficie du soutien d'un conseiller en égalité des sexes, chargé de renforcer les capacités si nécessaire."

Le **programme Energie** mentionne l'intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre de certaines activités du projet et dans la désagrégation de plusieurs indicateurs par genre. L'analyse de cet aspect n'est pas assez profonde dans le rapport, ce qui peut conduire à penser que cet aspect n'est pas prioritaire pour le programme. Il n'y a pas de budget spécifiquement alloué à des activités portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le **PGDF** : le rapport annuel indique que l'intégration de la dimension de genre est une priorité du programme. Plusieurs actions sont relevées dans le rapport : 1) nouveau format de feuille de présence a été produit pour indiquer la distinction des hommes/femmes ; 2) une réflexion stratégique sera menée de manière permanente au sein du programme en mettant à profit le Point Focal "genre" du MEDD et celui de l'AFD pour renforcer la prise en compte de cet aspect au sein du programme ; 3) La sensibilisation des partenaires ; 4) L'encouragement lors des activités (dans les invitations, lors des focus group sur le terrain, ...) ; 5) Lors de la sélection d'experts court termes, où à compétence égale, la femme sera retenue ; 6) Améliorer autant que possible l'intégration féminines dans les activités ; 7) discrimination positive sera réalisée lors de la mise en œuvre des activités du projet afin de favoriser la participation des femmes (Par exemple, des focus groupes essentiellement de femmes pourront être organisés afin de favoriser leur intégration et leur prise de parole). Toutefois, aucune activité concrète n'a encore eu lieu. Le rapport indique que l'intégration de l'approche basé sur les droits est une priorité du programme. Pour les PA et autres groupes vulnérables, les ateliers d'ouverture du PGDF dans les provinces ont aussi été l'occasion de rencontrer leurs représentants. Cette approche va permettre de les intégrer de manière pertinente selon les activités menées sur le terrain. Aussi, la collaboration étroite entre le PGDF et le REPALEF favorisera la participation des PA dans le cadre des activités du projet. De même que pour la stratégie genre, la participation des PA est privilégiée dans le cadre des activités du PGDF. Toutefois, aucune activité concrète n'a encore eu lieu.

5.1.1.3. Regard sur les programmes sensibles au genre en 2024

Deux programmes remplissent deux critères sur quatre : **le Programme d'Appui à l'Aménagement du Territoire (AT) et le Programme Savanes et forêts dégradées (PSFD).**

Le Programme AT : le rapport annuel du programme indique qu'il n'y a pas de budget spécifiquement dédié au genre, et donc pas d'activité spécifique. L'explication : "l'intervention est un appui institutionnel à la réforme de l'AT qui ne donne pas beaucoup d'options pour les activités spécifiques au genre et à l'égalité du sexe. Des efforts consentis pour insérer et faire respecter les principes d'inclusivité dans la PNAT, le projet de LAT, les consultations et le plan directeur de formation du Ministère de l'Aménagement du territoire". Le Programme n'a pas alloué des ressources pour la mise en œuvre des activités axées sur l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes en 2024.

Le Programme Savanes et forêts dégradées : le rapport annuel du programme répertorie certaines activités, mais aucune valeur concrète ne peut être répertoriée comme résultat. Le PTBA n'a pas prévu spécifiquement des activités axées sur l'égalité de sexe et l'autonomisation de la femme. Aucune ligne budgétaire n'a été dédiée à cet effet. Il semble qu'un expert en genre soit en cours de recrutement, mais ce recrutement est retardé, ce qui entraîne également le report d'une formation sur le genre qui devait avoir lieu en 2024 mais qui est maintenant prévue pour 2025.

5.1.2. Analyse de l'intégration du genre dans les programmes en phase de démarrage (2024)

Quatre programmes ayant démarré en 2024 ont fait l'objet d'une première analyse concernant l'intégration du genre. Toutefois, en raison de leur faible niveau d'avancement, ils n'ont pas pu être notés selon la grille ONU-REDD. L'exercice a néanmoins permis de dégager des éléments qualitatifs contrastés selon les programmes.

PIREDD KORLOM : le programme affiche une prise en compte structurée de la dimension genre, dès la phase de conception. Plusieurs études sont prévues dès la première année, notamment une étude spécifique genre et une étude de base intégrant des indicateurs de genre, en vue d'un suivi-évaluation rigoureux. L'approche genre est transversale, couvrant les plans de gestion, la gouvernance locale, la communication et l'entrepreneuriat. Elle s'aligne sur la stratégie genre institutionnelle d'Enabel (2019), qui soutient une approche inclusive fondée sur l'égalité des sexes.

PIREDD Plateau : le programme présente une absence manifeste d'approche genre. Le Prodoc est silencieux sur la question, et le rapport annuel ne mentionne que, sous la rubrique thématique concernée, que les données seront "fournies pendant et après la mise en œuvre effective". Aucune démarche active ni mesure concrète n'est observée à ce stade. Ce constat est préoccupant, d'autant plus que l'approche genre constitue un critère fondamental de performance des programmes FONAREDD, inscrit dans le cadre de la Lettre d'Intention et les lignes directrices du Fonds. En réponse, le Secrétariat du FONAREDD prévoit, en lien avec l'agence de mise en œuvre, les actions suivantes : (i) la révision du PTBA 2025 pour y intégrer des activités et cibles genrées spécifiques, en lien avec les volets de gouvernance communautaire, d'agriculture durable et de gestion des terres, (ii) l'élaboration d'un plan d'action genre simplifié avec appui technique du SE-FONAREDD, afin d'aligner le programme sur les standards minimaux du Fonds en la matière.

PAAD : la référence à la dimension genre est limitée à une annexe du Prodoc, qui inclut un plan d'action genre. Cependant, aucune information opérationnelle n'est disponible dans le rapport de mise en œuvre, en raison du démarrage tardif du programme.

PARF 2 : une prise en compte minimale du genre est observée. Le rapport signale la participation de femmes aux ateliers (27 %) et le recrutement de deux femmes au sein de l'équipe du projet. Les indicateurs sont désagrégés par sexe, mais l'approche reste peu ambitieuse. Des échanges auront lieu avec l'agence afin d'améliorer cet aspect.

Dans l'ensemble, ces constats mettent en évidence la nécessité d'un accompagnement renforcé dès la phase de démarrage mais également un examen plus approfondi des prochains Prodoc sur la question pour garantir une intégration effective du genre, et éviter que cette dimension ne soit reléguée au second plan dans les phases opérationnelles à venir.

5.1.3. Réflexions sur la qualité de l'intégration de la dimension genre et le rôle du FONAREDD

Dans l'ensemble, il a été observé que l'approche genre est systématiquement mentionnée dans les rapports, en particulier à travers l'utilisation du canevas. Cependant, une tendance récurrente est une vision limitée de l'approche genre, se résumant souvent à des données quantitatives comme par exemple le nombre de femmes participantes ou bénéficiaires des programmes. Il est généralement constaté un manque d'analyse approfondie sur la manière dont les thématiques programmatiques et les activités proposées dans chacun de ces programmes affectent différemment les hommes et les femmes, ainsi que des propositions d'activités spécifiques en conséquence.

Ce qui dénote d'une absence de prise en compte réelle des aspects de genre, soulignant la nécessité d'un véritable dialogue avec les parties prenantes pour une intégration plus efficace. Il est à noter que la réalisation d'un diagnostic genre et d'une stratégie genre est utile uniquement s'il est soutenu par un engagement commun des parties prenantes.

Il est recommandé d'adopter une approche plus analytique et qualitative pour évaluer l'impact différencié des activités sur les hommes et les femmes. De plus, il est suggéré d'utiliser des méthodes localement acceptables pour accompagner les acteurs de changement locaux dans la mise en œuvre d'activités sensibles au genre.

En 2020, le SE FONAREDD a effectué des consultations auprès de la société civile, les ministères sectoriels et le Ministère du Genre Famille et Enfant, ainsi que les Agences d'exécution pour produire

un dossier genre afin de renforcer l'intégration de la dimension genre dans les opérations du SE FONAREDD et son portefeuille. En 2021, une note sommaire des enjeux de l'intégration de la dimension genre par rapport aux piliers REDD, une note d'orientation pour le SE FONAREDD, ainsi qu'une note d'orientation pour les Agences d'exécution (avec des critères plus affinés pour la notation de GEN-1 ou GEN2) ont été finalisées et validées ([Note d'orientation et intégration des aspects genre FONAREDD](#)). Toutefois, leur diffusion auprès des agences n'a pas été systématisée, dans la mesure où des travaux de mise à jour de la stratégie genre ont été initiés fin 2024. Il n'a donc pas été jugé opportun de partager les anciennes versions, dans l'attente de la finalisation de cette mise à jour, qui permettra de disposer d'un cadre harmonisé, actualisé et plus opérationnel à partir de 2025.

5.1.4. Défis liés à l'exercice de suivi et évaluation de l'aspect genre

Les Agences d'exécution ne partagent pas systématiquement les actions entreprises ou leur documentation détaillée avec le SE FONAREDD, ce qui empêche partiellement le SE FONAREDD d'appuyer le processus mais aussi de l'évaluer. Ce dernier point pourrait être lié à un manque de délégation formelle de la responsabilité pour la dimension genre, ou du manque d'expertise dédiée à la dimension genre dans la majorité des programmes, et le manque de budgétisation genre correspondant.

Il existe des variations entre les programmes dans la qualité du compte-rendu sur l'aspect genre. Il est pourtant à noter que les agences ont globalement amélioré l'utilisation du tableau/canevas sur le suivi des activités genre proposé par le SE FONAREDD dans les rapports annuels, ce qui a facilité l'évaluation sur les aspects genre lors du cycle 2024. Néanmoins, les informations ne sont parfois que partiellement introduites et les documents référés n'ont parfois pas été partagés avec le SE FONAREDD (en annexe ou au cours de l'année) ce qui réduit la précision de l'analyse.

5.1.5. Recommandations principales sur l'intégration du genre

Afin de répondre aux défis comme décrit ci-dessus et faire avancer l'intégration de la dimension genre dans le portefeuille, le SE FONAREDD a formulé plusieurs recommandations :

a) Etablir et mettre en œuvre des plans d'action genre au niveau des programmes

En cohérence avec la note d'orientation du FONAREDD sur l'intégration de la dimension genre, le SE FONAREDD s'est engagé à soutenir les agences de mise en œuvre à établir un plan d'action genre pour chaque programme. Un nouveau canevas sur la stratégie et plan d'action genre a été finalisé en janvier 2022, et deux réunions de travail ont été organisées afin de le présenter aux agences. Il est envisagé qu'à travers un tel plan d'action (inclus analyse), la mise en œuvre (promotion de la participation égale des femmes et hommes dans les activités et la prise de décisions) et le suivi-évaluation peuvent être renforcés. Il sera aussi important de suivre l'opérationnalisation de ces plans d'action afin d'assurer que les objectifs sur le genre se réalisent.

En effet, à l'exception du PIREDD Mongala, dont le rapport témoigne d'une attention portée à l'autonomisation des femmes et une réflexion de qualité sur le genre, l'approche genre reste peu approfondie dans la plupart des rapports. D'autre part, aucun budget/ligne budgétaire spécifique ne semble être alloué par ce programme. Bien que certains indicateurs soient désagrégés par genre, cet aspect ne semble pas être une priorité aucune information n'étant fournie dans les rapports annuels, bien que les PRODOC incluent un plan d'action et/ou une stratégie genre (PARAT, PSFD, PAAD). L'incorporation du genre se fait par la présentation de données quantitatives (nombre de femmes bénéficiaires ou ciblées par les activités, etc.). L'intégration du genre est malgré tout présentée comme une priorité dans certains nouveaux projets, une priorité, avec des actions planifiées pour favoriser la participation des femmes, comme la différenciation dans les feuilles de présence et des points focaux dédiés. Cependant, ces actions n'ont pas encore été mises en place (PGDF, PIREDD Maniema, PIREDD KORLOM, par exemple). Dans tous les rapports annuels, il manque une analyse stratégique pour des

changements institutionnels/en termes de production de nouvelles normes en faveur de l'égalité des genres.

b) Renforcement du suivi et évaluation

Un travail d'amélioration reste à faire pour augmenter le nombre et la qualité des indicateurs désagrégé par sexe. La collecte de données sur le nombre de bénéficiaires devrait également être désagrégée par sexe, ainsi que pour les taux de participation dans les activités et de prise de décision dans les structures de gouvernance du programme et les structures locales. A cet effet, un suivi étroit auprès des agences de mise en œuvre est nécessaire.

5.2. Sauvegardes sociales et environnementales

Dans le cadre du financement des programmes du FONAREDD, le respect et la prise en compte des aspects de sauvegardes sont de mise. Tous les programmes financés mettent en œuvre les activités en respectant les standards nationaux REDD+ et s'inspirent des instruments des sauvegardes du Fonds et de la Loi Cadre sur l'environnement de 2011.

Le SE FONAREDD a accompagné depuis 2022 le Ministère de l'Environnement et Développement Durable à remplir les quatre conditions de « Développement **d'un Système d'Information des Sauvegardes** » imposées par la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC) afin de bénéficier des paiements basés sur les résultats.

Du côté des programmes, les efforts continuent à être fournis par rapport à la prise en compte des aspects des sauvegardes comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 75 : Application des outils de sauvegardes clés des programmes du FONAREDD

Performance des programmes (sauvegardes)	Screening préalable socio-environnemental réalisé par projet	Mécanisme de gestion de plaintes et recours	Existence d'un PGES appliqué	EES pour chaque politique ou loi	Autres outils de sauvegardes appliqués par le programme
PIREDD Oriental	Oui	Oui	Non	N/A	RAS
PIREDD Equateur	Oui	Oui	Oui	N/A	RAS
PIREDD Mongala	Pour certaines activités	Utilise celui du FONAREDD	Non	N/A	RAS
PIREDD Kwilu	Oui	Oui	Oui	N/A	Normes opérationnelles pour la participation des parties prenantes
AT	N/A	Utilise celui du FONAREDD	Non	Réalisée	Une réflexion a été menée sur les impacts environnementaux et sociaux lors de la rédaction de la politique.
Energie durable	Oui	Utilise celui du FONAREDD	Non	Réalisée	RAS
PIREDD Maniema	Oui	Oui	Non	Réalisée	RAS
Savanes	Non	Oui	Oui	Prévue	RAS
PGDF	Prévus	Non	Non	Prévue	RAS
PIREDD Plateau	Oui	Oui	Oui	N/A	RAS
PIREDD Korlom	Non renseigné	Prévu (Prodoc)	Non renseigné	N/A	RAS
PARF 2	Non	Utilise celui du FONAREDD	Non	Réalisée	Les parties prenantes ont été renforcées les capacités sur la gestion des plaintes et PSEA (Politique de prévention contre les harcèlements sexuels).
PAAD	Non renseigné	Prévu (Prodoc)	Prévu (Prodoc)	N/A	RAS

5.3. Communication

En 2024, le FONAREDD a poursuivi ses efforts de communication pour valoriser ses actions, renforcer la transparence et élargir la diffusion des résultats. Si plusieurs initiatives ont permis d'accroître la visibilité du Fonds, la finalisation et la validation de la stratégie de communication, annoncée comme une étape clé dans le rapport 2023, **n'a pas encore abouti**. Cette activité figure désormais parmi les **priorités du Secrétariat Exécutif pour l'année 2025**.

5.3.1. Elaboration de la stratégie de communication du FONAREDD

Dans le souci de structurer et de professionnaliser ses actions de communication, le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a élaboré, en interne, une stratégie de communication. Ce document vise à encadrer les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat CAFI-RDC et à accompagner la montée en puissance du portefeuille de projets.

La stratégie repose sur trois objectifs fondamentaux :

- Renforcer la connectivité avec les parties prenantes à travers une communication ciblée et sectorielle ;
- Valoriser les résultats et impacts des projets mis en œuvre avec le soutien du FONAREDD ;
- Asseoir la visibilité et le positionnement stratégique du FONAREDD comme instrument national clé pour la mise en œuvre de la REDD+.

Elle définit les publics cibles, les thématiques prioritaires, les messages clés, les outils de communication à mobiliser et les canaux les plus appropriés selon les cibles. Une planification annuelle de mise en œuvre, comprenant un chronogramme, un budget indicatif, des indicateurs de suivi et des produits attendus, est également prévue.

Toutefois, cette stratégie n'a pas encore été finalisée ni validée. Des travaux complémentaires d'enrichissement, de mise en forme et de validation formelle sont attendus au cours du premier semestre 2025.

5.3.2. Bilan des activités de communication du FONAREDD en 2024

Malgré ce retard, plusieurs actions concrètes ont été menées en 2024, avec une intensification des efforts en matière de **visibilité, de vulgarisation des résultats** et de **capitalisation des bonnes pratiques**.

1. Production de contenus multimédias et success stories

Une mission de terrain a été conduite dans la province du **Maniema** en octobre 2024 pour documenter les résultats concrets du programme. Cette mission a permis de produire cinq success stories (consultables [ici](#)) illustrant l'impact des activités en matière de reboisement, charbon vert, rizipisciculture, promotion du moringa et autonomisation par les AVEC. Présentées sous forme de **vidéos et d'articles**, ces productions ont enrichi la **banque d'images du FONAREDD** (consultable [ici](#)) et ont été largement relayées sur ses plateformes digitales [X](#) (ancien Twiter) et [Facebook](#) notamment.

2. Diffusion et communication de masse

Les vidéos produites ont été partagées avec les partenaires et utilisées dans le cadre d'une **communication numérique renforcée** sur les réseaux sociaux. Un **plan de diffusion grand public** via les chaînes locales a été élaboré pour 2025, afin de maximiser la portée de ces contenus.

3. Visibilité lors des événements

Le FONAREDD a assuré la couverture médiatique et la visibilité de plusieurs événements majeurs organisés ou soutenus en 2024, tels que :

- La [Revue annuelle 2023](#),
- L'[atelier de validation](#) des outils nationaux standardisés pour les mécanismes de PSE (octobre 2024),
- Le [COFIL du FONAREDD](#) (novembre 2024).

Des supports imprimés (roll-ups, banderoles) ont accompagné ces événements pour asseoir l'identité visuelle du Fonds.

4. Valorisation des résultats clés

Une [vidéo institutionnelle](#) a été produite pour mettre en avant le **partenariat CAFI-RDC**, les **réformes soutenues par le FONAREDD** et les résultats concrets observés sur le terrain. Ce contenu vise à appuyer le plaidoyer national et international autour du modèle REDD+ congolais.

5. Mise à jour du site web

Le [site internet](#) du FONAREDD a été mis à jour avec une **interface améliorée**, facilitant l'accès à l'information. De nouveaux onglets ont été intégrés, notamment :

- *Success Stories*,
- *Activités des Programmes du Portefeuille*,
- *Résultats clés*.

La mise en ligne des [résolutions du CRP](#), des [décisions du COFIL](#), des [rapports annuels](#) et autres documents clés contribue à la transparence et à l'accessibilité des données.

6. Appui rédactionnel et mise en forme des documents de référence

Le service communication a contribué à la rédaction, la mise en page et la déclinaison multi-supports du [rapport annuel 2023](#) : [version complète](#), [synthèse](#), PowerPoint, version web, fiches programme, vidéo.

7. Présence digitale accrue

La stratégie sur les réseaux sociaux s'est davantage orientée vers la **qualité des contenus**, avec des publications ciblées suscitant l'engagement et le partage. L'audience s'est élargie et diversifiée, consolidant la position du FONAREDD dans l'espace digital national et régional.

Encadré : Chiffres clés de la communication du FONAREDD en 2024

Domaine d'intervention	Résultats clés
 Production de contenus multimédias	5 vidéos success stories (reboisement, charbon vert, moringa, rizipisciculture, AVEC)
 Banque d'images	+200 visuels collectés lors de la mission terrain au Maniema
 Diffusion grand public (en ligne et hors ligne)	1 plan de communication élaboré pour diffusion télé/radio prévue en 2025
 Réseaux sociaux	+60 publications ; +300 partages organiques ; audience en hausse

Domaine d'intervention	Résultats clés
 Site web FONAREDD	Interface améliorée, 3 nouveaux onglets créés : <i>Success Stories</i> , <i>Résultats clés</i> , <i>Programmes</i>
 Supports institutionnels	Rapport annuel décliné en 5 formats : complet, synthèse, PowerPoint, web, vidéo
 Événements couverts	Revue annuelle 2023, Atelier national PSE, COPIL novembre 2024
 Articles produits / diffusés	6 articles narratifs diffusés sur le site et relayés sur les réseaux sociaux
 Documents appuyés	Rapport annuel, manuel des opérations, TDR – appui à la mise en forme

5.4. Gestion des risques

Le FONAREDD a développé une matrice de gestion des risques à deux niveaux, une première au niveau du Plan d'Investissement et ses différents objectifs, et une seconde au niveau du mandat et des objectifs du Fonds.

La première matrice a été développée en 2016/2017 de manière participative et donné lieu à (i) l'identification des actions d'atténuation clé qui ont été intégrées dans les différents programmes sectoriels et provinciaux ; (ii) les risques résiduels ont été intégrés dans les matrices de risques des différents projets et programmes.

La deuxième matrice, plus opérationnelle, avait identifié en 2018 un nombre de risques pour l'année 2019. Cette matrice a, par la suite, été mise à jour dans chaque rapport annuel du Fonds. La version mise à jour relative à l'année 2022 se trouve ci-dessous et reflète les risques auquel le FONAREDD a fait face en 2024.

Tableau 76 : Matrice de risques du FONAREDD

Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Actions d'atténuation réalisées par le FONAREDD	Statut du risque au mois d'avril 2024, comparé au moment d'identification du risque
Instabilité politique au niveau provincial en RDC, avec des implications pour l'appui politique à l'agenda du FONAREDD	Début 2021	Politique et stratégique	Le dialogue avec les représentants des autorités provinciales est continu et inclus les organismes de mise en œuvre des PIREDD et par le SE-FONAREDD lors des missions de suivi.	Au même niveau qu'avant – la possibilité de nouveaux changements de ministres aux niveaux national et provincial – de manière plus ou moins inattendue – persiste.
Retards au niveau du développement du nouveau partenariat RDC-CAFI et, par conséquent, dans la nouvelle programmation	Juin 2020, mis à jour en 2022	Opérationnel	Le FONAREDD a lancé un AMI national en mai 2022 Le FONAREDD a organisé et appuyé les consultations sectorielles dans le cadre des négociations de la nouvelle Lettre d'intention. Le FONAREDD a procédé au cadrage programmatique à la suite de l'AMI lancé en 2022. La procédure dite fast track a permis l'approbation des quelques projets alignés dans ce portefeuille.	Le risque n'a plus la même occurrence. Le processus de programmation a été lancé avec la publication d'un AMI qui a abouti à un cadrage programmatique des projets faisant l'objet d'instruction et l'instruction des programmes dans la modalité Fast Track.
Dépendance d'un seul bailleur	Début 2021 mis à jour en 2024	Stratégique et financier	Le SE-FONAREDD a continué ses efforts de mobilisation de ressources auprès d'autres bailleurs que CAFI. Un arrêté interministériel	Au même niveau – CAFI demeure le seul bailleur qui apporte des fonds conséquents au FONAREDD pour la mise en œuvre du P.I. REDD. Tout de même, la Banque Mondiale prévoit un financement dans le cadre de l'ERPA. En plus, le Royaume de la Suède apportera, pour une seconde fois, un financement complémentaire au PIREDD Equateur dont l'instruction est alignée dans la procédure dite Fast track. En outre, dans le cadre de la mobilisation des ressources domestiques, l'arrêté interministériel n° 006 et 120 du 15 septembre 2023 fixant la répartition de la quotité de l'Etat sur le bénéfice issu de la vente de carbone accorde 5 % des bénéfices au FONAREDD au titre d'investissement dans le secteur de gestion des forêts.
Diminution des fonds mobilisés pour le FONAREDD dans le cadre du nouveau partenariat RDC-CAFI	Mi-2021 mis à jour en 2024	Financier	Le FONAREDD a participé de manière active dans les discussions sur le nouveau partenariat avec CAFI. Le FONAREDD et CAFI ont lancé le processus de programmation AMI et la programmation Fast Track.	Le Gouvernement a identifié le FONAREDD comme canal Exclusif pour les financements CAFI en RDC, ce risque n'a plus la même prévalence. Cependant, le contexte opérationnel du FONAREDD en phase de restructuration pourrait avoir un impact négatif sur la capacité de programmer du FONAREDD et donc de mobilisation des ressources. Tout

Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Actions d'atténuation réalisées par le FONAREDD	Statut du risque au mois d'avril 2024, comparé au moment d'identification du risque
				de même, la capacité moyenne d'absorption du FONAREDD est passée de 5M USD entre 2016-2022, à 136 M USD en 2023 pour 9 projets approuvés avec décaissement de 13 M USD pour 2 projets puis à 57,7 M USD pour 6 projets approuvés en 2024 avec un décaissement de 55,4 M USD au titre de transfert de fonds à 10 programmes.
Retards dans le décaissement de la deuxième tranche des programmes, en raison des retards dans la réalisation des évaluations à mi-parcours des programmes et dans la prise de décisions par les structures de gouvernance du FONAREDD	Mi-2021	Programmatique	Le FONAREDD a renforcé le processus de planification des décaissements avec des outils tels des critical path pour lesquels le suivi et la planification sont serrés Le FONAREDD a progressivement mis en place un roster d'évaluateur indépendant pour permettre leur mobilisation à très court terme	Le risque continu de persister avec une moindre prévalence du fait que le FONAREDD a mis en place son roster de consultant Evalueateur. Les Echanges continuent avec les agences pour une planification financière anticipative afin d'anticiper les besoins.
Défaut de renforcement de la performance des programmes notés faibles	Juin 2020 – mis à jour en 2022	Programmatique	Le CT (actuel CRP) a été consulté sur les programmes notés faibles, afin de permettre la validation de mise en œuvre et suivi de mesures correctives par le SE. L'application des critères et des sous-critères d'évaluation des programmes a été renforcée. Des dispositions ont été prises pour assurer la réévaluation de la performance des programmes tous les six mois, selon les critères d'évaluation.	Le risque continu de persister avec une moindre prévalence – le nombre de programme de performance faible a baissé, même si l'identification de faiblesses programmatique au moment opportun ainsi que la prise de mesures de réponse adéquate demeure un challenge dans le cadre de certains programmes.
Manque d'avancement et d'appropriation par les ministères sectoriels du développement de nouvelles politiques nationales et des engagements du Pays vis-à-vis des partenaires dans le cadre de la LOI	Mi-2021 mis à jour en 2024	Programmatique et stratégique	Le FONAREDD mets en place des Task force par Ministère en vue notamment de s'appropriier les jalons Un projet à part entier de l'appui à l'atteinte des jalons a été rédigé depuis 2023 et approuvé par les organes de gouvernance du Fonds en novembre 2024. Ce projet vise l'atteinte des jalons de la LOI 2 et une plus grande appropriation des ministères sectoriels et entités impliquées.	Le risque continu de persister avec une moindre prévalence. Pour le mitiger, les Task Force des ministères sectoriels porteurs des jalons seront mises en place dans le cadre du projet de l'appui à l'atteinte des jalons de la LOI 2 approuvé au COPIL de novembre 2024.

6. Evaluations indépendantes des programmes 2024

Les évaluations indépendantes sont organisées dans le but de renseigner les organes de gouvernance du Fonds (CRP et COPIL) sur les progrès de programmes en vue de la prise de décisions, y compris de celles en matière de décaissements de tranches. Au cours de l'année 2024, le SE-FONAREDD a commissionné deux missions de vérifications indépendantes pour répondre aux demandes de décaissement des tranches formulées par deux agences d'exécution : l'Agence Française de Développement (AFD) pour le compte du programme PSFD (Savanes) et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) pour le compte du programme PIREDD-Kwilu (Tableau 77).

Tableau 77. Informations générales sur les évaluations indépendantes menées en 2024.

Programme	Nature de l'évaluation	Période	Conclusions majeures de l'évaluation	Référence - Résolutions & Décisions
PSFD	Vérifications indépendantes	Avril-Mai 2024	Un faible taux de performance pour la période d'évaluation, dû notamment à quelques problèmes enregistrés au démarrage.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Résolution 03/PSFD/09/2024 du 19/09/2024 (disponible ici). ○ Décision 02/PSFD/COPIL/12/2024 (disponible ici)
PIREDD-Kwilu	Vérifications indépendantes	Octobre-Novembre 2024	Relâchement ou ralentissement, d'où un faible sur la période en évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Résolution 06/PIREDD Kwilu/12/2024 du 18/12/2024 (disponible ici). ○ Décision 02/PSFD/COPIL/12/2024 (disponible ici)

6.1. Evaluation indépendante (à mi-parcours) du Programme PSFD

La mission d'évaluation indépendante sur le programme PSFD a été menée, entre avril et mai 2024, par deux consultants indépendants nationaux qui se sont déployés dans les deux provinces d'interventions dudit programme, Tshopo et Kwilu. Il s'agissait de la première mission de ce genre sur ce programme³³ lancé en 2022. Le [Rapport provisoire de la mission de vérifications indépendantes](#) a été revue à la 62^{ème} session du CRP tenue au mois de septembre 2024. Bien que les conclusions de la mission n'aient pas été satisfaisantes, indiquant un faible taux d'exécution cumulé sur la période d'évaluation ; une résolution a été formulée en faveur du décaissement de la seconde tranche de 6,999 MUSD (Six millions neuf cent nonante-neuf mille dollars américains) en vue d'assurer la poursuite des activités de ce programme. S'appuyant sur cette résolution du CRP et l'ensemble de recommandations découlant de la 2^{ème} réunion du COPIL du Programme ainsi que les conclusions de la mission d'évaluation, le COPIL Technique du Fonds a approuvé, à travers sa décision n°02 du 15 janvier 2024 :

- L'extension de la durée du Programme au 21 mars 2027, tel que sollicité par l'Agence ;
- La deuxième tranche de 6, 999 MUSD en faveur de l'AFD pour le Programme PSFD en vue de lui permettre de poursuivre sans interruption la mise en œuvre des activités ;

³³ Programme approuvé sur [Décision du COPIL Restreint 2 du FONAREDD du 05 juin 2019](#) pour une période de 60 mois (5 ans) avec un budget total de 15 M USD

- Le décaissement de cette deuxième tranche en deux transferts, un premier transfert de 3,5 MUSD sans conditions et dernier transfert de 3,499 MUSD au plus tard le 30 mars 2025 sous condition de la mise à la disposition d'un certain nombre d'éléments (voir tableau ci-dessous).

Photo ici- Mission de vérifications

6.2. Evaluation indépendante sur le PIREDD Kwilu

La mission de vérification indépendante ciblant le programme PIREDD-Kwilu a été également exécutée par des consultants nationaux recrutés par le SE-FONAREDD. Etalée entre octobre et novembre 2024, cette mission visait à renseigner les organes de gouvernance sur les réalisations de ce programme de 2023 à 2024, en vue de la prise de décisions sur le décaissement de la seconde tranche de l'[addendum](#) (soit 2 MUSD). Il convient de signaler que ce programme a connu une première mission d'évaluation à mi-parcours, en novembre 2022. Contrairement à la première évaluation, l'analyse de résultats du projet établie à travers la deuxième mission de vérifications montre clairement qu'il y a eu un relâchement ou ralentissement dans la mise en œuvre globale du projet, ce qui justifie un taux de performance ou de progrès au cours de la période 2023-2024. Le [Rapport provisoire de la mission de vérifications](#) indique ce relâchement peut s'expliquer par la faible efficacité du projet en termes de : (i) la gestion, la stratégie et la structure opérationnelle du projet ; (ii) les objectifs ambitieux et la large couverture géographique du projet en termes de cibles à atteindre ; (iii) le suivi-évaluation ; (iv) la planification anticipative et la priorisation des activités inscrites dans le cadre des résultats révisé ; (v) la clarification des produits, cibles, indicateurs et moyens de vérification du cadre de résultats révisé conformément à l'[addendum](#) ; (vi) la gestion des risques et des facteurs inhérents au projet ; (vii) la planification et la mise en œuvre des activités de pérennisation/durabilité du projet ; etc.

Le rapport de cette mission a été revu au CRP a été revue au CRP65, en même temps, que les demandes de décaissement de fonds et d'extension temporelle du programme. A travers sa résolution ([ici](#)), le CRP a recommandé au COPIL du FONAREDD d'approuver le décaissement de 2 MUSD. Par ailleurs, il a été demandé à l'Agence de mettre à la disposition du SE-FOANREDD à un certain nombre de documents, à savoir : (i) un planning d'atteinte de principaux livrables et résultats quantitatifs associés, (ii) une note sur la stratégie opérationnelle (ou plan d'actions) pour l'atteinte de principaux livrables et (iii) une note sur la clôture opérationnelle du projet. S'agissant de la demande d'extension sans coût de la durée du programme, le CRP recommande au COPIL du FONAREDD d'approuver l'extension sans coût du 30 juin 2025 au 31 décembre 2025.

Photo ici- Mission de vérification

7. Leçons apprises par programme et défis

Dans les paragraphes qui suivent sont présentés les principales leçons renseignées par les programmes au cours de l'exercice annuel 2024. Il importe de signaler que la plupart de rapports des programmes n'apportent pas suffisamment sur les leçons apprises de la mise en œuvre de leurs activités ; parfois les leçons sont reprises de manière répétée sans propositions d'actions. Elles sont présentées séparément pour les programmes intégrés (Tableau 78) et les programmes sectoriels (Tableau 79).

7.1. Programmes à approche territoriale (PIREDD)

Tableau 78 : Leçons apprises et stratégie d'intégration des programmes à approche territoriale

Thématique- sujet	Programme	Leçons apprises	Mesures /Actions
Aménagement du Territoire	PIREDD-Maniema	Forte motivation de communautés locales pour le développement des documents de planification (PDL, PSAT, CFCL ou PSG, APAC, etc.) et la mise en œuvre réelle et rapide ces plans.	Intégration de la mise en œuvre de 50 PSAT, 10 PSG pour CFCL et 8 PDL dans le PTBA 2025.
	PIREDD-Kwilu	Augmentation du personnel (techniciens et/ou animateurs) dédié à l'Aménagement du Territoire pour l'atteinte de cibles.	
Structuration des autorités locales	PIREDD-Kwilu	La participation active des autorités locales et des autres groupes socio-professionnels dès la mise en place du processus favorise leur appropriation et l'adhésion aux objectifs REDD+.	Renforcer davantage les structures à la base avec des appuis afin qu'ils jouent pleinement leur rôle.
Paiement pour Services Environnementaux (PSE)	PIREDD-Kwilu	Les bénéfices de PSE liés aux activités agroforestières sont réservés au groupe de membres de communautés locales (CLD) travaillant autour de plantations. Il y a nécessité d'explorer les possibilités de développer les PSE de conservation ou/et protection qui seraient au bénéfice de l'ensemble de la communauté locale ciblée (développement de projets d'intérêt communautaire)	-
Agroforesterie	PIREDD-Kwilu	L'expérience du PIREDD Kwilu montre que la durabilité de l'agroforesterie dépend directement de sa capacité à améliorer les revenus des ménages. Cela nécessite l'introduction de variétés agricoles adaptées, l'accès à des semences de qualité et le renforcement des services de vulgarisation.	<ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner et diffuser des variétés agricoles résilientes, adaptées aux sols et climats locaux ; - Renforcer les systèmes locaux d'approvisionnement en semences/boutures à travers des partenariats avec le SENASEM, l'INERA et les producteurs semenciers ; - Structurer et appuyer les organisations de producteurs pour faciliter l'accès aux intrants, à la formation et aux marchés

7.2. Programmes sectoriels

Tableau 79 : Leçons apprises et stratégie d'intégration des programmes à approche sectorielle

Thématique- sujet	Programme	Leçons apprises	Mesures /Actions
Amélioration de la performance et de capacités de l'administration	PARF2	Faibles compétences et capacités techniques de l'administration censée soutenir la réalisation des objectifs de réforme de la politique et la loi foncière	Ajustement du plan de renforcement de capacités de l'administration foncière pour tenir compte de besoins spécifiques de bénéficiaires
Synergie ou collaboration intersectorielle	PARF2	Le faible niveau de synergie ou collaboration entre les services étatiques au niveau provincial et local constitue la source de nombreux conflits fonciers	Réflexions sur l'augmentation du nombre de cadres locaux de coordination pour faciliter le dialogue et la collaboration entre les services étatiques.
Engagements politiques des autorités	PARF2	Nécessité d'immersion de la nouvelle équipe gouvernementale et assurer la continuité dans la consolidation des acquis.	Collaborations et échanges permanents entre les parties (Cabinet du Ministère, ONU-Habitat et CONAREF).
Gestion de plantules	PSFD	Faible capacité dans la tenue de pépinières par les bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le programme va prendre la main sur la commande des plants et des sachets sur d'une analyse au préalable ○ Une sélection rigoureuse au sein des alliances productrices en vue d'identifier celles capables de gérer des pépinières.
Sensibilisation dans les zones d'interventions	Energie durable	Importance des émissions téléés pour mener le changement de comportements effectif des usagers, notamment les ménages	
Adaptation du programme à la réalité des priorités nationales	PGDF	La mise en œuvre du programme avec un grand décalage entre la production du PRODOC et son début effectif, peut amener à de recadrages d'activité ; il y a émergence de certaines thématiques prioritaires d'une part et obsolescence d'autres activités (audit de concessions).	Proposition de nouvelles activités pour intégrer les thématiques telles que carbone dans la PFN, l'appui à la CITES, revue légale de CFCL
Communication	PGDF	Une faible diffusion et communication externe des réalisations et des livrables sur la productivité du programme, donnant l'impression d'une maigre efficacité du programme.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation de réunions portes ouvertes aux parties prenantes avec le MEDD pour faire de points réguliers ○ Recrutement d'une expertise en communication et disposer d'une stratégie de communication mise en œuvre et évaluée. ○ Valorisation et diffusion auprès de partenaires, par l'AFD, des notes hebdomadaires.

8. Conclusion

L'année 2024 a été une période de transition stratégique pour le FONAREDD, marquée par une dynamique d'expansion du portefeuille, l'amélioration des mécanismes de gouvernance (validation du manuel d'opérations, recrutement de personnel), et l'intensification du suivi-évaluation. Toutefois, des défis persistants (décaissements tardifs, insécurité, interférences entre acteurs, retards de rapportage) ont affecté la mise en œuvre efficace de certains programmes.

Le FONAREDD devra s'appuyer sur les leçons de cette année pour garantir une mise en œuvre accélérée des nouveaux programmes dès 2025, en mettant l'accent sur la qualité du suivi, la coordination avec les agences, et la gestion proactive des risques.

La performance de la mise en œuvre du portefeuille du FONAREDD durant l'année 2024 a été globalement satisfaisante pour plusieurs programmes (dans une certaine mesure ou à très large mesure). Avec l'ajout de nouveaux programmes au portefeuille, il est nécessaire que le suivi et évaluation soit renforcé par des missions de terrain qui sont aussi des missions pédagogiques qui permettront de réorienter des interventions mal conduites ou des insuffisances de planification.

Pour mettre en œuvre ces ambitions, le SE FONAREDD devra parachever son renforcement en termes des capacités humaines et techniques, afin de lui assurer une plus grande flexibilité de déploiement sur le terrain, une capacité renforcée de mobilisation des finances diversifiées, et un engagement plus large et plus inclusif des parties prenantes dans la mise en œuvre des programmes, particulièrement des organisations non gouvernementales nationales.

9. Annexes

Annexe 1. Réalisations cumulées selon les activités et par programme

Programme	Activités	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats Cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Cibles pour l'année 2024	Réalisation pour l'année 2024	Résultats cumulés 2024	Données SIG disponibles
PIREDD Equateur	CLD	405	165	255	255	305	50	28	333	161
PIREDD Kwilu	CLD	250	33	151	263	263	3	3	266	238
PIREDD Maniema	CLD (CLD+CDG+CDV)	1000	311	322	935	1102	0	0	1102	1102
PIREDD Mai-Ndombe	CLD	600	480	480	480	568	0	0	568	0
PIREDD Oriental	CLD	240	0	124	128	170	0	0	170	96
PIREDD Mongala	CLD	50	0	60	80	96	0	0	96	50
PIREDD Plateau	CLD	214	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD KORLOM	CLD	102	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Sud Ubangi	CLD	104	98	98	98	98			98	0
Total		2965	1087	1490	2239	2602	53	31	2633	1647
PIREDD Equateur	PSAT nombre	100	0	3	6	30	50	0	30	30
PIREDD Kwilu	PSAT nombre	250	0	0	62	62	165	12	74	74
PIREDD Maniema	PSAT nombre	80	0	0	3	69	10	10	79	68
PIREDD Mai-Ndombe	PSAT nombre	600	344	480	480	568	0	0	568	480
PIREDD Oriental	PSAT nombre	240	0	0	71	106	104	0	106	44
PIREDD Mongala	PSAT nombre	50	0	0	8	19	0	0	19	12
PIREDD Plateau	PSAT nombre	140	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD KORLOM	PSAT nombre	102	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Sud Ubangi	PSAT nombre	100	5	13	13	13			13	0
Total		1662	349	496	643	867	329	22	889	708
PIREDD Equateur	PSAT superficie (ha)	0	0	0	23255	83441	0	0	83441	83441
PIREDD Kwilu	PSAT superficie (ha)	0	0	0	155057	155057	0	163563 ³⁴	318620	163536,1734
PIREDD Maniema	PSAT superficie (ha)	0	0	0	116600	433504	50000	75 641	509145	499133,2407
PIREDD Mai-Ndombe	PSAT superficie (ha)	0	0	3739132	3739132	4575840	0	0	4575840	3739132,457
PIREDD Oriental	PSAT superficie (ha)	0	0	0	887254	887254	0	0	887254	450035,8
PIREDD Mongala	PSAT superficie (ha)	0	0	0	173487	235993	0	0	235993	402044

³⁴ Valeur non précisée dans le rapport de l'Agence, données issues des analyses SIG par le SE FONAREDD des shapefiles reçues de l'agence.

Programme	Activités	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats Cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Cibles pour l'année 2024	Réalisation pour l'année 2024	Résultats cumulés 2024	Données SIG disponibles
PIREDD Plateau	PSAT superficie (ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD KORLOM	PSAT superficie (ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Sud Ubangi	PSAT superficie (ha)	0	0	674912	0	674912			674912	0
Total		0	0	441404	509478	704600	50000	239204	7285205	6825225,08
PIREDD Equateur	Culture pérennes (ha)	2250	0	0	200	1500	750	0	1500	0
PIREDD Kwilu	Culture pérennes (ha)	0	0	0	0	1181	0	0	1181	0
PIREDD Maniema	Culture pérennes (ha)	5000	0	23	450	1270	5000	3783	5053	5053
PIREDD Mai-Ndombe	Culture pérennes (ha)	11650	264	2525	2591	4094	0	0	4094	2343,94
PIREDD Oriental	Culture pérennes (ha)	21000	0	1688	7060	12101,73	2662,8	0	12101,73	1518
PIREDD Mongala	Culture pérennes (ha)	660	94	154	214	351,9	0	0	351,9	0
PIREDD Plateau	Culture pérennes (ha)	976	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD KORLOM	Culture pérennes (ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Sud Ubangi	Culture pérennes (ha)	2000	1486	1486	1486	1486			1486	0
PSFD (savanes)	Culture pérennes (ha)	5000	0	0	0	281	1000	1109	1390	1475
Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF)	Culture pérennes (ha)	0	0	0	0	55,8			55,8	0
Total		48536	1844	5876	12001	22321,43	9413	4892	27213,43	10940,94
PIREDD Equateur	Agroforesterie + Energie (ha)	3644	0	470	670	2068	1691	61,5	2129,5	0
PIREDD Kwilu	Agroforesterie + Energie (ha)	5000	951	2565	2702	3859	1577	482	4341	2847
PIREDD Maniema	Agroforesterie + Energie (ha)	5000	0	54	127	1531	7000	5703	7234	2457,5
PIREDD Mai-Ndombe	Agroforesterie + Energie (ha)	3350	899	1800	1800	3767	0	0	3767	1523
PIREDD Oriental	Agroforesterie + Energie (ha)	6000	0	0	0	1093	3759	0	1093	0
PIREDD Mongala	Agroforesterie + Energie (ha)	750	0	0	0	105	340	45	150	0
PIREDD Plateau	Agroforesterie + Energie (ha)	5794	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD KORLOM	Agroforesterie + Energie (ha)	7700	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Sud Ubangi	Agroforesterie + Energie (ha)	0	0	0	0	0			0	0
PSFD	Agroforesterie + Energie (ha)	7000	0	0	0	437	1000	1538,5	1975,5	2114
Projet d'Appui aux Communaut	Agroforesterie + Energie (ha)	0	0	0	0	357	0	0	357	0

Programme	Activités	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats Cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Cibles pour l'année 2024	Réalisation pour l'année 2024	Résultats cumulés 2024	Données SIG disponibles
és Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF)										
Total		44238	4889	5299	5299	13217	15027	7830	21047	8941,5
PIREDD Equateur	Cultures vivrières (ha)	830	0	0	84	630	200	0	630	0
PIREDD Kwilu	Cultures vivrières (ha)	5000	951	2565	2702	2702	0	0	2702	0
PIREDD Maniema	Cultures vivrières (ha)	10000	0	68	547	5095	5000	5650	10745	620
PIREDD Mai- Ndombe	Cultures vivrières (ha)	3350	899	1800	1800	1800	0	0	1800	0
PIREDD Oriental	Cultures vivrières (ha)	160000	1093	10334	13519	22552	44420	4220,68	26772,68	0
PIREDD Mongala	Cultures vivrières (ha)	750	0	154	154	550	500	150	700	0
PIREDD Plateau	Cultures vivrières (ha)	20000	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD KORLOM	Cultures vivrières (ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Sud Ubangi	Cultures vivrières (ha)	2000	1486	1486	1486	1486			1486	0
Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF)	Cultures vivrières (ha)	0	0	0	0	98,5			98,5	0
Total		201930	4429	16407	20292	34913,5	50120	10020,68	44934,18	620
PAAD PDL- 145T	Champs semenciers pour les cultures vivrières (ha)	4300					-	0	0	0
Total		4300	-	-	-	-	-	0	0	0
PIREDD Equateur	Forêt/CFCL (ha) avec titres	282251	80424	80424	80424	246434	197749	0	246434	180807,6
PIREDD Kwilu	Forêt/CFCL (ha) avec titres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Maniema	Forêt/CFCL (ha) avec titres	350000	43000	91441	168861	234613	40000	0	234613	193220
PIREDD Mai- Ndombe	Forêt/CFCL (ha) avec titres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Oriental	Forêt/CFCL (ha) avec titres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Mongala	Forêt/CFCL (ha) avec titres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Plateau	Forêt/CFCL (ha) avec titres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD KORLOM	Forêt/CFCL (ha) avec titres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Sud Ubangi	Forêt/CFCL (ha) avec titres	0	0	0	0	0			0	0
Projet d'Appui aux	Forêt/CFCL (ha) avec titres	0	0	0	111761	111761			111761	0

Programme	Activités	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats Cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Cibles pour l'année 2024	Réalisation pour l'année 2024	Résultats cumulés 2024	Données SIG disponibles
Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF)										
Total		632251	123424	171865	361046	592808		0	592808	470075,6
PIREDD Equateur	Savanes mises en défens (ha)	12043	2040	5268	6054	8043	0	0	8043	4987
PIREDD Kwilu	Savanes mises en défens (ha)	0	78	130	11365	11387	0	0	11387	0
PIREDD Maniema	Savanes mises en défens (ha)	0	0	0	120	120	1000	3263	3383	3383
PIREDD Mai-Ndombe	Savanes mises en défens (ha)	30000	0	9936	9936	14228	0	0	14228	0
PIREDD Oriental	Savanes mises en défens (ha)	30000	0	0	0	172,8	7520	0	172,8	172,8
PIREDD Mongala	Savanes mises en défens (ha)	0	0	0	0	0	0	668,94	668,94	676,7
PIREDD Plateau	Savanes mises en défens (ha)	63206	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD KORLOM	Savanes mises en défens (ha)	21000	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Sud Ubangi	Savanes mises en défens (ha)	0	0	0	0	0			0	0
Total		156249	2118	15334	27475	33950,8	8520	3931,94	37882,74	21423,7
PIREDD Equateur	Foyers améliorés	9017	0	3750	3750	6267	3000	800	7067	N/A
PIREDD Kwilu	Foyers améliorés	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A
PIREDD Maniema	Foyers améliorés	20000	0	0	40	2107	2000	1967	4074	N/A
PIREDD Mai-Ndombe	Foyers améliorés	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A
PIREDD Oriental	Foyers améliorés	13000	0	0	0	0	3000	0	0	N/A
PIREDD Mongala	Foyers améliorés	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A
PIREDD Plateau	Foyers améliorés	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A
PIREDD KORLOM	Foyers améliorés	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A
PIREDD Sud Ubangi	Foyers améliorés	0	0	0	0	0			0	N/A
Programme Energie	Foyers améliorés	95700	29859	37317	88021	130523	3000	3762	134285	N/A
Total		137717	29859	41063	91811	138897	11000	6529	145426	N/A
PIREDD Equateur	Ponts/dalot	36	0	0	21	0	15	0	21	21
PIREDD Kwilu	Ponts/dalot	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Maniema	Ponts/dalot	0	0	2	2	2	0	0	2	0
PIREDD Mai-Ndombe	Ponts/dalot	41	0	2	29	31	0	0	31	0
PIREDD Oriental	Ponts/dalot	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Mongala	Ponts/dalot	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Programme	Activités	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats Cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Cibles pour l'année 2024	Réalisation pour l'année 2024	Résultats cumulés 2024	Données SIG disponibles
PIREDD Plateau	Ponts/dalot	10	0		0	0	0	0	0	0
PIREDD KORLOM	Ponts/dalot	0	0		0	0	0	0	0	0
PIREDD Sud Ubangi	Ponts/dalot	0	0	0	0	0			0	0
Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF)	Ponts/dalot	0	0	0	0	1			1	0
Total		87	0	4	52	55	15	0	55	21
PIREDD Equateur	Km route entretenue	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Kwilu	Km route entretenue	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Maniema	Km route entretenue	500	0	0	34	34	40	59	93	0
PIREDD Mai-Ndombe	Km route entretenue	210	0	210	210	210	0	0	210	0
PIREDD Oriental	Km route entretenue	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Mongala	Km route entretenue	0	0	0	0	45	0	0	45	45
PIREDD Plateau	Km route entretenue	100	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD KORLOM	Km route entretenue	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Sud Ubangi	Km route entretenue	0	0	0	0	0			0	0
Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF)	Km route entretenue	0	0	0	0	37			37	0
Total		810	0	210	244	326	40	59	385	45
PIREDD Equateur	Bâtiments réhabilités	0	0	0	6	6	0	0	6	0
PIREDD Kwilu	Bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	-
PIREDD Maniema	Bâtiments	50	0	0	4	4	10	48	52	0
PIREDD Mai-Ndombe	Bâtiments	4	0	4	4	4	0	0	4	0
PIREDD Oriental	Bâtiments	39	0	11	11	11	0	0	11	11
PIREDD Mongala	Bâtiments	5	0	0	0	0	0	0	0	0
PIREDD Plateau	Bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	-
PIREDD KORLOM	Bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	-
PIREDD Sud Ubangi	Bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	-

Programme	Activités	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats Cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Cibles pour l'année 2024	Réalisation pour l'année 2024	Résultats cumulés 2024	Données SIG disponibles
Programme Foncier	Bâtiments	2	0	1	1	1			1	0
Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF)	Bâtiments (écoles, porcheries, chèvreries, ruches d'abeilles)	0	0	0	0	718			718	0
Total		100	0	19	26	744	10	48	792	11

Annexe 2. Détail sur le nombre de bénéficiaires cumulés directs et indirects (% hommes et femmes) en 2024

Programmes	Secteurs	2 024					
		Bénéficiaires directs			Bénéficiaires indirects		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
PIREDD EQUATEUR	Aménagement du Territoire	159	83	242			63 566
	Energie			5 000			30 000
	Agriculture			28 323			166 323
	Forêts						9 600
	Foncier						9 600
	Mines et Infrastructures						
	Démographie	330	3 704	4 034			
	Gouvernance	5 355	2 989	8 344			152 500
	TOTAL³⁵	9 538	8 805	18 343			421 266
PIREDD KWILU	Aménagement du Territoire						14 319
	Energie						17 678
	Agriculture	10 860	11 763	22 623			135 726
	Forêts						14 319
	Foncier	11 763	10 858	22 621			135 726
	Mines et Infrastructures						
	Démographie						
	Gouvernance						184
	TOTAL	10 858	11 763	22 621			135 726
PIREDD MANIEMA	Aménagement du Territoire	836	184	1 020			
	Energie	1 748	1 894	3 642			200 000
	Agriculture	23 922	14 050	37 972			200 000
	Forêts	9 914	6 994	16 908			
	Foncier	67	36	103			
	Mines et Infrastructures						
	Démographie						
	Gouvernance	12 606	16 045	28 651			
	TOTAL	27 728	24 736	52 464			200 000
PIREDD MONGALA	Aménagement du Territoire	2 820	1 125	3 945			2 522 035
	Energie	65	14	79			474
	Agriculture	1 216	1 145	2 361			44 370
	Forêts	843	94	937			6 096
	Foncier	188	10	198			1 128
	Mines et Infrastructures						
	Démographie						
	Gouvernance	34 782	15 973	50 755			16 776
	TOTAL	39 923	18 352	58 275			2 522 035
PIREDD ORIENTAL	Aménagement du Territoire ³⁶						
	Energie						
	Agriculture	65 176	13 209	78 385			470 310
	Forêts	35 849	15 364	51 213			
	Foncier	533	229	762			
	Mines et Infrastructures						
	Démographie			120			
	Gouvernance	2 352	1 007	3 359			931 690
	TOTAL	103 910	29 809	133 839			1 402 000
PSFD	Aménagement du Territoire						
	Energie						

³⁵ Le nombre total de bénéficiaires (directs ou indirects) rapporté par programme peut différer de la somme arithmétique des bénéficiaires déclarés par pilier sectoriel. Cette dissociation résulte de la présence de bénéficiaires multisectoriels comptabilisés une seule fois dans le total agrégé.

³⁶ Le nombre total de bénéficiaires directs du pilier Aménagement du Territoire du programme PIREDD Oriental a été estimé par l'Agence de mise en œuvre (PNUD) à 296 497 personnes, dont 207 548 hommes et 88 949 femmes. Ces données, bien qu'issues d'un échange technique avec l'Agence, n'ont pas été intégrées dans le total consolidé, pour des raisons de fiabilité, conformément à la résolution du CRP67 du 6 mai 2025 ([lien ici](#)) aux orientations du CRP68 tenu le 30 mai 2025 ([compte rendu ici](#)).

Programmes	Secteurs	2 024					
		Bénéficiaires directs			Bénéficiaires indirects		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	Agriculture	3 162	1 111	4 273			8 528
	Forêts						
	Foncier						
	Mines et Infrastructures						
	Démographie						
	Gouvernance						
	TOTAL	3 162	1 111	4 273			8 528
Programme Energie Durable	Aménagement du Territoire						
	Energie	2 779	1 563	4 342			6 630
	Agriculture						
	Forêts						
	Foncier						
	Mines et Infrastructures						
	TOTAL	2 779	1 563	4 342			6 630
PARF 2	Aménagement du Territoire						
	Energie						
	Agriculture						
	Forêts						
	Foncier	146	26	172			1 000
	Mines et Infrastructures						
	TOTAL	146	26	172			1 000
PARAT	Aménagement du Territoire	1 589	552	2 141			
	Energie						
	Agriculture						
	Forêts						
	Foncier						
	Mines et Infrastructures						
	TOTAL	1 589	552	2 141			
PGDF	Aménagement du Territoire	23	3	26			
	Energie	3	0	3			
	Agriculture	232	58	290			
	Forêts	2 555	945	3 500			
	Foncier	13	2	15			1 000
	Mines et Infrastructures	9	1	10			
	TOTAL	2 852	871	3 724			1 000
TOTAL GENERAL		202 486	97 587	300 074			4 698 185

Annexe 3. Exécution financière du PGDF par effet et produit (Source : rapport annuel 2024 du programme)

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que document de projet	C) Budget prévu période rapportage 2024	D) Dépenses annuelles 2024	E) Solde annuel au 31/12/2024	F) Taux de décaissement sur la période 2024	G) Taux de décaissement cumulé du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
Effet 1: Une politique forestière permettant une gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur est adoptée formellement par la RDC							
Produit 1.1 - Opérationnalisation du Conseil Consultatif National des Forêts (CCNF) et des Conseils Consultatifs Provinciaux des Forêts (CCPF)	1,017,012	311,332	380,867	-69,535	122%	63%	0
Produit 1.2 - Observateur indépendant	880,144	206,890	237,957	-31,067	115%	45%	0
Produit 1.3 - Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)	590,724	322,909	148,118	174,791	46%	52%	0
Produit 1.4 - Politique forestière (jalón 2018 A)	671,370	1,409,097	664,880	744,217	47%	145%	0
Produit 1.5 - Code forestier (Jalón 2020 A)	281,652	0	0	0	0%	9%	0
Produit 1.6 - Textes réglementaires	437,786	0	0	0	0%	6%	0
Produit 1.7 - Elaboration d'un macro-zonage forestier national et contribution au zonage forestier dans les zones de projets intégrés	326,808	357,909	165,044	192,865	46%	94%	0
Produit 1.8 - Mesures de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux	106,134	161,000	32,624	128,376	20%	70%	0
Effet 2: Un modèle de développement de la filière artisanale de production et de transformation de bois d'œuvre compatible avec les principes de durabilité économique, environnementale et sociale est mis au point.							0
Produit 2.1 - Amélioration de la filière bois artisanale et de son économie	366,726	222,867	184,109	38,758	83%	71%	0
Produit 2.2 - Amélioration de la planification et du suivi de l'exploitation artisanale	302,756	287,859	124,608	163,252	43%	66%	0
Produit 2.3; Appui à l'amélioration des performances des artisans légaux d'exploitation du bois d'œuvre et au développement de PME de la filière, capables d'opérer sur les forêts communautaires et/ou des ETD	1,049,756	167,327	94,077	73,250	56%	16%	0

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que document de projet	C) Budget prévu période rapportage 2024	D) Dépenses annuelles 2024	E) Solde annuel au 31/12/2024	F) Taux de décaissement sur la période 2024	G) Taux de décaissement cumulé du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
Produit 2.4; Appui (auprès des opérateurs identifiés) à l'établissement et à la mise en œuvre d'accords définissant les relations entre exploitants artisanaux et populations locales	408,116	127,327	29,624	97,704	23%	25%	0
Produit 2.5 - Appui à l'amélioration des performances des transformateurs de bois d'œuvre	523,536	242,327	29,624	212,704	12%	10%	0
Produit 2.6 - Appui à la commercialisation des productions et à la promotion des demandes privées et publiques en bois légaux	464,466	0	0	0	0%	5%	0
Produit 2.7 - Mettre en place des activités de transfert de savoir-faire du programme vers les exploitants forestiers artisanaux des sites pilotes et vers les institutions de formation forestières	96,804	0	0	0	0%	26%	0
Effet 3: Différentes approches participatives d'aménagement et de gestion durable des forêts des communautés et/ou des ETD permettant le financement du développement local sont testées et prêtes à être généralisées, dans l'optique (entre autres) d'une réduction des émissions de GES							0
Produit 3.1: Identification des communautés et/ou ETD désireuses de conduire une gestion rigoureuse et durable de leurs ressources forestières dans 2 provinces pilotes	548,430	387,909	148,118	239,791	38%	44%	0
Produit 3.2 - Tester sur des sites pilotes la mise en œuvre d'une exploitation rationnelle des ressources forestières communautaires (et/ou des ETD) visant l'amélioration des performances d'artisans légaux d'exploitation de la filière bois d'œuvre (voir résultat 3)	3,921,616	320,909	104,419	216,490	33%	5%	0
Produit 3.3; Suivre les concessions forestières communautaires et des ETD des 5 provinces du Programme et capitaliser les résultats	498,990	250,909	29,624	221,285	12%	21%	0

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que document de projet	C) Budget prévu période rapportage 2024	D) Dépenses annuelles 2024	E) Solde annuel au 31/12/2024	F) Taux de décaissement sur la période 2024	G) Taux de décaissement cumulé du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
Produit 3.4 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les communautés et les ETD des sites pilotes	242,010	157,909	29,624	128,285	19%	43%	0
Effet 4: Les forêts des concessions forestières actuelles ainsi que les zones de développement rural (ZDR) sont gérées durablement en accord avec les dispositions légales, dans l'optique (entre autres) d'une réduction des émissions de GES							0
Produit 4.1 - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement de la gouvernance économique du secteur forestier (Jalon 2018 C et 2018 G)	235,098	192,327	118,495	73,833	62%	89%	0
Produit 4.2: Suivre l'application des obligations d'aménagement sur les concessions forestières.	129,072	102,327	29,624	72,704	29%	81%	0
Produit 4.3: Soutien à l'établissement et à la mise en œuvre conforme aux dispositions réglementaires des clauses sociales en vue notamment de renforcer une gestion concertée des différents espaces des concessions dans le cadre des plans d'aménagement	288,768	257,327	118,495	138,833	46%	67%	0
Produit 4.4; Appui à la mise en place concertée des Zones de Développement Rural (ZDR) et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables	366,086	332,327	88,871	243,456	27%	45%	0
Produit 4.5 - Appui à la valorisation des concessions rendues au domaine privé de l'Etat	471,788	0	0	0	0%	5%	0
Produit 4.6 - Appui à l'élaboration de conditions légales en vue d'un développement du secteur forestier en cohérence avec la feuille de route forêt	207,252	0	0	0	0%	12%	0
Produit 4.7 - Tester sur des sites pilotes des solutions innovantes de diversification des prélèvements de bois	309,888	0	0	0	0%	8%	0
Produit 4.8 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les sociétés forestières et	129,072	0	0	0	0%	19%	0

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que document de projet	C) Budget prévu période rapportage 2024	D) Dépenses annuelles 2024	E) Solde annuel au 31/12/2024	F) Taux de décaissement sur la période 2024	G) Taux de décaissement cumulé du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
vers les institutions de formation forestière							
Produit 4.9 - Appui aux thématiques CITES	0	107,327	96,982	10,345	90%	100%	0
Effet 5: L'administration forestière locale est en capacité d'assurer le suivi et le contrôle des opérateurs forestiers industriels et artisanaux et d'accompagner les processus de création et de gestion des différents types de forêts de production							0
Produit 5.1 : Renforcement des compétences de l'administration forestière locale et des communautés et/ou ETD	1,182,096	860,936	355,484	505,452	41%	42%	0
Produit 5.2 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du programme vers les institutions de formation (IF) forestières pour assurer le renforcement des capacités et la poursuite des acquis après la fin du Programme	346,044	0	0	0	0%	7%	0
Total Coûts Résultats	16,400,000	6,787,053	3,211,264.35	3,575,788.65	47%	34%	0
Total Coûts M&E	350,000						
Total Coûts Gestion de Projet (PMC)							
Coût Total Indirect (7%)	785,047						

Annexe 4. Exécution financière du PIREDD Kwilu par effet et produit (Source : rapport annuel 2024 du programme)

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que dans le document de programme (indiquer si révision)							C) Budget prévu pour la période de rapportage (année)	D) Dépenses annuelles	E) Solde au 31 décembre 2024	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulatif depuis le début du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
	Source de financement	Budget originaire	1er Budget additionnel de JICA	2ème Budget additionnel de JICA	Budget par l'Addendum	Budget supplémentaire de la JICA	Budget actuel						
Effet 1: Renforcement des politique et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD	Fonds-CAFI-JICA	1,294,737	291,500	42,454	1,509,470	174,560	3,312,721	610,731	460,570	2,016,048	75%	61%	1,296,673
Effet 1: Renforcement des politique et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD (CAFI)	Fonds CAFI	257,317	-	-	1,509,470	-	1,766,787	599,357	444,170	824,151	74%	47%	942,636
Effet 1: Renforcement des politique et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD (JICA)	Fonds JICA	1,037,420	291,500	42,454	-	174,560	1,545,934	11,374	16,400	1,191,897	144%	77%	354,037
Produit 1.1. Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé	Fonds JICA	5,000	-	-	-	-	5,000	-	-	8,687	-	174%	-3,687
Produit 1.2. Développement des plan d'aménagement du territoire	Fonds-CAFI-JICA	70,000	-	27,733	466,200	-	508,467	200,000	52,330	52,330	26%	10%	456,137
Produit 1.3. Chaque territoires et secteur dispose d'un CARG redynamisé d'un PGRN revalidé	Fonds CAFI	50,000	-	-	219,000	-	269,000	152,880	9,214	18,424	6%	7%	250,576
Produit 1.4. Structure provinciale pour faire le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ et l'incorporer au SNSF est établie	Fonds JICA	15,000	-	-	-	-	15,000	-	-	25,944	-	1.7296	-10,944
Produit 1.5. Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ est effectué	Fonds-CAFI-JICA	1,034,737	291,500	70,187	824,270	97,960	2,111,337	201,240	397,926	1,909,563	198%	90%	201,774
Produit 1.6. Guide technique de modèle des activités REDD+ Kwilu est établi	Fonds JICA	120,000	-	-	-	-	120,000	-	1,100	1,100	-	1%	118,900

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que dans le document de programme (indiquer si révision)							C) Budget prévu pour la période de rapportage (année)	D) Dépenses annuelles	E) Solde au 31 décembre 2024	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulatif depuis le début du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
	Source de financement	Budget originaire	1er Budget additionnel de JICA	2ème Budget additionnel de JICA	Budget par l'Addendum	Budget supplémentaire de la JICA	Budget actuel						
Effet 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans	Fonds-CAFI-JICA	4,186,597	1,748,850	60,499	1,374,960	-	7,370,906	1,003,274	1,043,729	6,662,868	104%	90%	708,038
Effet 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans (CAFI)	Fonds CAFI	3,056,567	-	-	1,374,960	-	4,431,527	990,725	1,032,329	3,992,498	104%	90%	439,029
Effet 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans (JICA)	Fonds JICA	1,130,030	1,748,850	60,499	-	-	2,939,379	12,549	11,400	2,670,370	91%	91%	269,009
Produit 2.1. Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les concessions / fermiers	Fonds CAFI	682,400	-	-	-	-	682,400	-	-	420,083	-	62%	262,317
Produit 2.2. Les concessionnaires créent des mises en défens d'au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières	Fonds CAFI	180,000	-	-	-	-	180,000	-	-	63,729	-	35%	116,271
Produit 2.3. Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les paysans	Fonds CAFI	772,400	-	-	341,600	-	1,114,000	418,800	428,648	1,125,274	102%	101%	-11,274
Produit 2.4. Les paysans de 250 villages mettent en défens leurs plantations agro forestières	Fonds CAFI	180,000	-	-	-	-	180,000	-	-	149,198	-	83%	30,802
Produit 2.5 Soutien technique pour la mise en œuvre de l'agroforesterie	Fonds-CAFI-JICA	703,917	930,600	60,499	487,600	-	2,182,616	294,474	475,832	1,911,937	162%	88%	270,679
Produit 2.6 Approvisionnement et transport des matériels pour l'agroforesterie	Fonds-CAFI-JICA	1,667,880	818,250	-	545,760	-	3,031,890	290,000	139,249	2,992,647	48%	99%	39,243

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que dans le document de programme (indiquer si révision)							C) Budget prévu pour la période de rapportage (année)	D) Dépenses annuelles	E) Solde au 31 décembre 2024	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulé depuis le début du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
	Source de financement	Budget originaire	1er Budget additionnel de JICA	2ème Budget additionnel de JICA	Budget par l'Addendum	Budget supplémentaire de la JICA	Budget actuel						
Effet 3 : Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois	Fonds-CAFI-JICA	487,550	665,200	49,375	994,000	108,850	2,304,975	188,788	342,053	1,267,359	181%	55%	1,037,616
Effet 3 : Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois (CAFI)	Fonds CAFI	185,000	-	-	994,000	-	1,179,000	182,788	316,332	314,632	173%	27%	864,368
Effet 3 : Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois (JICA)	Fonds JICA	302,550	665,200	49,375	-	108,850	1,125,975	6,000	25,721	952,727	429%	85%	173,248
Produit 3.1. Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées	Fonds JICA	30,000	-	-	-	-	30,000	-	-	68,767	-	229%	-38,767
Produit 3.2. 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux	Fonds-CAFI-JICA	265,050	665,200	49,375	209,400	-	1,189,025	35,030	49,080	895,856	140%	75%	293,169
Produit 3.3. Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois	Fonds-CAFI-JICA	185,000	-	-	247,800	12,600	445,400	66,340	117,892	117,892	178%	26%	327,508
Produit 3.4. Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois	Fonds JICA	7,500	-	-	-	-	7,500	-	-	9,763	-	130%	-2,263
Produit 3.5. Gestion durable des forêts établies par l'agroforesterie	Fonds-CAFI-JICA	-	-	-	536,800	96,250	633,050	87,418	175,081	175,081	200%	28%	457,969
Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)	Fonds-CAFI-JICA	63,000	65,000	-	13,500	59,650	201,150	87,050	21,950	93,498	25%	46%	107,652
Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)(CAFI)	Fonds CAFI	20,000	-	-	13,500	-	33,500	27,900	14,852	22,615	53%	68%	10,885
Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)(JICA)	Fonds JICA	43,000	65,000	-	-	59,650	167,650	59,150	7,098	70,882	12%	42%	96,768
Produit 4.1. Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine	Fonds JICA	43,000	-	-	-	6,100	49,100	1,600	2,230	47,081	139%	96%	2,019
Produit 4.2. Affiches et panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales	Fonds-CAFI-JICA	20,000	65,000	-	13,500	53,550	152,050	85,450	19,720	47,081	23%	31%	104,969

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que dans le document de programme (indiquer si révision)							C) Budget prévu pour la période de rapportage (année)	D) Dépenses annuelles	E) Solde au 31 décembre 2024	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulé depuis le début du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
	Source de financement	Budget originaire	1er Budget additionnel de JICA	2ème Budget additioennel de JICA	Budget par l'Addendum	Budget supplémentaire de la JICA	Budget actuel						
Effet 5 : Mesures de sauvegarde (mesures pour le PGES, MGP, genre, sécurisation foncière, etc.)	Fonds-CAFI-JICA	-	419,900	15,100	182,700	4,000	621,700	45,900	74,022	346,648	161%	56%	275,052
Effet 5 : Mesures de sauvegarde (mesures pour le PGES, MGP, genre, sécurisation foncière, etc.)(CAFI)	Fonds CAFI	-	-	-	182,700	-	182,700	43,900	74,022	74,022	169%	41%	108,678
Effet 5 : Mesures de sauvegarde (mesures pour le PGES, MGP, genre, sécurisation foncière, etc.)(JICA)	Fonds JICA	-	419,900	15,100	-	4,000	439,000	2,000	-	272,626	0%	62%	166,374
Produit 5.1. La gestion environnementale et sociale (y compris ateliers CLIP, PGES) est mise en œuvre	Fonds-CAFI-JICA	-	281,000	-	113,100	-	394,100	28,890	47,711	167,954	165%	43%	226,146
Produit 5.2. Mise en place de opérationnel de MGP	Fonds-CAFI-JICA	-	75,600	15,100	69,600	-	160,300	15,010	26,311	124,470	175%	78%	35,830
Produit 5.3. Plan de action genre et collaboration avec PROMIS	Fonds JICA	-	63,300	-	-	4,000	67,300	2,000	-	54,225	0%	81%	13,075
Effet 6 : Suivi	Fonds-CAFI-JICA	42,000	-	-	-	-	114,000	22,468	31,577	155,762	141%	137%	-41,762
Effet 6 : Suivi (CAFI)	Fonds CAFI	42,000	-	-	48,000	-	90,000	22,468	26,177	97,253	117%	108%	-7,253
Effet 6 : Suivi (JICA)	Fonds JICA	-	-	-	-	24,000	24,000	-	5,400	58,509	-	244%	-34,509
Produit 6.1. Mise en œuvre des enquêtes	Fonds-CAFI-JICA	42,000	-	-	48,000	24,000	114,000	22,468	31,577	155,762	141%	137%	-41,762
Total Coûts Résultats (CAFI)	Fonds CAFI	3,560,884	-	-	4,122,630	-	7,683,514	1,867,138	1,907,882	5,325,172	102%	69%	2,358,342
Total Coûts Résultats (JICA)	Fonds JICA	2,513,000	3,190,450	167,428	-	371,060	6,241,938	91,073	66,019	5,217,011	72%	84%	1,024,927
Total Coûts Résultats Globaux	Fonds-CAFI-JICA	6,073,884	3,190,450	167,428	4,122,630	371,060	13,925,452	1,958,211	1,973,901	10,542,183	101%	76%	3,383,269
Total Coûts M&E									5,260	5,260	-		

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que dans le document de programme (indiquer si révision)							C) Budget prévu pour la période de rapportage (année)	D) Dépenses annuelles	E) Solde au 31 décembre 2024	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulatif depuis le début du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
	Source de financement	Budget originaire	1er Budget additionnel de JICA	2ème Budget additionnel de JICA	Budget par l'Addendum	Budget supplémentaire de la JICA	Budget actuel						
Total Coûts Gestion de Projet (PMC)(CAFI)	Fonds CAFI	177,066	-	-	550,262	-	727,328	191,647	423,994	743,701	221%	102%	-16,373
Personnel administratif	Fonds CAFI	-	-	-	212,000	-	212,000	113,553	242,962	242,962	214%	115%	-30,962
Equipement pour la mise en œuvre	Fonds CAFI	-	-	-	22,500	-	22,500	-	26,700	26,700	-	119%	-4,200
Fonctionnement (véhicules, motos tous terrain, fournitures de bureau, frais de mission de l'EEP, loyer bureau, communication, etc.)	Fonds CAFI	90,060	-	-	269,496	-	359,556	62,674	120,505	348,072	192%	97%	11,484
Autres frais (audits, fluctuation des devises, frais généraux)	Fonds CAFI	87,006	-	-	46,266	-	133,272	15,420	33,827	125,968	219%	95%	7,304
Total Coûts Gestion de Projet (PMC)(JICA)	Fonds JICA	796,287	644,521	37,994	-	223,099	1,701,901	50,630	49,424	2,170,104	98%	128%	-468,203
Personnel administratif	Fonds JICA	307,800	32,760	37,994	-	87,900	466,454	40	10,040	667,514	25100%	143%	-201,060
Equipement pour la mise en œuvre	Fonds JICA	287,350	518,400	-	-	-	805,750	-	-	877,978	-	109%	-72,228
Fonctionnement (véhicules, motos tous terrain, fournitures de bureau, frais de mission de l'EEP, loyer bureau, communication, etc.)	Fonds JICA	167,580	52,200	-	-	109,640	329,420	44,200	31,430	461,003	71%	140%	-131,583
Autres frais (audits, fluctuation des devises, frais généraux)	Fonds JICA	33,557	41,161	-	-	25,559	100,277	6,390	7,954	163,609	124%	163%	-63,332
Total Coûts Gestion de Projet (PMC) Globals	Fonds-CAFI-JICA	973,353	644,521	37,994	550,262	223,099	2,429,229	242,277	473,418	2,913,805	195%	120%	-484,576
Coût Total Indirect	Fonds CAFI	261,657	-	-	327,102	-	588,759	-	105,641	694,400	-	118%	-105,641
Total Coûts de Programme de la JICA	Fonds JICA	80,000	322,300	-	-	184,467	586,767	60,667	79,788	478,406	132%	82%	108,361
SNSF (Programme de la JICA)	Fonds JICA	80,000	322,300	-	-	19,000	421,300	19,000	8,178	406,796	43%	97%	14,504
Biodiversité (Programme de la JICA)	Fonds JICA	-	-	-	-	165,467	165,467	41,667	71,610	71,610	172%	43%	93,857
Total (CAFI)	Fonds CAFI	3,999,607	-	-	4,999,994	-	8,999,601	2,058,785	2,442,777	6,768,533	119%	75%	2,231,068
Total (JICA)	Fonds JICA	3,389,287	4,157,271	205,422	-	778,626	8,530,606	141,703	195,231	7,865,521	138%	92%	665,085
Total (Global)	Fonds-CAFI-JICA	7,388,894	4,157,271	205,422	4,999,994	778,626	17,530,207	2,200,488	2,638,008	14,634,053	120%	83%	2,896,154

Annexe 5. Exécution financière du PIREDD Maniema par effet et produit (Source : rapport annuel 2024 du programme)

Résultats	A) Budget Total (USD)	B) Budget prévu 2024	C) Dépenses 2024	D) Solde au 31.12.2024	E) Taux de décaissement sur la période de rapportage	F) Dépenses cumulées depuis le début du programme	G) Taux de décaissement cumulatif depuis le début du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
Output 1: Les conditions cadre liées à la conservation des forêts et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources agricoles, fores-tières et pas-torales sont améliorées	\$ 5.500.000	\$ 400.000	\$ 1.011.537	\$ -611.537	253%	\$ 3.757.094	68%	
Produit 1.1: Zonage fait et cartes disponibles	\$ 2.700.000	\$ 225.000		\$ 225.000				
Produit 1.2: Planification spatiale pour le développement réalisée et PDLs disponibles	\$ 2.000.000	\$ 90.000		\$ 90.000				
Produit 1.3: Droits fonciers renforcés et accords signés, cartes disponibles, contrats publiés	\$ 800.000	\$ 85.000		\$ 85.000				
Output 2: Les processus de gouvernance locale sont améliorés	\$ 8.700.000	\$ 1.400.000	\$ 1.826.082	\$ -426.082	130%	\$ 5.795.031	67%	
Produit 2.1: Droits humains respectés et PA et femmes participent	\$ 1.600.000	\$ 200.000		\$ 200.000				
Produit 2.2: Les partenaires sont renforcés dans leurs capacités	\$ 2.500.000	\$ 200.000		\$ 200.000				
Produit 2.3: Des fonds sont mobilisés et des investissements faites	\$ 4.600.000	\$ 1.000.000		\$ 1.000.000				
Output 3: La mise en valeur durable de l'utilisation des ressources forestières est améliorée	\$ 5.300.000	\$ 650.000	\$ 1.326.250	\$ -676.250	204%	\$ 3.961.193	75%	
Produit 3.1: Les stocks d'animaux et la couverture végétale montrent une évolution positive	\$ 1.500.000	\$ 100.000		\$ 100.000				
Produit 3.2: Zones de protection (CFCL, APAC, AP) mises sur place	\$ 3.000.000	\$ 350.000		\$ 350.000				
Produit 3.3: Paysages foresterie restaurés	\$ 800.000	\$ 200.000		\$ 200.000				
Output 4: La mise en valeur énergétique des ressources ligneuses autour des centres urbains est améliorée	\$ 3.500.000	\$ 500.000	\$ 787.645	\$ -287.645	158%	\$ 2.506.095	72%	
Produit 4.1: Chaîne de valeur bois-énergie optimisée mise sur place	\$ 2.900.000	\$ 450.000		\$ 450.000				
Produit 4.2: Des alternatives en énergie sont disponibles	\$ 600.000	\$ 50.000		\$ 50.000				
Output 5: La mise en valeur d'une agriculture durable a été améliorée	\$ 7.000.000	\$ 1.100.000	\$ 1.996.329	\$ -896.329	181%	\$ 5.121.803	73%	
Produit 5.1: Agriculture savanicole installée dans une manière durable et rentable	\$ 2.000.000	\$ 75.000		\$ 75.000				
Produit 5.2: Augmentation du nombre de ménages pratiquant une agriculture familiale dans une manière durable et rentable	\$ 5.000.000	\$ 1.025.000		\$ 1.025.000				
Frais généraux/Profit/TVA/Dépenses transversales/gestion du programme		\$ 2.300.000	\$ 493.370	\$ 1.806.630	21%	\$ 1.566.840		
Total	\$ 30.000.000	\$ 6.350.000	\$ 7.441.213	\$ -1.091.213	117%	\$ 22.708.056	76%	\$ 2.123.230

Annexe 6. Exécution financière du PIREDD KORLOM par effet et produit (Source : rapport annuel 2024 du programme)

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que dans le document de projet (indiquer si révision)	C) Budget prévu pour la période de rapportage (2024)	D) Dépenses annuelles (2024)	E) Solde au 31/12/2024	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulatif depuis le début du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
A. Coûts des produits du projet - province du Kasai Oriental	12 036 628	183 660	55 884,76	11 980 743,24	30,43%	0,46%	
Effet 1	1 760 000	25 600	443	1 759 557	1,73%	0,03%	
Produit 1.1	840 000,00	20 000,00	443	839 557,00	2,22%	0,89%	
Produit 1.2.	275 000,00	-	-	275 000,00		0,0%	
Produit 1.3.	505 000,00	-	-	505 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 1.4 : Ressources humaines	140 000,00	5 600,00	-	140 000,00	0,0%	0,0%	
Effet 2	1 440 368	5 600	-	1 440 368	0,0%	0,0%	
Produit 2.1	177 000,00	-	-	177 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 2.2	166 000,00	-	-	166 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 2.3	739 568,00	-	-	739 568,00	0,0%	0,0%	
Produit 2.4	105 000,00	-	-	105 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 2.5: Ressources humaines	252 800,00	5 600,00	-	252 800,00	0,0%	0,0%	
Effet 3	4 042 260	30 360	43 181,54	3 999 078	142,2%	1,1%	
Produit 3.1	112 000,00	-	-	112 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 3.2	15 000,00	-	-	15 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 3.3	724 200,00	-	-	724 200,00	0,0%	0,0%	
Produit 3.4	2 257 500,00	-	-	2 257 500,00		0,0%	
Produit 3.5	55 000,00	-	-	55 000,00		0,0%	
Produit 3.6	280 000,00	-	-	280 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 3.7 : Ressources humaines et moyens dédiés	598 560,00	30 360,00	43 181,54	555 378,46	142,2%	7,2%	
Effet 4	4 794 000	122 100	12 260,22	4 781 739,78	10,0%	0,3%	
Produit 4.1	2 295 000,00	-	-	2 295 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 4.2	250 000,00	-	-	250 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 4.3	275 000,00	-	-	275 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 4.4	160 000,00	1 000,00	-	160 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 4.5 : Ressources humaines et moyens dédiés	1 814 000,00	121 100,00	12 260,22	1 801 739,78	10,1%	0,7%	
B. Coûts des produits du projet - province de la Lomami	13 760 427	189 910	33 328,58	13 727 098,82	17,55%	0,24%	
Effet 1	2 118 000	23 600		2 118 000	0,0%	0,0%	
Produit 1.1.	1 123 000,00	18 000,00		1 123 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 1.2.	377 000,00			377 000,00		0,0%	
Produit 1.3.	478 000,00			478 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 1.4 : Ressources humaines	140 000,00	5 600,00		140 000,00	0,0%	0,0%	
Effet 2	1 754 637	5 600		1 754 637	0,0%	0,0%	
Produit 2.1	186 000,00			186 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 2.2	225 000,00			225 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 2.3	990 836,50			990 836,50	0,0%	0,0%	
Produit 2.4	100 000,00			100 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 2.5: Ressources humaines	252 800,00	5 600,00		252 800,00	0,0%	0,0%	
Effet 3	3 849 431	31 500	16 787,66	3 832 643,24	53,3%	0,44%	
Produit 3.1	116 000,00		6249,79	109 750,21		5,4%	
Produit 3.2	21 630,90			21 630,90	0,0%	0,0%	
Produit 3.3	1 190 000,00			1 190 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 3.4	1 687 500,00			1 687 500,00		0,0%	
Produit 3.5	55 000,00			55 000,00		0,0%	
Produit 3.6	230 000,00			230 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 3.7 : Ressources humaines et moyens dédiés	549 300,00	31 500,00	10 537,87	538 762,13	33,6%	2%	
Effet 4	6 038 360	129 210	16 540,92	6 021 819,08	12,8%	0,3%	
Produit 4.1	3 191 000,00			3 191 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 4.2	250 000,00			250 000,00	0,0%	0,0%	

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que dans le document de projet (indiquer si révision)	C) Budget prévu pour la période de rapportage (2024)	D) Dépenses annuelles (2024)	E) Solde au 31/12/2024	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulatif depuis le début du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
Produit 4.3	340 000,00			340 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 4.4	260 000,00	1 000,00		260 000,00	0,0%	0,0%	
Produit 4.5 : Ressources humaines et moyens dédiés	1 997 360,00	128 210,00	16 540,92	1 980 819,08	12,9%	0,8%	
Z 1 : Frais de personnel	2 643 850,00	90 445,00	42 694,51	2 601 155,49	47,2%	1,6%	
Z 2 : Investissements	529 000,00	520 000,00	290,00	528 710,00	0,06%	0,05%	
Z 3 : Frais de fonctionnement	2 990 375,20	172 225,01	25 978,69	2 964 396,51	15,1%	0,9%	
Z 4 : Audit, M&E et appui	550 000,00	32 500,00	-	550 000,00	0,0%	0,0%	
Z 5 : Communication	200 000,00	11 000,00	1 250	198 750,00	11,36%	0,6%	
Total coûts de gestion	6 913 225	826 170	70 213,19	6 843 012,01	8,5%	1,02%	
Total coûts directs (résultats + gestion)	32 710 281	1 199 740	159 426,54	32 550 854,06	13,3%	0,5%	
Total Coûts Indirects	2 289 720	83 982	11 159,86	2 278 559,78	13,3%	0,5%	
Total	35 000 000	1 283 722	170 586,39	34 829 413,85	13,3%	0,5%	

Annexe 7. Fiches détaillées d'analyse de la performance des programmes

[Analyse NIRAS\Matrice d'analyse FONAREDD - phase 2 - 2024 revised new.xlsx](#)

[Analyse NIRAS\FONAREDD - Fiche de projets -all projects.pptx](#)

[Analyse NIRAS\Rapport performance FONAREDD 2024 - version finale 2025-04-14.docx](#)

Annexe 8. Tableau récapitulatif des projets : numéro MPTF, titre et organisation de mise en œuvre

N °	Numéro MPTF du projet	Nom en abrégé du programme	Nom complet du projet	Organisation de mise en œuvre
Programmes Sectoriels				
1	00117920	PA SE FONAREDD	Appui au Secrétariat Exécutif, phase 1	PNUD
2	00103851	PA	Promouvoir la gestion durable des forêts par le renforcement des droits des Peuples Autochtones et de leur participation à la REDD+	BM
3	00103801	Société civile	Programme d'appui à la Société Civile	PNUD
4	00103789	SNSF	Finalisation et mise en œuvre du système national de surveillance des Forêts	FAO
5	00105282	PARAT	Programme d'appui à la réforme de l'Aménagement du Territoire	PNUD
6	00105381	PARF 1	Programme d'appui à la réforme foncière	UN-HABITAT
7	00113546	Energie	Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie	PNUD
8	00115700	GDA	Programme de Gestion Durable de l'Agriculture et de l'Élevage	FAO
9	00116875	PROMIS 1	Programme d'Appui à la Mise en œuvre du Plan Stratégique National à Vision Multisectorielle de Planning Familiale	UNOPS, UNFPA
10	000120055	PSFD	Programme d'appui à la mise en valeur durable des Savanes et des Forêts Dégradées	AFD
11	00123066	PGDF	Programme de gestion durable de forêts	AFD
12	00140631	PARF2	Programme d'appui à la mise en Œuvre de la réforme foncière pour la sécurisation des investissements verts, la gestion durable des forêts et la paix soc/ale en République Démocratique du Congo	UN-HABITAT
13	00141061	Programme Marché Carbone et CDN	Projet d'appui au développement des marchés du carbone et à la coordination de la Contribution Déterminée Nationale en République Démocratique du Congo	PNUD
14	00141041	PAAJ	Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ)	PNUD
15	00141042	Don de préparation aux ONGs/ Entités nationales	Renforcement des capacités des entités nationales pour la formulation et la mise en œuvre des de projets et programmes d'investissements REDD+ en RDC	PNUD
16	00140631	PAAD	Projet d'Appui à l'Agriculture Familiale Durable	PNUD
17	-	PAPS	Agriculture paysanne "zéro" déforestation au Kongo Central	OAF
18	-	PASC	Programme d'appui à la Société Civile 2	CIFOR/GTCR-R
19	-	-	Normes Mines et Hydrocarbures	GIZ
20	-	Infrastructures de santé / CDR	Infrastructures de santé / construction de deux CDR	UNOPS
Programmes Intégrés				
1	00103850	PIREDD Mai-Ndombe	Programme Intégré REDD+ du Mai-Ndombe (PIREDD Mai-Ndombe)	BM
2	00105031	PIREDD Sud-Ubangi	Programme Intégré REDD+ du Sud Ubangi	BM
3	00107819	PIREDD Oriental	Programme Intégré Oriental (Ituri, Tshopo et Bas-Uélé)	PNUD
4	00113547	PIREDD Kwilu	Programme intégré REDD+ dans la province de Kwilu - la promotion de l'agroforesterie dans les savanes pour la séquestration de carbone, l'atténuation de la déforestation et l'amélioration de la vie de la population locale	JICA

N °	Numéro MPTF du projet	Nom en abrégé du programme	Nom complet du projet	Organisation de mise en œuvre
5	00117600	PIREDD Equateur	Programme intégré REDD+ pour un développement résilient basé sur des moyens d'existence durables dans la Province de l'Equateur	FAO
6	00117080	PI REDD Mongala	Programme Intégré REDD+ Mongala	ENABEL
7	00126783	PIREDD Maniema	Programme de Maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts - PIREDD MANIEMA	GIZ
8	00140679	PIREDD Plateau	Programme Intégré REDD+ pour le renforcement des acteurs locaux à l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles de l'ancien district des plateaux (PIREDD/Plateau) en Province de Mai Ndombe	UNOPS
9	00140884	PIREDD KORLOM	PIREDD Kasai-Oriental et Lomami	ENABEL